Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15441 – 7 F

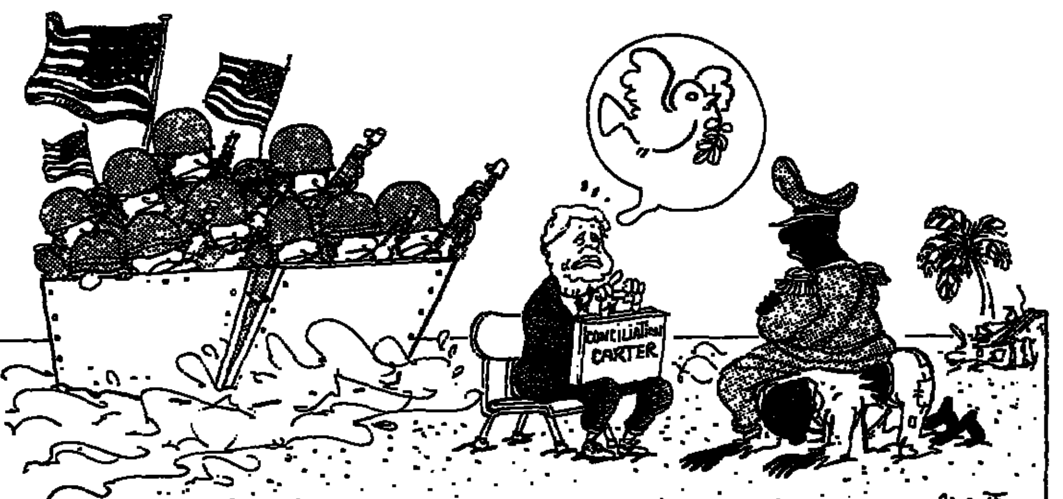
DIMANCHE 18 - LUNDI 19 SEPTEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Avant une intervention des troupes américaines pour rétablir le président Aristide

M. Carter a été chargé d'une ultime négociation avec la junte militaire haïtienne

Alors qu'une intervention militaire semblait imminente, Washington a décidé de dépêcher in extremis, samedi 17 septembre, à Port-au-Prince, une délégation, dirigée par l'ancien président Jimmy Carter, pour négocier les modalités du départ des chefs de la junte haïtienne. M. Carter est accompagné de l'ancien chef d'état-major, le général Colin Powell, et du sénateur démocrate Sam Nunn, qui passent l'un et l'autre pour être hostiles à un conflit armé. Si cette mission échoue, les plans d'invasion seront mis à exécution sans tarder ; si elle réussit, les troupes américaines interviendront de toute façon pour assurer le maintien de l'ordre en attendant le retour du président légalement élu Jean-Bertrand Aristide.



Lire nos informations page 3

Hésitations

A quelques semaines des élections du « mid-term » au Congrès, les questions de politique étrangère font un retour en force sur le devant de la scène aux Etats-Unis. Bill Clinton, que l'on disait essentiellement préoccupé par les dossiers de politique intérieure, se trouve en effet, à mi-mandat, confronté à deux crises externes sur lesquelles il joue gros : d'abord Haïti, où les événements de ces prochains jours seront déterminants pour le président américain ; puis la crise bosniaque qui va réapparaître dès la semaine prochaine, avec le tournant annoncé de la politique des Occidentaux à l'égard du régime de Slobodan Milosevic. Dans l'un et l'autre cas, Bill Clinton est aux prises avec un Congrès extrêmement rétif.

En témoigne, à propos de Haïti, l'envoi *in extremis* de cette mission qui comprend, outre Jimmy Carter et le général Colin Powell, le puissant sénateur Sam Nunn et qui, au lendemain du discours dans lequel Bill Clinton affichait une inflexible détermination à agir, va faire une ultime tentative pour obtenir la reddition du général Cédras sans intervention militaire.

HOSTILE à une telle intervention en Haïti, le Congrès est aussi en porte-à-faux avec le président à propos de la Bosnie. Le Conseil de sécurité des Nations unies est en effet sur le point d'adopter une résolution prévoyant un début de levée des sanctions économiques internationales qui étaient imposées depuis plus de deux ans à la Serbie de Slobodan Milosevic. C'est sous la pression de ses partenaires occidentaux (France, Grande-Bretagne, Allemagne) et de la Russie, que l'administration américaine consent finalement à ce virage politique.

MAIS Bill Clinton va se heurter dans les jours et les semaines qui viennent à un Congrès qui, lui, n'a pas varié dans son approche de la crise bosniaque et qui continue de réclamer, Sam Nunn et Robert Dole en tête, la levée de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie. Une telle mesure risquerait de provoquer, après le départ des Casques bleus, l'embrasement de la Bosnie. M. Clinton s'est finalement rendu à ces arguments que faisaient valoir les Européens ; il accepte de jouer avec eux la « carte Milosevic » pour que finalement s'impose un plan de paix.

Le problème est que Bill Clinton a aussi promis, il y a quelques semaines, de faire droit aux pressions du Congrès et de demander une levée de l'embargo sur les armes si aucun élément nouveau n'intervient d'ici la fin octobre. Comme pour Haïti, le président américain donne le sentiment, à propos de la Bosnie, de ne pas pouvoir se décider entre deux politiques et de mener les deux de front.

Lire nos informations pages 3 et 4

M 0146 - 0918 - 7,00 F

Les beaux comptes de l'affaire Botton-Noir

L'ordonnance de renvoi du juge Courroye est fort sévère pour le maire de Lyon, son gendre et le journaliste Patrick Poivre d'Arvor

Lyon semble frappé d'une double malédiction. Alors que, avec la mort de son cardinal-archevêque, Fourvière, la colline qui prie, est devenue la colline qui pleure, l'autre colline, la Croix-Rousse, qui traditionnellement travaille, porte le poids d'un second malheur. Ce sont les graves ennuis judiciaires de Michel Noir, l'enfant du quartier, devenu maire et prophète en son fief, qui l'accablent. L'affaire Botton-Noir et consorts, ce feuilleton politique, médiatique et judiciaire d'autant plus scandaleux qu'il se développait dans la capitale de la discrétion, n'est pas née d'hier. Mais depuis vingt-deux mois qu'elle n'en finissait plus de rebondir, on avait peut-être voulu se persuader, ici, qu'elle n'aboutirait jamais. Or, tandis que M. Noir affronte un second dossier judiciaire le concernant plus personnellement, voilà que le début de l'épilogue rattrape tous les protagonistes.

Au terme des deux-cent-dix-huit pages terriblement argumentées et précises de son ordonnance, le juge Philippe Courroye renvoie devant un tribunal correctionnel les douze personnes mises en examen dans le dossier Noir-Botton qu'il instruisait depuis près de deux ans. Pour s'en tenir aux six principaux prévenus, on devrait donc bientôt retrouver dans un prétoire, autour de l'homme d'affaires Pierre Botton, poursuivi pour abus de biens sociaux, banqueroute, faux et usage, son beau-père Michel Noir, maire de Lyon et ancien ministre, Michel Mouillot, maire de Cannes, Patrick Poivre d'Arvor, présentateur vedette de TF 1, tous trois prévenus de recel d'abus de biens sociaux, ainsi que Charles Giscard d'Estaing, gérant de société et neveu de l'ancien président de la République, et Serge Crasnianski, patron de la firme grenobloise Kis. Leur procès pourrait avoir lieu au cours de l'hiver prochain.

ROBERT BELLERET

Lire la suite et nos informations pages 8 et 9

POINT DE VUE

Mémoire d'avenir

par Charles Pasqua

AINSI, quelques semaines seulement après qu'elle a commémoré le Débarquement, célébré la Résistance, fêté la Libération, voici la France brusquement plongée dans l'évocation complaisante d'un régime qui avait fait siennes l'idéologie la plus nauséabonde et les pratiques les plus odieuses.

Cela suffirait à nous désoler. Qu'on doive ce dérapage à l'exploration du parcours de François Mitterrand ajoute, bien sûr, au trouble des esprits. J'en serais, pour ma part, resté là si, derrière la justification, par l'homme politique, de son itinéraire personnel, ne se profilait la révision de l'histoire de cette extraordinaire épopée que furent la France libre et la Résistance.

Une telle démarche, dont le chef d'Etat a pris l'initiative, ne peut laisser indifférents ceux qui se sont engagés, sans calcul ni réserve, et quelles qu'aient été leurs opinions, leurs croyances ou leurs origines, parce qu'ils ont cru d'emblée en la France et en son destin.

Car il semble bien qu'il y ait désormais la volonté de nier l'acte fondateur du 18 juin, geste auquel la France dut seul sa place au rang des vainqueurs, et la République sa continuité historique. L'omission *du nom de de Gaulle, le 6 juin dernier déjà,* traduisait cette volonté manifeste de solder les comptes avec le fondateur de la France libre et de la Ve République.

Ce débat ne concerne pas seulement la mémoire du pays, mais son avenir. C'est l'image d'une France battue, déchirée, *consentante, qu'on dessine à ceux qui* vont nous suivre. Là n'est pas la vérité. Je veux dire à la jeunesse de mon pays, que parmi les milliers d'hommes et de femmes qui, à l'extérieur comme à l'intérieur, se levèrent dès juin 1940 pour combattre la tyrannie et restaurer la souveraineté et la liberté de la France, beaucoup, qui donnèrent leur vie, n'avaient pas vingt ans.

Rappelons-nous seulement Mathurin Henriot, dit Barrioz, mort à quatorze ans, le plus jeune des trois cent douze compagnons de la Libération à titre posthume. « *Ils constituèrent*, écrit le général de Gaulle, *la tête de l'immense et magnifique cohorte des fils et filles de France qui ont, dans les épreuves, attesté sa grandeur. Que leur gloire soit pour jamais compagne de notre espérance.* »

Que tous ceux qui ont de notre patrie la même idée chevillée au corps fassent qu'elle renoue, bientôt, avec cette espérance.

▶ **Charles Pasqua est ministre d'Etat, *ministre de l'intérieur et de l'aménagement* du territoire.**

Mgr Decourtray, mystique engagé

L'archevêque de Lyon est mort vendredi 16 septembre, à l'âge de 71 ans. Il avait toujours su conjuguer ouverture sociale et rigueur doctrinale

« Les Lyonnais ont toujours adoré leurs archevêques une fois morts », a dit un jour, cruellement, un historien de la ville. La formule vaudra-t-elle pour le cardinal Decourtray, qui, par sa bonhomie, sa droiture, son intelligence, avait su gravir, sans donner l'impression de forcer, tous les échelons ? Dans l'Eglise, et jusque dans la République des lettres, cette Académie française où, il y a moins de six mois, élu au siège du professeur Jean Hamburger, il faisait son entrée.

Lyon est une ville fière et jalouse. Jusqu'en 1985, elle avait murmuré d'impatience en attendant que Jean-Paul II, qui, un an plus tard, viendrait lui-même fouler les rivages entre Saône et Rhône, fasse de son archevêque un cardinal. *« Il y a des cardinaux nommés à cause de leur personnalité et d'autres à cause de leur ville. Moi, j'ai bénéficié du prestige de Lyon »*, avait-il dit, faisant le modeste. La pourpre, qu'il étrenne au Liban ensanglanté par la guerre, sied à l'hôte de Fourvière.

Mais Lyon dévore ses enfants, fussent-ils adoptifs comme celui-ci, et supportera de moins en moins ses fugues à Rome, où il est bien en cour, et à Paris, où il présidait la conférence des évêques. Sans doute n'a-t-il jamais aimé les mondanités et refusait-il des invitations. Mais les beaux quartiers grondaient à ses gestes en faveur d'immigrés ou de prisonniers. Ses pas de clerc médiatiques étaient diversement appréciés et son clergé frondeur trouvait ce grand spirituel, nourri de Jean de la Croix, de Thérèse de Lisieux et d'Elizabeth de la Trinité, un peu trop proche des charismatiques.

Malgré ces chicaneries, il y eut bien une histoire de cœur entre ce grand fils des Flandres, sec, tout en angles, gringalet, tout droit sorti d'un roman de Maxence Van der Meersch, et une ville difficile à séduire, qui a toujours entretenu avec Fourvière des rapports tumultueux, mais étroits, renouvelés chaque année, le 8 septembre, pour commémorer le vœu des échevins. Ce jour-là, l'archevêque reçoit des mains du maire l'écu d'or et bénit Lyon au son du canon.

Albert Decourtray faisait partie de ces hommes du Nord aux convictions droites, fortes, empreintes de modestie, vraie ou feinte, et de générosité. Né près de Lille à Wattignies, le 9 avril 1923, dans une famille de commerçants de levure de bière, sa vocation de prêtre est précoce.

HENRI TINCQ

Lire la suite et nos informations page 7

Patrick Bruel déconcerte Bercy

Naguère idole des adolescentes, le chanteur de *Casser la voix* a fait sa rentrée verdredi 16 septembre au Palais omnisports de Bercy à Paris. Voulant renouveler une image qui semble désormais le paralyser, il a tenté d'amener au succès les chansons de son dernier album. Ses fans ne l'entendent pas de cette oreille : les ventes de ses disques fléchissent. Patrick Bruel saura-t-il reconquérir le marché ?

page 11

Edmond Alphandéry au Grand Jury RTL-« le Monde »

Edmond Alphandéry, ministre de l'Economie, est l'invité du *« Grand Jury RTL-le Monde »*, dimanche 18 septembre à partir de 18 h 30. Le « Grand Jury RTL-*le Monde* » est aussi diffusé en direct sur RTL-TV.

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

Il y a vingt ans

La chute de Hailé Sélassié

par Jean Hélène

SA dernière sortie, le 12 septembre 1974 à l'aube sur le siège arrière d'une « coccinelle » Volkswagen, n'était pas, pour Hailé Sélassié Iᵉʳ, qui quittait définitivement son palais, la meilleure manière d'entrer dans la légende des empereurs éthiopiens. Mais, vingt ans après sa déposition par l'armée impériale, a-t-il enfin accédé au panthéon abyssin ? La réaction populaire à la découverte de sa tombe, le 17 février 1992, peut être un élément de réponse. L'exhumation de ses restes, ensevelis sous le bureau de son successeur, le colonel Mengistu Hailé Mariam, n'a pas provoqué de scènes d'hystérie dans la population menacée des foudres du nouveau régime, qui affirmait alors dans la presse officielle que Hailé Sélassié ne valait pas mieux que Mengistu.

Prévues pour le 23 juillet 1992, le jour du centième anniversaire de sa naissance, les funérailles du dernier empereur furent repoussées à une date indéterminée, parce que les dirigeants tigréens, vainqueurs du « Négus rouge », refusaient d'en faire un événement national. Ils n'avaient pas l'intention de réhabiliter le *« Rois des rois,... 225ᵉ descendant de la dynastie issue des amours bibliques de la reine de Saba et du roi Salomon »*, pour reprendre les termes de la Constitution de 1955.

Une terminologie qui, à vrai dire, avait davantage séduit dans les ambassades étrangères que parmi le peuple. Pour affermir son aura hors de l'Ethiopie, le « Lion de Juda » a joué, durant ses quarante-six ans de règne, sur le mythe de la dynastie salomonienne dont il se proclamait l'héritier et qu'il doublait, concession faite au XXᵉ siècle, d'une volonté réformiste rarement vérifiée dans ses actes, sinon pour renforcer son pouvoir aux dépens de la noblesse et du clergé.

Après la guerre, fort du respect de l'Occident qui célèbre en lui le résistant au fascisme, Hailé Sélassié devient l'un des premiers représentants de l'Afrique sur la scène mondiale. Il est l'un des pères fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), portée sur les fonts baptismaux à Addis-Abeba en 1963. Mais simultanément, il règne en monarque de droit divin, sur un palais de courtisans dont il s'attache la loyauté à coups de prébendes et de titres.

La culpabilité de l'Europe après l'assaut des troupes de Mussolini

Dans son édition du 21 février 1970, l'hebdomadaire britannique *The Economist* conclut, mordant, que si le Négus est, de l'avis général, un grand homme, *« sa seule réussite n'en reste pas moins d'avoir fait passer son pays du XIIᵉ au XIVᵉ siècle »*. En fait, rares sont les Occidentaux à ne pas s'être laissés aveugler par l'histoire impériale éthiopienne dont la légende, plus que le faste, cachait une population misérable soumise à un régime rétrograde.

Il faut dire, à leur décharge, que l'empereur était passé maître dans l'art d'orchestrer ses faits et gestes (1). Il comprend très tôt le pouvoir de la presse. Jeune régent sans réel pouvoir, il crée un journal, *Lumière et Paix*, dans lequel il invite les intellectuels à s'exprimer, ce qu'ils ne manquent pas de faire en critiquant l'aristocratie et l'Eglise (qui dépend encore du patriarcat d'Alexandrie en Egypte), que Hailé Sélassié compte justement mettre au pas une fois sur le trône.



STERN/STUDIO

Hailé Sélassié, le « Lion de Juda » a joué, durant ses quarante-six ans de règne, sur le mythe de la dynastie salomonienne. Dans la Constitution de 1955, il est présenté comme le « Roi des rois,... 225ᵉ descendant de la dynastie issue des amours bibliques de la reine de Saba et du roi Salomon ».

Tafari Makonnen naît le 23 juillet 1892 à Harrar. Il est le fils d'un fidèle lieutenant de l'empereur, ras Makonnen, récemment nommé gouverneur de Harrar. Celui-ci descend par sa mère (tout comme Ménélik lui-même) d'un petit roi du Choa, Sahlé Sélassié, dont la famille se veut l'héritière des empereurs éthiopiens du Moyen Âge.

A la mort de Ménélik, en 1913, la couronne revient, selon son choix, à Lidj Yassou, l'aîné d'une de ses filles et de ras Michael, un chef musulman de l'ethnie galla converti au christianisme. Mais celui-ci est écarté du pouvoir trois ans après par la noblesse amhara du Choa qui l'accuse de vouloir islamiser le pays.

Les aristocrates amharas installent l'impératrice Zaouditou, fille « naturelle » de l'empereur, assistée du second prince préféré de Ménélik, Tafari Makonnen, nommé régent. Ce dernier accède au pouvoir au lendemain de la mort de Zaouditou (le 1ᵉʳ avril 1930), qu'il aurait fait empoisonner. Il est couronné empereur sous son nom chrétien de Hailé Sélassié, « Force de la Trinité». Il met aussitôt fin aux débats réformistes de son journal et veille à une stricte censure.

Pour obtenir un siège à la Société des nations (SDN), il abolit l'esclavage. Mais les rapports de travail n'évoluent guère, et les paysans restent à la disposition des seigneurs ou du haut clergé. Enfin, la Constitution de 1931 ne limite nullement les prérogatives impériales et elle lui permet de contrôler plus étroitement la noblesse, désormais soumise à un gouvernement nommé par Hailé Sélassié.

Le 3 octobre 1935, Mussolini lance ses troupes à l'assaut de la forteresse éthiopienne, devant laquelle les Italiens piétinent depuis la défaite d'Adoua en 1896. Les soldats de l'empereur ne résistent pas longtemps devant la détermination de Rome, qui n'hésitera pas à employer les gaz toxiques. Le négus juge plus sage de quitter le pays, en mai 1936, pour *« organiser la lutte et préparer la reconquête »*. Le train franco-éthiopien le dépose à Djibouti d'où il gagne l'Angleterre. Il passera ses cinq années d'exil à faire entendre la voix de l'Ethiopie sur la scène mondiale, appelant la communauté internationale à ne pas abandonner son pays aux fascisme.

L'Europe, qui ne bougera pas de peur de précipiter le rapprochement de Mussolini avec Hitler, en gardera une culpabilité tenace dont Hailé Sélassié jouera avec habileté, après la guerre, pour s'attacher la bienveillance de l'Occident.

La volonté de la tendance radicale de frapper à la tête

Rentré à Addis-Abeba avec l'armée britannique, le 5 mai 1941, Hailé Sélassié retrouve son trône. Mais, là encore, si l'Occident s'est ému de l'appel du négus du haut de la tribune de la SDN, au sein de l'Empire, le départ de Sa Majesté a déçu : ses sujets y ont vu une fuite devant l'ennemi, une grave entorse à la tradition chevaleresque abyssinienne qu'on lui reproche encore aujourd'hui. Ce malaise sera renforcé, après la restauration, par l'exécution de nombreux résistants patriotes. Du moins ceux qui n'acceptaient pas les postes secondaires que leur offrait l'empereur, réservant les premières places à ses compagnons d'exil ou encore à des collaborateurs notoires (1).

La sourde lutte entre la noblesse et le palais reprendra après la guerre, compliquée par l'irruption des intellectuels qui ont aussi leur mot à dire. Le palais avance de prudents changements destinés à la fois à rassurer les traditionalistes et à satisfaire les réformistes, mais sans ôter à l'empereur son emprise sur l'Etat. Le résultat mécontente autant la vieille garde conservatrice que les intellectuels libéraux.

En 1960, la tentative de coup d'Etat, menée par des officiers progressistes, ne servira pas d'avertissement. L'immobilisme du régime accentue les signes d'opposition (2). A partir de 1966, il ne se passe plus une année sans agitation étudiante. En 1973, lorsqu'on apprend que, pour ménager l'image de l'Empire, le gouvernement a caché au monde une famine qui a coûté la vie à plusieurs dizaines de milliers de paysans du Wollo au lieu d'alerter les organisations humanitaires, le prestige de l'empereur est définitivement atteint dans la population et chez les militaires. A l'étranger, on sent une certaine gène, un peu comme une admiration déçue (3).

L'année 1974 commence par une mutinerie, sans lendemain mais prémonitoire, d'une petite garnison du sud de l'Ethiopie. Au fil des semaines, la contestation se généralise. Toutes les réformes de dernière minute tentées par le gouvernement sont repoussées par le Parlement, toujours aux mains des grands propriétaires terriens. Le 18 avril, l'armée, qui prend progressivement le contrôle des événements, se décide à rétablir l'ordre mais, en même temps, elle arrête deux cents dignitaires « corrompus », malgré l'opposition d'Hailé Sélassié. Le 28 juin, la 6ᵉ division occupe les points stratégiques de la capitale.

Début juillet, un groupe d'officiers et de sous-officiers (le Derg ou « Comité des égaux ») sort enfin de l'ombre. Un certain Menguistu s'y distingue déjà par ses attaques contre le négus et son nationalisme intransigeant sur la question érythréenne. A partir d'août, s'impose la volonté de la tendance radicale du Derg de frapper à la tête. Le « rituel de dépossession » est enclenché, mais prudemment car il pourrait entraîner des réactions intempestives, dans la population comme à l'étranger. Il s'agit donc de faire peu à peu le vide autour de l'empereur. Il s'ensuit deux mois de manœuvres subtiles durant lesquels, les détentions arbitraires se poursuivent, les institutions impériales sont dissoutes une à une et les biens de l'empereur nationalisés.

Au palais, qui se vide au rythme des arrestations, les témoignages recueillis par Ryszard Kapuscinski (dans son livre *le Négus*) décrivent une coterie de courtisans totalement dépassés par les événements, au milieu de laquelle l'empereur est peut-être le seul à réaliser qu'il n'a plus aucun pouvoir. Sénilité, lassitude ou fatalisme ? Il ne tente pas de s'opposer aux militaires.

La déposition de Hailé Sélassié est soigneusement préparée. Le 11 septembre 1974, la télévision nationale diffuse le fameux film de la BBC, tourné quelques mois plus tôt, sur la famine au Wollo. Par trois fois, la projection est interrompue pour permettre au présentateur d'annoncer que l'empereur refuse de rapatrier sa fortune placée à l'étranger. Un joli coup de propagande qui fait passer l'« élu de Dieu » pour un avare ayant failli au devoir impérial de porter secours à ses enfants. *« Le peuple le considérait comme un Guragué » (4)*, se souvient un intellectuel.

La mort de Hailé Sélassié, le 25 ou le 27 août 1975, officiellement due à un accident circulatoire, aurait, selon d'autres sources, été ordonnée par Mengistu en personne. Le négus aurait été étouffé sous un oreiller imbibé d'éther. En février 1992, ses ossements exhumés ont été ensevelis dans un coin du mausolée de Ménélik II, en attendant que le gouvernement autorise des funérailles dignes du « Lion conquérant de la tribu de Juda ».

Aujourd'hui, le petit peuple se souvient surtout de lui comme le garant de l'unité de l'Ethiopie, mise à mal par la politique de régionalisation ethnique du nouveau régime. Il n'y a que les intellectuels pour rappeler qu'il tenait plus d'un despote démagogue que d'un monarque éclairé.

(1) *Ethiopie, un drame impérial et rouge*, de Jacques Bureau (Ramsay).

(2) « Le Lion devenu vieux », par Maxime Rodinson (*le Monde* du 13 septembre 1974).

(3) « L'Élu de Dieu démythifié » par Jean-Claude Guillebaud (*le Monde* du 29 août 1975).

(4) Les Guragués sont considérés comme l'ethnie la plus commerçante d'Ethiopie.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

L'ETAT, C'EST NOUS
de Marc Ullmann
Calmann-Lévy, 262 p., 98 F.

Gouverner avec le peuple

CET Etat, dont Marc Ullmann nous dit qu'il est le nôtre, il faut pourtant le conquérir. Ou, du moins, l'investir et l'animer de toutes nos volontés et désirs conjugués, pour en faire la *« République des citoyens »*. L'auteur n'appelle pas à la guerre civile : ce n'est pas son genre. Journaliste chevronné, connu pour la finesse de ses analyses et la mesure de ses jugements, il lui importerait plutôt de renforcer le ciment qui unit les Français.

En l'occurrence, il s'inquiète du fossé qui existe, et menace de s'élargir, entre les hommes politiques et les citoyens de ce pays. On ne saurait, estime-t-il, en rester à ce constat désolant, ce qui le conduit, en se défendant de vouloir dépouiller les représentants du peuple de leurs charges, à suggérer des méthodes et des moyens propres à *« introduire la démocratie dans la vie quotidienne »*.

Il paraît acquis que dans les sociétés modernes la démocratie ne peut se limiter à la pratique périodique de ce rituel fondateur qu'est le suffrage universel. Le risque, lorsque l'on se hasarde sur *ce terrain, est de tomber* dans un débat académique sur les mérites comparés de la démocratie représentative et de la démocratie directe. Marc Ullmann l'évite en affectant, à l'une et à l'autre, des missions différentes, de telle sorte qu'elles ne soient pas mises en compétition et, encore moins, en contradiction : il ne s'agit pas de superposer les consultations référendaires et législatives, mais d'ajouter de la démocratie à la démocratie, dans les interstices où elle fait défaut.

C'est une démarche beaucoup plus pragmatique que théorique, et l'intérêt de la démonstration qu'en propose l'auteur réside, justement, dans l'évidence, et souvent l'absurdité, des blocages qu'il constate et le caractère pratique des remèdes qu'il suggère, *quand bien même ils* paraissent, au premier chef, irréalisables. Le sont-ils vraiment, ou ne le sont-ils que par rapport à un système qu'ils dérangent ?

Marc Ullmann s'appuie sur une solide expérience de l'information journalistique, sur ce que ses lecteurs et auditeurs lui ont appris et sur les *données* que fournissent des instruments d'études sociologiques, la COFREMCA, notamment. Il *renvoie* dos à dos des modèles de société qui ont eu leurs mérites, le libéralisme américain et la social-démocratie suédoise, car, dit-il, ils ont implosé pour avoir trop écrasé les classes moyennes. Le système français, lui, est resté trop corseté dans ses traditions et son paternalisme étatiste pour faire leur juste place aux besoins d'autonomie et d'épanouissement *individuels*.

Que doit garantir l'Etat ? La dignité, répond-il. *« L'Etat doit protéger les citoyens contre la violence qui transforme la société en jungle et contre la misère qui dégrade et avilit. L'Etat doit aussi agir pour assurer aux citoyens l'égalité des chances. »* L'interventionnisme français *va, on le sait, « bien au-delà de ces nécessités »*. Lui opposer la *« République des citoyens »*, c'est faire en sorte que ceux-ci *« décident par eux-mêmes de tout ce qui n'est pas indispensable de déléguer à une autorité commune »*. C'est appliquer le principe de subsidiarité à l'organisation de la société *française*.

Dans ce mot qu'il juge barbare, Marc Ullmann met un contenu plus *familier* : son livre entend ouvrir une boîte à idées. On en citera quelques-unes, à titre d'exemples. La plus séduisante consisterait à laisser aux contribuables la possibilité d'affecter une partie de leurs contributions fiscales à des équipements de leur choix. Cet impôt à la carte pourrait s'appliquer aux budgets locaux et, éventuellement, être expérimenté à ce niveau. La même méthode est envisageable pour la Sécurité sociale, en offrant *une marge de choix aux* assurés entre plusieurs niveaux de garantie. Les avantages *liés* aux donations en ligne directe pourraient être étendus à d'autres légataires, ce qui permettrait de redistribuer le patrimoine français abusivement concentré. Le tabou du travail clandestin, s'il était mis en cause, serait *un bon* moyen de limiter l'immigration, et la complexité des niveaux d'administration locale gagnerait à se simplifier.

Simplifier est, comme écouter, impliquer, personnaliser, explorer, l'un des mots d'ordre d'une méthode qui ne se réclame d'aucune doctrine politique. L'*objectif* est d'étendre le champ de la démocratie partout où il peut l'être car, c'est la *conviction* de l'auteur, si celle-ci *ne* devient pas plus participative et génératrice de dignité, elle s'étiolera.

La menace d'une intervention américaine

M. Clinton s'est résolu à envoyer en Haïti une mission de la dernière chance

WASHINGTON
de notre correspondante

Jusqu'au dernier moment, jusqu'au moment où cela ne paraissait plus possible, le président Clinton aura tenté d'éviter l'invasion d'Haïti. Après avoir martelé, ces derniers jours, un message de fermeté et de détermination, après avoir averti que l'heure n'était plus à la négociation, après avoir affirmé que seul l'ambassadeur américain à Port-au-Prince était habilité à discuter avec les généraux haïtiens des modalités de leur départ, la Maison Blanche a décidé, vendredi 16 septembre, d'envoyer l'ex-président Jimmy Carter à la tête d'une délégation chargée de rencontrer la junte haïtienne.

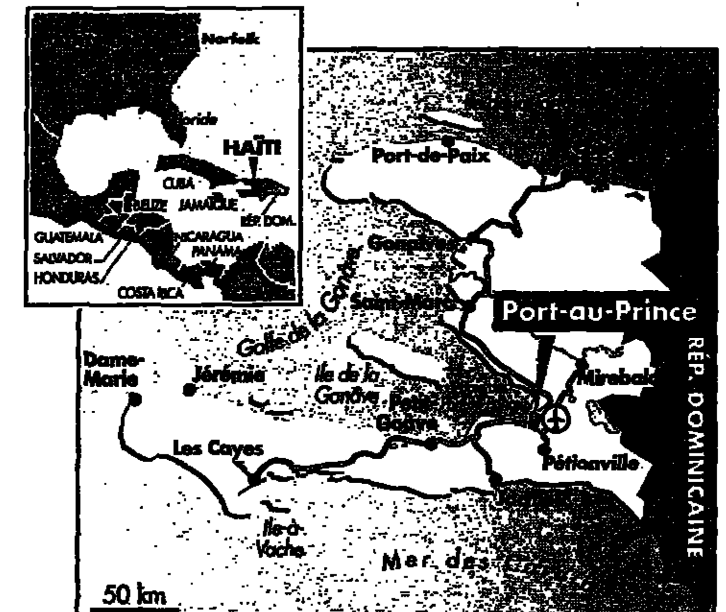
M. Carter, a annoncé vendredi soir Tony Lake, conseiller du président Clinton pour la sécurité nationale, devait quitter Atlanta par avion samedi, accompagné de l'ancien chef d'état-major Colin Powell, d'un sénateur démocrate, Sam Nunn, chef de la commission des forces armées, et de deux responsables de l'administration (un général de l'état-major et un membre du conseil de sécurité nationale). Leur mission est, en principe, strictement limitée à la négociation des modalités du départ des trois hommes de la junte, le général Raoul Cédras, le colonel Joseph-Michel François et le général Philippe Biamby, et n'affecte en rien le calendrier des préparatifs militaires. *« La question,* a expliqué Madeleine Albright, l'ambassadeur américain à l'ONU, *est la suivante : comment voulez-vous sortir, où voulez-vous aller, et comment pouvons-nous vous aider à partir ? »* A Port-au-prince, le général Cédras s'est déclaré prêt à recevoir les émissaires américains.

A soixante-neuf ans, M. Carter, qui avait déjà servi de médiateur en juin dernier entre Washington et la Corée du Nord, en allant rencontrer Kim Il-sung à Pyongyang, reprend donc du service. Selon un membre de l'entourage présidentiel, l'ancien président démocrate était en contact depuis quelques jours avec le général Cédras. La question haïtienne ne lui est pas étrangère, puisqu'il avait dirigé un groupe d'observateurs lors des élections de 1990 et, après le coup d'Etat, voyait le président Aristide, en exil à Washington. Colin Powell est, dit-on aux Etats-Unis, très respecté des militaires haïtiens : premier Noir à avoir occupé d'aussi hautes fonctions militaires, il a servi dans une administration républicaine, celle du président Bush, au sein de laquelle il a été l'un des artisans de la victoire de la guerre du Golfe. Tout comme le sénateur Nunn, le général Powell passe pour être hostile à une invasion militaire d'Haïti.

Coup de poker

La médiation de Jimmy Carter en Corée du Nord avait eu lieu également à un moment de grande tension entre les deux pays et avait fait hausser plus d'un sourcil dans les cercles diplomatique, américains, que cette procédure laissait profondément sceptiques ; au bout du compte, M. Carter rapporta à Washington l'engagement de Kim Il-sung de geler le programme nucléaire nord-coréen, et la mission fut considérée comme un succès diplomatique.

Cette fois, la tâche confiée à M. Carter tient vraiment du coup de poker pour Bill Clinton, dans la mesure où quelque 20 000 soldats et plus de vingt navires sont déjà engagés dans l'affaire et ne peuvent faire indéfiniment des ronds dans l'eau : si la mission réussit à convaincre les généraux de partir, l'administration américaine aura tout à y gagner, puisqu'elle aura évité l'invasion et son éventuel coût humain. Si, en revanche, elle échoue, le résultat sera humiliant pour les Américains car la Maison Blanche aura donné des signes d'indécision et se sera laissé berner par la junte haïtienne.



Il est en effet difficile d'imaginer que Washington envoie des émissaires d'aussi haut niveau, à un moment aussi crucial, sans avoir reçu l'assurance que les militaires haïtiens étaient sur le point de céder. Pour Zbigniew Brzezinski, qui fut le conseiller du président Carter pour la sécurité nationale, il eut été plus judicieux de *« faire partir cette mission avant le discours de M. Clinton »,* qui, jeudi soir, était censé tenir lieu de dernier avertissement.

Selon CNN, les collaborateurs de M. Clinton étaient très divisés depuis deux jours sur l'opportunité de donner suite ou non à la proposition de Jimmy Carter. *« A ce stade, nous ne pouvons être ni optimistes ni pessimistes,* a déclaré un haut responsable américain. *On ne peut que mener à bien l'idée et voir ce qu'il en sort. »* Mais il était clair, vendredi soir, que si la mission Carter échouait samedi, les plans d'invasion seraient mis à exécution sans tarder : le secrétaire à la défense, William Perry, a indiqué à la presse que l'armée était prête et que le président pouvait désormais donner l'ordre d'agir quand il le souhaitait.

L'opposition de la classe politique américaine à l'invasion d'Haïti a probablement pesé lourd dans la décision de la Maison Blanche de tenter une ultime démarche pacifique, comme en témoigne la présence du sénateur Nunn dans la « troïka ». *« Il aurait été irresponsable de ne pas parler* [aux membres de la junte] *s'il était possible d'éviter que du sang soit versé »,* a expliqué Bill Gray, « Monsieur Haïti » dans l'administration. Et M. Clinton aurait eu beaucoup de mal à défendre devant le Congrès une opération qui, pour une raison ou une autre, aurait mal tourné, si on pouvait l'accuser d'avoir laissé passer des chances de l'éviter.

Dans la journée de vendredi, le président Clinton avait déployé de nouveaux efforts pour montrer à l'opinion publique que les Etats-Unis ne sont pas seuls dans cette aventure, en recevant à la Maison Blanche les dirigeants des pays des Caraïbes figurant parmi les vingt-quatre pays qui ont accepté de participer à la « force multinationale » destinée à intervenir en Haïti. Le président Aristide se trouvait là aussi, et a prononcé un discours sur le thème de la réconciliation, dans la droite ligne de ce que souhaitaient les Américains : *« Nous disons non à la vengeance, non aux représailles ; jour après jour, nous continuerons à le dire,* a déclaré le chef de l'Etat haïtien. *La paix, c'est pour maintenant. Est-ce trop tard ? Non. Arrêtez la violence. N'ayez pas peur. Adoptons la paix. Maintenant. »* M. Clinton, de toute évidence, était satisfait d'entendre de tels propos dans la bouche d'un homme avec lequel ses relations n'ont pas toujours été faciles : *« La main que vous tendez est la clé de votre succès »,* lui a-t-il dit. Puis, prudent, le président américain a annulé le voyage qu'il devait faire en Californie au cours du week-end.

SYLVIE KAUFFMANN

Les multiples médiations de Jimmy Carter

Après avoir quitté la Maison Blanche en 1981, Jimmy Carter a été un émissaire ou un médiateur dans de nombreux conflits. En juin, M. Carter se rendait en Corée du Nord, en tant que *« personne privée en étroit contact avec Washington »,* afin d'amener Pyongyang à accepter le gel ou, du moins, le contrôle de son programme nucléaire. Le 30 août 1994, la « mission de bons offices » de l'ancien président au Libéria, engagée depuis plus de deux ans, avait pour objectif la relance du processus de paix. Il fut également médiateur en Somalie en 1993 et en Ethiopie, en 1989-1990. Dans le même temps, ses visites au Proche-Orient favorisaient la reprise des pourparlers israélo-arabes. Il se trouvait déjà en Haïti, en juillet 1990, pour participer à la supervision des élections. Il était au Togo en 1993, en Zambie en 1991, au Nicaragua en 1990, au Panama en 1989, pour les mêmes raisons.

La Fondation Carter a vu le jour, en 1982, à Atlanta, avec pour objectifs de promouvoir la démocratie, de régler les conflits mondiaux et de lutter contre la faim. M. Carter, qui la préside, a effectué aussi, à ce titre, de nombreuses missions à travers le monde.

Le vrai défi de Washington : reconstruire un pays

Permettre en Haïti le retour à une vie politique et économique à peu près normale, tel est le défi qui doit s'imposer à Washington après le départ – par la force ou non – de la junte militaire au pouvoir à Port-au-Prince.

WASHINGTON
de notre correspondante

Quelle que soit l'issue de la mission Carter, que les militaires haïtiens acceptent de partir d'eux-mêmes ou bien qu'ils décident d'attendre qu'on les déloge par la force, les troupes américaines entreront à Port-au-Prince, soit à la faveur d'une invasion, soit pour une opération de maintien de la paix.

Mais même dans l'hypothèse d'une invasion, qui serait menée par une force écrasante de quelque 20 000 hommes face à une armée haïtienne de 7 000 soldats sous-équipés, le plus dur, s'accordent à reconnaître la plupart des experts, restera à faire : remettre le pays sur les rails d'une vie politique et économique à peu près normale. *« Nous passerons de la misère à la pauvreté avec dignité »,* a promis, vendredi 16 septembre à la Maison Blanche, le président Aristide, dont le retour en Haïti devrait intervenir dans les deux semaines suivant le départ de la junte, *« en fonction de la situation sur le terrain »,* selon un responsable américain. Ce sera précisément la principale tâche des troupes américaines, après la phase initiale purement militaire : non pas reconstruire le pays, mais *« créer les conditions »* qui permettront aux Haïtiens de le reconstruire eux-mêmes.

Le premier souci des Américains sera de rétablir la paix civile et d'éviter un cycle de règlements de compte au sein de la population. L'amère expérience somalienne est encore fraîche dans les esprits ici, et l'administration Clinton souhaite à tout prix éviter que ses troupes n'aient à jouer le rôle de force d'interposition entre différentes factions. Le rôle que va jouer le président Aristide est à cet égard capital, et c'est la raison pour laquelle le langage de paix et de réconciliation – *« Ni vengeance, ni représailles »* – qu'il a tenu vendredi à la Maison Blanche a paru tant combler d'aise le président Clinton.

Ce langage, M. Aristide le tient maintenant depuis plusieurs semaines dans des émissions de radio et de télévision diffusées vers Haïti par les Américains. Bien que gardant toujours, aux Etats-Unis, l'image d'un radical, le président haïtien a adopté un profil plus souple, sous l'influence modératrice, affirme un responsable américain qui a été amené à travailler avec lui, de Jimmy Carter, du révérend Jesse Jackson et de Bill Gray, le représentant spécial du président Clinton pour Haïti, nommé en mai. Trois ans passés en exil, à côtoyer des Américains et des Français, auraient aussi modifié une vision manichéenne de l'Occident.

Mais les Américains ne peuvent pour autant exclure le risque d'un dérapage ; si M. Aristide, par exemple, était tout à fait clair vendredi devant M. Clinton et les leaders des Caraïbes dans sa volonté de réconciliation, il avait tenu une semaine plus tôt, dans une interview au *Monde* (daté 9 septembre) un discours plus ambigu : *« Ni vengeance, ni impunité »,* nous disait-il alors.

Réduire les effectifs de l'armée

C'est aussi dans le cadre de cette priorité de l'ordre public que, très vite, va être créée une force de police civile haïtienne. M. Aristide a récemment envoyé l'un de ses collaborateurs (le colonel Chérubin, selon le *Washington Post*, ancien chef de la police de Port-au-Prince) recruter des volontaires pour cette force parmi les 14 000 réfugiés haïtiens retenus sur la base américaine de Guantanamo à Cuba, indique-t-on de source haïtienne. La formation de cette police incombera essentiellement aux troupes étrangères de la force multinationale. M. Aristide aurait en outre l'intention de réduire considérablement les effectifs de l'armée haïtienne.

La question du futur gouvernement du président Aristide n'a pour l'instant pas été évoquée publiquement à Washington mais, comme le soulignait vendredi le porte-parole du département d'Etat, Mike McCurry, les Etats-Unis ont bien entendu activement *« encouragé »* le chef d'Etat haïtien à *« élargir sa base politique ». « Attention,* avertit l'ancien secrétaire d'Etat républicain Lawrence Eagleburger, *nous rétablissons un président démocratiquement élu, ce qui ne veut pas dire que nous rétablissons la démocratie. »*

A la suite de rumeurs laissant entendre que, privé de trois ans de son mandat par les putschistes, il entendait prolonger ses fonctions d'autant, M. Aristide s'est très clairement engagé, ces derniers jours, à organiser le scrutin présidentiel dans les délais prévus, en décembre 1995, scrutin auquel il ne se représentera pas. Là encore, le rôle des troupes américaines et des « casques bleus » de l'ONU, dans la deuxième phase de l'intervention, sera de permettre un déroulement normal du processus électoral. Si tout se passe bien, leur mission serait donc terminée début 1996, après l'entrée en fonctions du président et du Parlement nouvellement élus. Il faudra aussi, le plus rapidement possible, créer un système judiciaire indépendant.

Enfin, il faut remettre sur les rails un pays qui figurait déjà, avant le coup d'Etat, parmi les plus pauvres du monde, et qui a été dévasté par l'application des sanctions économiques par la communauté internationale. Le rétablissement de la paix civile est, une fois de plus, primordial car il permettra la distribution urgente de vivres et d'assistance humanitaire. Sous l'égide de la Banque mondiale, une réunion des principaux bailleurs de fonds d'Haïti s'est tenue le 26 août à Paris, au cours de laquelle M. Aristide s'est mis d'accord avec les institutions financières sur un plan de privatisation d'une grande partie des services publics et d'ouverture de l'économie aux capitaux étrangers.

Il a été également entendu que, après son retour, le président accueillerait à Port-au-Prince une mission conjointe du FMI, de la banque Mondiale et de la Banque inter-américaine de Développement (BID), qui dépend de l'Organisation des Etats américains. Les Etats-Unis ont proposé de régler, dès le retour de M. Aristide, les arriérés de la dette haïtienne (80 millions de dollars), ce qui permettrait à l'aide multilatérale de reprendre.

Selon les calculs des institutions financières, le redémarrage politique et économique d'Haïti nécessiterait la première année une injection de 550 millions de dollars environ, dont la moitié lors des trois ou quatre premiers mois. Pour la communauté internationale, et surtout pour les Etats-Unis, le jeu en vaut la chandelle : l'échec de ce redémarrage signifierait une instabilité accrue et de nouvelles vagues de réfugiés haïtiens vers les rivages américains.

S. K.

Perplexité à Port-au-Prince

PORT-AU-PRINCE
de notre envoyée spéciale

Le plan du général Cédras, commandant en chef des forces armées haïtiennes, est simple : dès que le premier soldat américain touche le sol, la majorité des hommes en armes s'évanouit dans la nature ou se fond parmi les civils avant d'organiser des attentats – ou des opérations de type guérilla – contre les envahisseurs. Dans l'hypothèse où les chefs militaires arrivent à négocier leur départ, les Américains n'auront donc plus à se livrer à des chasses à l'homme pour circonvenir l'action de ces francs-tireurs.

Restera « seulement » à redouter la colère des partisans du président Jean-Bertrand Aristide. Ces derniers ne savent plus quel message retenir des derniers gestes américains. La perplexité est d'autant plus grande que des avions ont parachuté de nuit, outre des tracts annonçant le retour de l'ordre constitutionnel, des paquets contenant des postes de radio, dans les quartiers les plus pauvres de la capitale, là où les appuis au président élu sont les plus nombreux.

Le chef de l'Etat en exil a préventivement invité vendredi, par l'entremise des radios, la population à s'abstenir de tout acte de représailles ou de vengeance durant l'intervention américaine. Le prêtre-président s'est efforcé ces derniers jours de convaincre qu'il travaillera à une véritable *« réconciliation nationale ».* Est-elle encore possible quand les haines ont atteint dans chaque camp de tels degrés ? *« Seigneur, Haïti est dans ta main »,* proclament de grandes banderoles à travers les rues de Port-au-Prince.

Le calme y règne, la population vaque tranquillement à ses occupations, attendant avec fatalisme la suite des événements. L'armée n'a procédé à aucun déploiement exceptionnel et nul soldat ne s'agite autour du quartier général militaire situé tout près du palais présidentiel. On joue au football sur la place voisine des Héros-de-l'Indépendance, à l'endroit où, chaque matin, des cadres militaires tentent d'entraîner ostensiblement de nouvelles recrues. Les militaires continuent de se flatter de voir le cas haïtien causer tant de tracas à l'unique superpuissance mondiale.

Seules s'agitent dans la ville des cohortes de journalistes arrivés à grand-peine par la République dominicaine, où l'on commence à localiser des endroits où installer d'éventuels camps de réfugiés. On redoute là-bas, plus que tout, une « invasion » des fuyards haïtiens.

MARTINE JACOT

[Notre envoyée spéciale nous a adressé cet article dès son arrivée à Port-au-Prince. Précédemment, le correspondant du *Monde* en République dominicaine, Jean-Michel Caroit, avait tenté de se rendre en Haïti, au début de la semaine, mais les militaires au pouvoir avaient interdit son entrée dans le pays.]

Des associations françaises s'inquiètent des « risques de dérapage ». – Trente-huit organisations non gouvernementales françaises, dont la fondation France-Libertés, présidée par Mme Danièle Mitterrand, ont condamné, vendredi 16 septembre, une éventuelle intervention américaine en Haïti, *« qui présente des risques de dérapage, comme ce fut le cas en Somalie et au Panama ».* Ces associations demandent que *« l'ONU contrôle effectivement la totalité des opérations en Haïti et que la France s'engage à participer de manière conséquente aux missions de paix onusiennes (...) ».*

EUROPE

Slobodan Milosevic dénonce la corruption de « la clique » de Pale

L'enrichissement illicite des dirigeants serbes de Bosnie sert le gouvernement de Belgrade qui pourrait en tirer argument pour les écarter

PALE

de notre envoyé spécial

Les Serbes de Bosnie, qui ont rejeté le plan de paix, apparaissent aujourd'hui résolus à soutenir la politique de leurs dirigeants, leur « président » Radovan Karadzic en tête. Pourtant, hier encore, ils confessaient secrètement avoir honte de leurs chefs, qu'ils jugeaient corrompus et uniquement motivés par la perspective d'un enrichissement personnel. A l'heure où Belgrade dénonce justement *« l'irresponsabilité », « l'absence de légitimité politique »* et *« l'enrichissement »* de *« la clique de Pale »*, les Serbes bosniaques se serrent les coudes. *« Nous savons que nos dirigeants sont des voyous,* dit une femme, *mais nous règlerons ce problème après la guerre. D'abord, nous devons vaincre les Musulmans et rétablir la paix en Bosnie. »*

Le premier scandale financier a éclaté à Pale en avril. Partis avec 5 millions de deutschemarks (17 millions de francs) vers la Bulgarie, afin d'acheter du carburant, le premier ministre Vladimir Lukic et deux membres du gouvernement ont disparu durant plusieurs jours. A leur retour, les trois hommes ont affirmé avoir *« perdu »* l'argent sorti des caisses de l'Etat. L'affaire portait sur une somme trop importante pour rester secrète et la presse locale a donc publié le récit de la *« disparition »* des deniers publics. M. Karadzic a dû intervenir à la télévision, affirmant que l'affaire n'était finalement pas si grave, car Vladimir Lukic avait fait preuve *« d'incompétence »* mais *« n'était pas un voleur »*.

L'affaire fut révélée à la suite des déclarations du ministre de l'intérieur, Mico Stanesic. *« Grâce à sa fonction et à la confiance du peuple,* déclarait alors M. Stanesic, *Valdimir Lukic a volé 3,5 millions de deutschemarks* (12 millions de francs) *à la République serbe* [la « République » autoproclamée par les Serbes de Bosnie]. *Il a investi cet argent en Bulgarie, grâce à une certaine Dimitriska Gorgijeva, qui dirige une société d'import-export à Budapest. Deux autres membres ont été complices. Au total, 5,3 millions de deutschemarks ont été sortis de Pale, sous prétexte d'acheter du carburant, mais rien n'est revenu : ni argent, ni carburant. J'ai transmis ce dossier au tribunal de Sokolac »*, concluait M. Stanesic. Effectivement, daté du 21 mai 1994, l'acte d'accusation numéro 02/1-20/94 reprend les éléments évoqués par le ministre de l'Intérieur.

A la suite de ces révélations, les conseillers de Radovan Karadzic ont convaincu le « président » d'ordonner la démission du gouvernement. Cela fut fait dès le mois d'avril, mais ce n'est que le 18 août que le « Parlement » des Serbes bosniaques a finalement désigné un nouveau gouvernement, dirigé par Dusan Kosic. Cet économiste de trente-sept ans, originaire de Ljubinje, en Herzégovine, est présenté comme l'homme neuf, intègre, nécessaire au redressement du pays. Il fut depuis le début de la guerre le directeur des réserves de la « République serbe ». Il gérait les stocks de nourriture, de carburant et de matériaux.

Dusan Kosic n'est pourtant pas inconnu des services de police serbes, même si les rapports le concernant ont été soigneusement dissimulés. Selon nos informations, il fut arrêté deux fois durant le conflit. La première, le 14 mai 1992, à Mostar, alors qu'il se trouvait à bord d'un camion contenant 518 kilos de cigarettes *Marlboro*. M. Kosic était en possession de faux papiers. La seconde, le 23 septembre 1993, chez lui à Ljubinje, après que des policiers eurent intercepté un camion transportant du tabac de contrebande. Les chauffeurs du véhicule, Sasa Glavan et Rajko Markovic, avaient affirmé qu'ils travaillaient pour le compte de Danilo Veselinovic, le directeur de cabinet du ministre de l'intérieur de l'époque, et qu'ils avaient l'ordre de livrer leur cargaison chez Dusan Kosic. Ce dernier fut à chaque fois très vite relâché et les rapports de police très vite enterrés.

Campagne d'intoxication

Les autorités de Pale, interrogées sur ces différentes affaires, répondent ces derniers jours que tout cela n'est qu'une campagne d'intoxication organisée depuis Belgrade. Effectivement, la presse de Serbie publie dorénavant chaque jour des articles mettant en cause les dirigeants serbes bosniaques. Mais les activités extraprofessionnellles et lucratives des hommes au pouvoir à Pale ne datent pas d'hier. Elles semblent durer depuis le début de la guerre. Le conflit politique qui oppose désormais Pale et Belgrade a simplement permis aux langues de se délier afin de déstabiliser les dirigeants serbes de Bosnie.

Si la corruption de certains responsables ne fait aucun doute, on peut en revanche s'interroger sur les objectifs réels du président serbe Slobodan Milosevic. Il paraît évident que les politiciens et les journalistes de Belgrade n'ont pu rendre publiques certaines de ces affaires sans son aval. Si M. Milosevic désire vraiment provoquer la chute de Radovan Karadzic et de son équipe, il doit imaginer une solution de rechange pour diriger la « République serbe » de Bosnie.

Entre alors en scène le commandant en chef de l'armée serbe bosniaque, le général Ratko Mladic. *« Lorsque Karadzic ne cherche que son propre intérêt, Maldic, lui, ne pense qu'au bien des Serbes et à leur avenir »* commente un journaliste de Pale. *« Mladic, personne ne peut l'acheter,* poursuit-il. *« Si Slobodan Milosevic décide de balayer les gangsters qui nous dirigent, je pense que son homme sera Ratko Mladic ».* Le problème, c'est que le général Mladic ne paraît pas prêt à devenir le numéro un des Serbes de Bosnie, en admettant que cette proposition lui ait été faite. Il est déjà l'homme fort du régime. *« Mladic est populaire,* commente un journaliste qui désire conserver l'anonymat. *Il est un héros national et, de plus, il a des dossiers sur tout le monde. Il bénéficie d'un réseau exceptionnel d'espions ».* Le rôle de celui qui, dans l'ombre, tire les ficelles paraît convenir au général qui a considérablement réduit ses apparitions publiques depuis l'offensive sur Gorazde en avril. Ce recul vis-à-vis de la politique correspond également à un drame personnel qu'a subi Ratko Mladic. Sa fille s'est suicidée, en Serbie, alors qu'il commandait l'attaque contre Gorazde.

A l'heure où personne ne connaît les intentions véritables de Slobodan Milosevic, le pouvoir serbe bosniaque est dans la tourmente. L'homme de la rue n'hésite parfois plus à critiquer l'équipe dirigeante, et l'hypothèse d'un renversement du régime, si elle n'est pas prévisible pour le moment, n'est pas à écarter totalement. Même si les résultats du référendum sur le plan de paix international ont permis à Radovan Karadzic de se glorifier d'un véritable soutien populaire, en attendant la prochaine tempête.

RÉMY OURDAN

LOIN DES CAPITALES

Retrouvailles acadiennes à Moncton

MONCTON

de notre envoyé spécial

Au départ, une idée. Lancée, en avril 1988, à Edmonton, par Jean-Marie Nadeau, alors secrétaire général de la Société nationale des Acadiens : convier la diaspora acadienne (quelque trois millions de personnes disséminées de par le monde) à se rassembler au Nouveau-Brunswick, à l'est du Canada, non loin de cette région de l'actuelle Nouvelle-Ecosse – l'Acadie d'antan – d'où leurs ancêtres furent déportés (« L'Acadie : les racines de l'exil », supplément « Temps libre », *le Monde* du 25 juin 1994).

C'était en 1755, année où les Anglais (ils avaient hérité, en 1713, à la faveur du traité d'Utrecht, de cette colonie française fondée en 1604 par Samuel de Champlain) décidèrent d'en finir, une fois pour toutes, avec ces paysans catholiques qui, opposés à l'idée d'avoir un jour à combattre leur mère patrie, refusaient tout serment d'allégeance inconditionnelle à la Couronne britannique. L'idée d'un grand rassemblement allait faire son chemin et six ans plus tard, au cœur de l'été 1994, s'ouvrait le Congrès mondial acadien.

Un « retour aux sources » pour inverser ce « grand dérangement » (ainsi les Acadiens désignent-ils pudiquement la déportation dont ils furent les victimes) et exorciser, symboliquement, ce *« jour fatal »*, immortalisé en 1847 par le poète américain Longfellow, *« où les vaisseaux d'Albion traînèrent tout un peuple en exil ».* Peuple. Mot magique pour une Acadie qui devait surtout retenir du discours prononcé, dans le cadre du Congrès, par Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations unies, la reconnaissance officielle du peuple acadien.

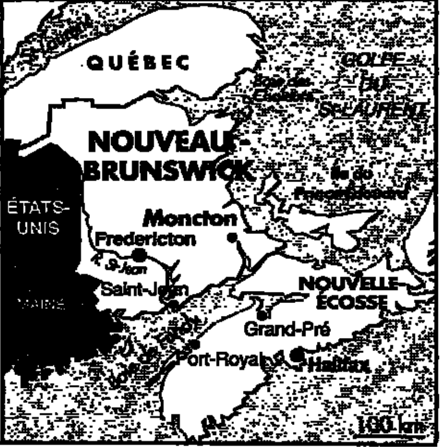
Dix jours durant, des milliers de personnes ont ainsi renoué des liens que le temps et la géographie avaient, pour le moins, distendus. Une gageure dans une communauté qui, notamment dans les trois provinces du Canada atlantique (on y compte quelque 285 000 francophones), cultive volontiers les querelles de clochers. Tout en restant viscéralement attachée à cette mémoire collective qui fait d'un Acadien, ainsi que le relevait la romancière Antonine Maillet, prix Goncourt 1979 pour *Pélagie-la-Charrette*, non pas l'occupant d'un territoire mais le descendant de quelqu'un.

Une singularité que devait illustrer, de Rogersville à Cap-Pelé, de Saint-Louis-de-Kent à Shediac, de Bouctouche à Dieppe ou de Cocagne à Grande-Digue, les dizaines de rassemblements familiaux organisés dans le cadre de ces « Retrouvailles 94 ». Autant de fêtes de famille avec soirées dansantes, banquets, pique-niques, tournois de golf et messes sur mesure. *« La perspective d'un retour aux sources,* observait Wilfred Roussel, directeur général du Congrès, *ça vous prend aux tripes. »* De quoi expliquer la présence de milliers de visiteurs venus du Québec (les descendants d'Acadiens y seraient environ un million et demi), de la Louisiane (plus d'un million de cajuns dont la moitié serait francophone), de Saint-Pierre-et-Miquelon, des îles de la Madeleine, de l'Ouest canadien, de la Nouvelle-Angleterre, du Texas, de la Martinique, de France et de Belgique.

Avec, pour résultat, des retrouvailles en grandes pompes. A l'image de la messe solennelle célébrée par les évêques acadiens du Nouveau-Brunswick ou de l'émouvante levée du drapeau (bleu, blanc, rouge avec, dans le bleu, l'étoile jaune de la Vierge Marie, patronne des Acadiens) en présence des premiers ministres du Canada et du Nouveau-Brunswick (ce dernier, anglophone, cajole avec talent une communauté francophone qui représente, il est vrai, un tiers de la population de sa province) et du ministre français de la culture, Jacques Toubon.

Un destin tragique glorifié

Des retrouvailles ludiques où se succéderont concours de bûcherons, courses de chevaux, tintamarres (ainsi nommés car on y fait beaucoup de bruit), bingos géants, veillées, fêtes gastronomiques, expositions d'artisanat,



cinéma et théâtre amateur. Avec une place de choix accordée à la chanson, notamment dans le cadre d'un « Frolic » (marathon musical mêlant tous les styles, des violoneux aux groupes rock alliant tradition et modernité à l'image des Méchants Maquereaux ou du groupe néo-écossais Chatouille ma bourrique).

Des retrouvailles studieuses, également. Pour réfléchir à ce à quoi pourrait ressembler « l'Acadie en 2004 », année qui marquera le 400e anniversaire de sa fondation. Trois journées consacrées au passé, au présent et au futur. Avec une certaine tendance à s'accrocher aux symboles (le drapeau, la fête nationale et un hymne en latin dont la version française devait être présentée lors du Congrès) et une inclination à se complaire dans la glorification d'un destin tragique.

D'autant que la jeunesse (invitée à se rencontrer en d'autres lieux) brillait par son absence au sein d'auditoires d'âge plutôt mûr qui n'abuseront guère d'un temps de parole il est vrai très limité. Au total, une avalanche d'exposés, des questions pertinentes mais des débats propres à laisser sur leur faim des participants un tant soit peu exigeants. Tel n'était pas, apparemment, l'état d'esprit des quelque 2 600 présents davantage portés vers le consensus, fût-il mou, que sur l'affrontement, fût-il d'idées.

Exercice globalement décevant dont Michel Doucet, professeur à l'Université de Moncton, allait néanmoins tenter de tirer la leçon. Résumons. Il y a plusieurs Acadie. L'Acadie au singulier, celle du cœur, de l'histoire et de la diaspora. Et l'Acadie au pluriel, celle de la Louisiane et celle de l'Atlantique elle-même divisée en communautés morcelées. Privée d'un territoire bien défini, l'Acadie puise son identité dans une histoire et une culture communes, certes, mais surtout dans un héritage linguistique qu'il lui appartient, coûte que coûte, de préserver.

Le territoire n'existe plus. La religion ne joue plus le rôle moteur qui fut longtemps le sien. Reste la langue française. Y renoncer serait *commettre un suicide collectif.* Aussi l'Acadie se doit-elle d'en assurer la pérennité. A l'école (dont la qualité fut parfois vertement critiquée) mais aussi à la maison (où les parents démissionnent trop souvent) et dans les médias, notamment sur les écrans de Radio-Canada, accusée par certains de diffuser une image folklorique de l'Acadie, voire d'être un instrument d'assimilation.

Une synthèse propre à rassurer le président de la Société nationale de l'Acadie, Roger Ouellette, pour qui *« l'Acadie, sous peine de n'être qu'un mythe, doit avoir une terre où plonger ses racines ».* De quoi, aussi, justifier le refus du Nouveau-Brunswick, cœur de « l'Acadie moderne » et seule province officiellement bilingue, de se fondre dans une diaspora floue voire dans une union économique régionale.

S'imposait finalement la vision plutôt optimiste d'une Acadie bien vivante dont la fierté devait, il est vrai, se trouver confortée par les miroirs, parfois complaisants, dans lesquels elle fut, un mois durant, invitée à s'admirer. De quoi renforcer ce sentiment d'appartenance qui, l'espace d'un été, a vu chaque Acadien arborer fièrement casquettes, chandails et épinglettes patronymiques tandis que les maisons se drapaient de banderoles tricolores.

« L'Acadie parle au monde ! » Tel était le thème général du congrès. Une Acadie qui, au-delà du bonheur de retrouver ses enfants, a saisi l'occasion d'affirmer haut et fort sa volonté d'exister. Prise de parole et *« prise de confiance »* saluées et encouragées par le chanteur Gilles Vigneault. *« Que vous le vouliez ou non,* a-t-il lancé, *vous êtes tous des nationalistes. La langue, c'est le véritable territoire du dedans. Un territoire qu'il faut parfois reconquérir. Une fois le terrain conquis, il faut le garder. Si, aujourd'hui, vous ne voulez pas être rangés dans les armoires de l'histoire, ne vous gênez pas pour, à votre tour, déranger un peu... »*

Vaste programme en attendant le second congrès mondial qui, dit-on, pourrait se tenir en l'an 2004. En Louisiane cette fois.

PATRICK FRANCÈS

L'étau se resserre autour de Sarajevo

« Les Serbes continuent d'étrangler Sarajevo. » Les responsables de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) dans la capitale bosniaque s'inquiétaient, jeudi 15 septembre, des graves pénuries qui frappent non seulement les habitants mais également les « casques bleus » stationnés dans la ville assiégée.

Depuis deux jours et pour la première fois depuis le cessez-le-feu de février dernier, Sarajevo est privée simultanément d'eau, d'électricité et de gaz. De plus, la FORPRONU a reconnu, jeudi, que ses réserves de carburant sont à *« un niveau dramatiquement bas »* en raison de l'intransigeance des Serbes bosniaques qui empêchent depuis plusieurs semaines le passage vers Sarajevo des convois de citernes de l'ONU en provenance de leur base en Croatie.

Ces soudaines pénuries interviennent alors qu'un premier groupe de dix-neufs observateurs civils internationaux, principalement des Norvégiens, est arrivé, jeudi soir, à Belgrade pour surveiller le blocus de la Serbie contre les Serbes de Bosnie. La FORPRONU se refuse pour le moment à lier les deux évènements mais dans la capitale bosniaque nul ne doute que les Serbes de Bosnie ne soient en train de mettre leur menace à exécution. Leur leader, Radovan Karadzic, avait, en effet, averti à la fin du mois d'août qu'il étoufferait la ville et toutes les autres enclaves musulmanes de Bosnie si la frontière entre la Serbie et les territoires qu'il contrôle restaient fermés.

A l'occasion de l'arrivée des premiers observateurs en Serbie, les grandes puissances ont, dans la soirée, déposé devant le conseil de sécurité de l'ONU un texte de résolution prévoyant la suspension de certaines sanctions au profit de Belgrade et le renforcement de celles imposées contre les Serbes de Bosnie. Le texte sera voté dès réception du premier rapport de la mission de surveillance. Le vote pourrait avoir lieu avant la fin de la semaine prochaine, a-t-on précisé à New-York.

Par ailleurs, les Serbes de Croatie, qui interdisent depuis début août le passage des convois humanitaires destinés à la poche de Bihac, dans le nord-ouest de la Bosnie, empêchent depuis jeudi les convois du contingent français de la FORPRONU stationnés à Bihac de rejoindre l'enclave musulmane. Les forces serbes de Krajina avaient pris part la semaine dernière à une offensive conjointe avec les Serbes de Bosnie contre la poche mettant en danger les « casques bleus ». Pour parer à ce type d'incursion et mieux protéger les *« zones de sécurité »* en Bosnie, telle la poche de Bihac, l'OTAN a décidé, jeudi lors d'une réunion à Bruxelles, d'élargir sa zone d'intervention aérienne à la Croatie. – *(AFP, Reuter.)*

SERBIE : trois ans et demi de prison pour espionnage. – Une Yougoslave, Andjelka Stefanov, accusée d'espionnage au profit de l'Allemagne, a été condamnée, jeudi 15 septembre, à trois ans et demi de prison par un tribunal de Nis (sud de la Serbie). Les autorités serbes lui reprochaient d'avoir rassemblé des renseignements sur la situation politique, militaire et économique en Yougoslavie (Serbie et Monténégro). – *(AFP.)*

RUSSIE

L'opposition nationaliste étale ses divisions au « Congrès des forces patriotiques »

Les adversaires nationalistes du président russe Boris Eltsine ont de nouveau dévoilé leurs divisions à l'issue du premier « Congrès des forces patriotiques » de Russie, vendredi 16 septembre, dans l'enclave russe de Kaliningrad. Au terme de cette rencontre, qui devait marquer la rentrée politique de ces opposants venus de tous les horizons, les congressistes ont annoncé qu'ils avaient choisi leur candidat à l'élection présidentielle de 1996, sans pouvoir toutefois dévoiler son nom.

Le mouvement ultra-nationaliste de Vladimir Jirinovski a refusé de signer le document final qui demandait la démission du gouvernement russe. Ce texte a été approuvé par l'ancien vice-président, Alexandre Routskoï, ennemi juré de Boris Eltsine, par le président du Parti communiste, Guennadi Ziouganov, et par plusieurs autres formations de l'opposition nationaliste. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE

ALGÉRIE

L'ex-FIS veut consulter ses cadres avant d'engager une négociation

L'élargissement des principaux dirigeants de l'ex-Front islamique du salut (FIS), au nombre desquels Abassi Madani et Ali Benhadj, a été passé sous silence par les imams, lors de la grande prière hebdomadaire du vendredi, dans les principales mosquées d'Alger. L'affluence était réduite à la mosquée Sunna, dans le quartier de Bab-el-Oued, où officiaient, tous les quinze jours, les deux chefs historiques du « Parti de Dieu » avant leur arrestation, en juin 1991. Dans la mosquée du quartier populaire d'Hussein Dey, un des fiefs intégristes de la capitale, l'imam a appelé les fidèles à la *« patience »* et à la *« paix »*, en évitant soigneusement toute référence à la situation politique.

L'ex-FIS ne participera pas aux discussions qui doivent avoir lieu, mardi 20 septembre, entre le pouvoir et certains partis d'opposition, en dépit des récentes mesures d'apaisement. *« Je pense que tout le monde sait et est convaincu que le FIS ne peut pas adhérer à cette phase du dialogue. Il est trop tôt et les conditions ne sont pas réunies »*, a déclaré, à l'agence Reuter, Rabah Kébir, président de l'instance exécutive de l'ex-FIS à l'étranger.

« Nous ne cherchons pas à créer des difficultés au président Liamine Zeroual. Vraiment, nous cherchons à l'aider dans sa démarche, a insisté M. Kébir. *Mais chaque partie dans une négociation doit pouvoir réunir et représenter son camp. »* A ses yeux, la mise en résidence surveillée de MM. Madani et Benhadj est *« un pas positif »*. Mais, a-t-il ajouté, *« ils sont toujours prisonniers (...). Ils peuvent recevoir quelques hommes, mais sous le contrôle des agents de sécurité. Leur téléphone est contrôlé. Cette situation ne permet pas d'aboutir à une vraie consultation »*.

M. Kébir a, en outre, indiqué qu'Abassi Madani pourrait appeler à une trêve de la lutte armée *« avant le début des négociations »*. Il a confirmé l'existence de contacts indirects entre l'ex-FIS et le Groupe islamique armé (GIA). *« Nous voulons que tout le monde soit d'accord pour faire cesser la violence*, a-t-il dit. *Ce n'est pas facile. »*

Dans un communiqué rédigé en français et rendu public, vendredi, à Bonn, l'ex-FIS se dit convaincu qu'*« une solution durable au problème algérien doit être algérienne à cent pour cent »*. S'étonnant des récents propos d'Alain Juppé, qui avait déclaré qu'il n'a *« aucune intention de discuter avec le FIS »*, le « Parti de Dieu » a rappelé qu'il n'avait sollicité *« l'intervention d'aucun pays étranger pour aider à trouver une solution au problème algérien »*. – *(AFP, Reuter.)*

Silence des autorités tunisiennes

Après l'annonce de l'élargissement des chefs historiques de l'ex-Front islamique du salut (FIS), les autorités tunisiennes continuent de garder un silence absolu, tandis que la classe politique et la population s'interrogent. Les quotidiens gouvernementaux et indépendants ont donné, jeudi 15 septembre, l'information sans commentaire, la reléguant loin dans leurs pages intérieures.

Dans sa dernière livraison, l'hebdomadaire *Réalités* invite les intellectuels à jouer *« un rôle d'avant-garde pour soutenir les efforts de réconciliation en Algérie au bénéfice de la paix, de la stabilité et du développement dans toute la région »*. *« Les intellectuels en Tunisie ont le devoir de respecter et de soutenir le libre choix du peuple algérien dans le respect des différences d'opinion »*, ajoute le journal, qui juge que *« la logique de la violence a échoué »*.

Le porte-parole du mouvement Ettajdid (ex-communiste) a déclaré : *« Nous n'avons rien contre l'élargissement de prisonniers politiques, quelles que soient leurs tendances. Nous espérons cependant que ce ne sera pas le prélude à une participation prépondérante au pouvoir d'un parti fondamentalement antidémocratique. »* Le secrétaire général adjoint du Parti de l'unité populaire (PUP) s'est montré, quant à lui, très prudent sur l'évolution de la situation algérienne. A son avis, les mesures d'apaisement *« entrent dans le cadre de la recherche d'une solution qui pourrait permettre à l'Algérie de retrouver le chemin de la paix civile »*. Mais, a-t-il ajouté, *« le dénouement n'est pas pour demain »*.

La population, qui suit l'évolution de la situation en Algérie, essentiellement à l'écoute des radios étrangères, donne volontiers son sentiment. *« Si les islamistes arrivent au pouvoir en Algérie, ils s'imposeront à terme en Tunisie*, assure un ingénieur. *Les jeux sont faits, il faut choisir son camp. »* L'ouverture en direction des islamistes en Algérie signifie, pour un enseignant, l'échec de *« l'option sécuritaire »* suivie par le gouvernement tunisien pour combattre la montée de l'intégrisme. *« Pour l'avoir compris*, souligne-t-il, *les Algériens sont en avance sur nous. »* Prenant le contre-pied de ces thèses, un universitaire considère que la contagion n'est pas inévitable. A son avis, *« le pire pour la Tunisie serait une alliance entre un pouvoir islamiste en Algérie et la Libye »*, autre pays voisin de la Tunisie. *« Pour l'instant*, juge-t-il, *les islamistes algériens ont d'autres chats à fouetter, d'autant que la stratégie de leurs semblables en Tunisie consiste à se terrer pour laisser mûrir la situation. »* – *(AFP.)*

AFRIQUE DU SUD

M. Mandela confie à l'ancien président De Klerk la réorganisation des services secrets

Le vice-président Frederik De Klerk, ancien chef de l'Etat, a été désigné par Nelson Mandela à la tête du comité ministériel chargé de coordonner les activités des services secrets sud-africains. M. De Klerk, assisté notamment du ministre de la justice, Dullah Omar, sera chargé de veiller à ce que ces services, encore composés majoritairement de Blancs, fonctionnent conformément à la politique définie par le nouveau gouvernement.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

La désignation de l'ancien président sud-africain à la tête du comité ministériel de la sécurité et du renseignement est une confirmation plus qu'une nomination. Depuis plusieurs mois déjà, Frederik De Klerk occupait *de facto* une fonction dont il avait eu bien à connaître lorsqu'il était chef de l'Etat. C'est en effet sous son autorité que les services secrets et les services de renseignement militaires avaient été purgés de leurs éléments les plus opposés à la démocratisation du pays.

Des difficultés de recrutement

La nomination officielle de M. De Klerk intervient quelques jours après que Nelson Mandela eut annoncé devant le Parlement que les nouveaux textes qui régiront les services secrets seraient bientôt soumis à la discussion des élus. En chargeant son vice-président de la tâche, M. Mandela a tenu à demeurer fidèle à sa politique de réconciliation, autant qu'au principe du partage du pouvoir. La même démarche avait présidé à la récente désignation, sur proposition du groupe parlementaire du Congrès national africain (ANC), de Pieter Groenewald, député du Front de la liberté (FF, extrême droite), à la tête de la puissante commission de la défense.

Pour autant, la responsabilité réelle des services secrets restera en dernier ressort l'apanage du président sud-africain, assisté du futur secrétaire d'Etat chargé du renseignement. Ce dernier reste à désigner, mais le nom de Joe Nhlanhla, ancien chef des services de sécurité de l'ANC, a été plusieurs fois avancé pour ce poste.

Le futur secrétaire d'Etat aura du pain sur la planche. Il lui faudra définir une politique du renseignement dans un contexte national et international radicalement nouveau, tout en réorganisant un service passablement secoué par les évolutions de ces dernières années. Plusieurs informations ont notamment fait état d'un projet de réforme visant à faire éclater l'actuel Service national de renseignement (NIS) pour donner naissance à deux services distincts chargés respectivement de la recherche du renseignement extérieur et du contre-espionnage. Une réforme qui a la faveur de l'ANC, mais qui pourrait être repoussée à cause de son prix jugé particulièrement coûteux.

Le recrutement de nouveaux agents semble également poser problème alors que des responsables autorisés se plaignent du manque de personnels réellement qualifiés. Plusieurs centaines d'agents membres des anciens services de sécurité de l'ANC sont en voie d'intégration au sein du NIS. *Mais, comme dans l'armée*, les différences de cultures professionnelles et politiques posent de délicats problèmes de fonctionnement, sinon de cohabitation.

Dans son édition de vendredi 16 septembre, l'hebdomadaire *Weekly Mail & Guardian* fait ainsi état d'un rapport gouvernemental secret selon lequel cinq cent-quarante-sept agents mécontents (sur un effectif de quelque deux mille personnes) auraient récemment quitté les services secrets civils. Tout en reconnaissant le chiffre, un porte-parole du NIS a assuré que les départs en question s'étalaient sur une période de cinq ans et correspondaient à une rationalisation volontaire de la part du NIS. Selon la même source, une cinquantaine d'agents seulement auraient quitté le service pour des raisons politiques.

GEORGES MARION

M. Mandela : les symboles de l'apartheid font partie du patrimoine national. – La suppression des symboles de l'apartheid doit être faite avec discernement et après consultation des responsables culturels du pays, a affirmé vendredi 16 septembre le président Nelson Mandela. Une nouvelle Afrique du Sud ne peut pas être construite sans son héritage culturel, ses religions et tous ses groupes ethniques, a déclaré M. Mandela, faisant allusion au déboulonnage récent d'une statue de Hendrik Verwoerd, *« l'architecte de l'apartheid »*. – *(AFP.)*

ASIE

INDE

« Rambo de Bollywood » se morfond en prison

L'acteur Sanjay Dutt, trente-cinq ans, se morfond dans une prison de Bombay. Il est accusé de complicité dans l'affaire des attentats à la voiture piégée qui avaient fait environ 300 morts et un millier de blessés en mars 1993 dans la capitale économique de l'Union. Celui que nombre de ses compatriotes ont surnommé le « Rambo indien » risque la détention à vie.

Par ce qui semble une ironie du sort, Sanjay jouait le rôle d'un terroriste dans son dernier film, *Khalnayak* (en hindi : « le Vaurien »). Il est à présent accusé de s'être procuré trois fusils d'assaut AK-47 auprès de la mafia musulmane, laquelle est soupçonnée d'avoir mis en œuvre les attentats pour répondre au massacre de coreligionnaires par des hindous. Des émeutes intercommunautaires avaient fait, fin 1992 et début 1993, des centaines de morts, surtout musulmans, dans la métropole économique indienne et dans tout le pays. Ces violences avaient elles-mêmes suivi la destruction, par des extrémistes hindous, de la mosquée d'Ayodhya en décembre 1992.

L'acteur ne nie pas avoir acheté ces armes mais dit que c'était pour protéger sa famille, menacée par des radicaux hindous. Lors des émeutes, Sanjay s'était rendu avec son père – parlementaire du Congrès, au pouvoir – dans des quartiers de Bombay pour tenter d'y ramener le calme. Pour cette action, une organisation hindouiste l'avait accusé d'être *« pro-musulman »*.

Fils d'un couple d'acteurs célèbres, connus pour leurs actes de charité, Sanjay est lui-même réputé pour aider les miséreux. Il s'est aussi fait le champion des figurants mal payés de « Bollywood » (Hollywood de Bombay), haut lieu du cinéma indien.

PAKISTAN

L'armée éclaboussée par des accusations de trafic de drogue

L'armée pakistanaise, souvent présentée comme la seule institution propre du pays, est au cœur d'un scandale mettant en cause ses liens souvent allégués avec le trafic de la drogue. Au départ : une interview de l'ex-premier ministre et actuel chef de l'opposition islamique conservatrice, Nawaz Sharif. Publié par le *Washington Post*, ce texte, accueilli depuis par plusieurs démentis, est confirmé par ce journal.

Le quotidien américain fait dire à M. Sharif que ceux qui étaient alors les principaux officiers du pays, le chef d'Etat-major Aslam Beg, et le général Durrani, « patron » de l'ISI (renseignements militaires), sont venus le trouver début 1991 pour soumettre à son approbation un plan organisant à grande échelle le trafic d'héroïne. Le but de l'opération – à laquelle M. Sharif avait mis son véto, dit l'interview – était de recueillir des fonds pour financer des opérations secrètes.

Les officiers mis en cause, aujourd'hui en retraite de l'armée (le général Durrani est ambassadeur du Pakistan en Allemagne), ont démenti. M. Sharif a assuré que l'interview, *« confectionnée et malveillante »*, visait à lui aliéner les chefs militaires, sans le soutien desquels un politicien pakistanais a peu de chances de parvenir au pouvoir ou de s'y maintenir. Le *Washington Post* se dit en mesure de fournir les enregistrements des déclarations controversées. – *(AFP.)*

CORÉE DU NORD : nouveau refus d'inspection de sites nucléaires. – Pyongyang a de nouveau refusé, vendredi 16 septembre, l'accès de deux sites, non déclarés, où l'AIEA (Agence de l'énergie atomique) soupçonne la présence de déchets nucléaires. Un porte-parole des affaires étrangères a indiqué que le pays ne peut pas admettre cette *« inspection spéciale »*, qui « constitue une atteinte gratuite à notre souveraineté et relève de la politique d'asphyxie » du pays. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

EGYPTE

L'uniforme contre le voile dans les écoles

LE CAIRE

de notre correspondant

La polémique sur le port du voile islamique dans les écoles a repris à la veille de la rentrée scolaire qui avait lieu, samedi 17 septembre, pour quatorze millions d'écoliers.

La Haute Cour administrative a estimé que le ministre de l'éducation avait le droit d'imposer un uniforme scolaire. Cette décision avait provoqué une levée de boucliers de la part des islamistes et des musulmans conservateurs dans la mesure où cet uniforme ne prévoyait pas le port du voile pour les écolières.

Des avocats appartenant au courant islamiste avaient alors intenté – et gagné – un procès devant la cour administrative, pour contester l'arrêté ministériel qui, selon eux, portait atteinte aux libertés individuelles. L'arrêté prévoit notamment le port par les écolières d'une blouse blanche et d'*« une jupe de longueur adéquate »*.

Le port d'*« un couvre-chef »* dans les cours préparatoires et les établissements secondaires oblige les parents à déposer une demande en ce sens. Quant au port du *« néquab »*, ce voile intégral qui laisse à peine entrevoir les yeux, le ministre de l'éducation l'a formellement interdit, jugeant qu'il empêchait la communication entre l'enseignant et les élèves.

La Haute Cour administrative a donc confirmé le bien-fondé de l'arrêté ministériel, estimant que celui-ci *« vise à annuler la différence entre riches et pauvres »* et *« ne porte pas atteinte à la liberté de croyance vu qu'il ne porte pas atteinte à la liberté de porter le voile »*. Le tribunal ajoute que les écolières *« étant mineures, ne devraient pas avoir le droit de porter ce qui leur plaît à l'école »*.

A. B.

« El Ahram » lance un hebdomadaire francophone

LE CAIRE

de notre correspondant

Un hebdomadaire de langue française a vu le jour en Egypte, mercredi 14 septembre : *El Ahram Hebdo*. Publié par le plus grand groupe de presse du monde arabe, il est le premier périodique francophone créé dans le pays depuis près d'un demi-siècle.

Cet hebdomadaire a pour principal objet de présenter l'Egypte à un public de langue française vivant dans la vallée du Nil. Si le numéro de lancement comporte un dessin de Plantu et un entretien avec Alain Juppé, cette publication de 36 pages s'intéresse surtout aux affaires égyptiennes. Imprimé simultanément au Caire et à Francfort, il sera néanmoins distribué en Europe, au Canada et en Amérique.

Un accord a été signé, en octobre 1993, entre l'ambassadeur de France et le PDG de *El Ahram* en vertu duquel la France mettra à la disposition du journal un conseiller permanent, un jeune journaliste, et lui assurera un concours financier annuel de 337 000 francs pendant trois ans. Cet hebdomadaire est fait pour durer, estiment ses promoteurs. Optimisme qu'aimeraient bien partager les deux quotidiens francophones, *le Progrès égyptien* et *le Journal d'Egypte*, qui craignent que ce nouveau venu accapare leurs recettes publicitaires.

A. B.

Territoires autonomes

Démission du « ministre » palestinien de l'économie

Le « ministre » de l'économie au sein de l'Autorité palestinienne dans les territoires autonomes, Ahmed Koreï (Abou Alaa), a démissionné après s'être plaint des ingérences de Yasser Arafat dans son domaine, ont annoncé, vendredi 16 septembre, des responsables palestiniens. Selon l'agence de presse palestinienne JMCC, cette démission suit l'envoi par le chef de l'OLP du « ministre » de la coopération internationale, Nabil Chaath, à une réunion des pays fournisseurs d'aide, vendredi 9 septembre, à Paris.

M. Koreï, qui a négocié avec Israël le dossier économique de l'accord sur l'autonomie, était absent de cette réunion qui a finalement échoué, les Palestiniens s'étant vu opposer un refus catégorique par les représentants de l'Etat juif à leur demande de financement de projets à Jérusalem-Est. – *(AFP.)*

La Ligue arabe décide de créer *une cour de justice*. – Le conseil des ministres des affaires étrangères des pays membres de la Ligue arabe a décidé, jeudi 15 septembre, sur proposition de la Libye, de créer une cour arabe de justice, chargée de régler par la voie pacifique les différends entre les Etats de l'organisation. Selon le secrétaire général de la Ligue, Esmat Abdel Méguid, *« une étude sur le statut de cette cour sera achevée d'ici à un an, puis présentée pour approbation au Conseil de la Ligue »*. – *(AFP.)*

EN BREF

BURUNDI : un député blessé dans un attentat. – Norbert Ndihikubwayo, député du Front pour la *démocratie au Burundi* (FRODEBU, au pouvoir), à majorité hutue, a été gravement blessé par balles, vendredi 16 septembre à Bujumbura. Des combats avaient opposé, en début de semaine, l'armée majoritairement tutsie à des extrémistes hutus, dans les quartiers Nord de la capitale. – *(AFP.)*

GRÈCE : le Parlement veut traduire en justice l'ancien premier ministre Mitsotakis. – Le Parlement grec a décidé, jeudi 15 septembre, de faire comparaître devant une Cour spéciale l'ancien premier *ministre conservateur Constantin* Mitsotakis et deux de ses anciens ministres. M. Mitsotakis (soixante-quinze ans) est notamment soupçonné d'avoir touché des pots-de-vin lors de la vente, en 1992, d'une cimenterie d'Etat. Il a réfuté ces accusations et dénoncé un *« acte de vengeance personnelle à son encontre »*. – *(AFP, Reuter.)*

TCHÉTCHÉNIE : les autorités démentent avoir instauré la loi martiale. – Le porte-parole du président tchétchène a démenti, vendredi 16 septembre, que la loi martiale ait été instaurée, comme l'avait annoncé, jeudi, l'agence russe Interfax. Le ministre de l'information a toutefois précisé qu'un décret instaurant la loi martiale était en préparation. Selon l'Agence France-Presse, les patrouilles ont été renforcées à Grozny, la capitale, ainsi que dans les régions sous le contrôle du gouvernement, où des mouvements de blindés ont été signalés. – *(AFP.)*

NATIONS UNIES : le Rwanda présidera le Conseil de sécurité en décembre. – Membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, le Rwanda assumera la présidence tournante du Conseil en décembre, a annoncé vendredi soir 16 septembre le président en exercice de cette instance, l'Espagnol Juan Antonio Yanez-Barnuevo. Le Rwanda qui devait initialement présider le Conseil en septembre avait cédé sa place à l'Espagne, en raison d'un changement d'ambassadeurs consécutif à la victoire du Front patriotique rwandais (FPR, tutsi) dans la guerre civile qui l'opposait à l'ancien régime hutu du président Habyarimana. – *(AFP.)*

Les divisions de la majorité

M. Debré souhaite une rencontre entre M. Chirac et M. Balladur

L'ouverture officieuse de la campagne présidentielle de M. Balladur par l'organisation d'un déjeuner réunissant une quarantaine de parlementaires décidés à le soutenir a contraint les chiraquiens à réagir. M. Debré, porte-parole du RPR, *a ironisé sur ce déjeuner mais* a souhaité que, pour éviter des « affrontements inutiles », MM. Chirac et Balladur se rencontrent.

■ DÉMISSION. M. de Villiers a *annoncé sa démission du Parti* républicain, qui avait ouvert contre lui une procédure d'exclusion. Le député de Vendée a expliqué que sa lutte contre la corruption était incompatible avec son appartenance à un parti touché par les *« affaires »*.

L'ironie des chiraquiens après le déjeuner qui, vendredi 16 septembre, a réuni, à l'invitation de Nicolas Sarkozy, une quarantaine de parlementaires balladuriens – *« j'espère que c'était bon »*, s'est inquiété Jean-Louis Debré, porte-parole du RPR – camoufle mal la colère des supporters du maire de Paris. Ces agapes, en effet, même si certains des participants assurent qu'elles ne sont qu'une réplique aux appels à une déclaration rapide de candidature de Jacques Chirac lancés à l'université d'été des jeunes du mouvement néo-gaullistes à Bordeaux, font éclater au grand jour la lutte d'influence que se livrent au sein de leur parti les « deux amis de trente ans » devenus des rivaux.

Fort de l'avance acquise dans les *sondages, le premier ministre aurait* pu continuer de tout faire pour tenter de cacher son ambition élyséenne. Il a préféré, au contraire, montrer sa force. Car c'est, bien entendu, avec l'accord total du chef du gouvernement, que ses deux principaux conseillers, Nicolas Sarkozy et Nicolas Bazire, directeur de cabinet de Matignon, ont organisé ce repas.

Pour qu'il n'y ait pas l'ombre d'un doute, il a même fait lire un message par M. Bazire, où il a remercié ceux qui avaient répondu à l'invitation des deux Nicolas pour le *« soutien »* qu'ils apportaient ainsi *« au gouvernement »* mais aussi à la *« personne »* de son chef, et où il précisait même que s'il n'était pas *lui-même présent, c'était pour ne pas* donner l'impression de lancer la campagne présidentielle. De cette campagne il fut bien entendu question. *« Nous pensons que la majorité doit être unie, qu'il doit y avoir un seul candidat »*, a déclaré Jean-Yves Chamard, député de la Vienne, à la sortie de ce déjeuner. Et comme l'a dit Bernard Serrou, député de l'Hérault, le candidat le mieux placé *« c'est Edouard Balladur »*. Les membres de ce que Patrick Devedjian, député des Hauts-de-Seine, a qualifié *« d'amicale »* ont donc bien l'intention de continuer à se rencontrer. D'ailleurs M. Sarkozy a assuré que s'il avait réuni *« quarante et un »* parlementaires, c'était parce que sa salle à manger était *« trop petite »* pour en contenir plus, mais qu'*« il y en a d'autres »* prêts à soutenir le premier ministre et que ses amis auront *« l'occasion de le montrer »* dans l'avenir.

Aux noms des participants de ce déjeuner que nous avons donnés dans nos éditions de samedi 17 septembre, il faut ajouter : Claude Barate (Pyrénées-Orientales), François Roussel (Dordogne), Gautier Audinot (Somme), Emmanuel Dewees (Nord), Yves Rispat (Gers), Marc Le Fur (Côtes-d'Armor), Charles Descours (sénateur de l'Isère), Didier Julia (Seine-et-Marne), Jean-Claude Mignon (Seine-et-Marne), Jean-Luc Reitzer (Haut-Rhin), Henri de Richemont (Charente), Daniel Pennec (Côtes-d'Armor). En revanche n'étaient pas là, mais s'étaient excusés : Philippe Langenieux-Villard (Isère), Louis de Broissia (Côte-d'Or), Hubert Haenel (sénateur du Haut-Rhin), Richard Dell'Agnola (Val-de-Marne). Jean-Jacques Guillet (Hauts-de-Seine), que les organisateurs avaient indiqué comme s'étant excusé, nous a fait savoir qu'il n'avait primitivement accepté cette invitation que parce qu'il croyait qu'elle émanait du premier ministre lui-même.

Cet étalage de force des balladuriens semble obliger les chiraquiens à souhaiter composer avec eux. Ainsi Jean-Louis Debré, vendredi lors d'un déplacement à Marseille, a commencé par ironiser en déclarant : *« Un certain nombre des mes amis qui* [participaient au repas des balladuriens] *sont venus régulièrement déjeuner avec Jacques Chirac. Mais quand Jacques Chirac fait des déjeuners, il ne convoque pas la presse »*. Mais le soir lors d'un meeting à Châteaurenard il a lancé un appel au rassemblement : *« Il y a plus d'un an, j'avais émis l'idée d'un ticket Chirac-Balladur. Pourquoi ne pas chercher dans cette voie les moyens de servir au mieux les intérêts de la France et ainsi éviter des affrontements inutiles »*. Et à l'adresse de Jacques Chirac et d'Edouard Balladur, il a lancé : *« rencontrez-vous »*. En est-il encore temps ?

THIERRY BRÉHIER

M. de Villiers quitte le PR

Philippe de Villiers, député de Vendée et fondateur du Combat pour les valeurs, a annoncé, vendredi 16 septembre, sur TF 1, son départ du Parti républicain qui avait engagé à son endroit une procédure d'exclusion (*le Monde* du 16 septembre). *« Le PR ne me semble plus en mesure d'exprimer les idées* [que je défends], a expliqué M. de Villiers. *Il m'apparaît que le combat que je mène depuis trois ans (...) et que nous allons continuer à mener (...) contre la corruption va prendre une telle ampleur que c'est tout à fait incompatible avec un lien quelconque avec le PR »*.

Les relations de M. de Villiers avec le PR se sont progressivement détériorées pendant la campagne des élections européennes de juin où le député de Vendée conduisait une liste dissidente de celle de la majorité. Le Parti républicain avait, dans un premier temps, indiqué que M. de Villiers s'était placé de lui-même *« en marge »* du PR. Au cours de l'université d'été du Parti républicain, au début du mois de septembre, à Carcans-Maubuisson (Gironde), José Rossi, secrétaire général du PR, avait annoncé la prochaine dissolution de la fédération PR de Vendée que préside M. de Villiers, ce qui revenait de fait à exclure le député de Vendée.

Ce dernier a pris les devants en mettant en avant l'incompatibilité qu'il voit entre la lutte contre la corruption, dont il a fait un de ses thèmes de prédilection, et l'appartenance au Parti républicain.

M. Le Pen préfère le premier ministre

Jean-Marie Le Pen devait annoncer officiellement, dimanche 18 septembre, sa candidature à la présidence de la République lors de la fête des Bleu-Blanc-Rouge organisée ce week-end, sur la pelouse de Reuilly (près de Paris). Dès samedi, dans un entretien au *Figaro*, le président du Front national a *tracé les grandes lignes de sa* stratégie.

Avant le premier tour de l'élection présidentielle, il ne *ménagera pas ses critiques à* l'égard du gouvernement : *« Le pouvoir actuel est véritablement trop proche de la ligne socialiste. (...) [Il] gouverne par petites mesures (...). Cette stratégie aboutit à un affaiblissement de l'Etat, à une augmentation du chômage, de la corruption. M. Balladur gère la décadence... »*, déclare ainsi M. Le Pen. Mais il ajoute aussitôt : *« Si, par malheur, je ne figurais pas au second tour, il est certain que M. Balladur aurait un préjugé favorable, ne serait-ce que parce qu'il n'a pas pris à l'égard du FN de position virulente ou heurtée »*. Inversement, estime-t-il, *« M. Chirac a fait tout ce qu'il a pu pour nous dissuader de voter pour lui »*.

En dépit de la volonté d'apaisement affichée par la direction du PS

Les fidèles de M. Mitterrand continuent de stigmatiser ceux qui critiquent son passé

Moins de vingt-quatre heures après les consignes de silence et d'apaisement données, le 14 septembre, par le bureau national du PS (« le Monde » du 16 septembre), certains mitterrandistes sont revenus à la charge, jeudi 15 septembre, pour dénoncer les socialistes qui, s'appuyant sur les révélations du livre de Pierre Péan, se sont attaqués à François Mitterrand.

Au cours d'une conférence de presse, jeudi 15 septembre, Roland Dumas a dénoncé *« la conjuration des lâches, des ingrats, des revanchards et des charognards »*. Faisant allusion *« à quelqu'un qui a été nommé ambassadeur en Italie »* – Gilles Martinet, qui commentait dans *le Monde* du 10 septembre « le crépuscule du mitterrandisme » –, l'ancien ministre des affaires étrangères s'en est pris *« à ceux qui ont profité* [de M. Mitterrand] *pendant deux septennats et se détournent aujourd'hui de lui »*, alors que le chef de l'Etat *« étant en fin de mandat, luttant contre la maladie, n'est plus utile aux uns et aux autres »*. Au cours de la même réunion, Louis Mermaz a condamné *« les inventions, les suppositions, les amalgames »*, qui, à ses yeux, représentent *« une énorme escroquerie »*.

Dans un texte rendu public vendredi, un autre ancien ministre, Michel Vauzelle, ancien porte-parole de l'Elysée, a tenu à témoigner, aussi, de sa solidarité avec le président de la République. *« François Mitterrand est hors de portée*, fait observer l'ancien garde des sceaux. *Ce ne sont pas ses rendez-vous qui sont importants, c'est son rendez-vous avec l'Histoire. En effet, si ses rendez-vous furent divers, son histoire est simple : François Mitterrand est un rebelle* [...]. *Ceux qui, encore une fois, cherchent à l'atteindre ne connaissent pas le proverbe : « Dieu écrit droit par lignes courbes. »*

Poursuivant son tour de France des fédérations, Henri Emmanuelli, qui se trouvait jeudi soir à Rennes, a préféré invoquer un proverbe touareg pour évoquer une fois encore *« la formidable campagne menée contre le président de la République »*. *« Les gens n'aiment pas que les chacals reprennent courage quand le sang du lion coule »*, a déclaré le premier secrétaire du PS, qui a affirmé *« rencontrer beaucoup d'indignation de la part* [des militants], *mais une indignation visant le comportement de certains socialistes et ne visant pas le président »*. Invité du « Grand'O O'FM-*la Croix* », Lionel Jospin s'est refusé à alimenter davantage la polémique. *« Je ne crois pas plus*, a-t-il observé, *qu'il soit nécessaire de marquer une rupture que de s'enfermer dans une espèce de fidélité à tout, qui serait celle de l'aveuglement. Sur l'histoire, l'essentiel a été dit. Ce que nous avons à faire, nous socialistes, c'est le bilan de la période où nous avons été au pouvoir et qui s'est terminée par un échec* [...] *et nous avons à jouer notre rôle d'opposant, et à faire nos propositions. Ce doit être l'objectif essentiel de notre congrès. »*

Pour ce congrès de Liévin, l'ancien ministre d'Etat, qui visite également nombre de fédérations, a plaidé pour *« la clarté et le rassemblement »*. *« Le pire*, a-t-il affirmé, *serait la division dans la confusion ou dans l'ambiguïté des positions* [...]. *Sur la base des textes que j'ai lus, il me semble que cette possibilité de se rassembler sur un certain nombre d'orientations claires existe. »* Pour sa part, M. Mermaz, qui avait réuni ses amis mercredi soir au Sénat, a émis le souhait que ce congrès ne soit pas *« un congrès de répartition des pouvoirs, un plan d'occupation des sols de la cité socialiste »*, mais qu'il choisisse *« une ligne politique qui s'inscrive contre le libéralisme »*.

Intérim : M. Monory est « prêt »

Le président du Sénat, René Monory, s'est déclaré, vendredi 16 septembre, dans un entretien à *la Nouvelle République du Centre-Ouest*, *« psychologiquement prêt »* à assurer l'intérim du président de la République, comme le prévoit la Constitution en cas d'empêchement ou de décès du chef de l'Etat. Toutefois, M. Monory estime que l'évocation de cette éventualité est *« inconvenante »* et qu'il est *« le plus mal placé pour en parler »*. D'autant que, selon lui, *« François Mitterrand ira jusqu'au bout de son mandat »*. Quant à l'élection présidentielle elle-même, René Monory semble renoncer à s'y engager. *« On ne peut pas rêver de monter toujours. Je ne vais pas me lancer dans un combat qui serait perdu d'avance et compromettre la suite de ma carrière au Palais du Luxembourg »*, a-t-il conclu.

POINT DE VUE

Questions d'un historien à une historienne

Désormais invités par les politiques à analyser sereinement *le passé de François Mitterrand,* les historiens ne sont pas forcément d'accord entre eux. Ainsi l'analyse fouillée de Claire Andrieu, maître de conférences à l'Institut d'études politiques, selon laquelle les écrits de M. Mitterrand en 1942 et 1943 « le situent parmi les pétainistes durs » (« le Monde » du 15 septembre), ne fait-elle pas l'unanimité. Denis Peschanski, chercheur à l'Institut d'histoire du temps présent, estime qu'il s'agit d'une « classification sommaire » qui ne respecte pas « quelques règles méthodologiques ».

par Denis Peschanski

D'UNE longue analyse de textes, ma collègue Claire Andrieu a conclu sans grande précaution au classement de François Mitterrand parmi les *« pétainistes durs »* entre mars 1942 et avril 1943. Sans *compter qu'on attend* d'un historien mieux qu'une classification *sommaire, l'actualité* d'un sujet n'exclut pas, bien au contraire, le *respect de quelques règles* méthodologiques :

1. Préférer les hypothèses de travail à toute conclusion hâtive avant de disposer d'une série plus fournie.

2. Eviter de s'appuyer sur des extraits publiés par un tiers – si fiable soit-il – sans avoir eu accès aux textes dans leur intégralité, comme dans le cas des lettres.

3. S'interroger sur le type de document : qu'est-ce qu'une lettre privée ? A qui est-elle adressée ? La connaissance d'un contrôle postal massif (près d'un million de lettres ouvertes chaque semaine, dans la seule zone sud, par les services compétents) et d'une censure très stricte de la presse a-t-elle des conséquences sur le contenu de l'écrit ?

4. Eviter d'isoler telle ou telle citation et de lui conférer une valeur explicative d'une position politique et idéologique globale à un moment donné.

5. Se méfier de la clôture du texte en prenant en compte le cotexte et le contexte.

6. Eviter tout contresens, comme dans le cas de l'article de décembre 1942 intitulé « Pèlerinage en Thuringe » : connu et *publié depuis longtemps dans* son intégralité, il méritait une *étude plus fine qui souligne les* accents pacifistes et le poids de l'expérience du prisonnier de guerre évadé.

Telles sont quelques-unes des règles que Claire Andrieu me semble ne pas avoir respectées, alors même qu'elle se montre plus rigoureuse dans ses ouvrages. Il est vrai qu'elle n'a pas eu à étudier ce que j'appellerai les « vichysto-résistants », cette composante de la Résistance, dont François Mitterrand, avec son expérience propre, est l'un des représentants. C'est, peut-être, ce portrait-là qu'il faudrait dessiner avec plus de précision, tout en s'attachant aux mécanismes de construction de la mémoire qui font dire aujourd'hui au chef de l'Etat, par exemple, qu'il ignorait à l'époque tout de la législation antisémite.

Eviter une lecture téléologique

L'ignorance proclamée peut trouver sa source dans une indifférence partagée par une majorité de l'opinion au début de 1942, jusqu'à oublier, peut-être, qu'il a dû avoir, pour occuper ses fonctions, à remplir un formulaire où il certifiait n'être pas de « race juive ». Mais à l'été 1942, tout au moins, l'opinion publique est profondément choquée par le *spectacle ou le récit des rafles* et des déportations, et l'écho en *revient très fort dans le microcosme* vichyssois.

Cependant, pour parler d'un passé si présent et du présent de *sa représentation, on aura garde* de ne pas verser dans une lecture *téléologique.*

▶ Denis Peschanski est chercheur au CNRS (Institut d'histoire du temps présent).

Satisfecit du quotidien d'extrême droite

« Présent » applaudit à une relecture du régime de Vichy

Trouble à gauche, satisfaction à l'extrême droite : si les précisions apportées par François Mitterrand sur ses engagements de jeunesse *apparaissent comme des révélations* pour bon nombre de ceux qui *ont constitué le « peuple de gauche »*, en revanche, elles sont présentées comme la confirmation d'un itinéraire prétendument connu, dans ses moindres détails, par l'extrême droite.

La presse qui s'y rattache a été prompte à saisir l'occasion qui lui est fournie de tenter d'en tirer un double profit : blanchir sa propre image et réhabiliter le pétainisme en banalisant Vichy. Plus encore, car elle a des obsessions tenaces, la presse d'extrême droite trouve, dans cette affaire, le moyen de flirter avec un antisémitisme qui lui est ordinaire.

A la « une » de son édition de jeudi 15 septembre, le quotidien *Présent* titre « Mitterrand : lynché parce qu'il a dit « non ». Dans son langage codé, cette publication explique que le président de la République *« refuse de mettre la France à genoux devant l'humanité »*. Pour les lecteurs qui ne comprendraient pas que ce sont les juifs qui sont visés par cette assertion, le journal lepéniste insiste : *« François Mitterrand refuse que la France demande pardon à l'humanité pour crime contre l'humanité »*, écrit le directeur politique et directeur de la rédaction de *Présent*, Jean Madiran.

Sous la plume du même, dans un éditorial intitulé : « Ils savaient », le numéro de ce quotidien, daté du 10 septembre, se réjouissait que *« tout ce qui, depuis cinquante ans* (...), *était artificieusement amalgamé en une « extrême droite » raciste, antisémite et xénophobe* [fasse] *l'objet de distinctions empressées, dont la subtilité aussi scrupuleuse que soudaine va jusqu'à établir une différence (pourtant invisible à l'œil nu et même au microscope) entre le « pétainisme » et le « maréchalisme »*. Se félicitant de la distinction entre pétainistes et collaborationnistes à laquelle donne lieu l'analyse de la jeunesse de M. Mitterrand, le quotidien lepéniste se demandait si elle ne vaudrait pas *« pour Maurras et pour l'Action française au moins autant et, assurément, davantage »* que pour le président de la République.

L'auteur de ces lignes, M. Madiran, ancien de l'Action française et journaliste pétainiste sous l'Occupation (*le Monde* du 29 mai 1990), pendant laquelle il fut délégué général de la région Aquitaine sous son vrai nom, Jean Arfel, est, comme M. Mitterrand, titulaire de la francisque.

O. B.

M. Griotteray voit dans l'attitude de M. Mitterrand « une leçon d'homme d'Etat »

Dans la polémique sur le passé de François Mitterrand, Alain Griotteray, député (UDF-PR) du Val-de-Marne et pourfendeur habituel de la gauche, prend, dans le *Figaro magazine* du 17 septembre, la défense du président de la République. *« Il est des moments où les arguments de nécessité politique ont motif de s'effacer »*, écrit-il. *« Le reflet d'un homme d'âge, harcelé par la maladie, abandonné par ses propres amis, traqué par les journalistes »* suscite l'*« admiration »* de M. Griotteray. *« Dans cette façon qu'aura eue François Mitterrand de ramasser ses forces pour affirmer que la France n'était pas coupable de ce qu'avaient pu faire certains des siens, dans son acharnement en faveur de la réconciliation nationale, dans son refus de plier de plier aux objurgations, il y avait là une leçon d'homme d'Etat »*, conclut-il.

PCF

Trois élus du Val-de-Marne refusent une candidature communiste à la présidentielle

Trois élus communistes du Val-de-Marne, Guy Pettenati, conseiller général et maire de Chevilly-Larue, Marcel Trigon, conseiller général et maire d'Arcueil, et Louis Luc, maire de Choisy-le-Roi, viennent de faire savoir qu'ils désapprouvent la candidature prévisible du secrétaire national du PCF ou de toute autre candidature de ce seul parti.

Ils appellent le Parti communiste français à *« faire preuve d'audace et de courage »* pour favoriser le choix *« d'un candidat ou d'une candidate représentatif de toutes les forces progressistes »*. Si c'était le choix d'un *« mini-rassemblement autour du parti »* qui était retenu, *« il serait sans issue pour notre peuple (...) et sans issue pour le Parti communiste français, qui se couperait un peu plus des forces vives du pays »*.

La mort de l'archevêque de Lyon

Mgr Albert Decourtray mystique engagé

Suite de la première page

Après des études au petit séminaire d'Haubourdin, il commence sa théologie à l'université catholique de Lille. Il sera ordonné prêtre le 29 juin 1947, par celui-là même qui inspirera toute son action : le cardinal Liénart, évêque de Lille, proche des milieux populaires et ouvriers, qui, en 1962, allait devenir l'un des grands acteurs du concile Vatican II. Toute sa formation théologique est trempée à la discipline rude de l'exégèse, cette lecture et cette méditation de l'Ecriture sainte qu'après des études à l'université grégorienne de Rome il approfondit à la prestigieuse Ecole biblique de Jérusalem. Dans son « ermitage » du troisième étage de l'archevêché, en retraite dans la maison des sœurs de Montluzin, à Chasselay, dans les longues marches à pied qu'il affectionnait, il entretiendra sans répit cette complicité avec la Bible.

De retour de Terre sainte en 1951, Albert Decourtray se met à la tâche dans son diocèse de Lille, devenant vicaire de paroisse à Halluin. Mais ce pédagogue dans l'âme est vite repéré par le cardinal Liénart, qui l'appelle à la direction du grand séminaire, à une époque où les vocations abondent encore et où germent les espoirs de renouveau de l'Eglise, qui vont éclore avec le concile (1962-1965). Il sera même chargé de la formation permanente de ce clergé dont la crise, après Vatican II, sera l'une des grandes déchirures de sa vie.

Courtisé par les élus

Actif partisan des réformes – dans la liturgie, la catéchèse, le rapport de l'Eglise au monde – auxquelles il restera toujours prudemment fidèle, Albert Decourtray sera témoin de ces emballements et de ces résistances au changement qui, dans les années 60, vont cruellement diviser l'Eglise de France. Il fait un parcours sans faute. Vicaire général de Lille en 1966, il seconde efficacement son évêque, jusqu'en 1971, date à laquelle il est lui-même élevé par Paul VI à l'épiscopat. Evêque de Dijon pendant dix ans, il fait preuve déjà à la fois de fermeté doctrinale et de grande ouverture sociale. En 1981, Albert Decourtray est élu vice-président de la conférence des évêques, juste avant d'être désigné par Jean-Paul II pour succéder, au prestigieux siège primatial des Gaules, au cardinal Renard.

A son arrivée dans ce grand diocèse de Lyon – 1,8 million d'habitants, un millier de prêtres, des dizaines de permanents d'Eglises,




aumôniers et catéchistes –, le climat est détestable. Il y a longtemps que le clergé et son évêque ne se parlent plus ou presque. Mais déjà la diplomatie bonhomme du nouveau « patron » fait merveille. Il dédramatise les situations, arrondit des angles, assoit son autorité du haut de Fourvière.

Le nouvel archevêque prend aussi la mesure de sa ville. Il fréquente les élus, les chefs d'entreprise, les médias. Il a des relations suivies avec le préfet, le gouverneur militaire, le recteur, les personnalités politiques. Un soir, à « L'heure de vérité » sur Antenne 2, il découvre, sur le plateau dont il est l'invité, MM. Barre, Collomb, Noir et Hernu. Pas moins. On est à quelques semaines des élections municipales de 1989, et l'onction épiscopale est recherchée. Œcuménique en diable, Mgr Decourtray préside lui-même en 1990 les obsèques religieuses de Charles Hernu, franc-maçon notoire.

Sans doute n'a t-il pas les qualités oratoires, ni le brio de Pierre Gerlier, qui, avant d'être archevêque de Lyon et cardinal, était un as du barreau. Mais, s'il partage, la simplicité d'Alexandre Renard, – « *in simplicitate* », dit sa devise épiscopale – il n'a pas la frilosité de son prédécesseur direct qui se terrait à l'archevêché. Au contraire, sa témérité et son goût du risque, pas toujours calculé, dans ses homélies, ses visites, ses messages et ses interventions à la télévision, finiront par conquérir Lyon et la France.

Le grand public, croyant ou non croyant, s'habituera à sa voix rauque, haut perchée, éraillée, dont les aigus s'envolent de la partition, comme les notes d'une portée. C'est la seule séquelle d'un cancer des cordes vocales dont il guérit en 1980. Pour mieux partager la souffrance des malades, il confesse la sienne sur cassette et ajoute : « *Je préfère perdre la vie que perdre la voix* ». Orateur moyen, écrivain rare, Albert Decourtray restera avant tout un homme de gestes et de paroles.

L'évêque des Minguettes

Il n'a pas l'*onctuosité*, ni le profil cambré des grands prélats dont les portraits ornent les salons rouges de l'archevêché. Mais il joue avec ses mains longues et fines, qu'il croise sous le menton ou qui tapotent sa croix pectorale. Son visage se fend d'un sourire qui met son interlocuteur à l'aise. Son naturel bon, peu soupçonneux, spontané, lui jouera des tours, notamment avec les médias. « *Il est incapable de voir une peau de banane qui se tend sous ses pieds* », dit l'un de ses proches.

La nuit de Noël 1982, il la passe au milieu des immigrés des Minguettes, à Vénissieux, où il retournera l'année suivante soutenir des grévistes de la faim. C'est le début d'une longue lutte contre le racisme, l'exclusion, la xénophobie. Se taire est « *une lâcheté* », dit-il. Trois ans après, il récidive : il convoque la presse à l'association des Jeunes Arabes de Lyon et banlieue (JALB), dont deux militants font aussi la grève de la faim pour protester contre le premier projet Pasqua sur l'immigration. A la télévision, le ministre de l'intérieur l'accuse de n'avoir pas lu son texte. Faux, réplique Mgr Decourtray, qui, en coulisses, négocie avec l'autre ministre de la sécurité, Robert Pandraud, pour préparer la visite du pape à Lyon en octobre 1986.

A cette époque le Front national perce. Le 20 février 1985, mitre sur la tête, l'archevêque secoue l'opinion au beau milieu d'une célébration de mercredi des cendres à la cathédrale Saint-Jean, débordant de monde : « *Nous en avons assez de voir grandir la haine contre les immigrés*, clame t-il. *Nous en avons assez des idéologies qui la justifient et d'un parti dont les thèses sont incompatibles avec l'enseignement de l'Eglise* ». Un geste et des paroles pesés. N'est-ce pas de la cathédrale que les évêques, pendant la guerre, s'adressaient à leurs fidèles ?

Le 18 mars suivant, il participe, à la télévision, à sa première « Heure de vérité ». Le public découvre un homme affable, calme, répondant courtoisement aux questions, mais qui est devenu l'une des cibles favorites de milieux trop bien-pensants, des intégristes, des lepénistes. Son nom est traîné dans la boue. La presse d'extrême-droite l'habille en djellabah et le convertit à Mahomet. Un 8 décembre, jour de fête mariale à Lyon, on badigeonne les murs de l'archevêché avec ces mots : « *Islam, maître du monde* ». Une autre fois, au milieu des coups de fil et des lettres de menaces anonymes, il reçoit des crachats dans une enveloppe. « *Ce climat de pogrom me fait peur* », nous dit-il alors. Il a les honneurs de l'Assemblée, quand Bruno Gollnisch, député lyonnais du Front national, s'écrie à la tribune : « *Sciemment ou inconsciemment, Mgr Decourtray et SOS-Racisme préparent l'invasion de notre pays* ».

Le « cardinal » des juifs

Cette haine que lui voue l'extrême droite est décuplée par l'amitié qu'il porte aux juifs de France. Ceux-ci le lui rendent bien et l'appellent « *notre cardinal* » ! Dès le lendemain de son arrivée à Lyon en 1981, il se recueille à Saint-Genis-Laval, au fort de Montluc, place Bellecour sur les lieux de la résistance et de la souffrance juive : « *C'est ici que commence Auschwitz* », affirme t-il. En 1983, dans le volcan de passions allumé par l'arrivée de Klaus Barbie à la prison de Montluc, il tente d'apaiser les esprits : « *Ne laissons pas le criminel de guerre remporter une victoire posthume et abaisser la justice* ». Il exclut tout esprit de vengeance. Il se rend au Mémorial d'Izieu à l'ouverture du procès, en 1987, dont il suivra attentivement, relisant tout Elie Wiesel, chacune des audiences.

Sa visite au camp d'Auschwitz en Pologne aux côtés du cardinal Lustiger, venu en 1983 se recueillir sur la sépulture sans tombe de sa mère, est un choc. « *Complètement bouleversé, je n'ai plus cessé d'y penser*, confiera- t-il. *C'est grâce à Jean-Marie Lustiger que j'ai découvert, de l'intérieur, l'horreur de la perversion du nazisme* ». Il en faut moins pour forger une amitié. Le couple que les deux archevêques de Paris et de Lyon forment à la tête de l'Eglise n'est pas que médiatique. Stimulant ou encombrant, il donnera pour longtemps sa marque au catholicisme français.

Quand Jean-Paul II reçoit Kurt Waldheim au Vatican, en 1987, Mgr Decourtray n'hésite pas à confier aux micros son « *désarroi* », un croc-en-jambe au pape que, *le soir même, il corrigera*. Redoutant la « *banalisation* » de l'holocauste, il avait été l'un des premiers à protester contre l'installation d'un carmel de religieuses polonaises à Auschwitz. Avec son ami Théo Klein pour la partie juive, il copréside la commission de dialogue qui se réunira à Genève, en 1986 et 1987, et jouera un rôle décisif dans le dénouement de la polémique.

Il ira plus loin dans ce labeur pour le respect de la mémoire. En 1989, en pleine polémique sur les soutiens accordés par l'Eglise au milicien Paul Touvier, l'archevêque de Lyon décide d'ouvrir ses archives aux historiens. C'est une décision courageuse. Publié deux ans après, le rapport de la commission d'enquête que préside René Rémond est accablant, révélant la complicité de personnages haut placés de la hiérarchie catholique. Le cardinal dénonce « *la charité sans l'intelligence* » de ceux qui ont protégé Touvier. Contesté pour une initiative qui ternit l'image de l'Eglise, il défendra toujours ce choix de la transparence et de la vérité.

A ceux qui s'étonnent d'un parcours si peu conforme, qui critiquent ou sourient quand leur évêque visite des sans-abri, passe Noël à la prison Saint-Paul, défend un braqueur aux assises du Rhône, Albert Decourtray répond qu'il ne cherche pas à faire de la figuration, mais que, sans de tels gestes, l'Evangile n'a pas de sens : « *Vous êtes la voix des sans-voix* », lui avait dit le pape à Lyon. Et s'il rompt des lances avec les amis de Jean-Marie Pen, ce n'est pas pour des raisons politiques, mais parce que menace, selon lui, la résurgence de formes modernes d'idolâtrie, de sacralisation de la race et de la nation.

Il a aussi une réputation de mystique. Il connaît Claudel presque par cœur. Au synode des évêques à Rome, pour tuer le temps, il lit Thérèse d'Avila. Son bureau à l'archevêché de Fourvière est orné de photos jaunies d'Elisabeth de la Trinité, une carmélite de Dijon dont il dit avec humour : « *Elle, c'est ma copine* ». Il est très proche du Renouveau charismatique, du Chemin neuf, communauté née à Lyon, ou du Foyer Marie-Jean. En 1993, il va jusqu'à ordonner trois prêtres traditionalistes de la Fraternité Saint-Pierre regroupant des dissidents de Mgr Lefebvre.

> **Le primat des Gaules**
>
> Le titre honorifique de primat des Gaules attribué traditionnellement à l'archevêque de Lyon et le nom de primatiale des Gaules donné à la cathédrale Saint-Jean s'expliquent par les origines de la christianisation de la Gaule. Ni les documents historiques ni les données de l'archéologie ne permettent d'affirmer de manière précise quand et où la Gaule a reçu les premières semences du christianisme. On est sûr, en revanche, que vers l'an 150 une Eglise épiscopale a été fondée dans la colonie romaine de Lyon, où se trouvaient de nombreux Orientaux venus en particulier des provinces d'Asie et de Phrygie. Pothin, le premier évêque de Lyon – et de Gaule – venait d'Asie Mineure, ainsi que son successeur, Irénée, originaire de Smyrne. « *Les premiers évêques de Lyon et des Gaules étaient des... immigrés !* », aimait dire Mgr Decourtray.
>
> H. T.

Une personnalité inclassable

Ces initiatives font grincer le clergé et le laïcat progressistes de la région lyonnaise, marqués par une puissante tradition sociale et missionnaire. Le synode diocésain, que l'archevêque convoque en 1991 et qui vient de s'achever, *est marqué par de lourdes tensions*. Pragmatique, parfois instinctif, on lui reproche de vouloir tout bénir. Il s'en défend : « *Je ne bénis pas tout. Je n'exclus personne... Je laisse faire et j'attends de voir ce qui portera du fruit* ». Il nous disait, confiant comme Gamaliel dans la Bible : « *Quand ça vient de Dieu, ça finira toujours par se voir* ». Figé sur la doctrine, ne transigeant pas avec la discipline catholique, il délègue beaucoup pour gérer ses relations et gouverner son Eglise. Il s'en mordra les doigts, surtout avec les médias.

« *Si vous ne savez pas que répondre, soyez spontané et si vous croyez en Jésus-Christ, cela se verra toujours* », lui avait dit le cardinal Marty quand il hésitait encore à se montrer devant les caméras. A-t-il voulu trop en faire ? Le cardinal Decourtray est un écorché vif. Il souffre des critiques provoquées par ses prises de position à la tête de la conférence des évêques, en 1989, contre le film de Scorsese, *la Dernière Tentation du Christ*, contre la pilule abortive RU 486, contre les *préservatifs ou les IVG*, à *propos* de la « *connivence* » d'une partie de l'Eglise de France avec le marxisme ou sur la justification morale d'une intervention des alliés dans le Golfe. « *Entre la guerre et le déshonneur, mieux vaut encore la guerre* », avait-il déclaré en 1990. On lui reproche de parler trop ou à contre-temps. Mgr Gaillot, déjà, se fait rappeler à l'ordre.

A la surprise générale, le cardinal Decourtray ne sollicite pas, en 1990, le renouvellement de son mandat de président de la conférence des évêques. Il *s'en suit* un long jeûne médiatique. Il est blessé. Il répète qu'il n'est ni de droite, ni de gauche, mais pas non plus pour les compromis tordus ou les consensus vagues. Il ne restera pas longtemps silencieux ou inactif, visitant des Eglises pauvres d'Afrique, dénonçant la montée des extrémismes religieux dans l'ex-Yougoslavie, souhaitant la *conclusion rapide de relations* diplomatiques entre le Saint-Siège et Israël, s'inquiétant de la dégradation des rapports œcuméniques avec les orthodoxes et les anglicans, etc. En décembre dernier, prenant de nouveau à revers l'épiscopat et la droite, il désapprouve le projet Bayrou de révision de la loi Falloux, qui risque de rallumer la guerre scolaire. Les événements lui donneront raison.

Insaisissable, inclassable, ne détestant pas cette façon d'apparaître à contre-courant, Albert Decourtray incarnait ce courant humaniste et social du catholicisme français, qui remonte au XIXe siècle, s'épanouit avec les abbés démocrates et les prêtres-ouvriers et toute la théologie missionnaire de l'entre-deux guerres. Mais il avait le même souci de la tradition catholique lui aussi hérité du siècle dernier, révisé par le dernier concile, mais amplifié par Jean-Paul II.

Faisant son entrée le 10 mars dernier à l'Académie française, l'archevêque de Lyon savait mieux que personne que son mérite n'étaient pas d'abord littéraire. Mais en le distinguant ainsi, les « immortels » ne s'étaient pas trompés. Par ses qualités d'homme d'Eglise et des interventions trempées à l'encre de l'Evangile, il s'était imposé comme l'une des grandes voix de la société.

HENRI TINCQ

[Né à Wattignies (Nord) le 9 avril 1923, *Albert Decourtray a fait ses études au* petit séminaire d'Haubourdin, aux facultés catholiques de Lille, à l'Université grégorienne et l'Institut biblique de Rome, à l'Ecole biblique de Jérusalem. Il est licencié en sciences bibliques et docteur en théologie. Il est ordonné prêtre le 29 juin 1947, nommé évêque auxiliaire de Dijon le 1er juin 1971, consacré le 3 juillet suivant, évêque de Dijon le 24 avril 1974, puis archevêque de Lyon le 5 novembre 1981. Créé cardinal par Jean-Paul II en 1985, il a été prélat de la Mission de France, vice-président (1981-1987) et président (1987-1990) de la conférence des évêques de France. A Rome, il était membre du conseil pontifical pour l'unité des chrétiens et du conseil des cardinaux pour les problèmes économiques du Saint-Siège.

Il a publié : *Un prophète pour notre temps : Elisabeth de la Trinité* (1979) ; *Présence d'Elisabeth de la Trinité* (1980) ; *Vingt-deux entretiens* avec André Sève (1986) ; *Une voix dans la rumeur du monde* (1988) ; *Un évêque et Dieu* (1979) ; *Comment vivre le sacrement et la pénitence* (1992), ainsi que de nombreux articles et entretiens.]

L'hommage des autorités civiles et religieuses

Les obsèques du cardinal Decourtray, décédé vendredi 16 septembre à l'hôpital neurologique de Lyon, auront lieu jeudi après-midi 22 septembre à la cathédrale Saint-Jean. Sa dépouille devait être exposée aux fidèles, dimanche 18, à l'archevêché de Fourvière. Mgr Decourtray avait été hospitalisé dans un coma profond, lundi 11 septembre, à la suite d'un accident vasculaire cérébral (*le Monde* du 13 septembre). Sa mort a suscité de nombreuses réactions des autorités civiles et religieuses.

Mgr Duval : « Un homme de prière et d'action ». – « *Quand je pense au cardinal Decourtray, je me sens contraint de parler de l'homme de prière plus que de l'homme d'action*, écrit Mgr Duval, archevêque de Rouen et président de la conférence des évêques de France. *L'intimité avec le Christ était pour lui la source de cette sérénité qu'il réussissait à conserver dans les situations les plus tendues* ».

Mgr Lustiger : « Les années fortes du renouveau de l'Eglise ». – « *Il avait cette espèce d'impulsion de la générosité et de l'amour*, a déclaré l'archevêque de Paris. *C'était une grande force, que ce soit pour les Minguettes, pour les relations internationales ou pour l'évangélisation en France. Il a été de ceux qui ont permis que ces années 80-90 soient des années fortes de renouveau pour l'Eglise en France et dans le monde* ».

Rabbin Wertenschlag : « Un juste des Nations ». – Le grand rabbin de Lyon a exprimé « *une immense tristesse* » à la mort de Mgr Decourtray, qui avait « *manifesté ses qualités de courage et d'attachement aux grands principes moraux dans les temps d'épreuve* ». La communauté juive perd « *un juste des Nations, l'humanité un pasteur à l'enseignement lumineux* ».

François Mitterrand : « La cause des humbles ». – Dans un télégramme à Mgr Duval, président de la conférence des évêques, le président de la République écrit à propos du cardinal Decourtray : « *Pénétré par le souci de servir la cause des humbles, ce grand prélat laissera le souvenir d'un homme de foi, de dévouement et de générosité qui aura marqué ses contemporains* ».

Edouard Balladur : « Un rôle très important dans notre conscience nationale ». – Dans une lettre à Mgr Duval, le premier ministre a souligné « *le rôle très important* » joué par Mgr Decourtray « *dans l'Eglise de France, mais aussi dans notre conscience nationale. Sa spontanéité et sa sensibilité en faisaient un homme de dialogue ouvert aux autres et au monde, apprécié de tous, à commencer par les plus démunis et cependant ferme dans ses convictions et ses attachements* ».

Jacques Chirac : « Un prélat exceptionnel ». – Le maire de Paris a salué la mémoire d'« *un prélat exceptionnel, un pasteur inlassable et par-dessus tout le contempteur de toutes les injustices* ». « *Chacun était frappé*, ajoute t-il, *par le rayonnement de son intelligence et de sa très haute spiritualité. Sa disparition est une perte irréparable pour l'Eglise, pour les chrétiens de France et les hommes de bonne volonté* ».

Raymond Barre : « Fermeté et ouverture ». – L'ancien premier ministre et député de Lyon a souligné « *la grande fermeté* » du cardinal Decourtray, liée à sa « *compréhension pour ceux qui affrontent les difficultés de notre temps* ».

Michel Noir : « Le respect des différences ». – Le maire de Lyon a souligné que le cardinal disparu avait « *surpris par le courage de ses prises de parole sur les grandes questions de notre société et son inlassable passion du respect de l'autre et des différences, dans les temps houleux de peurs et de xénophobie que vit notre pays* ».

Professeur Ady Steg : « une écoute attentive et fraternelle ». — Le président de l'Alliance israélite universelle a salué la mémoire de Mgr Decourtray, qui « *avait manifesté à l'égard du judaïsme une écoute attentive et fraternelle. Dans la douloureuse affaire du carmel d'Auschwitz, il avait compris mieux que beaucoup la sensibilité particulière des juifs à cette question. Au regard de la mémoire de la shoah, le cardinal Decourtray a manifesté une réelle compréhension et un esprit de grande ferveur* ».

ÉDUCATION

Tout en réclamant 100 millions de francs pour effectuer des travaux de sécurité dans les écoles primaires privées

Les parents de l'UNAPEL affirment ne pas vouloir peser dans la bataille pour l'élection présidentielle

Jugeant la rentrée dans les établissements privés sous contrat *« plutôt calme »*, Philippe Toussaint, président de l'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL) a rappelé, jeudi 15 septembre, quelles étaient les revendications financières de son organisation. Si l'UNAPEL se félicite de l'obtention *in extremis* de 170 postes d'enseignants supplémentaires à la rentrée – *« un ballon d'oxygène indispensable »* –, M. Toussaint a rappelé que le dossier du financement des travaux de sécurité dans les établissements privés était loin d'être clos.

Observant qu'un plan d'aide aux écoles élémentaires publiques avait été mis en œuvre en juillet (200 millions de francs débloqués en avance des 500 millions de francs qui devraient être attribués chaque année pendant cinq ans pour le public), le président de l'UNAPEL a demandé au gouvernement de prendre des dispositions pour venir en aide aux écoles primaires privées qui nécéssitent des travaux urgents, en leur octroyant, au titre de la parité avec l'enseignement public, une enveloppe de 100 millions de francs. *« Cela doit être inscrit à la session d'automne du parlement,* a-t-il dit, *soit dans une loi de finances rectificative, soit au budget 1995 »*. Par ailleurs, évoquant la révision manquée de la loi Falloux *« douloureusement vécue »*, il a indiqué que l'UNAPEL explorait de nouvelles pistes afin de trouver les solutions qui devront être soumises au parlement.

Cependant, à la question de savoir si l'UNAPEL entendait demander aux candidats à l'élection présidentielle de s'engager sur les dossiers en cours, M. Toussaint a répondu : *« Non. Nous ne voulons pas que l'école soit un enjeu politique. Nous serons très vigilants sur ce point-là. »* Tout comme le Syndicat national de l'enseignement chrétien (SNEC-CFTC), qui s'est lui aussi déclaré jeudi *« déterminé »* et a demandé *« la concrétisation dans la loi de finances des promesses ministérielles qui ont été faites »*, notamment sur quatre autres dossiers : les maîtres-auxiliaires, la formation, les directeurs d'école et les maîtres employés à temps partiel.

J.-M. Dy.

Pour des raisons de sécurité

Deux collèges et plusieurs classes d'un lycée ont été fermés

Vingt-trois salles de classe du lycée Montesquieu d'Herblay (Val-d'Oise) ont été fermées, mardi 13 septembre, par mesure de sécurité à la suite de la détection de signes d'affaiblissement dans la charpente en bois de ce bâtiment construit en structure traditionnelle. Cet établissement qui accueille 1 200 élèves a été ouvert en 1990 sous la responsabilité du conseil régional qui s'est engagé à entreprendre les travaux rapidement.

Le collège Françoise-Dolto de Lamorlaye, près de Senlis (Oise), a, de son côté, été évacué, jeudi 15 septembre, en raison d'un fléchissement important du toit du réfectoire, construit, lui aussi, il y a moins de cinq ans. La déformation de la charpente en bois a été constatée lors d'une visite technique d'entretien. Par précaution, l'ensemble du collège a été fermé jusqu'aux résultats de l'expertise en cours.

A Sombernon, près de Dijon (Côte-d'Or), le collège a été fermé à la suite d'un glissement de terrain, mercredi 14 septembre, qui a provoqué une fissure entre deux bâtiments de l'établissement. Les cours ont été reportés jusqu'à la construction d'un mur de soutènement. L'incident pourrait être lié aux fortes pluies qui se sont abattues en Côte-d'Or, d'autant que le collège, construit sur trois niveaux au flanc d'une colline, fait actuellement l'objet de travaux d'extension.

DÉFENSE

Sans exclure la Grande-Bretagne

M. Léotard appelle au renforcement de la relation franco-allemande

« La coopération franco-allemande est d'ores et déjà le modèle et la matrice de la coopération européenne », en matière militaire, a déclaré, mercredi 14 septembre, le ministre de la défense, François Léotard, devant les auditeurs du Centre des hautes études de l'armement (CHEAR). *« Ce qui est aujourd'hui franco-allemand sera, demain, européen »*, a ajouté M. Léotard, qui appelle au *« renforcement de la relation franco-allemande »*.

Le ministre de la défense a cité la coopération dans les domaines aéronautique (le programme d'un avion de transport militaire confié au consortium Airbus), spatial et proprement militaire (avec la constitution de l'Eurocorps prêt en 1995).

« D'autres projets relèvent de la même approche, a indiqué le ministre : *je pense au véhicule blindé modulaire »*, qui doit remplacer en France les VAB et les AMX-10 dans les divisions.

M. Léotard a cependant estimé que la Grande-Bretagne avait sa place dans cette coopération européenne dans le domaine de l'armement, en dépit de ses liens traditionnels avec les Etats-Unis. *« L'industrie britannique est, à bien des égards, proche de l'industrie française. Je suis convaincu qu'il y a la place pour de nombreux rapprochements. J'espère que nous serons entendus des Britanniques et je les invite à faire ce choix de raison et d'espérance. L'Europe,* a ajouté le ministre de la défense, *a besoin de l'industrie britannique, et j'ai la faiblesse de penser que les Britanniques ont besoin, comme nous, d'une Europe industriellement forte, politiquement organisée et déterminée à faire entendre sa voix. »*

ESPACE : Sac à dos volant pour les astronautes de Discovery. – Deux des astronautes de la navette spatiale américaine Discovery, Carl Meade et Mark Lee, se sont livrés, vendredi 16 septembre, à six heures et demie de vol libre au-dessus de leur engin. Au cours de quatre séries de tests, dont une destinée à simuler une opération de sauvetage, ils ont évolué dans l'espace grâce à un petit sac à dos (SAFER) d'environ 37 kilogrammes équipé d'un système de propulsion par jets d'azote. Le développement de cet ensemble, qui permet aux astronautes de se déplacer à une vitesse d'un peu moins de 1,6 kilomètre/heure, a coûté 7 millions de dollars. Ce nouvel équipement, très différent du scooter de l'espace (MMU) testé par les Américains dans le milieu des années 80, est avant tout une bouée de sauvetage pour les astronautes qui participeront à des manœuvres délicates lors du rendez-vous en orbite de la station russe Mir et de la navette Atlantis, au printemps 1995, ou à la construction de la station spatiale internationale R-Alpha. – *(AFP, UPI.)*

Les beaux comptes de l'affaire Botton-Noir

Suite de la première page

Douze au départ, douze à l'arrivée, ce compte-là est bon. Le juge, qui ne semble pas avoir abusé de l'inculpation puis de la mise en examen, retrouve dans le réquisitoire définitif de cent soixante-dix pages, que le parquet lui a remis le 8 septembre, et dont les réquisitions sont conformes à ses décisions, l'ensemble des protagonistes contre lesquels il avait retenu des charges. De Marc Bathier, bras droit de Pierre Botton et qui, comme ce dernier, a subi plusieurs mois de détention, aux deux très négligeants commissaires aux comptes, frappés de myopie, de l'entraîneur du football-club de Marly-le-Roi à la directrice de la communication du maire de Cannes, point trop regardants l'un comme l'autre sur l'origine de leurs salaires, les seconds rôles sont restés à l'affiche.

Comptez 33 millions, ou un peu moins selon les experts, et vous serez près des sommes qui, selon le juge d'instruction, ont été « distraites » pour distraire, épater, régaler, emmener au bout du monde, habiller pour l'hiver et pour l'été, fabriquer des « relations », forger et vendre une image. Mais l'acrobatique circulation de l'argent de l'une à l'autre des sociétés anonymes, SARL et autres SCI du « groupe » Botton, fut tellement effrénée qu'à ce jeu de mistigri des malversations en chaîne même les fins limiers de la PJ financière faillirent prendre le tournis.

Quant aux pharmaciens, que Pierre Botton, de sa profession aménageur d'officines, avaient conquis par *« son dynamisme et ses idées »* avant de les entraîner dans l'aventure d'Alpha et Beta Finances, ils s'inquiétèrent si peu du sort de leur pactole évaporé (par discrète tranche d'investissement de 250 000 francs) qu'aucun d'eux ne songea à déposer plainte. Une soirée au bord d'une piscine tropézienne en compagnie de quelques personnalités, de la télévision de préférence, avait suffi pour les séduire. Selon les additions du magistrat instructeur, d'autres comptes sont encore plus précis. Au terme d'une analyse très méticuleuse des factures retrouvées, le montant des « cadeaux » très divers imputables à chaque recéleur a pu être chiffré. Avec un total de 949 143,20 francs, Patrick Poivre d'Arvor arrive en tête. Cette « ardoise » correspond au règlement de voyages en avion privé ou en hélicoptère, d'équipées gastronomiques, de séjours dans des hôtels de luxe à Courchevel, à Venise, sur la Côte d'Azur, en Egypte, en Sicile, en Guadeloupe, en Corse ou aux Seychelles, effectués par « PPDA », souvent hors la présence de Pierre Botton mais toujours payés par telle ou telle de ses sociétés. En soulignant que *« sa notoriété, sa formation, son niveau intellectuel et les exigences déontologiques de sa profession ne pouvaient que l'amener à s'interroger sur l'origine des fonds dont il était bénéficaire »*, le juge Courroye remarque que, avec une déclaration de revenus annuelle de 4,1 à 4,6 millions de francs, le présentateur aurait pu assumer lui-même ce train de vie.

L'ordonnance de renvoi



en correctionnelle du juge Courroye

Pour Michel Noir, les notes réglées par les sociétés de son gendre, de 1983 à 1989, s'élèvent à 1,614 million de francs dont 720 173 *francs constituent* des dépenses liées à son activité politique et tombent donc sous le coup de l'amnistie de 1990. La location d'un hélicoptère pour Jacques Chirac, en 1986, les salaires d'un permanent, futur chef de cabinet du maire de Lyon, ou le financement d'un dîner-débat de sept cents couverts avec Edouard Balladur *pour* conférencier, en 1987, doivent ainsi être passés au compte profit et pertes définitives de la société Vivien.

« La mauvaise foi » de M. Noir

Les 883 942 francs restant correspondent à des dépenses d'ordre privé, non amnistiables : costumes de chez Smalto, pardessus de chez Cerruti, voyages aux Antilles, en Israël, au Brésil, à Istambul, cours de violoncelle, locations de luxueuses villas à Saint-Tropez ou à Ramatuelle, etc. Là encore, le juge Courroye *observe*, à l'appui de ses conclusions, que *« la fréquence et le montant de ces libéralités et l'absence de réciprocité (...) démontrent que Michel Noir avait parfaitement connaissance du paiement de ces dépenses par des fonds sociaux»*.

L'ordonnance de renvoi contient encore une copie du projet de convention de remboursement rédigé à la main par Michel Noir le 12 avril 1989 après sa rupture avec Pierre Botton. Ce document de quatre pages, que M. Noir a toujours affirmé avoir rédigé *« pour coucher noir sur blanc »* le *« délire des revendications »* de son gendre qui, selon lui, le soumettait alors à un chantage affectif, semble correspondre à une reconnaissance de dette pour des sommes très importantes engagées de façon occulte et singulièrement des *« dépenses ayant été passées en frais d'entreprise »*.

Le juge fait remarquer que cette convention contient suffisament d'éléments précis et chiffrés pour ne pas ressembler à un brouillon écrit *« dans le contexte d'un entretien orageux »*. Plus généralement, M. Courroye qui, en tenant compte du second dossier ouvert en octobre 1993 à partir des comptes bancaires de M. Noir, aura au total auditionné le maire de Lyon durant une quarantaine d'heures (confrontations comprises), tient à souligner *« la mauvaise foi et l'insincérité»* de Michel Noir qui aurait multiplié les *« déclarations imprécises et évolutives»*.

Michel Mouillot est considéré comme receleur de 626 134 francs, correspondant à des *« salaires de complaisance »*, versés par trois sociétés du groupe Botton, au lendemain de son élection à la mairie de Cannes. Contre Serge Crasnianski est retenu un abus de biens sociaux de 760 000 francs versés par chèques en échange d'une fausse facture de Pierre Botton et après que Michel Noir, alors ministre du commerce extérieur de Jacques Chirac, lui eut adressé une étrange lettre personnelle l'informant d'un abandon partiel de créance de l'Etat. Enfin, c'est en tant que dirigeant de droit de plusieurs sociétés de Pierre Botton que Charles Giscard d'Estaing, présenté comme le « financier » du groupe, est accusé d'avoir commis plus d'un million de francs d'abus de biens sociaux et d'être complice de banqueroute, de faux et d'usage.

Le retard de l'administration fiscale

Le cours de l'instruction de cette affaire fleuve et peu tranquille fut émaillée d'une kyrielle de recours et de tribulations juridico-législatives (avec la réforme du code pénal et du code de procédure pénale). De plus, la dilection certaine de Pierre Botton pour les stars de la télé et ses étonnantes facilités relationnelles donnèrent parfois aux journalistes, massés aux abords du palais de justice de Lyon, l'illusion d'assister au défilé de la cérémonie des 7 d'or, à ceci près que, pour une fois, les vedettes de TF 1 y étaient surreprésentées... Mais, alors que la couverture de l'affaire donnait lieu à des milliers d'articles de presse –jusqu'à Bornéo ! _ , quatre journalistes furent mis en examen pour *« recel de violation du secret de l'instruction »* sur plainte de Michel Noir.

On vit aussi un procureur adjoint, Paul Weisbuch, qui avait dirigé l'enquête financière préliminaire, être muté d'office pour avoir fait des déclarations fracassantes contre un de ses collègues grenoblois, mais aussi pour avoir manqué *« aux devoirs de son état »* dans son suivi du dossier Botton. Une procédure introduite par Michel Noir est en cours à Dijon contre ce magistrat qui a attaqué lui-même le maire de Lyon en diffamation. On vit enfin Michel Charasse venir reconnaître devant le juge qu'il savait que la société Vivien était *« la pompe à fric de Michel Noir »*, alors que en son ancienne qualité de ministre du budget, il n'avait pas jugé bon de communiquer au parquet de Lyon les éléments éventuellement *« constitutifs d'abus de biens sociaux »* découverts, dès 1990, par la direction régionale des impôts dans les comptes de cette société.

Le juge Courroye ne semble guère avoir apprécié cette rétention d'informations. Dans son ordonnance de renvoi, il note en effet que, si l'administration fiscale n'avait pas attendu deux ans pour respecter, en juin 1992, l'article 40 du code de procédure pénale sur les plaintes et dénonciations, elle aurait peut-être permis d'empêcher la poursuite de telles pratiques...

ROBERT BELLERET

Pierre Botton : la chute d'un homme pressé

LYON

de notre bureau régional

Du temps de sa splendeur, Pierre Botton semblait monté sur ressorts. Il était partout et ailleurs, entre son hôtel particulier à Lyon, sa villa à Cannes et son appartement parisien. *« Faiseur de maires »* et homme d'affaires, il roulait belles carrosseries italiennes et causait petit peuple. Ce jeune homme un rien *fanfaron, né en 1955 à Lyon, est* entré dans la lumière comme homme de l'ombre de Michel Noir. En 1989, il a dirigé, tambour battant, la campagne municipale du futur maire de Lyon, son beau-père depuis deux ans.

A peine installés, Michel Noir et Pierre Botton se séparent *sèchement. Le premier laisse* entendre que le second aurait réclamé des compensations financières sur les passations de marchés publics. Pierre Botton affirme qu'il serait parti en raison de certaines pratiques de l'entourage. La rupture le secoue. N'a-t-il pas consacré son temps, son énergie et son *argent à porter Michel Noir sur* les autels de la politique ?

Un temps, Pierre Botton va se consoler auprès de Michel Mouillot, pour l'aider dans une municipale partielle à Cannes. Mais ses pas d'homme pressé le ramènent toujours à sa ville natale. En 1990, il lance une association, Ecoutons Lyon, et *une campagne d'affiches pour « aiguillonner Michel »*. Début 1991, comme pour tuer le père par procuration, il se présente contre Jean-Michel Dubernard, démissionnaire du RPR avec Michel Noir, et candidat à une législative partielle. Mais, bien que soutenu par le RPR, il est contraint de baisser d'un ton : *11,65 % des voix. Sa permanence* électorale a été cambriolée. Le commanditaire supposé de ce fric-frac n'est autre que Bernard Sarroca, ancien chef de cabinet de M. Noir.

En 1992, Pierre Botton est pris *à contre-pied par la mise en* liquidation judiciaire de l'une de ses sociétés qui fait apparaître la gestion plutôt confuse de son groupe. Des mouvements de fonds complexes et anormaux entraînent son inculpation pour abus de biens sociaux et son incarcération durant cinq mois. En avril 1993, il obtient sa libération contre *une caution* de 8 millions de francs. Après avoir taquiné les étoiles de la politique, des finances et des médias, ce fils d'installateur de pharmacies, qui revendique un agenda d'amitiés célèbres et sans exclusives, est brusquement retombé par terre.

BRUNO CAUSSÉ

Michel Noir : la partie serrée du maire de Lyon

Après Michel Noir et l'aviron, puis Michel Noir et le violoncelle, voilà Michel Noir et les haïkus. En homme d'image, le maire de Lyon veut montrer combien, avec ses petits poèmes à la manière traditionnelle japonaise, sa quête de sérénité et de sagesse n'est point troublée par la tempête judiciaire qui, en vagues déferlantes, le douche. Ses adversaires rient de ses prétentions littéraires, mais tous admettent que le politique ne se laissera pas démonter facilement.

Il est loin le temps où ce jeune cadet de la droite voulait, avec *d'autres, renverser* le vieux couple Chirac-Giscard. Ministre du commerce extérieur du gouvernement de Jacques Chirac (1986-1988), Michel Noir s'engouffrait dans les sondages comme dans un magasin de porcelaine et, en 1989, enlevait Lyon à l'UDF. Il démissionnait du RPR, en décembre 1990, pour une croisade solitaire qui tourna court, et voyait deux de ses plus proches compagnons, Bernard Sarroca et Pierre Botton, mis en examen pour affaires diverses.

L'instruction judiciaire est remontée vers lui. *Mais, à chaque* échéance, il a su garder la main haute sur ses électeurs lyonnais et sur les partis de droite. Jusqu'aux législatives de mars 1993, où RPR et UDF *avaient pourtant choisi de l'affronter en armada, sans succès.* A neuf mois des municipales, le maire de Lyon, qui laisse percer quelques sensibilités balladuriennes, peut présenter un bilan honorable de la gestion de la cité. Mais il sait que, désormais, la partie sera serrée. Récusant toutes les accusations portées à son encontre, Michel Noir a déclaré, vendredi, que *« c'est à la justice désormais de trancher »*. Il risque gros : sans la mairie de Lyon, l'unique député non-inscrit de l'Assemblée nationale ne serait, à cinquante ans, que son propre fantôme.

B. C.

Michel Mouillot : du marketing à la politique

A sa mesure, Michel Mouillot est une des illustrations, propres aux années 80, de l'alliance de la politique et du marketing. Né le 2 octobre 1943 *à Nice (Alpes-Maritimes)*, diplômé d'études de droit et de marketing, M. Mouillot fait tout d'abord ses classes au sein de la société Pernod-Ricard, où il gravit de nombreux échelons. En 1983, sa rencontre avec François Léotard, nouveau secrétaire général du Parti républicain (PR) et dont il devient l'ami, *le tire vers la politique*. A l'origine du concept publicitaire du « mai des républicains », puis de celui de « la bande à Léo », il est membre du cabinet de M. Léotard en 1986 lorsque celui-ci devient ministre de la culture, tout en ayant en charge la communication du PR.

Responsable du secteur publicité de FR 3 en 1987, il se lance en 1989 à la conquête de la mairie de Cannes (Alpes-Maritimes), détenue par Anne-Marie Dupuy (RPR), ancien directeur de cabinet de Georges Pompidou. Au terme d'une campagne violente, M. Mouillot *l'emporte*. Après l'*annulation* de l'élection par le Conseil d'Etat, il est réélu sans coup férir un an plus tard.

Conseiller régional en 1992, il se lance en 1993 dans la bataille des élections législatives, toujours avec le soutien de M. Léotard, contre le député sortant, Louise Moreau (UDF), investie par l'UDF et le RPR. A une semaine du premier tour, le 15 mars 1993, sa mise en examen – *il a fait la connaissance* de Pierre Botton en 1985 – lui porte cependant un rude coup, et le retrait, au second tour, du candidat du Front national – dont il est une des « bêtes noires » – facilite à ses dépens la réélec*tion du député sortant.*

GILLES PARIS

Patrick Poivre d'Arvor : quand un présentateur fait la « une »

C'est avec sobriété que Claire Chazal, qui présentait le journal de 20 heures de TF 1, vendredi 16 septembre, a annoncé le renvoi en correctionnelle de Patrick Poivre d'Arvor dans le cadre de l'affaire Botton. L'annonce de ce procès tombe à quelques jours du quarante-septième anniversaire du journaliste le plus en vue de France. Présentateur vedette du journal de TF 1, Patrick Poivre d'Arvor est licencié en droit, diplômé du Centre de formation des journalistes et diplômé de l'Ecole des langues orientales. Lauréat du concours Envoyé spécialorganisé par France-Inter en 1971, Patrick Poivre d'Arvor entame une carrière de journaliste qui le fera passer de France-Inter à Antenne 2 ou il deviendra rédacteur en chef et présentateur du journal de 20 heures, de 1976 à 1983. Passé sur TF 1, Patrick Poivre d'Arvor présente le journal du soir depuis 1987. Il est également directeur adjoint de l'information depuis 1989. Connu sous ses initiales, « PPDA » anime et produit une émission littéraire, « Ex-Libris ». Il a publié une dizaine d'ouvrages dont plusieurs romans.

Y. M.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Les nouveaux développements de l'affaire Carignon

Jean-Louis Dutaret, PDG de la SOFIRAD, est placé sous contrôle judiciaire et Marc-Michel Merlin, PDG de la SDEI, écroué

Après quarante-huit heures de garde à vue et une nuit de détention à la prison de Nanterre, M. Jean-Louis Dutaret a été transféré à Lyon, vendredi 16 septembre, sur mandat d'amener délivré par le juge Philippe Courroye, qui l'a mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux et placé sous contrôle judiciaire prévoyant notamment une caution de 500 000 francs. Quelques heures plus tard, toujours sur mandat d'amener, c'est Marc-Michel Merlin, PDG de la Société de distribution des eaux intercommunales (SDEI), filiale de la Lyonnaise (ex-Lyonnaise des eaux-Dumez), qui a été interpellé dans la région d'Avignon, avant de subir une nouvelle mise en examen assortie, cette fois, d'un mandat de dépôt.

LYON

de notre bureau régional

Depuis les perquisitions réalisées les 13 et 14 septembre dans les bureaux du PDG de la SOFIRAD, Jean-Louis Dutaret, et au siège de la société WHIP à Paris (*le Monde* du 16 septembre), l'enquête judiciaire sur l'affaire *Dauphiné News* est entrée dans une phase très active. Petite société anonyme de conseil juridique en entreprise, dont le siège social est à l'adresse parisienne du cabinet d'avocat de Jean-Louis Dutaret, WHIP a pour PDG la sœur de celui-ci, Claudine Meinnier, pour commissaire au comptes son oncle, Alain Dutaret, et pour administrateurs son beau-frère et l'ancienne directrice de la communication du maire de Grenoble, Véronique Bouffard. Or, selon les résultats de ces investigations, elle serait bien une officine de financement politique. Créée en 1988 par Jean-Louis Dutaret – qui occupa des fonctions de premier plan au cabinet d'Alain Carignon, au ministère de l'environnement, puis au ministère de la communication –, WHIP recueillait sur ses comptes des fonds occultes très importants provenant essentiellement du groupe Lyonnaise des eaux-Dumez et de ses filiales.

Vers un dossier de corruption ?

Huit millions de francs d'honoraires réglés par la SDEI pour des prestations qui semblent fictives auraient pu être repérés sur des factures ou sur les comptes de WHIP. Par ailleurs, selon nos informations, cette société qui avait financé des cours d'anglais suivis chez Berlitz par M. Carignon sous un nom d'emprunt, aurait fait beaucoup plus pour l'ancien ministre de la communication en mettant à sa disposition un appartement de huit pièces et de 280 mètres carrés au 286, boulevard Saint-Germain, à Paris. Cet appartement avait été racheté en 1988 à une SCI constituée par la famille Merlin et aurait été revendu en mai dernier. Le fruit des perquisitions et des longs interrogatoires du PDG de la SOFIRAD par les policiers du SRPJ de Lyon ont dû amener le magistrat instructeur à notifier à Marc-Michel Merlin, PDG de la SDEI, une nouvelle mise en examen pour *« abus de biens sociaux »*, relatifs aux éléments mis en lumière dans le volet WHIP. Déjà poursuivi pour des faits comparables – le règlement de 5,48 millions de francs à Pierre Botton pour des études reconnues « factices » – dans le dossier Botton-*bis* en cours de règlement, M. Merlin, dont le cabinet d'étude représentait il y a peu l'une de ces entreprises familiales lyonnaises réputées pour leur sérieux, se trouve désormais au cœur de l'instruction.

Il l'est même à plus d'un titre puisqu'il est aussi le PDG de la Compagnie de gestion des eaux du Sud-Est (la COGESE, constituée par la SDEI et la SEREPI) qui a obtenu, en juillet 1989, la gestion du service de l'eau privatisé à Grenoble dans des circonstances troublantes. Son incarcération à la prison lyonnaise Saint-Joseph dans la soirée de vendredi n'en constitue pas moins une surprise dans la mesure où il est le seul mis en examen détenu dans un dossier où sept personnes sont désormais impliquées. Claudine Meinnier, PDG de WHIP, gardée à vue, comme son frère, durant quarante-huit heures à Nanterre, avait en effet été mis en examen un peu plus tôt pour *«recel d'abus de biens sociaux »*.

Alors que l'information judiciaire initiale, ouverte sur des abus de biens sociaux et leur recel, visait à éclairer les conditions du renflouement des sociétés éditrices des magazines électoraux *Dauphiné News*, *News mardi* et *News vendredi*, publiés à Grenoble pendant six mois avant les municipales de mars 1989 – par le groupe Lyonnaise des eaux, *via* sa filiale SERECOM, pour quelque 6 millions de francs (1) –, la découverte de nouveaux liens financiers entre le proche entourage d'Alain Carignon et ce groupe laisse penser qu'on s'acheminera bientôt vers un dossier de corruption.

ROBERT BELLERET

(1) Le groupe Bouygues *via* sa filiale SOTEGY avait, de son côté, « injecté » quelque 12 millions de francs dans les éphémères sociétés éditrices.

Discrétion à la Lyonnaise

La SDEI (Société de distribution des eaux intercommunales) est une filiale de la Lyonnaise, le groupe que préside Jérôme Monod, de même que la COGESE (Compagnie de gestion des eaux du Sud-Est), qui a obtenu en juillet 1989 le marché des eaux de Grenoble. La COGESE, que préside, comme la SDEI, M. Merlin, n'était pas encore, à l'époque, contrôlée par la Lyonnaise. Elle n'en est devenue une filiale à part entière qu'en janvier 1991 (*le Monde* du 27 juillet), au moment où le groupe diversifié de M. Monod a racheté la SDEI, à l'époque cinquième distributeur d'eau en France.

Dans une interview publiée par *le Monde* du 9 septembre, Jérôme Monod déclarait : *« Je ne souhaite pas évoquer les affaires* (qui concernent directement la Lyonnaise) *quelles qu'elles soient, qui sont à l'instruction de la justice, parce que je considère que la justice fait son travail. Il n'y a aucune raison d'interférer avec ce travail ou d'ajouter au concert médiatique. »* Le président de la Lyonnaise a donné des instructions fermes de discrétion aux cadres supérieurs des sociétés de son groupe.

Selon les autorités marocaines

Deux responsables de la fusillade de Marrakech auraient été « manipulés » par l'Algérie

Les principaux responsables de la fusillade meurtrière dans un hôtel de Marrakech (deux touristes espagnols tués le 24 août) seraient deux hommes de nationalité marocaine, Abdelillah Ziad, 36 ans, et M'hamed Zine, 34 ans. Selon un communiqué diffusé, vendredi 16 septembre, par le ministère marocain de l'intérieur, ils auraient *« toujours été manipulés par les services de sécurité algériens »*. Le ministère précise qu'ils font l'objet d'un mandat d'arrêt international.

Toujours selon le communiqué, *« les investigations menées parallèlement au Maroc et en France* (*le Monde* du 10 septembre) *ont permis d'aboutir à des conclusions qui, tout en étant encore provisoires, convergent vers l'implication de deux auteurs principaux dans l'organisation de* [ces] *actes criminels »*. D'après le même ministère, les deux hommes auraient suivi des entraînements spécifiques dans le Sud algérien : *« Après les échecs des actions menées à l'effet de nuire au Maroc par les services de la sécurité militaire algérienne en 1985, 1986 et 1987, les hommes de main Abdelillah Ziad et M'hamed Zine Eddine ont été dotés, par ces mêmes services, de moyens financiers substantiels et aidés à s'installer en Europe, et plus particulièrement en France, pour constituer des réseaux dormants. »* La réactivation de ces réseaux s'est effectuée, précise le communiqué, *« à partir de 1992, au profit de jeunes recrues provenant de milieux des désœuvrés et des grands délinquants, d'origine algérienne et marocaine »*.

DROGUE : de quatre à quinze ans de prison pour une famille jugée responsable d'un trafic d'héroïne. – Le tribunal correctionnel de Lille a condamné, vendredi 16 septembre, quatre membres de la famille Meddah, jugée responsable d'un trafic d'héroïne à Lille (Nord), à des peines de quatre à quinze ans d'emprisonnement et une interdiction définitive de séjour sur le territoire français. Une quarantaine d'autres personnes impliquées dans ce trafic ont été condamnées à des peines allant de deux à douze ans de réclusion criminelle.

Selon le Parti socialiste

Le gouvernement voudrait « étouffer la vérité» dans l'affaire des écoutes des Renseignements généraux

Dans un communiqué diffusé vendredi 16 septembre, le Parti socialiste affirme que *« le gouvernement met tout en œuvre pour que la vérité soit étouffée dans l'affaire des écoutes illégales du conseil national du PS »*, le 19 juin, à la Cité des sciences de La Villette, par un policier des Renseignements généraux parisiens. L'enquête administrative effectuée par l'Inspection générale des services (IGS, la « police des polices ») avait conclu au caractère *« fortuit »* de ces écoutes.

Le PS, qui avait porté plainte pour atteinte à la liberté individuelle et à l'intimité de la vie privée (*le Monde* du 9 juillet), indique que *« le parquet vient de faire appel pour empêcher ce magistrat* (le juge d'instruction Jean-Paul Valat) *de commencer son enquête »*. M. Valat estime en effet recevable l'argument d'atteinte à la vie privée. Le parquet de Paris confirmait, samedi matin, avoir fait appel de l'ordonnance du juge mais soulignait qu'il s'agissait d'un *« processus judiciaire normal »*.

« Dans le même temps, poursuit le communiqué du PS, *la commission d'enquête parlementaire* (demandée par le groupe socialiste) *est freinée par les manœuvres dilatoires du garde des sceaux. »* Le PS demande en conclusion s'il *« faut croire qu'une enquête aurait démontré que ces écoutes illégales, présentées par le ministre de l'intérieur comme fortuites, avaient été décidées et organisées par d'autres que de simples fonctionnaires de police »*.

ENVIRONNEMENT

Cinq ans après la marée noire en Alaska

La compagnie pétrolière Exxon est condamnée à 5 milliards de dollars de dommages et intérêts

ANCHORAGE

de notre envoyé spécial

Le jury fédéral chargé de statuer sur les conséquences de la marée noire provoquée en 1989 en Alaska par l'échouage du pétrolier *Exxon- Valdez* a condamné, vendredi 16 septembre à Anchorage (Alaska), la compagnie pétrolière Exxon à 5 milliards de dollars de dommages et intérêts et le capitaine du navire, Joseph Hazelwood, à 5 000 dollars d'amende. Ce verdict suscite plus d'inquiétude que de satisfaction parmi les habitants de l'Alaska car, depuis 1985, les cours du pétrole ont baissé. Exxon pourrait donc, dit-on, prendre prétexte de ce jugement pour se retirer de l'Alaska, d'autant que les résultats des nouveaux foragessont décevants. Récemment, la société Arco pour les compagnies pétrolières a annoncé qu'elle abandonnait en grande partie un champ de forage, le Sunfish. Cette décision intervient après des résultats médiocres des puits.

Plus généralement, les grandes compagnies comme Arco ou BP se désengagent de l'Alaska pour investir dans d'autres pays, notamment en Asie. A moins que de nouvelles réserves soient découvertes, les prévisions indiquent une chute sévère de la production après 1995. L'avenir est d'autant plus sombre que les 14 000 pêcheurs et Esquimaux concernés par la décision de justice du tribunal d'Anchorage savent qu'Exxon va faire appel et que les procédures seront encore longues avant que les dommages soient indemnisés. Dans une première phase, Exxon a déjà été condamné à payer 287 millions de dollars à 10 000 pêcheurs du sud-ouest de l'Alaska.

RÉGIS NAVARRE

SPORTS

FOOTBALL

Arsène Wenger n'entraîne plus l'AS Monaco

Arsène Wenger, qui entraînait l'équipe de football de Monaco depuis 1987, a été démis de ses fonctions, vendredi 17 septembre, par le président du club, Jean-Louis Campora. Arsène Wenger, âgé de quarante-quatre ans, paie les mauvais résultats de son équipe, qui n'occupe que la dix-septième place au classement de la première division. En dépit des bons résultats obtenus par l'entraîneur alsacien depuis sept ans (champion de France en 1988, finaliste de la Coupe des vainqueurs de coupes 1992, demi-finaliste de la Ligue des champions en 1994), les dirigeants ont donc décidé de le limoger. Il sera remplacé dans l'immédiat par un duo composé de deux anciens joueurs du club, Jean Petit et Jean-Luc Ettori, mais il ne devrait s'agir que d'une solution temporaire. Le successeur d'Arsène Wenger pourrait être le Serbe Bora Milutinovic, actuellement sélectionneur de l'équipe nationale des Etats-Unis.

Championnat de France de football de deuxième division.– Nancy et Toulouse tenus en échec. En matches avancés de la dixième journée du championnat de France de deuxième division (Super D2), vendredi 16 septembre, Nancy a été tenu en échec sur son terrain par Laval (2-2), de même que Toulouse, en déplacement à Saint-Brieuc (2-2).

COMMUNICATION

Confirmant sa politique de désendettement

Le groupe Hersant revend dix journaux régionaux polonais

Le groupe Hersant, qui avait profité de la libéralisation à l'Est pour s'y tailler un empire, organise aujourd'hui le repli. Pour désendetter la Socpresse, Robert Hersant a cédé dix journaux polonais au groupe allemand Passau.

Vente des actifs non stratégiques, acte II. Après la vente de ses magazines grand public en juin, le groupe Hersant a cédé les dix journaux régionaux qu'il possédait en Pologne au groupe allemand Passau (1). Ces titres, qui paraissent notamment dans les villes de Katowice, Cracovie, Gdansk, Lodz et Poznan, totalisent un tirage hebdomadaire de 2,2 millions d'exemplaires – il s'agit de quotidiens et d'hebdomadaires – et représentent un chiffre d'affaires de plus de 340 millions de francs. Le groupe conserve en Pologne un quotidien sportif et surtout le quotidien national *Rzeczpospolita*, l'ancien journal gouvernemental du pays, dont le groupe Hersant détient 49 % des parts et le gouvernement polonais 51 %.

Le prix de la transaction n'a pas été rendu public. Selon un spécialiste des affaires de presse, il ne devrait pas dépasser 250 millions de francs. Un responsable du groupe estime les bénéfices engrangés par les titres polonais à près de 60 millions de francs. Mais la meilleure vitrine reste quand même *Rzeczpospolita*, qui tire à 250 000 exemplaires et qui s'est bâti une solide réputation dans le domaine économique.

Passau, spécialisé dans la presse régionale et qui avait repris en novembre 1993 onze hebdomadaires tchèques, ne souhaitait sans doute pas investir dans un quotidien polonais d'audience nationale. Sans doute aussi ne le pouvait-il pas, tant il est difficile d'imaginer qu'un journal proche du gouvernement polonais soit contrôlé par un groupe allemand. Cet obstacle a incité le géant d'outre-Rhin Bertelsmann à renoncer à se porter acquéreur des titres du groupe Hersant auxquels il manifestait de l'intérêt. Mais même s'il ne reprend pas le quotidien de Varsovie, Passau devient le premier investisseur allemand dans la presse quotidienne polonaise. Cette entrée en force – dix titres – risque de susciter des polémiques en Pologne.

En se désengageant d'une partie de ses actifs polonais, le groupe Hersant poursuit sa politique de désendettement en vendant des actifs non stratégiques. Après les magazines, cédés au groupe britannique Emap il y a trois mois, les pays de l'Est ? En avril, la Socpresse vendait le quotidien hongrois *Magyar Nemzet*. Il lui reste aujourd'hui six quotidiens en République tchèque et deux quotidiens slovaques. *« On ne disparaît pas de la carte de l'Europe de l'Est »*, remarque un responsable du groupe. Pour combien de temps ?

Pour sonner le repli

Pour conserver son image d'entreprise qui honore ses échéances bancaires, la Socpresse doit continuer ses délestages. Elle semble pour cela avoir choisi l'Est. D'autres pistes semblent en cours d'exploration : la vente du *Progrès* et du *Dauphiné libéré* à Havas – annoncée comme imminente depuis trois mois –, un délestage en Espagne ou en Belgique, la vente de la Société du Journal téléphoné...

Engagée par Michel d'Ornano, la marche vers l'Est du groupe Hersant avait commencé en Pologne. En devenant l'un des premiers investisseurs à l'Est, la Socpresse avait pris une dimension internationale qui lui manquait jusque-là. De la même manière, l'investissement dans la télévision et la radio avait transformé l'empire de presse en groupe de communication. Depuis, Robert Hersant a repris les commandes de son groupe. Pour sonner le repli.

A. S.

(1) Passau édite en Allemagne le quotidien *Passauer Neue Presse* dans la ville bavaroise de Passau dont il a pris le nom. Le chiffre d'affaires du groupe Passau s'élèvera grâce à cette opération à 750 millions de deutschemarks (2,25 milliards de francs environ).

Le lancement d'un nouveau « city-magazine »

« Jeudi-Lyon » veut attester d'un renouveau de la presse dans la région Rhône-Alpes

LYON

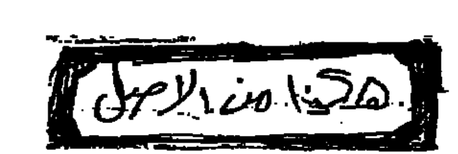
de notre bureau régional

« Il s'agit de réaliser l'Express-Lyon *plutôt qu'un* Libération *hebdomadaire »*, résumait au printemps dernier Michel Texier, quarante-huit ans, qui a appartenu à la rédaction de ces deux titres. Son projet a enfin pris corps : un nouveau « city-magazine ». *Jeudi-Lyon* (40 pages en quadrichromie, 12 francs), est dans les kiosques, depuis le jeudi 15 septembre. Le premier numéro comprend un dossier titré, *« Elus lyonnais : le syndrome « mains propres »*, et consacré à une procédure de la chambre régionale des comptes qui pourrait aboutir à l'inéligibilité des conseillers régionaux de Rhône-Alpes. (« le Monde Rhône-Alpes » du 14 septembre et *le Monde* du 17 septembre). Ce lancement traduit le renouveau d'une presse lyonnaise touchée par l'arrêt en décembre 1992 de *Lyon-Libération* et la diminution de la pagination et des effectifs de *Lyon-Figaro*.

Un numéro expérimental de *Jeudi-Lyon* a été réalisé en janvier. Preuve que la gestation fut difficile, la parution du premier numéro, prévue d'abord à la fin du premier trimestre est finalement intervenue cet automne. Rédacteur en chef et codirecteur de cette nouvelle publication, Michel Texier a d'abord réuni deux coactionnaires fondateurs, Jean-Luc Coppi, « ancien » de *Lyon-Figaro* et Marc de Boysson, consultant en management, maintenant directeur de la publication. Une SARL au capital de 60 000 francs a vu le jour en mai. *Jeudi-Lyon* s'est transformé, cet été, en société anonyme à directoire et conseil de surveillance, après avoir rassemblé 2,45 millions de francs de capital. Parmi ses actionnaires de référence figurent le Crédit agricole du Sud-Est, *via* sa filiale Actidev (250 000 francs de capital), l'actionnaire le plus important ; Rhône-Alpes Création, (société de capital-développement du conseil régional) ; la Banque populaire de Lyon et la société financière Siparex PME. L'imprimerie Sézanne, de Bron (Rhône), et le photocompositeur lyonnais APO ont ouvert un crédit-fournisseur, ce qui porte le « tour de table » financier à 3 millions de francs.

L'approche des élections municipales est certes favorable au lancement de ce nouveau titre. Selon M. Texier, son journal *« ne sera pas une machine de guerre contre le maire de Lyon, Michel Noir. Nous n'avons pas vendu notre âme pour 50 000 francs »*, souligne-t-il, faisant ainsi allusion au montant de la participation souscrite à titre personnel par Alain Mérieux, premier vice-président (RPR) du conseil régional. Avec une vingtaine de salariés, *Jeudi-Lyon* estime son seuil de rentabilité à 7 500-8 000 exemplaires – un objectif possible dans une agglomération d'un million et demi d'habitants – et à 4,5 millions de francs ses recettes publicitaires annuelles.

GÉRARD BUÉTAS



Patrick Bruel, les caprices du succès

Alors qu'il semble enfermé dans une image qu'il peine à renouveler, le chanteur de l'autocélébration fait sa rentrée à Bercy

Patrick Bruel est agaçant. Avec ses avis sur tout, ses tentatives polymorphes, et parfois hasardeuses, de tenir le haut du succès, au cinéma, dans la chanson, à la télévision, à Paris, à New-York, sur un stade de football, chez Pascal Sevran ou chez Michel Drucker. Avec ses frayeurs crispées d'être un jour à nouveau englouti dans les marais fangeux de l'anonymat, du non-amour. Pourtant, cette stratégie de l'occupation en continu a porté ses fruits : de 1989 à aujourd'hui, la France s'est réveillée et endormie avec lui, et l'album *Alors regarde* a atteint des sommets inusités (3,4 millions d'exemplaires vendus, 800 000 exemplaires pour l'enregistrement en public *Si ce soir...*). *Mais elle* a ses retours de bâton : trop de proximité émousse le désir. Francis Cabrel s'est effacé, a joué les patriarches nonchalants. Il a laissé son *Samedi soir sur la Terre* battre un record national : 1,2 million d'exemplaires vendus en cinq mois. Sorti trois semaines plus tard, le *Patrick Bruel*, de Patrick Bruel approche aujourd'hui les 500 000 exemplaires, dont un bon tiers de cassettes pour baladeurs lycéens.

Il n'y a rien de honteux à vendre « seulement » un demi-million de disques. Mais l'image Bruel est écornée. En quatre ans, ses fans de la première heure, des enfants, ont grandi. La presse jeune, son principal support d'hier, le boude, sans oser le dire. *Depuis le lancement de l'album, OK, Salut, Podium, Télé-Poche, Télé 7 jours* en ont fait leur couverture, en vertu du « minimum Bruel garanti ». *Elle* également, avec des résultats de vente bien au-dessous des prévisions. Cabrel et Goldman sont des artistes transgénération, pas Bruel, champion de l'adolescence romantique et chahuteuse, « *artiste belle gueule, comme Roch Voisine* (lui aussi chez RCA), *dont la popularité suit la longueur des boucles de cheveux, les langueurs du regard, la chaleur de la voix et le déchirement des jeans* », explique un professionnel.

Alors que Jean-Jacques Goldman analyse l'après-communisme à grands renforts de synthétiseurs, que Francis Cabrel prône une tranquillité simple et familiale, Bruel continue de jouer les grands frères, consolateur, un brin autoritaire (lire le compte-rendu de son concert à Bercy). Depuis qu'il existe publiquement, depuis la chanson *Marre de cette nana-là* en 1983, depuis *P. R. O. F. S.* le film de Patrick Schulmann, succès de l'année 1985, le chanteur à la voix cassée n'en finit pas de porter des pulls tricotés, des sweats à capuche façon B-Boy, après en avoir largement passé l'âge. Le deuxième album de Patrick Bruel (le troisième si l'on comptabilise *De face*, sorti en 1986 chez Phonogram, un bide) n'a pas modifié son message. Cinq ans après la réunification de Berlin, Patrick, bon conseilleur, propose de casser les murs. *Combien de murs*, le deuxième simple, lancé fin août, va devoir faire ses preuves sur le marché et combler le relatif creux qui infléchit sa carrière depuis l'envolée aux cieux de la Bruelmania de 1991 : deux films décevants (*Toutes peines confondues*, de Michel Deville en 1992, *Profil bas*, de Claude Zidi, en 1993), un album précipité où la voix atteint ses limites.

Album de transition, disent les défenseurs de Bruel, « *où il s'est libéré de toutes contraintes, où il a livré sa vision de la musique depuis l'enfance puisque, de toute façon, le pari était difficilement tenable, après la sur médiatisation dont il a fait l'objet* ». Une mésaventure qu'ont connue Cabrel, Goldman ou Sanson et qui *pousse en principe* à l'évolution. Mais dire que Bruel se « *fait descendre, parce que la France jalouse ceux qui réussissent* » est un peu court. La critique n'est pas forcément la rançon du succès. Dire que Bruel fait sombrer l'Audimat – l'émission « Bruel... en attendant Bercy », diffusé sur *TF 1* le 8 septembre, jour de la rentrée des classes, est arrivée bonne dernière ce soir-là – l'est également.

Un album fabriqué au pas de course

Ni Chico Buarque, ni Khaled, ni Youssou N'Dour et Neneh Cherry, pourtant numéro un au *Top français, ni Pierre Palmade, ni* Stevie Wonder, invités pour cette soirée spéciale, n'ont réussi à faire remonter l'audience. Quelque peu repu de la Bruelmania d'il y a trois ans, le public a appris à déceler les manies du chanteur. Celle, par exemple, de vouloir jouer son propre personnage – Bruel acteur, Bruel journaliste, Bruel génération pote, Bruel chanteur –, ou encore d'inviter meilleur que lui à ses côtés, à des fins de valorisation immédiate, jouant ainsi les arroseurs arrosés.

Produit par Mick Lanaro, fabriqué au pas de course (les musiques étaient prêtes depuis plus d'un an, mais Patrick faisait du cinéma, et n'arrivait pas à écrire de textes le soir à la maison), *Patrick Bruel* a un parfum rétro, type Neil Young première mouture et Rolling Stones édulcorés. Le calendrier suivi par la compagnie discographique RCA, dans un contexte au bord de la récession, est diabolique : premiers mixages fin janvier, et puis en un mois, conception d'une pochette « dynamique », mise en place des « visuels » (la publicité dans les magasins), campagne de marketing à la louche, et livraison de 250 000 exemplaires en précommande. Les inconditionnels achètent. L'album, numéro deux au Top à sa sortie, stagne ensuite aux environs de la quinzième place et le premier simple, *Bouge !*, entame un lent déclin. A la veille de Bercy, les ventes, selon la maison de disques, ont subitement redécollé, propulsant l'album à la cinquième place du classement hebdomadaire établi par le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP). La scène est la chance de Bruel.

« *Depuis l'annonce de la tournée, il y a deux semaines, nous vendons dix à quinze mille albums par jour*, affirme Antoine Chouchani, directeur général de RCA. Alors regarde, *sorti en 1989, n'avait pas décollé tout de suite. Il avait connu une courbe ascendante, puis avait vertigeusement grimpé avec la scène. Aujourd'hui, nous constatons que le nouvel album a été porteur du simple, et non l'inverse.* Bouge ! *a été choisi car il témoignait bien de l'ambiance de l'album. Il a souffert d'un retard de deux mois dans la réalisation du clip* (Patrick faisait du cinéma). » Mais *Bouge !* n'a pas plu. Les radios se défendent de l'avoir boudé, mais de nombreux programmateurs jugent en aparté le titre faible (il « *testait mal* », comme disent les réseaux musicaux qui sondent des panels d'auditeurs afin d'ajuster leurs « rotations » au jour le jour). D'autres avouent que « *le rouleau compresseur* » des maisons de disques a fini par agacer.

Victime du « formatage » minutieux des radios FM

Mais Patrick Bruel a été aussi victime du « formatage » de plus en plus minutieux des radios FM, par ailleurs irritées par la loi sur les quotas de chanson française. Fun Radio, qui avait participé au décollage de Bruel en 1989, se refuse aujourd'hui à le programmer. « *Les jeunes qui nous écoutent n'ont pas envie de Bruel, ni de Cabrel, d'ailleurs. Ils préfèrent IAM, Sens Unik, ou No One Is Innocent.* » Les radios où *Bouge !* a gardé ses chances sont les plus « populaires » (RTL) et les plus *féminines* : Chérie FM, Nostalgie (qui, jugeant l'album « *plus agressif, plus propice à la scène* » que le précédent, offre des places de concert à ses auditeurs), et NRJ, partenaire du spectacle de Bercy, avec qui Patrick Bruel entretient des relations d'amitié depuis le 8 décembre 1984, date de la grande « manif » de la FM, où le chanteur avait défilé.

Christophe Sabot, directeur de l'antenne de Chérie FM, avance une autre explication : « *A la différence de Francis Cabrel et de Jean-Jacques Goldman, Patrick Bruel est entré dans le cercle de la caricature. C'est le revers de sa célébrité et de sa médiatisation à outrance. On commence à se moquer de lui – les « Patriiick », par exemple – parfois jusqu'à la limite du bon goût, quand les chansonniers ou les imitateurs se moquent du Patrick séfarade.* » Cabrel, avec sa dégaine d'artisan troubadour, sa *Cabane du pêcheur* et son album flemmard, s'est installé au premier rang des hit-parades.

Patrick Bruel est une forteresse assiégée, qui n'a pas toujours très bon caractère. Rançon de la gloire : « *J'ai un peu envie de me faire oublier, malheureusement les médias ne l'entendent pas comme ça, et les journaux s'emparent de mon image pour s'en servir à tout-va. Mon nom est exploité partout, on écrit un livre, on ressort un film inédit... Il y a saturation et je sens bien que cet excès m'énerve profondément* », écrit le rocker de charme à propos de l'année 1992. Propos fidèlement rapportés dans la rubrique « Flash-back » de Journal 14, le magazine de son fan-club (Minitel : 3615, code BRUEL).

VÉRONIQUE MORTAIGNE

Le grand frère au palais

Quinze minutes avant l'heure officielle du début du concert, la voix de Patrick Bruel se fait entendre dans les travées du Palais de Bercy. Il présente chaleureusement sa première partie, le chanteur zaïrois Lokua Kanza, rappelant au passage que, lui aussi, connut les affres du lever de rideau, en 1985, à l'Olympia, précédant Patrick Sébastien. Depuis, Patrick Bruel est devenu un phénomène. De société, sûrement, car on ne déplace pas autant de jeunes filles, on ne vend pas autant de disques sans affecter un peu le monde dans lequel on vit.

Economique aussi : la relative mévente de son album suscite autant d'intérêt que la cotation d'Eurodisney. Et les spéculations sur l'avenir de sa carrière déterminent les tendances de la bourse des valeurs du show-business. Artistique enfin : Patrick Bruel a construit son succès en offrant à de très jeunes filles des chansons écrites par un homme de trente ans qui découvre les premières atteintes de la nostalgie, qui traverse les tourments d'une sortie tardive de l'adolescence. Ces chansons *(Casser la voix, Alors regarde...)* retinrent il y a quatre ans l'intérêt d'un public qu'elles ne concernaient *a priori* pas, un peu comme si une gigantesque classe de quatrième s'était entichée d'un grand de terminale.

. Aujourd'hui encore, le mystère de ce détournement reste entier. *Place des grands hommes*, le titre qui ouvre le concert, exercice de nostalgie démonstratif sur le thème de la réunion de classe, quinze ans après le bac, est accueilli avec une ferveur presque mystique par des spectarices dont beaucoup sont à peine assez vieilles pour fonder une association d'anciens élèves de maternelle. Bercy est une cité des femmes, ce 16 septembre. Les hommes sont des spectateurs consorts, traînés bon gré, mal gré. On voit des épouses qui chantent pendant que leurs conjoints sourient d'un air gêné. Quant aux plus jeunes, si elles ont réussi à laisser leurs parents sur le parvis, elles se meuvent en tribus d'amazones, aussi promptes à s'autoparodier (elles accueillent l'arrivée d'un prétentateur de télévision en hurlant « *Roger Zabeeeel* » avant d'éclater de rire) qu'à fondre de révérence quand l'artiste arrive sur scène.

Des spectatrices décontenancées

Très vite, malgré la joie des retrouvailles, un malaise s'installe entre la salle et la scène. Patrick Bruel a décidé d'imposer les chansons de son dernier album, *Bouge, Quoique, Combien de murs*.

De leur côté, les spectatrices font un effort, finalement couronné d'insuccès, pour faire plaisir à Patrick. Ce rock-là, servi à la manière américaine, n'est pas leur tasse de thé. Les récriminations de vieux mari de *Quoique* (chanté avec suffisamment d'incertitude mélodique pour qu'on puisse l'épeler *Couac*), la bonne humeur forcée, presqu'aérobique (impression que vient confirmer un quatuor de danseuses très enthousiastes, habillées en Patrick, chemise blanche et gilet noir) de *Bouge* ou les clichés américains de *Joue Docteur Joue* ne font rien à l'affaire, malgré un son impeccable et un groupe compétent : ce rock-là reste une idée du rock, un rock générique, l'avenir de Bruel selon Patrick.

Et l'oscillation entre la grande ferveur qui règne pendant les vieilles chansons et l'indifférence de plus en plus marquée qui accueille les nouvelles finit par désarticuler la soirée, à l'image du jeu de piano de Patrick Bruel, l'un des plus rudimentaires que l'on ait entendu depuis que Linda McCartney joue de manière inaudible pendant les concerts de son mari.

THOMAS SOTINEL

▶ Palais omnisports de Bercy, jusqu'à au 20 septembre, 20 heures, à 16 heures le 18. Location FNAC, Virgin, et aux guichets. 200 F.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6390

HORIZONTALEMENT

I. Il ne se frappe pas mais il se fait chambrer. Les places assises y étaient très inconfortables. – II. Grande attraction. N'arrive jamais chez des personnes averties. – III. Fourrure. Uni. Viable. – IV. Passe à Passau. Molière l'éleva à la dignité de gentilhomme. – V. Participe. Fragments isolés d'une côte. Aventure. – VI. D'un commerce agréable. Ressort. – VII. Machine universelle souvent déglinguée. La loi de la jungle la condamne. – VIII. Pièce dans laquelle on joue du sabre. Il sermonna des gens qui étaient pourtant bien gentils. Terme de médecine. – IX. Exubérant. On peut leur ôter leur capote. – X. Résultat positif d'un travail aux poings. Elle participe aux opérations. Dans les ténèbres. Temps. – XI. Tombeau d'une héroïne. Machine à gratter. – XII. Rivée aux talons, elle donne des ailes. Ouvrir. Au cœur d'une épitaphe. – XIII. Eau. Précise une désignation. Coule en Suisse. – XIV. Maurice, Dominique ou Victoria. Il est dans la logique que celui d'un ivrogne ne peut être tenu. – XV. Abréviation. Pour elle, la minijupe n'est pas une propriété exclusive. Terme musical.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I								■							
II						■								■	
III					■					■		■			
IV				■										■	
V		■			■							■			
VI							■		■		■				
VII				■		■								■	
VIII			■					■			■		■		■
IX	■									■					
X			■						■			■			
XI	■						■								■
XII					■								■		
XIII		■					■			■					
XIV				■		■								■	
XV			■										■		

VERTICALEMENT

1. *Enseigne de vaisseau. Cartes* sur table. – 2. Mer. Ce qu'était l'argent pour le père de Titus. Engendre le bon accord. – 3. A un appétit d'oiseau. Est sans objet chez des gens qui ne s'entendent pas. – 4. Travail de goujat. Point de départ. Gouttes amères. – 5. Désigne une huile. Aller de pis en pis. L'arme d'Eros. – 6. Il prenait le temps de souffler. Eliminer. – 7. Jetée, après avoir fait l'objet de longs travaux. Est parfois enterré avant d'avoir vu le jour. Abréviation. – 8. Raconter des histoires. Commerces. – 9. Médecin italien. D'un auxiliaire. Se livrera à une activité dégradante. – 10. Frappe dans le milieu. Tache originelle. Oblige à faire répéter ce qui a été bien compris. Note. – 11. Poète légendaire de Thrace. Perdent beaucoup de leur souplesse avec le temps. – 12. Préposition. Adverbe. Champ de courses. – 13. S'arrête de jouer quand il est fatigué. Un peu de terre. Terme musical. – 14. Possessif. Réserves d'essences. – 15. Ondule naturellement. Symbole. Comprend le chinois.

Solution du problème n° 6389

Horizontalement

I. Oriflamme. – II. Maraudeur. – III. Nielleurs. – IV. In. Cent. – V. Se. Oates. – VI. Cran. Ou. – VII. Miroirs. – VIII. Epiderme. – IX. Notes. Psi. – X. Tristao. – XI. Eté. Entre.

Verticalement

1. Omnisciente. – 2. Rainer. Port. – 3. Ire. Amitié. – 4. Falconidés. – 5. Lulea. Reste. – 6. Adent. Or. An. – 7. Meute. Impôt. – 8. Mur. Sores. – 9. Erse. Us. Ile.

GUY BROUTY

CULTURE

MUSIQUES

EUGÈNE ONÉGUINE au Théâtre du Jorat

Tchaïkovski grandeur nature

MÉZIÈRES
(canton de Vaud)

de notre envoyée spéciale

Un ciel presque blanc plombe le lac Léman au-dessus de Lausanne. En montant dans la montagne, on rencontre la pluie. Les spectateurs bottés, encapuchonnés, transis, brandissent leurs parapluies comme des boucliers. Le théâtre est un grand chalet, planté au bord d'une route, sans cérémonie, avec des brassées de géraniums aux fenêtres. La salle, sacrément pentue, aligne neuf cent cinquante places sur des bancs de bois très durs. Comme à Bayreuth, ou dans les corridas, on améliore sa soirée en se munissant d'un coussin à l'entrée. Les coussins sont recouverts de plastique immaculé. Des coussins suisses.

Le rituel n'a pas changé dans cet ancien théâtre du peuple construit en 1908 – Arthur Honegger y créa *le Roi David*, Ernest Ansermet y dirigea *Orphée* de Gluck, en 1911, pour l'ouverture, pendant quatre-vingts ans, les villageois ont joué, fabriqué les costumes, payé de leur personne. Des roulements de tambours (désormais enregistrés) rameutent toujours le public, occupé à se réchauffer sous la tente dressée de l'autre côté de la route. On croise les artistes, les choristes abritent tant bien que mal des intempéries leurs costumes en grosse toile. Quand le noir se fait dans la salle, entièrement revêtue de rondins, des spectateurs s'interpellent : *« Fermez la porte, on gèle ! »* C'était un 14 septembre, au Théâtre du Jorat. Bientôt les premières neiges.

Depuis onze années que Renée Auphan dirige l'*Opéra de Lausanne*, elle exploite la « grange sublime » pour un spectacle de fin d'été. Cette fois, la production est une curiosité : *Eugène Onéguine* retrouve son format d'origine, celui d'un opéra de chambre, d'un spectacle de distribution des prix. Tchaïkovski avait, en 1879, destiné son adaptation du poème de Pouchkine aux élèves du Conservatoire de Moscou avant de l'élargir aux dimensions du Bolchoï et de le transformer en ce grand opéra enveloppé d'une orchestration envahissante que nous connaissons. Pour cette réhabilitation, Louis Langrée dirige moins d'une trentaine de musiciens dans la fosse, ceux de l'Orchestre de chambre de Lausanne, qui œuvre pour l'Opéra lausannois toute l'année. Patrice Caurier et Moshe Leiser ont ainsi eu la chance de monter un *Onéguine* aux dimensions humaines.

Ces deux metteurs en scène – on leur doit en particulier l'*Armide* de Lully au Théâtre des Champs-Elysées – ont pu travailler comme ils aiment : sonder l'extrême subtilité des relations humaines, comme dans le théâtre parlé. Ces directeurs d'acteurs très doués disposaient d'une troupe jeune – jeune de visage ou de cœur, cela revient au même. On attendait Hugues Cuenod, quatre-vingt-treize ans, figure mythique du chant intelligent, pour incarner, comme il n'a cessé de le faire tout au long de sa longue carrière, un petit rôle-clé : celui de Monsieur Triquet, le très galant voisin français de Madame Larina, mère d'Olga et de Tatiana. Cuenod, bon pied bon œil, a chanté le rôle lors de la générale. Puis, enrhumé, il a gardé la chambre, promettant de se soigner pour la dernière représentation. Quelle santé !

Entre donjuanisme et mal de vivre

Comment la partition originale d'*Onéguine* est-elle parvenue entre les mains de Louis Langrée ? Elle n'était jamais sortie de Russie. Le chef d'orchestre est allé l'y chercher avec l'aide d'une musicologue française, Anne Berthet, et la complicité de la gardienne du temple : Paulina Wiedman, chercheuse rattachée à la maison-musée de Tchaïkovski. Sur les détails du transfert, les protagonistes sont assez discrets. Mais l'on sait désormais, pour avoir entendu cette nouvelle version, à quoi Tchaïkovski rêvait : le chant très en avant, des cordes sans sirop ni graisse, des vents traités en solo comme des ombres, des doubles, des reflets des rôles principaux. *Eugène Onéguine* rejoint dès lors le style français, la narration chantée de *Pelléas et Mélisande*, et ces changements à vue, cette élégante fluidité des atmosphères sonores que l'on ne connaît que chez Debussy. Les instruments à vent font chanter la nature autour de Tatiana, les violoncelles ponctuent sa peine, ils figurent les champs odorants, la chaude nuit, le soleil levant. Ils sont tous terriblement exposés. Il faudrait que Louis Langrée enregistre cette version avec un ensemble instrumental d'excellente qualité.

Les décors de Christian Rätz se réduisent à des accessoires pour lesquels la salle en bois du Théâtre du Jorat sert de cadre naturel : une table, un lit, une chaise pour la chambre de Tatiana, un mur de grange pour la scène du duel, le seuil d'un palais sous la neige pour les retrouvailles finales de Tatiana et d'Onéguine. Les costumes viennent de Paris, Strasbourg et Genève. Les éclairages (d'Hervé Audibert) les nimbent de chaudes lumières biaisées. Les chanteurs sont libres de leurs corps et semblent parfois, en un seul geste, tout trahir d'eux-mêmes. Le rythme général de la mise-en-scène est peut-être un peu lent.

On reparlera forcément de la jeune soprano israélienne choisie après audition pour chanter le rôle de Tatiana. Michal Shamir n'a pas la voix triomphante de Freni ou de Vichnievskaïa autrefois. Mais son élocution précise, bien assise sur le médium, lui permet de passer la rampe sans effort apparent. Elle est forte et fragile, ingénue et grande dame, tour à tour passionnée et glaciale. Elle est, jusqu'au bout des ongles, l'héroïne de Pouchkine. Gino Quilico, qu'on a connu plus en voix (dans *la Dame de Pique* du même Tchaïkovski, à la Bastille), garde un abattage fou dans le rôle d'Onéguine et, entre *donjuanisme et mal de vivre*, laisse planer un doute sur la vraie nature du héros, qui gagne en profondeur.

Olga Popescu (Gabriela Popescu) fait un excellent premier acte dans le rôle adorable de la petite sœur, Marcus Haddock est un Lenski sans ombres mais assez convaincant. Bernadette Antoine est une mère effacée mais sans failles vocales, Romuald Tesarowicz un Prince Gremine bouleversant de sincérité. On dirait que Jocelyne Taillon a chanté toute sa vie le rôle, parfois si conventionnel, de la nounou. Tous les emplois secondaires sonnent vrai : c'est à cela que l'on reconnaît une mise en scène « habitée ».

ANNE REY

▶ **Dernière représentation : dimanche 18 septembre, 17 heures. Tél. : (19-41-21) 310-16-00.**

PRÉCISIONS : les standards téléphoniques des Journées du patrimoine. – Le numéro d'appel de la DRAC de la région Rhône-Alpes est le 72-00-44-00. Par ailleurs, le standard du centre d'information de la Caisse des monuments historiques, à Paris, risquant d'être saturé pendant les deux Journées du *patrimoine, samedi 17 et* dimanche 18 septembre, on peut composer, outre le 44-61-21-50, le *44-61-21-51. Rappelons que le programme exhaustif de toutes les régions est accessible par Minitel, 3615 code CULTURE.*

MÉTÉOROLOGIE

METEO FRANCE

TEMPS PREVU LE DIMANCHE 18 SEPTEMBRE VERS MIDI

LEGENDE

ENSOLEILLE · TRÈS NUAGEUX OU COUVERT · AVERSES · ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX · PLUIE OU BRUINE · ORAGES · NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES · NEIGE · BRUMES ET BROUILLARD · SENS DE DÉPLACEMENT

Dimanche : de la fraîcheur, nuages et averses sur l'est. – Le Languedoc-Roussillon et la moyenne vallée du Rhône auront du soleil grâce au vent qui soufflera jusqu'à 60 à 80 km/heure en rafales. La Corse et l'extrême Sud-Est auront un ciel chargé et des averses.

Sur le reste de la moitié est, le ciel sera couvert le matin avec un peu de pluie sur le Nord-Est. Dans l'après-midi, des éclaircies perceront mais il y aura des averses.

Sur la moitié ouest, nuages et éclaircies alterneront, et les éclaircies seront plus larges près des côtes atlantiques.

La fraîcheur dominera en toutes régions : le matin il fera entre 6 et 9 degrés en général, localement 3 à 4 degrés dans le Massif central et 11 à 13 près de la Méditerranée.

L'après-midi, le thermomètre indiquera 15 à 20 degrés du nord au sud du pays.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	25/12
BIARRITZ	18/12
BORDEAUX	16/10
BOURGES	15/6
BREST	15/9
CAEN	14/9
CHERBOURG	15/7
CLERMONT-FER.	12/7
DIJON	14/7
GRENOBLE	11/8
LILLE	13/7
LIMOGES	12/6
LYON, BRON	11/9
MARSEILLE	22/12
NANCY	16/7
NANTES	16/8
NICE	16/10
PARIS	15/9
PAU	16/10
PERPIGNAN	21/15
POINTE-A-PITRE	32/24
RENNES	12/8
ST-ETIENNE	12/7
STRASBOURG	17/8
TOULOUSE	17/11
TOURS	15/6
ÉTRANGER	
ALGER	29/16
AMSTERDAM	14/10
ATHÈNES	34/19
BANGKOK	33/26
BARCELONE	28/14
BELGRADE	27/14
BERLIN	14/11
BRUXELLES	14/8
COPENHAGUE	13/12
DAKAR	30/25
DUBLIN	12/6
GENEVE	12/8
ISTANBUL	30/22
JÉRUSALEM	30/19
LE CAIRE	35/23
LISBONNE	25/15
LONDRES	14/5
LOS ANGELES	25/18
LUXEMBOURG	10/5
MADRID	26/9
MARRAKECH	31/17
MEXICO	23/13
MILAN	15/5
MONTRÉAL	24/12
MOSCOU	27/14
NAIROBI	27/12
NEW-DELHI	35/25
NEW-YORK	26/20
PALMA-DE-MAJ.	29/18
PÉKIN	26/15
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	25/19
HONGKONG	30/24
SEVILLE	33/19
SINGAPOUR	34/25
STOCKHOLM	17/12
SYDNEY	24/8
TOKYO	30/24
TUNIS	33/20
VARSOVIE	18/7
VENISE	20/12
VIENNE	19/11

Valeurs extrêmes relevées entre le 16-9-1994 à 6 heures TUC et le 17-9-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 19 SEPTEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC

METEO FRANCE

ARTS

Contestée pour son avant-gardisme

La direction du Centre national d'art contemporain de Madrid est limogée

MADRID

de notre correspondant

La très controversée directrice du Centre national d'art contemporain Reina-Sofia de Madrid, Maria Corral, a été limogée lors du conseil des ministres du vendredi 16 septembre. La raison officielle invoquée par le ministre de la culture, Carmen Alborch, est *« un manque de confiance »*. Cette destitution était attendue en raison des divergences clairement affichées entre les deux femmes qui ont donné lieu à quelques passes d'armes depuis la nomination de Carmen Alborch en juillet 1993.

Samedi 10 septembre, le ministre avait confié à des journalistes, lors d'un séjour aux Canaries, qu'il était temps pour le centre Reina-Sofia *« de changer d'orientation ». « C'est le moment*, avait dit Carmen Alborch, *de donner une impulsion aux productions nationales... Il ne faut pas se limiter à acheter des expositions dans les circuits internationaux. C'est facile et coûteux. »* Ces propos avaient par la suite été minimisés, mais pour Maria Corral, nommée en décembre 1990 par Jorge Semprun, il était clair que ses jours étaient désormais comptés.

Le différend porte tout particulièrement sur la part faite aux œuvres d'origine espagnole dans le plus grand centre d'art moderne du pays. Maria Corral a souvent répliqué en affirmant que l'art est universel et qu'entre 1991 et 1994 le centre Reina-Sofia a acheté 183 œuvres d'artistes nationaux et 39 d'autres pays. Accusée d'être trop avant-gardiste, de négliger le réalisme, de privilégier la modernité, l'intransigeante Maria Corral avait dénoncé *« la vague conservatrice et rétrograde »* qui a cours en Espagne après les critiques formulées contre les expositions de Joseph Beuys et de Lucien Freud.

Les récentes acquisitions de María Corral pour le musée avaient encore soulevé des questions dans le public. Dernièrement, elle avait été exclue de la commission chargée d'acquérir des œuvres de Picasso pour une importante exposition qui doit lui être consacrée au Musée du Prado. Le limogeage potentiel de celle qui disait d'elle-même qu'elle était peu diplomate était donc devenu un feuilleton pour la presse au gré des polémiques entre le ministre et la directrice. Rappelons qu'au Musée national du Prado, trois directeurs se sont succédé en trois ans, et que les polémiques ne cessent pas. Le centre Reina-Sofia a désormais pris le relais.

MICHEL BOLE-RICHARD

CARNET

Fiançailles

– *Ce samedi 17 septembre 1994,*

Angélique GAY
et
David DRABEK

sont heureux de faire part de leurs fiançailles.

Décès

– M. Roger Aubry,
son époux,
Pierre et Pascale Aubry,
Nathalie et Philippe Wampfler,
Florence et Boris,
Lamotte d'Incamps,
ses enfants,
M. et Mme Gilbert Aubry,
ses beaux-parents,
Mme Ginette Vincourt,
Mme Jacqueline Lefebvre,
Mme Huguette Mouriaux,
M. et Mme Lucien Mouriaux,
Mme Marguerite Mouriaux,
M. et Mme Gilbert Abadie,
M. et Mme Gérard Boulay,
ses sœurs, frère, belles-sœurs
et beaux-frères,
et leurs enfants,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Mme Josette AUBRY,
née Mouriaux,
inspecteur général honoraire
de l'éducation nationale,
ancien doyen
des enseignements artistiques,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
officier des Arts et des Lettres,
officier des Palmes académiques,

survenu le 16 septembre 1994, à l'âge de soixante ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 20 septembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Lambert-de-Vaugirard, place Gerbert, Paris-15e, où l'on se réunira.

Après incinération, ses cendres reposeront au cimetière de Bonneval (Eure-et-Loir).

Ni fleurs ni couronnes.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

42, rue de La Quintinie,
75015 Paris.

Philippe BONJON,
déporté-résistant,

s'est éteint le 14 septembre 1994 au Val-de-Grâce, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La levée du corps aura lieu lundi 19 septembre, à 8 h 15, au dépositoire du Val-de-Grâce, et l'inhumation à 9 heures au cimetière de Bagneux-Parisien.

De la part de ses camarades de déportation, de ses proches et de ses amis.

80, boulevard Saint-Marcel,
75005 Paris.

– M. Alain Soubie
et Mme Alain Soubie,
née Thérèse Costedoat,
ses enfants,
M. Gilbert Soubie,
son petit-fils,
Les familles Costedoat, Soubie et Léon ont la douleur de faire part du décès de

M. André COSTEDOAT,
inspecteur général honoraire
de l'éducation nationale,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 15 septembre 1994.

L'inhumation aura lieu au crématorium du Père-Lachaise, à 12 h 30, le mardi 20 septembre.

– Souvenez-vous dans vos prières de

Mme Henri DEWALEYNE,
née Lucienne Lainey (Foyer),

décédée le 15 septembre 1994 à Louveciennes dans sa quatre-vingtième année.

De la part de
Nancy et André
Armbruster-Dewaleyne,
Christian et France
Dewaleyne-Delcourt,
ses enfants,
Catherine et Bruno
Tiltmann-Armbruster,
Laura et Margaux Tiltmann,
Valérie, Jérôme
et Olivier Armbruster,
Xavier, Cyril, Sandra
et Axel Dewaleyne,
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants.

La messe de funérailles aura lieu le lundi 19 septembre, à 14 h 30, en l'église Sainte-Elisabeth-de-Hongrie, rue des Chantiers, à Versailles. Un lieu de prières sera ouvert dans l'église à partir de 14 heures.

L'inhumation se fera au cimetière du Parc de La Celle-Saint-Cloud.

44, route des Puits,
78170 La Celle-Saint-Cloud.
30, avenue des Troènes,
1950 Kraainem (Belgique).

– Mme Robert Ducroquet,
Mme Jean Ducroquet,
Mlle Dominique Ducroquet,
M. Jean-Robert Ducroquet,
Le docteur et Mme Pierre Ducroquet,
M. et Mme Till Ducroquet,
Olivier, Alexandre et Laetitia,
Les docteurs Pascal et
Laurence Ducroquet,
Guillaume et Alix,
M. Damien Ducroquet,
Les familles Pierre Thebault de la Reymondière,
Louis Weulersse,
Jean-Louis Thebault,
Dudouet,
Ciora,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Robert DUCROQUET,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 9 septembre 1994 dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 12 septembre en l'église de La Croix-Valmer.

Cet avis tient lieu de faire-part.

20, rue Notre-Dame-de-Lorette,
75009 Paris.
121, avenue de Wagram,
75017 Paris.
7, rue Péguy,
75006 Paris.

– M. et Mme Hervé Hoerth,
M. et Mme Didier Lebbe,
ses enfants,
Clémence, Benoît, Laure-Line et Adrien,
ses petits-enfants,
Toute la famille,
Les nombreux amis de Marlis,
Et les familiers du 96 boulevard Raspail,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie-Louise HOERTH,

survenu le 14 septembre 1994, à l'âge de soixante-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 20 septembre, à 14 heures, en *l'église Notre-Dame-des-Champs,* 91, boulevard du Montparnasse, Paris-6e, suivie de l'inhumation à *Ecquevilly (Yvelines), dans la sépulture* de famille.

1100, avenue du Général-de-Gaulle,
78370 Plaisir.

Condoléances

– Les familles Chouaki-Chouakri,
Choiquier, Sam, Aoudia, Hassen, Khodja, Yassine,
de Paris et du Canada,
bouleversées par le lâche assassinat de leur cousin,

M. Salah CHOUAKI,
agrégé de lettres françaises (1956),
inspecteur d'enseignement,

le 14 septembre 1994, à l'âge de cinquante-huit ans,

tiennent à présenter à sa femme, ses enfants et ses parents, leur profonde tristesse et leur vif émoi, dans ces circonstances si douloureuses.

Nous sommes de tout cœur avec vous.

Toutes nos sincères condoléances.

Anniversaires

– *On nous prie de rappeler le souvenir de*

l'aspirant Antoine MAYER,
médaille militaire,
croix de guerre,
promotion 18-Juin des cadets
de la France libre,

mort pour la France le 16 septembre *1944, à Vermondans (Doubs).*

Ainsi que celui de ses parents,

René MAYER,
ancien président du conseil,

décédé le 13 décembre 1972,
et

Denise MAYER,

décédée le 25 octobre 1993.

– Il y a huit ans disparaissait

Renaud MERLEN.

« Aux hommes qu'a gratifiés d'un répit sa fierté dédaigneuse, le temps confère le plein et convoité privilège de ne reposer point. »

– Il y a vingt ans,
le 18 septembre 1974,

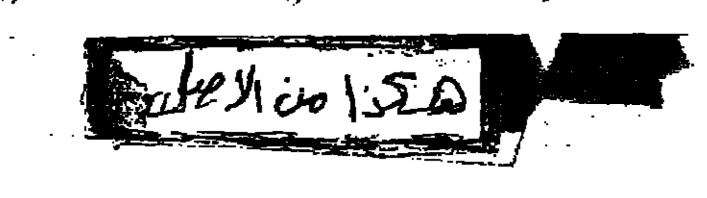
Jean TRABUT

nous a *quittés.*

Catherine,
sa femme,
Geneviève,
sa sœur,
Louis, Charlotte, Valentine, Martin
et Jean-Baptiste,
ses enfants,
demandent une pensée à ceux qui l'ont connu.

« Nous espérons être comblés de la gloire, tous ensemble, et pour l'éternité. »

3, rue Castex,
75004 Paris.



ÉTRANGER

Forte croissance de la production industrielle

Les craintes d'un retour de l'inflation aux Etats-Unis font monter les taux d'intérêt

La production industrielle aux Etats-Unis a continué de croître très rapidement cet été. En août, l'augmentation a été de 0,7 % par rapport à juillet, ce qui correspond à un rythme exceptionnellement élevé, dépassant 8,5 % l'an. Par rapport à août 1993, la progression est de 6,7 %. Autre indice d'une activité particulièrement forte aux Etats-Unis : la seule production manufacturière – qui exclut l'énergie – a progressé de 10,8 % par rapport à août 1993. Des taux qui rappellent les performances japonaises d'il y a vingt ans.

Ces indices de très bonne santé devraient rassurer l'Amérique qui crée des millions d'emplois, voit le chômage baisser mois après mois et revenir à ses plus bas niveaux, aux environs de 6 % de la population active. Une Amérique qui devrait être d'autant plus rassurée que le déficit budgétaire se réduit plus vite que prévu, alors même que M. Clinton peut raisonnablement tabler sur un moindre déficit des paiements extérieurs des Etats-Unis, la balance commerciale devant bénéficier de la reprise en Europe. Une situation globalement si favorable que le dollar devrait en toute logique finir par retrouver des couleurs. Il n'empêche. La très bonne santé de l'économie américaine a comme conséquence – apparemment paradoxale – d'inquiéter les milieux financiers et boursiers. C'est ainsi que l'annonce, vendredi 16 septembre, de la forte croissance de la production industrielle a fait très mauvais effet sur les marchés obligataires, dont les taux ont monté brutalement, retrouvant pour le 30 ans des rendements de 7,79 %, leur plus haut niveau de l'automne 1992. Et comme les malheurs de l'Amérique n'arrivent jamais seuls, l'inquiétude s'est immédiatement propagée à travers l'Atlantique, poussant à la hausse tous les taux longs, l'Allemagne (le Bund 10 ans a atteint 7,69 %), pas plus que la France (avec l'OAT à 10 ans atteignant 8,20 %) n'étant épargnées. Les taux longs atteignent dans ces deux pays leurs plus hauts niveaux de l'année. Du coup, les marchés boursiers qui spéculent sur l'attente de bénéfices des sociétés plus ou mois importants et de dividendes en progression plus ou moins rapide, se sont eux aussi inquiétés, faisant rechuter Wall Street.

Les marchés sont-ils donc devenus complètement irréalistes, s'enfermant dans des raisonnements, des calculs, des anticipations complètement déconnectées des réalités, de ce que l'on appelle l'économie réelle ? A y regarder de plus près, les craintes des marchés, si elles sont très exagérées, si elles donnent trop d'importance au court terme, ne sont pas sans fondement.

Etat de surchauffe

Il est vrai que la croissance aux Etats-Unis est plus forte qu'on ne l'avait prévu et se poursuit surtout à un rythme plus élevé qu'escompté. Du coup, les capacités de production de l'industrie sont de plus en plus utilisées – on atteint maintenant des taux proches de 85 %, jugés critiques – les délais de livraison s'allongent, les commandes non satisfaites se multiplient. Les entreprises américaines qui ont pourtant beaucoup investi ces dernières années ont réagi en allongeant les horaires de travail, en embauchant. On n'est plus très loin dans certains Etats, dans certains secteurs, d'un véritable état de surchauffe. On le verra au cours des prochains mois, avec des salaires qui commencent à augmenter plus rapidement. A l'évidence, cette forte activité va pousser les prix à la hausse. Rien ne s'est encore produit au niveau des prix de détail mais les premiers signes sont là au niveau des prix de gros, qui annoncent la tendance six mois à l'avance.

Les craintes des marchés n'en sont pas moins très excessives. Même si la hausse des prix aux Etats-Unis remonte de 2,5 % à 3 % puis vient frôler les 3,5 à 4 % dans un an, le malheur n'en sera pas très grand pour l'économie réelle. Les désastres causés par l'inflation de la fin des année 70 et du début des années 80 ne se reproduiront pas. Car s'il existe maintenant un véritable consensus entre pays industrialisés, c'est bien celui d'une guerre commune contre l'inflation, menée par des banques centrales indépendantes avec l'accord plus ou moins tacite des gouvernements. De ce point de vue, les marchés exagèrent très largement les risques d'un retour de l'inflation et les pertes que cela pourrait procurer aux épargnants dans le monde.

ALAIN VERNHOLES

SOCIAL

Partenaire de France Télécom et de Deutsche Telekom

La firme de télécommunications américaine Sprint est contestée pour ses méthodes sociales

Sprint, le troisième opérateur de téléphone pour les liaisons longue distance aux Etats-Unis, dont France Télécom et Deutsche Telekom ont pris 20 % du capital dans le cadre d'un accord de partenariat stratégique, ne brille pas par sa gestion sociale. C'est du moins ce qu'affirme la Communications Workers Association, syndicat américain du secteur des télécommunications, qui dénonce ses méthodes.

Sprint avait décidé, le 22 juillet 1994, de fermer sa filiale de San-Francisco, La ConexiHn, chargée de vendre des services téléphoniques à la communauté hispanophone américaine. Selon le CWA, l'argument de Sprint, « la non-profitabilité » de sa filiale de San-Francisco, n'est pas justifiée. « Sprint a décidé de fermer La ConexiHn et de licencier du jour au lendemain ses 235 salariés, une semaine avant l'organisation d'un scrutin qui devait permettre aux employés de La ConexiHn – en majorité des hispaniques – de se syndiquer », nous a expliqué Giselle Kuzada, permanente du CWA à San Francisco. Le service fourni par La ConexiHn ne devait d'ailleurs pas être interrompu, mais pris en charge depuis Dallas, au Texas.

Saisie par le CWA, l'antenne locale du National Labor Relations Board (NLRB) – l'organisme chargé de trancher dans les conflits du travail aux Etats-Unis – a instruit le dossier pendant deux mois, avant de conclure, le 7 septembre, à la mauvaise foi de l'opérateur. Fait rare, le NLRB a imposé à Sprint de réouvrir cette filiale et de réembaucher l'ensemble du personnel licencié. Sprint s'y est officiellement refusé en début de semaine.

Pour le CWA, le cas de La ConexiHn n'est pas isolé mais s'inscrit dans une longue série d'intimidations relevées chez Sprint. « Les exemples abondent. Sprint a développé ces dernières années une réelle stratégie antisyndicale. Le jour même où l'on annonçait la fermeture de La ConexiHn, les dirigeants de Sprint se vantaient devant le Congrès d'être le seul grand opérateur sans implantation syndicale. C'était, à leurs yeux, un signe du bon climat et de la qualité de vie régnant dans l'entreprise », affirme Mme Kuzada. Une qualité de vie qui, au dire du CWA, ne reflète aucunement la réalité. « Au département trafic téléphonique longue distance, on demande aux employés de ne pas consommer de liquide pendant leurs vacations, pour qu'ils n'interrompent pas leur service en se rendant aux toilettes ! »

Le cas La ConexiHn est maintenant traité au niveau fédéral. Le siège du National Labor Relations Board à Washington doit confirmer ou non la décision de son antenne de San-Francisco dans un délai de deux semaines.

CAROLINE MONNOT

Un an après le changement de gouvernement

La Pologne est menacée par l'immobilisme gouvernemental

Après la signature, cette semaine, de l'accord avec les membres du Club de Londres, qui réduit de moitié la dette commerciale polonaise (14 milliards de dollars, soit 74 milliards de francs), les observateurs et les financiers internationaux attendent du gouvernement de Varsovie des décisions en matière de privatisations. Ils craignent de nouveaux atermoiements et, plus largement, une remise en cause de la « thérapie de choc » libérale. Gérard Longuet, le ministre de l'industrie, a achevé, vendredi 16 septembre, une visite de deux jours en Pologne, où il a soutenu les projets français de rachat de firmes privatisées.

VARSOVIE

de notre envoyé spécial

Des petites maisons qu'on retape avec les moyens du bord, d'opulentes villas construites à grand renfort de produits importés au prix fort, mais aussi des chantiers laissés en plan par des propriétaires à bout de souffle. Tout autour, un pullulement de panneaux, annonciateurs d'autant d'« entreprises privées », microscopiques ou ambitieuses, prospères ou éphémères. A lui tout seul, le spectacle offert par la banlieue de Varsovie prouve que l'économie polonaise vit, que le pays se développe à un rythme soutenu, au petit bonheur des initiatives individuelles, sans que les équipes dirigeantes qui se succèdent et s'entredéchirent allègrement n'y apportent ni contribution majeure ni gêne insupportable.

Les nouveaux riches sont un peu moins arrogants qu'à Moscou, les pauvres moins méprisés, la vie quotidienne moins brutale, en dépit d'une réforme économique beaucoup plus radicale. Les résultats sont là, et ils sont, pour une grande part, ce qui se fait de mieux dans la région, sinon dans l'Europe tout entière. Trois années consécutives de croissance – 4 % en 1993 –, une production industrielle en augmentation de 9 % pour le premier semestre 1994 – à comparer avec les – 0,7 % des voisins du Sud, les Tchèques, sans parler des – 38 % de l'Ukraine. Même les énormes points noirs que sont le chômage (plus de 15 % de la population active) et, dans une moindre mesure, le déficit commercial commencent à se contracter.

Si les investissements étrangers restent sensiblement plus timides qu'en Hongrie et en République tchèque, l'image d'un pays plus connu pour son génie des insurrections héroïques que pour ses talents domestiques commence à se corriger. Les institutions financières internationales distribuent des lauriers, et la Pologne, après une renégociation réussie de ses dettes auprès tant des gouvernements que des banquiers occidentaux, est jugée en assez bonne santé pour pouvoir commencer à rembourser.

Un an après la victoire électorale de la coalition dominée par de jeunes politiciens « post communistes », au détriment de l'équipe « post-Solidarité », on peut donc parler de surprise. « Bonne » pour ceux qui s'inquiétaient de la poursuite des réformes, « mauvaise » pour les électeurs fatigués de voir leur niveau de vie baisser continuellement et qui espéraient des mesures sociales : rien ou presque ne semble avoir changé. Les deux partis de la coalition gouvernementale se sont surtout empressés de placer leurs amis respectifs aux postes de commande – et dans cette compétition, le « timide » premier ministre, Waldemar Pawlak, s'est révélé être un redoutable homme de pouvoir, tant au sein de son propre parti « paysan » qu'au sein de la coalition.

Les hommes de l'équipe précédente – l'ancienne opposition démocratique –, qui ont lancé la thérapie de choc, en ont assumé les risques et payé le prix électoral, ne peuvent que reprocher aux actuels gouvernants de s'attribuer des mérites qui ne sont pas les leurs. Mais eux aussi sont essentiellement absorbés par leurs propres divisions et encore bien loin d'élaborer un projet politique et économique clair.

L'amorce d'un coup de frein général

Tout le monde, en somme, continue, qui sur sa lancée, qui sur celle des autres, mais cette immobilité apparente cache bien des manœuvres : c'est qu'à nouveau les élections approchent, à commencer par l'élection présidentielle, d'ici un an. Et cette fois, on voit mal comment l'économie polonaise pourrait ne pas en être affectée.

Certes, l'ambitieuse « stratégie pour la Pologne » présentée à la fin du printemps par le ministre des finances, Grzegorz Kolodko, confirme l'engagement résolu du pays dans la voie de l'économie de marché, quitte à attribuer un rôle de direction plus marqué à l'Etat. Mais avant même d'avoir reçu un commencement d'exécution, la « stratégie » a du plomb dans l'aile : le premier ministre repousse les décisions concrètes et émet des signaux que certains jugent inquiétants. Il décrit, par exemple, la Pologne comme « un pays suffisamment stable pour ne pas avoir à se réorganiser et se réformer sans arrêt », ce qui ressemble bien à l'amorce d'un coup de frein général.

Déjà, le programme de privatisation des grandes entreprises d'Etat est presque au point mort, et l'un des éléments centraux de la « stratégie » de M. Kolodko, une modification du système d'indexation des retraites, qui aurait permis à l'Etat de réaliser d'importantes économies, vient d'être repoussé à plus tard par le gouvernement. L'objectif défini pour 1994 en matière d'inflation (24 %) est déjà révisé à la hausse, et l'exécutif s'emploie à accroître son influence sur la banque centrale, dans l'espoir de faciliter le financement du déficit budgétaire. Ces derniers jours, le ministère des finances et le gouverneur de la banque sont à couteaux tirés à propos de la politique de change et du cours du zloty.

Manœuvres préélectorales

A l'approche de l'échéance électorale, l'actuelle équipe dirigeante est bien forcée de se souvenir de ses promesses de 1993 et de faire quelques concessions à ses électeurs, sous peine de perdre sa crédibilité. De leur côté, les représentants de l'Union pour la liberté (où cohabitent fort difficilement les démocrates issus de Solidarité et des tenants d'un libéralisme économique plus radical) voudront apparaître comme des « centristes » et afficher de plus grandes préoccupations sociales. Et puis, il y a Lech Walesa, qui a la plus ferme intention de déjouer tous les pronostics et de garder son poste de président. Déjà, il s'emploie activement à rétablir des liens avec ce qui reste du syndicat Solidarité, en attendant de cultiver lui aussi les faveurs des paysans. Autant dire que le contexte politique ne se prête vraiment pas au maintien d'une politique économique rigoureuse.

En même temps, de nombreux obstacles à un développement moderne restent en place. La bureaucratie locale reste redoutable, nombre de responsables paraissent incapables de prendre des décisions, et certains douaniers poussent tranquillement leurs victimes à la dépression nerveuse. Une nette tendance au protectionnisme se dessine d'ailleurs, en partie en réponse aux mesures restrictives prises par l'Union européenne. Si l'on ajoute à cela que l'euphorie boursière de la fin de l'année 1993 n'est plus qu'un lointain souvenir, on est en droit de se dire que le tableau n'est pas si rose.

Ce serait cependant oublier l'essentiel. Après avoir porté, dès août 1980, un coup mortel aux régimes communistes de la galaxie soviétique, neuf ans avant leur effondrement définitif, les Polonais ont aussi été les premiers à s'administrer une douloureuse mais efficace « thérapie de choc ». Ces deux succès majeurs n'auraient pu être obtenus si la société et les mentalités n'avaient profondément changé.

Le risque est plutôt celui du ralentissement, de la perte d'élan. En ce moment critique, le meilleur aiguillon, le meilleur moyen de dissuader les Polonais de s'engager dans des chemins de traverse, de gaspiller un temps précieux, pourrait bien être un signal venu de l'Ouest. L'assurance, ferme et datée, que si le pays continue à aller rapidement de l'avant, il pourra réaliser son rêve – non pas conjoncturel mais séculaire – d'une véritable intégration à l'Occident. Que ce soit d'abord l'Union européenne ou d'abord l'OTAN est à cet égard secondaire. L'essentiel est que la perspective soit réelle, l'engagement sincère, et que la Pologne ne doive pas se contenter indéfiniment d'être le meilleur élève, mais dans la classe de rattrapage. Faute de quoi, ses bons résultats pourraient se dégrader rapidement.

JAN KRAUZE

Des travaux d'intérêt général pour les chômeurs

Les propositions du directeur général de l'ANPE suscitent de nouvelles critiques

Alors que ses propos suscitaient de nouvelles critiques, Michel Bon, directeur général de l'ANPE, a précisé, vendredi 16 septembre sur Europe 1, son idée d'instituer « des contreparties » à l'indemnisation des chômeurs sous forme de travaux d'intérêt général (*le Monde* du 16 septembre). « Le mot « contreparties » était peut-être un peu malheureux, a reconnu M. Bon, car il a tout de suite mis les gens dans un univers de droits et d'obligations ». Il s'agit, selon lui, de « proposer à ceux qui le veulent bien et qui en ont la qualification, de faire des choses utiles, qui ne sont pas faites par d'autres, à leurs concitoyens ».

Henri Emmanuelli, premier secrétaire du Parti socialiste, a estimé que cette proposition, qu'il juge « choquante », « introduirait une forme insidieuse de culpabilisation de femmes et d'hommes pourtant déjà traumatisés par une réalité sociale impitoyable et injuste ». Le PS « tient à rappeler avec force, a-t-il souligné, que l'indemnisation du chômage relève du droit et non d'un octroi. Ce n'est pas de l'argent donné aux chômeurs : c'est une assurance qui leur est due. »

De la même façon, la CFDT a qualifié de « choquante et mal venue » cette réflexion qui « tend à inverser les responsabilités, en laissant penser que ce seraient les chômeurs qui refuseraient une activité ». Or, « c'est la société qui est incapable de fournir une activité », a rappelé Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT.

Tandis que le Mouvement national des chômeurs et des précaires (MNCP) assimile cette proposition à « une nouvelle tentative de culpabilisation des chômeurs », l'Association de défense et d'entraide aux chômeurs (ADEC) estime que « c'est un encouragement aux employeurs et collectivités à obtenir une main-d'œuvre bon marché au détriment de la création de véritables emplois. » L'association Partage considère toutefois que « Michel Bon soulève un problème réel, mais qu'il le pose mal ». « Le traitement social du chômage aboutit pour l'essentiel à financer une non-activité », poursuit Partage, alors qu'il faudrait, à son sens, « financer des emplois et des activités d'utilité sociale ».

CONJONCTURE

Dans son rapport 1994

La CNUCED préconise un renforcement du rôle de l'Etat dans les stratégies de développement

Il faut restaurer le rôle de l'Etat dans les stratégies de développement. Cette idée, à contre-courant de l'idéologie libérale dominante, est celle défendue par la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) dans son rapport 1994 sur le commerce et le développement, publié jeudi 15 septembre.

Les pays industrialisés, tout comme les institutions internationales, sont allés « trop loin » dans l'application des préceptes libéraux pour remédier à la crise, estiment les experts de l'organisation. Certes, les politiques monétaires qui privilégient l'offre à la demande ont eu pour conséquence positive de contenir l'inflation. Mais, en contrepartie, l'endettement s'est accru et la croissance a été « étouffée ».

D'après la CNUCED, les pays en développement devraient tout de même connaître, cette année, une croissance de 4 %, alors que la production mondiale ne progresserait que de 2,5 %, soit un redressement inférieur au niveau qui « serait normal pour une reprise cyclique ». Tous les pays ne connaissent pas le même sort, confirme le rapport. Si l'Asie du Sud-Est se développe rapidement, l'Afrique, tributaire des produits de base et largement privée d'investissements étrangers, stagne.

Privilégier la demande

Il faut donc, pour la CNUCED, privilégier la demande pour stimuler l'activité. Dans le même ordre d'idée, les experts proposent une action concertée entre la puissance publique et les entreprises, pour mettre sur pied une politique industrielle susceptible d'aider le tiers-monde à s'en sortir. A l'appui de cette suggestion, une analyse des politiques menées dans trois pays d'Asie : le Japon, la Corée du Sud et Taïwan. Des pays dont le « miracle économique » n'a pas été entièrement un « miracle du marché », estime la CNUCED.

Le rapport 1994 dresse également un bilan de la conclusion du cycle de l'Uruguay pour les pays en développement. « Une victoire du multilatéralisme » qui « affaiblit le risque de voir apparaître des blocs régionaux », se réjouissent les experts, car les nouvelles règles commerciales multilatérales adoptées à Marrakech vont plus loin que les accords régionaux. Mais beaucoup reste à faire. Une partie des exportations du tiers-monde (textile, cuirs...) restent encore taxées.

Il est nécessaire enfin, pour la CNUCED, de prendre des mesures, telles qu'un meilleur accès au financement international, qui traduiront la reconnaissance par la communauté internationale des problèmes spécifiques des pays les moins avancés.

ALAIN PUCHAUD

SEMAINE DU 12 AU 16 SEPTEMBRE 1994

PARIS

Maudits chiffres

INDICE CAC 40

-1,24 %

Comme le confiait, vendredi à l'issue de la dernière séance, un opérateur désabusé : « *A croire qu'on le fait exprès : dès qu'il y a une amélioration sur les marchés, il y a toujours une mauvaise nouvelle, un mauvais chiffre, qui non seulement fait perdre le terrain conquis mais entraîne les cours un peu plus bas. Vendredi dernier, c'était le PPI* (prononcez « pipi-haille » !, autrement dit les prix de gros américains), *aujourd'hui c'est au tour de la production industrielle américaine de semer le trouble !* »

De fait, l'annonce, peu après 15 heures, d'une hausse plus importante que prévu de la production industrielle en août aux Etats-Unis (0,7 % contre 0,5 % attendu) et du taux d'utilisation des capacités industrielles ont fait ressurgir les risques de surchauffe économique et d'inflation, entraînant une vive rechute des marchés obligataires. Le contrat notionnel échéance septembre du MATIF a enfoncé successivement les seuils de 112,00 et 111,60 pour terminer en compensation à 111,36, soit une baisse de 86 centièmes. Le contrat décembre passait sous les 111 à 110,36. A New-York, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans progressait à 7,72 % contre 7,64 % la veille au soir, après une pointe à 7,74 %, immédiatement après l'annonce. En Allemagne, le contrat Bund était aussi en forte chute et perdait 1,05 % à 88,38.

« *L'impact dominant des marchés obligataires a encore une fois mis à mal tous les espoirs que l'on est en droit de fonder sur la Bourse en raison, notamment de l'amélioration de la conjoncture économique, de meilleurs résultats des entreprises, des mesures gouvernementales prises pour réduire le déficit budgétaire, comme l'augmentation du prix de l'essence, par exemple* », déplorait un intervenant peu après la clôture devant la nouvelle chute de l'indice CAC 40. Heureusement que les gains accumulés au cours des jours précédents ont permis de limiter la « casse ».

Renault et les autres

En quatre séances plus ou moins heureuses, les valeurs françaises étaient encore gagnantes de 1,46 %. Avec le recul de 2,67 % de vendredi, celles-ci terminent la période sur une perte hebdomadaire de 1,24 %. Depuis le début de l'année, les valeurs françaises ont perdu en moyenne 15,15 %, ce qui, pour mémoire et pour l'anecdote, était, à quelques fractions près, la progression qu'elles affichaient il y a un an jour pour jour...

Quoi qu'il en soit, la médiocre tenue du marché des actions n'a pas refroidi outre mesure les ardeurs de ceux qui frappent toujours à la porte du palais Brongniart. Parmi eux, il y a ceux que l'on attendait et ceux que l'on attendait moins. Il y a une quinzaine de jours, Antoine Jeancourt-Galignani, président des Assurances générales de France (AGF), avait confié, lors de la présentation des comptes semestriels : « *La privatisation, c'est l'Etat qui décidera. Il nous a demandé de nous préparer pour la fin du mois de septembre, nous serons prêts...* » Les AGF étaient prêtes, mais sans réelle surprise ; l'Etat leur a préféré Renault. Les AGF attendront donc, comme l'a confirmé Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, que les conditions du marché le permettent. *L'ouverture du capital de Renault devrait intervenir au début du mois de novembre.*

Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *le Journal des finances* du 17 septembre, Louis Schweitzer, président de Renault, estime qu'« *il est très difficile qu'elle se déroule plus tôt, compte tenu des procédures juridiques à suivre, de la mise au point de la campagne publicitaire et des contraintes réglementaires du marché financier* ». Indiquant par ailleurs qu'il s'attendait à avoir « *plusieurs millions d'actionnaires* », le président de la firme automobile est optimiste quant au succès de l'opération. « *Je pense*, a-t-il ajouté, *que cette mise sur le marché sera un grand succès, car Renault est une entreprise saine, profitable, et la plupart des analystes estiment que le moment est bien choisi pour investir dans le secteur automobile.* » Mais devant le palais Brongniart, il n'y a pas que les futurs « poids lourds » de la cote, fussent-ils du secteur automobile.

Parmi les prochaines introductions en Bourse, le second marché devrait accueillir dès le 22 septembre le distributeur informatique français Infopoint. *Le numéro quatre du secteur,* avec un chiffre d'affaires de 554 millions de francs, a mis sur le marché 220 000 actions de 10 francs nominal au prix de 140 francs l'action. L'entrée de la chaîne télévisée M 6 est prévue pour le *28 septembre et le prix* devrait être connu lundi 19 *septembre. Eramet,* filiale de l'Erap, d'Elf et d'Imetal, devrait, « *sous réserve des conditions de marché* », entrer sur le second marché le 29 septembre.

Notons enfin l'inscription au hors-cote des actions Compagnie Chaix, *détenue par Marceau* Investissement, établissement *financier présidé par Georges* Pébereau. L'originalite de cette inscription réside dans le fait que Marceau Investissement a déposé, au préalable, un prospectus simplifié auprès de la Commission des opérations de Bourse (COB). Cette opération sous cette forme revêt l'aspect *d'un véritable appel à l'épargne,* permettant la diffusion des titres auprès d'un plus grand nombre d'actionnaires.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	16-9-94	Diff.
Bongrain	3 205	- 4,32
Danone (ex-BSN)	724	- 8,93
Eridania Beghin	642	- 1,97
Fromageries Bel	5 260	+ 0,19
LVMH	880	+ 2,56
Pernod-Ricard	316,60	- 1,40
Remy-Cointreau	214,60	+ 1,70
Saint-Louis	1 506	- 4,68

Assurances

	16-9-94	Diff.
AGF	227,50	-3,26
AXA	241,10	-1,39
GAN	328,50	-4,42
SCOR SA	125	-1,57
UAP	144	-3,42

Bâtiment et matériaux

	16-9-94	Diff.
Bouygues	611	- 3,16
Ciments français	298	- 3,87
Colas	966	- 3,40
Eiffage	1 166	- 6,72
Eurotunnel	23,06	- 3,15
GTM Entrepose	473	- 1,94
Imetal	588	+ 0,34
Immob. Phénix	68	- 9,69
Jean Lefebvre	1 230	- 1,12
Lafarge-Coppée	414,90	- 2,94
Poliet	419	- 2,33
Saint-Gobain	659	+ 1,38
SGE	224,10	+ 0,94
Spie-Batignolles	320	- 7,24

Chimie

	16-9-94	Diff.
Air liquide (L')	727	- 3,45
Gascogne	515	- 1,34
Michelin	233	- 1,31
Plastic Omnium	670	- 1,90
Rhône-Poulenc A	127,80	- 3,18
Roussel-Uclaf	622	+ 2,80
Sanofi	962	+ 0,41
Synthélabo	210	- 6,33

Consommation non alimentaire

	16-9-94	Diff.
BIC	1 273	- 1,01
Chargeurs	1 433	- 3,17
Christian Dior	437	+ 0,71
Clarins	555	- 3,97
DMC	402	- 9,64
EBF	930	- 2,10
Essilor Int	757	- 3,56
Gr. André	610	+ 3,38
Moulinex	121,90	- 5,13
L'Oréal	1 160	+ 0,95
Salomon	2 065	- 2,27
SEB	542	- 2,34
Skis Rossignol	2 055	- 2,42
Sommer-Allibert	2 170	+ 1,18
Zodiac	2 352	- 2,39

Crédit et banques

	16-9-94	Diff.
Comp. bancaire	480,30	+ 1,28
BNP CI	230,00	- 4,16
CCF	216,90	+ 0,78
Cetelem	1 127,00	- 5,69
Comptoir Entrep.	-	-
CPR	376,00	- 0,26
CFF	818,00	- 8,90
CLF	383,00	- 6,26
Créd. lyon. CI	421,00	- 9,65
Crédit national	406,10	- 6,40
Société générale	541,00	- 4,75
SOVAC	470,00	- 5,62
UFB Locabail	396,00	+ 6,45
UIC	351,00	- 5,13
Via Banque	387,00	- 1,40

Distribution

	16-9-94	Diff.
Bon Marche	778	+ 2,91
Carrefour	2 148	+ 0,79
Casino	170,80	- 0,35
Castorama Dubois	739	+ 0,95
Compt. modernes	1 380	- 4,16
Damart	5 960	+ 1,53
Docks de France	741	- 4,63
Gal. Lafayette	2 440	+ 4,94
Guilbert SA	471	- 1,87
Guyenne Gasc.	1 465	- 2,59
Pinault Pr.	956	+ 0,84
Primagaz	882	- 1,89
Promodès	958	- 1,74
Rexel cp 10 F	676	- 3,29

Electricité et électronique

	16-9-94	Diff.
Alcatel-Alst.	537	- 6,11
Alcatel-Câble	623	- 6,31
CSEE	543	- 3,03
Interlechnique	655	+ 2,34
Labinal	740	- 0,93
Legrand	6 700	+ 0,75
Matra Hachette	107	- 2,28
Radiotechnique	527	- 1,86
Sagem	2 525	- 2,32
Schneider	388,50	- 2,75
Thomson-CSF	143,50	- 8,01

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Alcatel Alsthom	2 036 240	11 529 364
Elf Aquitaine	2 421 210	9 557 698
LVMH Moët Vuitton	903 100	7 793 664
Total	3 429 650	11 116 994
Danone (ex-BSN)	653 580	5 004 427
Saint-Gobain	789 110	4 900 122
Docks France	609 375	4 807 969
Eaux (Gle des)	1 284 630	6 593 556
Peugeot	788 200	6 398 393
Société gén.	1 122 930	6 250 568
Carrefour	219 750	4 671 945
L'Oréal	505 990	5 825 983
Lafarge Coppée	968 240	4 070 135
Suez	1 459 175	3 726 879

Immobilier et foncier

	16-9-94	Diff.
GFC	415,00	- 3,46
Olipar	18,05	- 10,64
Rue Imperiale	3 750,00	- 0,39
Sefimeg	386,30	- 3,42
Simco	426,00	- 7,18
UIF	438,00	- 3,72
Lucia	-	-
Silic	722,00	- 2,43
Sogeparc	704,00	- 2,08

Investissement et portefeuille

	16-9-94	Diff.
Bolloré	377	- 2,81
Cerus	113,50	- 2,74
CGIP	1 116	- 3,37
Eurafrance	1 960	
Gaz et Eaux	2 040	- 4,22
Lagardère MMB	125,30	- 3,46
Marine-Wendel	385,10	- 0,49
Navigation mixte	940	+ 0,53
Nord-Est	130,20	- 5,30
Paribas	337,90	- 2,05
Suez	248,60	- 3,79
Worms	257	- 0,73
Origny-Desvroise	-	-
Parfinance	191,50	- 2,29

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Legris indust. 1	+ 8,95	Géophysique 1	- 19,75
UFB Locabail. 1	+ 6,45	Olipar 1	- 10,64
Galeries Lafayet. 1	+ 4,94	Nordon (Ny) 1	- 10,43
Total 1	+ 4,31	Immob. Phenix 1	- 9,69
Groupe Andre SA 1	+ 3,38	Crédit lyona. CIP 1	- 9,65
CCMX (ex. CCMC) 2	+ 3,31	DMC (Dollfus Mi) 1	- 9,64
Bon Marché (Au) 1	+ 2,91	Dev. R.N.-P. Cal (Li) 2	- 9,51
Roussel-Uclaf 1	+ 2,80	Danone (ex BSN) 1	- 8,93
Sodero (Ns) 2	+ 2,65	Créd. Fon. France 1	- 8,90
LVMH Moet Vuit. 1	+ 2,56	Thomson-CSF 1	- 8,01
Intertechnique 1	+ 2,34	Spie Batignolles 1	- 7,24
Dassault-Aviation 1	+ 2,01	Simco 1	- 7,18
Klepierre 1	+ 1,81	Eiffage 1	- 6,72
Remy-Cointreau 1	+ 1,70	Dassault Electro 1	- 6,46

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	9-9-94	12-9-94	13-9-94	14-9-94	15-9-94
RM	3 846 259	2 627 088	5 691 274	2 985 106	3 222 885
Comptant R. et obl.	26 182 731	22 983 467	20 278 813	18 934 254	14 960 349
Actions	136 736	190 795	143 702	167 565	167 712
Total	30 165 726	25 801 350	26 113 789	22 086 925	18 350 946

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	12-9-94	13-9-94	14-9-94	15-9-94	16-9-94
(base 1000, 31 décembre 1990)					
Ind. SBF 120	1 368,54	1 367,88	1 359,38	1 371,50	1 340,41
Ind. SBF 250	1 329,15	1 328,58	1 321,28	1 331,10	1 303,78
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 966,79	1 969,36	1 952,94	1 977,30	1 924,59

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 16 septembre 1994

Nombre de contrats : 265 049

COURS	ÉCHÉANCES SEPT. 1994	DÉC. 1994	MARS 1995	JUIN 1995
Premier	112,36	111,38	110,64	110,04
+ Haut	112,36	111,38	110,66	110,04
+ Bas	111,30	110,30	110,54	110,04
Dernier	111,36	110,36	110,66	110,04
Compensation	111,38	110,36	109,66	109,02

Métallurgie, mécanique

	16-9-94	Diff.
Carnaudmetalbox	173,50	- 1,64
Dassault Aviation	461	- 2,01
De Dietrich	2 650	- 0,37
Fives-Lille	500	- 0,63
Legris Industrie	375	- 6,55
Metaleurop	61,30	- 2,22
Pechiney CIP	402,50	- 2,32
Pechiney Int.	160	- 2,73
Peugeot SA	785	- 5,93
Strafor, Facom	839	- 1,39
Valeo	279,10	- 4,41
Vallourec	321	- 0,31

Mines d'or, diamant

	16-9-94	Diff.
Anglo-American	288,10	- 6,67
Buffelsfontein	61,55	- 8,54
De Beers	128	- 1,68
Driefontein	82	- 2,14
Gencor Limited	17,15	- 0,29
Harmony Gold	44	+ 1,38
Randfontein	64	- 5,74
Saint-Helena	58,55	- 5,56
Western Deep	254,60	- 2,45

Pétrole

	16-9-94	Diff.
Elf-Aquitaine	389	- 3,11
Esso	882	- 6,17
Géophysique	463	- 19,75
Total	329,10	+ 4,31
BP France	130	+ 2,68
Erap-Elf C.Pet.	326	- 2,83

Sicomi ou ex-Sicomi

	16-9-94	Diff.
Bail Investiss.	877	+ 0,34
Genefim	283	- 0,70
Immobail BTP	380	- 1,29
Interbail	414	- 2,10
Klepierre	676	+ 1,81
Locindus cp 70 F	899	- 0,88
Selectibanque	162,20	- 4,92
Unibail	471,20	- 3,24

Transports, loisirs, services

	16-9-94	Diff.
Accor	646	+ 1,25
BIS	341	- 5,27
Canal Plus	913	- 0,21
Cap Gemini Sogeti	175,30	- 0,39
CEP Comm.	507	- 3,24
Club Méditerranée	436,60	+ 1,53
Eaux (Gle des)	497	- 4,23
Ecco	671	- 1,32
Euro Disney	9,05	- 1,63
Filipacchi Médias	896	- 4,78
Havas	443	- 1,57
Lyonnaise des Eaux	503	- 4,73
Publicis	487	+ 0,41
SITA	760	+ 0,52
Sligos	411	- 2,83
Sodexho	927	- 2,42
SCAC Delmas	471	- 5,61
Dauphin OTA	347,50	- 0,42
OGF Omn Gest.	805	+ 0,62
TF1	526	- 0,94

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	16-9-94	Diff.
6 % 93-97	96,94	- 0,57
EDF-GDF 3 %	6180	- 20
CNB 5 000 F	NC	-
CNB Par. 5 000 F	100,85	0,25
CNB Suez 5 000 F	100,85	0,2
CNI 5 000 F	100,85	0,15

NEW-YORK

Malgré les craintes

INDICE DOW JONES

+ 1,50 %

Wall Street reste sous l'emprise des craintes d'accélération de l'inflation mais elle a réussi à gagner près de *60 points au cours* de la semaine écoulée grâce à des statistiques rassurantes. En cinq séances, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 58,54 points, soit 1,5 %, à 3 933,35 points.

Wall Street a bénéficié de la hausse *généralement* conforme aux prévisions des prix et des ventes de détail en août et d'un rapport de la Réserve fédérale de Philadelphie montrant que le secteur manufacturier continue à progresser dans le nord-est des Etats-Unis mais à un rythme moins rapide. Cela a calmé passagèrement les craintes qu'une accélération de la croissance économique n'alimente les pressions inflationnistes. Mais, dès vendredi, l'annonce d'une hausse plus forte que prévu de la production industrielle en août et d'un net accroissement *du taux d'utilisation des* capacités industrielles le même mois a provoqué des liquidations importantes sur le marché obligataire, qui a entraîné dans son sillage Wall Street et le marché des changes.

Peter Canelo, responsable chez Natwest Securities, estime que le *Dow Jones ne dépassera pas facilement* la barrière psychologique des 4 000 points. Mais les gains de cet été reflètent selon lui une certaine solidité du marché. En effet, les opérateurs continuent de tabler *sur une poursuite* de la croissance économique et des bénéfices des entreprises américaines, et « *cela est suffisant pour encourager les investisseurs institutionnels à acheter* », même si les craintes d'inflation limitent les initiatives, observe M. Johnson, responsable des investissements chez First Albany.

Indice Dow Jones du 16 septembre : 3 933,35 (c. 3 874,81).

	Cours 9 sept.	Cours 16 sept.
Alcoa	83	86 1/2
Allied Signal Inc.	36	36 3/8
American Express	30 1/2	30 5/8
ATT	53 7/8	55
Bethlehem Steel	22 3/8	22 1/8
Boeing	45 3/4	45 5/8
Caterpillar Inc.	55 3/8	56 3/8
Chevron	43 3/8	42 1/4
Coca-Cola	45 3/8	47 3/4
Disney Corp.	42 1/4	41 5/8
Du Pont de Nemours	58 3/4	59 1/8
Eastman Kodak	51 5/8	53 3/4
Exxon	59 3/8	58 3/4
General Electric	49 1/8	51 1/8
General Motors	50 3/8	50 5/8
Goodyear Tire	34 5/8	33 7/8
IBM	67 3/8	71
International Paper	74 1/2	76 5/8
Morgan (J.P.)	63 1/2	63
McDonnell Douglas	115 3/8	118 1/2
Merck and Co	33 3/4	34 1/4
Minnesota Mining	55 3/4	56 5/8
Philip Morris	59 7/8	59 5/8
Procter Gamble	58 1/2	60 1/4
Sears Roeb. and Co	49 1/2	50 3/4
Texaco	62 7/8	60 1/2
Union Carbide	32 3/4	34 1/4
United Tech.	61 1/2	64
Westinghouse El	13 5/8	13 3/4
Woolworth	17 3/8	17 7/8

TOKYO

Grisaille

INDICE NIKKEI

-0,50 %

Les valeurs ont poursuivi leur baisse cette semaine à la Bourse de Tokyo, les sociétés vendant leurs actions pour soutenir les résultats du semestre avril-septembre qu'elles vont annoncer. L'indice Nikkei des 225 valeurs a clôturé à 19 796,26, en baisse de 101,62 points par rapport à vendredi dernier soit – 0,5 %. Les transactions ont connu une accalmie, en l'absence de développement majeur, le marché ayant été fermé, jeudi, pour un jour férié.

Les transactions ont porté en moyenne sur 268,57 millions d'actions contre 225,64 millions d'actions la semaine précédente.

L'indice Nikkei avait commencé la semaine en hausse à 19 946,28, dépassant le niveau de clôture de vendredi dernier, dans un marché stable. L'indicateur-clé de la Bourse est monté mardi pour regagner le seuil des 20 000, pour la première fois en quatre jours, alors que les institutions financières se mettaient à acheter.

Mais le marché a subi des pressions mercredi de la part des compagnies voulant prendre des bénéfices pour soutenir leurs résultats et l'indice est tombé à nouveau en dessous des 20 000. La baisse du dollar face au yen a également découragé les investisseurs, qui n'étaient pas prêts à prendre des risques à la veille d'un jour férié. Le Nikkei a encore perdu du *terrain vendredi, en raison des* ventes d'arbitrage liées à l'indice à terme et de la poursuite des ventes de la part de sociétés.

Indice du 16 septembre : Nikkei 19 796,26 (c. 19 897,88) ; Topix 1 576,21 (c. 1 586,60).

	Cours 9 sept.	Cours 16 sept.
Bridgestone	1 540	1 520
Canon	1 730	1 720
Fuji Bank	2 090	2 070
Honda Motors	1 580	1 630
Matsushita Electric	1 650	1 600
Mitsubishi Heavy	766	743
Sony Corp.	5 780	5 880
Toyota Motors	2 110	2 010

LONDRES

Recul -2,3 %

La Bourse de Londres a de nouveau cédé du terrain au cours d'une semaine marquée par la remontée d'un demi-point, à *5,75 %*, des taux d'intérêt britanniques et par plusieurs résultats de sociétés décevants. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé vendredi à 3 065,1 points, son *plus bas niveau* depuis deux mois, en baisse de 74,2 points, soit un recul de 2,3 % sur la période.

Il a fortement baissé pendant les trois premiers jours de la semaine : si la hausse des taux d'intérêt britanniques a été accueillie calmement lundi, les opérateurs ont *ensuite pris peur* devant une remontée inattendue de l'inflation britannique en août et une baisse du chômage supérieure aux prévisions. Ces statistiques ont en effet fait craindre *qu'une nouvelle* hausse du loyer de l'argent ne soit nécessaire. Les chiffres américains sur l'activité industrielle, plus forte que prévu, ont contribué aux pertes à la veille du week-end en faisant craindre une hausse des taux aux Etats-Unis.

Indices « *FT* » du 16 septembre : 100 valeurs, 3 065,1 (c. 3 139,7) ; 30 valeurs, 2 388,9 (*c.* 2 427) ; *mines d'or*, 273,7 (c. 275,6) ; fonds d'Etat, 89,99 (c. 98,4).

	Cours 9 sept.	Cours 16 sept.
Allied Lyons	5,97	5,75
BP	4,19	4,14
BTR	3,30	3,25
Cadbury	4,55	4,62
Glaxo	6,10	5,84
GUS	5,58	5,40
ICI	8,29	8,32
Reuters	4,91	4,72
RTZ	8,88	8,66
Shell	7,41	7,11
Unilever	11,62	11,22

FRANCFORT

Chute -3 %

La Bourse de Francfort a baissé, au cours de la *semaine* écoulée, au gré des craintes d'un réveil de l'inflation aux Etats-Unis, d'un dollar faible et d'incertitudes croissantes quant à la future baisse des taux directeurs de la Bundesbank. Contrairement au reste de la semaine, l'indice Dax des trente principales valeurs a terminé vendredi en hausse de 0,22 % à 2 118,73 points mais, sur la période, il a perdu 66,42 points, soit 3 %.

Dans son rapport hebdomadaire, la Commerzbank note que la Bourse va rester dans les prochains mois sous la pression des taux d'intérêt. Selon la banque, les *rendements du marché des* capitaux ont atteint un seuil critique pour les opérateurs, après une croissance de 2 points de pourcentage depuis le début de l'année. Seul l'éclatement de « *la bulle des taux* » va de nouveau rendre attractives les actions, souligne la banque.

Selon la West LB, les indicateurs d'outre Atlantique joueront la semaine prochaine un *rôle* déterminant et la résistance du Dax sera testée aux alentours de 2 100 points.

Indice Dax du 16 septembre : 2 118,73 (*c.* 2 185,15).

	Cours 9 sept.	Cours 16 sept.
AEG	170,60	161,20
BASF	326,60	318,80
Bayer	375	362,70
Commerzbank	329	314
Deutsche Bank	732	703
Hoechst	350,60	340,50
Karstadt	630	618
Mannesman	435	416,60
Siemens	694	670,50
Volkswagen	490,10	465,50

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Intense activité

Les taux d'intérêt sont remontés en flèche ces derniers jours, jusqu'à effacer ce qui restait encore de la baisse de l'année dernière. A la veille du week-end, les placements à long terme dans les principales devises de notre continent, deutschemark et franc français, rapportaient autant qu'à la fin de 1992. Cette évolution préoccupante n'a pas empêché les emprunteurs de faire appel au marché international des capitaux en grand nombre et pour des montants élevés.

Plusieurs des nouvelles opérations ont d'ailleurs été bien accueillies, notamment celles qui s'adressent au grand public. Les réussites continuent de se multiplier dans le *compartiment du franc luxembourgeois*, où les souscripteurs sont dans leur *immense majorité des* personnes physiques. La Banque européenne d'investissement vient d'émettre de nouvelles obligations libellées en couronnes danoises, qui devraient se placer sans grande difficulté car elles sont aussi destinées aux épargnants. Le succès spectaculaire de la dernière émission libellée en florins hollandais, une transaction que la banque ABN AMRO propose à *sa clientèle, témoigne* également du vif appétit que manifestent les *particuliers pour des titres* de qualité.

La responsabilité des grands emprunteurs

Dans le marché luxembourgeois, les *rendements des titres de* très bonne qualité s'étagent entre 7,30 % et plus de 7,75 % selon les durées, de trois à dix ans. En couronnes danoises, on peut tabler sur près de 8,4 % l'an pour une durée de cinq ans et, en florins, sur près de 8 % pour une durée de dix ans.

Il est intéressant de noter qu'à mesure que le niveau de l'intérêt augmente les investisseurs professionnels sont de plus en plus nombreux à adopter la même attitude que les *épargnants et les rentiers*. Certains, essentiellement des petites et moyennes institutions, prêtent maintenant davantage d'attention aux rendements absolus qui leur sont proposés.

Les emprunts qui ne visent que *les grands investisseurs* institutionnels sont bien plus difficiles car ces bailleurs de fonds *demeurent en* général beaucoup moins sensibles que les autres aux rendements absolus. Les montants des transactions qui leur sont destinés sont également bien plus élevés car les professionnels veulent des titres liquides et facilement négociables. Cela fait que ces affaires ont souvent un retentissement très important et que la responsabilité des émetteurs et de leurs banques est lourde. Leur sort se joue rapidement et il n'est guère possible d'en masquer le résultat, que tous *les spécialistes* attendent pour juger de l'état du marché.

Il y a eu la semaine passée une opération de ce type, qui s'est assez bien déroulée et qui permet d'espérer que le marché ne tardera pas trop à retrouver enfin son équilibre. C'était une émission de 1 milliard de deutschemarks d'une durée de dix ans, lancée pour le compte d'un des meilleurs emprunteurs allemands, Kreditanstalt für Wiederaufbau. Le débiteur avait confié à deux *banques, une allemande*, Westdeutsche Landesbank, et une autre d'origine américaine, JP Morgan GmbH, le soin de s'occuper de son opération. Les investisseurs qui ont acquis des titres au départ peuvent tabler sur un rendement d'un quart de point de pourcentage de plus que les fonds d'État allemands.

Une autre émission d'envergure est prévue pour ces prochains jours, *dont le résultat est attendu* avec impatience parce qu'elle servira de référence au marché tout entier. La Banque mondiale s'apprête en effet à lancer un emprunt de 1,5 milliard de dollars pour une durée de cinq ans.

Dans le compartiment du franc français, l'activité a été très soutenue la semaine passée. *Cinq nouvelles* opérations ont vu le jour pour un *total de 6,75 milliards de francs*. Leur direction était assurée par des banques françaises et, dans deux cas également, par des banques suisses, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'elles ont trouvé preneur en Suisse. Celle de 1 milliard de Thomson-Brandt, dont la durée est de trois ans, a effectivement été placée en *partie dans ce pays par l'intermédiaire* de l'Union de banques suisses, qui agissait de concert avec la Société générale. La seconde, la plus grande de la semaine, porte sur 3 milliards de francs, pour une durée de sept ans. Elle était dirigée par Paribas et la *Société* de banque suisse. Son débiteur est un établissement financier britannique, Halifax Building Society, qui jamais auparavant n'avait sollicité le compartiment français. Son placement est beaucoup plus varié que celui de l'opération Thomson.

En plus de Thomson, quatre emprunteurs français ont émis des titres internationaux la semaine passée. *Peugeot et France Telecom* se sont distingués dans le compartiment *de la lire italienne*, le premier par l'intermédiaire du Credito Italiano, qui faisait ses premiers pas, et par l'intermédiaire de la Société de banque suisse. Peugeot a obtenu de très bonnes conditions, mais sans commune mesure avec celles qui ont été concédées à *France Telecom*, qui défient toute concurrence sur ce *marché*.

Le Crédit foncier a pour sa part choisi le *marché luxembourgeois*, où ses banques, réunies sous la direction du Crédit européen et de la Banque Bruxelles Lambert, ont montré qu'elles lui accordent toujours la même confiance, malgré la décision défavorable des maisons américaines d'évaluation de crédits ; ces dernières ont en effet décidé de *revoir les notes qu'elles attribuent au* Crédit foncier et éventuellement de les baisser.

Quant au Crédit local, il retourne sur le marché suisse, où il se représente par l'intermédiaire d'une banque américaine, Merrill Lynch. Il y a levé cette année pour 950 millions de francs helvétiques, soit l'équivalent d'environ 4 milliards de francs français.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le dollar s'enfonce à nouveau

Dé-ses-pé-rant ! Le dollar, qui avait refait surface il y a trois semaines, puis replongé il y a huit jours, pour se relever un peu, a chuté derechef à la veille du week-end sur l'annonce de « mauvais chiffres » aux Etats-Unis, à savoir une augmentation de la production industrielle plus forte que *prévu*, qui a fait flamber les *rendements* des emprunts du Trésor américain et baisser d'autant leurs cours sur les marchés. Toujours la peur de la surchauffe et de l'inflation, qui accroît la défiance des investisseurs nationaux et internationaux vis-à-vis des emprunts en question et conduit à majorer la prime de risque exigée par ces mêmes investisseurs.

La crise du yen surmontée

Le résultat a été une rechute des cours du dollar, qui de 1,5360 DM et 5,27 F s'était péniblement hissé à 1,55 DM et près de 5,30 F, pour retomber à 1,5350 DM et 5,25 F et se redresser, un petit peu, à 1,54 DM et 5,27 F. A Tokyo, la devise américaine, après s'être élevée à 99,30 yens, se retrouvait en dessous de 99 yens, la Banque du Japon étant intervenue à 98,50 en milieu de semaine.

La crise du yen, c'est-à-dire sa hausse vis-à-vis du dollar, dont le cours a chuté de 120 yens fin 1992 à moins de 100 yens actuellement, semble être surmontée par les exportateurs japonais, si on en croit une enquête très sérieuse menée en août auprès des industriels nippons par le centre de *recherche de la grande firme de* courtage Nikko, citée par le service d'études de la Banque Indosuez dans leur conjoncture mensuelle de *septembre. Selon cette* enquête, le *« point mort »*, c'est-à-dire l'équilibre des résultats des secteurs exportateurs au Japon, est aujourd'hui de 98 yens par dollar pour les machines électriques, de 96 yens pour le transport maritime et de 81 yens pour les machines de précision.

Ces chiffres paraissent assez crédibles à Nicolas Thévenot, spécialiste du Japon chez Indosuez : le fabricant de composants électroniques Murata reconnaît dégager encore une marge bénéficiaire à 90 yens pour 1 dollar, le constructeur automobile Toyota avouant « s'en tirer » entre 95 et 100 yens. Il y a encore dix-huit mois, l'agence officielle japonaise EPA donnait comme seuils de profit *« incompressibles »* 110 yens pour l'électronique et 115 yens pour l'automobile. A l'été 1993, le cours de 100 yens pour 1 dollar posait encore un réel défi à l'industrie nippone ; aujourd'hui, ce *défi est en passe d'être relevé*, au prix de lourds sacrifices il est *vrai. Les chiffres avancés par* Nikko en disent long sur la capacité d'adaptation d'une économie dont la devise ne cesse de s'apprécier : encore une fois, ce sont les effets vertueux de l'*Endaka* (la montée du yen)...

FRANÇOIS RENARD

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 12 AU 16 SEPTEMBRE 1994
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,5835	-	19,0277	78,3392	65,0449	3,1606	58,0046	0,00643
	1,5510	-	18,9322	77,7303	64,8719	3,1476	57,8536	0,00637
Paris	8,3221	5,2555	-	411,7117	341,8434	16,6103	304,8434	3,3797
	8,1924	5,2820	-	410,5713	342,6533	16,6257	305,5829	3,3643
Zurich	2,0213	1,2765	24,2888	-	83,0298	4,0345	74,0429	0,8209
	1,9954	1,2865	24,3563	-	83,4577	4,0494	74,4287	0,8194
Francfort	2,4345	1,5374	29,2532	120,4387	-	4,8590	89,1763	0,9837
	2,3909	1,5415	29,1840	119,8212	-	4,8521	89,1814	0,9818
Bruxelles	50,1019	31,64	6,0204	24,7865	20,5802	-	18,3527	2,0347
	49,2753	31,77	6,0148	24,6949	20,6098	-	18,3801	2,0236
Amsterdam	2,7300	1,7240	32,80372	1,35057	112,137375	5,44880	-	1,108681
	2,6809	1,7285	32,72435	1,34357	112,131041	5,44067	-	1,100955
Milan	2462,34	1555	295,8805	1218,1747	1011,4479	49,14665	901,9722	-
	2435,07	1570	297,2359	1220,3653	1018,4885	49,41769	908,3020	-
Tokyo	156,37	98,75	18,78984	77,35997	64,23182	3,12105	57,27958	0,063505
	154,01	99,30	18,79970	77,18616	64,41777	3,12559	57,44865	0,063248

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 16 septembre 1994, 5,322025 F contre 5,319234 F le vendredi 9 septembre 1994.

MATIÈRES PREMIÈRES

Un sucre roux comme la Chine

« Le sucre est porté par la spéculation mais les tendances fondamentales de ce marché sont, de toute façon, porteuses. » Les opérateurs ont l'art de la formule. Et des la palissades aussi quelquefois. Car a-t-on jamais vu des investisseurs s'intéresser à une denrée par *définition déprimée* ? Après les heures de déboires viennent donc celles de gloire, à défaut d'euphorie, puisque l'activité reste très calme. Mais les négociants sont sereins, le sucre se présente comme une gourmandise de statisticiens. Justification ultime de la bonne tenue des cours – près de 275 dollars la tonne cette semaine –, la Chine mystérieuse suscite de multiples questions et, entre autres, celle-ci : la production de ce pays – 6,6 millions de tonnes cette année – suffira-t-elle à satisfaire la demande ?

Certains experts assurent qu'actuellement elle consomme au moins 1 million de tonnes de plus que les autres années. D'autres avancent que, d'ici à l'an 2000, chaque Chinois devrait manger 10 kilos de sucre par an, ce qui représente une demande totale de 12 *millions de tonnes*. Tous les espoirs sont donc permis, d'autant que l'Empire du Milieu, progressivement, acquiert les moyens *de sa* gourmandise. Pour l'instant, les spécialistes *estiment* que le niveau de consommation est nettement inférieur à la moyenne mondiale : 5,8 kilos par personne et par an, alors que le monde achète en moyenne trois fois plus de sucre.

Autre question concernant cette puissance décidément secrète : les 544 entreprises sucrières concentrées dans les provinces du Sud sont-elles capables de répondre à une demande plus exigeante ? Réponse de l'agence de presse Chine nouvelle : *« Assurément, non. Ses firmes sont trop petites, dotées d'équipements de qualité très médiocre et ne produisent pas assez de variétés de sucre. »* Il ne manque pas d'experts pour conseiller au gouvernement chinois de regrouper ses entreprises et d'accélérer la mécanisation afin de donner un coup de fouet à la production. Conseils suivis avec rigueur, semble-t-il, mais à la fois indispensables et insuffisants : les circuits de distribution *sont désorganisés*, le sucre rencontre quelques difficultés d'acheminement. *« La Chine a acheté environ 1,5 million de tonnes de sucre cet été, elle en achètera plus encore pour la saison prochaine »*, affirme un opérateur de la compagnie Sucre et denrée. Il y a quelques années, l'Empire du Milieu produisait environ 8 millions de tonnes de sucre par an.

Quid de Cuba ?

Cuba est la deuxième inconnue de cette offre aléatoire. Cette île des Antilles voit sa production passer du double au simple, de 8 à 4 millions de tonnes. Manque de main-d'œuvre, de pièces de rechange, difficultés d'acheminement pour ce pays aussi. Cuba est entré dans son automne. En d'autres termes, 4 millions de tonnes sont-ils le niveau auquel ce pays stabilisera sa production ou celle-ci s'étiolera-t-elle au fil du temps.

A cette baisse de l'offre de la part des principaux producteurs, participe l'Europe, qui, avec ses 29,2 *millions de tonnes prévues* pour la saison prochaine, contre 31,9 millions de tonnes en 1993-1994, figure en tête sur l'échiquier mondial. La sécheresse n'a pas épargné *la Pologne, la Hongrie, la République* tchèque et la Slovaquie. *« Mais où est donc passée la Russie ? »*, se demandent les négociants ; en période estivale, ce pays fait l'acquisition d'un volume de plus en plus restreint il est vrai, près de 2 millions de tonnes de sucre l'année dernière. Cette année, par contre, la Russie ne s'est pas présentée sur le marché mondial, et l'espoir d'une prochaine venue s'effrite car le temps des récoltes de betteraves pour ce pays approche à grands pas...

Seuls l'Inde (deuxième producteur avec environ 12 millions de tonnes, et le Brésil, troisième producteur mondial avec 10 millions de tonnes de sucre) échappent aux caprices climatiques. Pourtant, les grands producteurs ont également des besoins : l'Inde, par exemple, vient de mettre un terme à ses achats, environ 1,7 million de tonnes. *« Mais elle reviendra sur le marché*, affirme un opérateur, *car les autorités ont déclaré qu'elles veulent constituer des stocks. Dans ce cas, elle importera pour le moins 1 million de tonnes de sucre. »* Des acquisitions supposées aux achats immédiats, il n'y a qu'un pas que le marché n'hésite pas à franchir tant l'illusion en matière de sucre gouverne le mouvement. Mouvement positif en définitive puisqu'il marche dans le sens d'une flambée des cours.

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 16/9
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	2 4906 (– 6) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 608 (+ 21) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	6 520 (+ 120) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	333,10 (+ 2,50) Dollars/tonne
Café (Londres) Novembre	3 931 (– 24) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 336 (– 12) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	377 (– 13) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	217,50 (– 6,50) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Octobre	165,30 (– 4,90) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Novembre	15,81 (– 0,60) Dollars/baril
Or (Londres)	390 (– 1,85) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 9-9-94	Cours 16-9-94
Or fin (kilo en barre)	66 700	66 000
– (kilo en lingot)	67 400	66 400
Pièce française (20 F)	385	378
● Pièce française (10 F)	315	300
Pièce suisse (20 F)	384	386
Pièce latine (20 F)	384	383
● Pièce tunisienne (20 F)	383	385
Souverain	495	486
● Souverain Elizabeth II	496	486
● Demi-souverain	300	298
Pièce de 20 dollars	2 515	2 510
– 10 dollars	1 280	1 280
● – 5 dollars	675	650
– 50 pesos	2 480	2 490
● – 20 marks	480	470
– 10 florins	403	399
● – 5 roubles	263	260

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Le cauchemar du vendredi

L'Amérique a encore frappé ! Vendredi 16, à 15 h 15, heure européenne, *de nouveaux « maudits* chiffres » tombaient sur les écrans des terminaux dans les salles des marchés. Aux Etats-Unis, la production industrielle a augmenté, en août, de 0,7 % (en données corrigées des variations saisonnières) contre 0,3 % en juillet : un tel niveau n'avait pas été atteint depuis mars 1994 et les analystes attendaient une progression de 0,4 % ou 0,5 % seulement. Les capacités de production industrielle ont été utilisées à 84,7 % contre 84,3 % en juillet, retrouvant son niveau d'avril 1989. Les marchés tablaient, en moyenne, sur des taux d'utilisation de 84,2 % seulement ou même 84,1 %. Ces mêmes analystes considèrent déjà comme une limite, par rapport aux pressions inflationnistes, un taux d'utilisation de 84 %.

Car c'est toujours la crainte de l'inflation qui hante les milieux financiers, ne cessant de s'interroger sur l'évolution de la conjoncture aux *Etats-Unis. Ils scrutent l'horizon* pour tenter de percevoir les signes précurseurs d'un bienheureux et bienvenu ralentissement de la croissance, qui éloignerait le risque de surchauffe et de hausse généralisée des prix. Après la tempête soulevée à la veille du week-end précédent, par une hausse plus forte que prévue des prix de gros aux *Etats-Unis en* août (+ 0,6 %), la semaine avait pourtant commencé sur une note plus calme, avec, mardi, la publication d'un indice « satisfaisant » du prix de détail américain (+ 0,3 % comme prévu). Du coup, le rendement des obligations du Trésor américain, qui, de 7,43 % à dix ans et de 7,71 % à trente ans, *était retombé à* 7,34 % et 7,64 % jeudi soir, bondissait *vendredi en quelques instants à* 7,52 % et 7,79 %, dépassant leurs niveaux du 20 mai dernier (7,73 % pour le trente ans) et retrouvant ceux de l'automne 1992.

En Europe, la contagion fut inévitable. A Francfort, le rendement du Bund dix ans s'établissait vendredi 16 septembre à 7,69 % contre 7,55 % *huit jours auparavant, et à* Paris, celui de l'OAT dix ans passait, *au comptant, de* 8,12 % à 8,20 %, record de l'année sur les deux places. Sur le marché à terme (MATIF), le cours de l'échéance septembre du contrat dix ans, qui s'était maintenu aux environs de 112 toute la semaine, chutait brutalement vendredi après-midi à 111,32, au plus bas de l'année, revenant au niveau de l'automne 1992, il y a deux ans. Sur les marchés, l'ambiance est devenue assez curieuse avec un brin de surréalisme : les cours baissent, les rendements montent, non pas dans l'indifférence mais dans la résignation. A 6 % (sur dix ans), on poussait les hauts cris, à 7 %, c'était l'horreur, à 8 %, c'est terrible évidemment, mais pourquoi pas 9 % ?

Après tout, l'horreur se banalise, comme le reste. Ailleurs, les signes *menaçants se multiplient. Lundi*, la Banque d'Angleterre a relevé de cinquantes centimes son taux directeur, porté de 5,25 % à 5,75 %, premier relèvement depuis 1989, dans le but de prévenir une surchauffe menaçante et un réveil de l'inflation. Il est vrai que la Grande-Bretagne avait pris de l'avance dans la reprise générale des économies européennes mais l'avertissement est *clair : ailleurs, le même processus* s'enclenchera, mais plus tard. Quand ? Milieu ou fin 1995 ? Cela dépendra de la Banque Fédérale d'Allemagne, dont le vice-président, M. Gaddum, a déclaré : *« Une baisse des taux courts n'est pas positive pour les taux longs. »* Et on a vu dans quel état sont ces taux longs.

Le boom des marchés à terme

Sur le marché obligataire, en pleine déroute, comme on peut bien l'imaginer avec des rendements en pleine ascension et des cours qui ne cessent de baisser, la Caisse nationale des autoroutes (CNA) que les automobilistes connaissent bien pour l'alimenter par leurs péages, a levé, assez aisément, deux milliards de francs au taux nominal de 8 % sur une durée de neuf ans. Sans soute, les investisseurs institutionnels l'ont intégralement « snobé », trouvant ridicule l'écart de 0,10 % avec l'OAT correspondante. Mais les *particuliers ont tout engouffré*, par les réseaux de placement de la BNP, chef de file de l'émission, du Crédit lyonnais et de la Société générale. Pour les particuliers en question, un rendement de 8 % paraît très bon à prendre, surtout sans frais. *Ce ne sera pour le cas* pour les *« OAT Alphandéry »*, pour lesquelles *le souscripteur*, toujours les particuliers, devront payer une commission de 2 %, ce qui constitue un pur scandale, puisque, traditionnellement, c'est l'émetteur qui paie les commissions de placement.

Les marchés à terme de taux et de devises se portent comme des charmes. A Paris, le MATIF annonce une progression de 50,6 % de son activité cumulée de janvier à août 1994 par rapport à la même période de 1993, avec 69,3 millions de contrats échangés. *A Londres*, le Liffe fait état d'une augmentation de 75 % sur la même période, avec 108,9 millions de contrats échangés. A ce sujet, depuis le début de la semaine, le marché à terme international de France (MATIF) fonctionne dans de nouveaux locaux ultramodernes, installés comme les précédents au Palais-Brongniart, place de la Bourse à Paris. La surface de 1 000 mètres carrés est en augmentation de 50 % sur la surface *ancienne*, désormais fermée, mais susceptible d'être rouverte si le besoin s'en faisait sentir.

Cette nouvelle surface, dite MATIF VI, est totalement dépourvue de poteaux de soutènement, ce qui permet aux opérateurs de disposer d'une très bonne visibilité, notamment des boxes en gradins vers les *« fosses »* centrales (« les *Pit* »). Elle autorisera une croissance de 10 % à 20 % en volume, indépendamment de celle des marchés : *« Nous sommes équipés pour les cinq prochaines années »*, a assuré Gérard Pfauwadel, président de MATIF SA. La facture est « salée » : 150 millions de francs, qui pourront être amortis en quatre à cinq ans, à la faveur du nouveau bail concédé par le propriétaire du palais, la Ville de Paris. De ces 150 millions de francs, une bonne partie a été consacrée au remplacement, par une structure métallique, des colonnes de pierre (250 tonnes), démontées et stockées en lieu sûr, à la demande de l'architecte en chef des Monuments historiques, en vue d'une possible reconstruction. Ces colonnes, qui n'avaient rien à voir avec les nobles colonnes doriques qui ceinturent le Palais-Brongniart, paraissaient pourtant bien laides.

F. R.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

BLACK ROBE. Film canadien de Bruce Beresford, v.o. : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67).

LÉON. (*) Film français de Luc Besson, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

MORT D'UN MATHÉMATICIEN NAPOLITAIN. Film italien de Mario Martone, v.o. : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

TROIS COULEURS-ROUGE. Film franco-suisse-polonais de Krzysztof Kieslowski : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34).

WOLF. Film américain de Mike Nichols, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

DIMANCHE

Révisons nos classiques! (v.f.), : le Trou (1960), de Jacques Becker, 16 h 30 ; le Petit Soldat (1960), de Jean-Luc Godard, 19 h ; Il Posto (1961, v.o. s.t.f.), d'Ermanno Olmi, 21 h.

CINÉMATHÈQUE - SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : Lorna Doone (1922), de Maurice Tourneur, 17 h ; le Chant du départ (1975), de Pascal Aubier, 19 h 30 ; les Garçons de Fenggui (1984, v.o. s.t.f.), de Hou Xiaoxian, 21 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Naples et le cinéma : Napoli 90 (1980, v.o. s.t.f.), de S. Petit et B. Fink, 14 h 30 ; l'Impossible Isabelle (1957, v.o. s.t.f.), de Dino Risi, 17 h 30 ; Une aventure de Salvator Rosa (1940, v.o. s.t.f.), d'Alessandro Blasetti, 20 h 30.

LUNDI

Naples et le cinéma : A che servono questi quattrini (1942, v.o. s.t.f.), d'Esodo Pratelli, 14 h 30 ; le Mulâtre (1949, v.o. s.t.f.), de Francesco De Robertis, 17 h 30 ; Toto, Apôtre et Martyr (1940, v.o. s.t.f.), de Amleto Palermi, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

DIMANCHE

La Libération des capitales européennes : Ballade berlinoise (1948, v.o. s.t.f.), de Robert A. Stemmle, 14 h 30 ; Mission ultra-secrète (1961, v.o. s.t.f.), de Luciano Salce, 16 h 30 ; Varsovie, ville indomptée, v.f.), de Jerzy Zarzycki, 18 h 30 ; Arrivée des troupes américaines à Paris : 25 août (1944), ; Paris brûle-t-il? (1966), de René Clément, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'AFFAIRE KAREN MCCOY (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

ALADDIN (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ANGIE (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE BALLON D'OR (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : Reflet République, 11e (48-06-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

BARAKA (A.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BELLE EPOQUE (Esp.-Por.-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05).

BLINK (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George V, 8e (36-68-43-47).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

CHASSEURS DE VAGUES (A., v.f.) : Rex, 2e (36-65-70-23).

LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

2 GAR,ONS, 1 FILLE, 3 POSSIBILITÉS (**) (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

DRACULA (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'EAU FROIDE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'ENFANT LION (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA FILLE DE D'ARTAGNAN (Fr.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS 3 (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

FRESH (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

GAR,ON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE GRAND SAUT (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

GROSSE FATIGUE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10).

J'AI PAS SOMMEIL (*) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

JAMBON JAMBON (*) (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE JARDIN SECRET (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

KIKA (*) (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

KILLING Z (**) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA LE,ON DE PIANO (Austr., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA LISTE DE SCHINDLER (A.-Pol., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47).

MAVERICK (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MINA TANNENBAUM (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MRS PARKER ET LE CERCLE VICIEUX (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

NO SMOKING (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

NOUS, LES ENFANTS DU XXE SIÈCLE (russo-européen, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES OMBRES DU COEUR (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

OPÉRATION SHAKESPEARE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LE PARFUM D'YVONNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

PARFUM DE SCANDALE (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

LES PATRIOTES (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e.

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE PETIT PRINCE A LA GÉODE (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).

PHILADELPHIA (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).

POUCELINA (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

PRIEZ POUR NOUS (Fr.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10).

LA REINE DE LA NUIT (Mex., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

LA REINE MARGOT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

RUE PRINCESSE (ivoirien) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

SAUVE ET PROTÈGE MME BOVARY (russe, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

SERIAL MOTHER (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67).

SEX AND ZEN (**) (Hongkong, v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

SHORT CUTS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES SILENCES DU PALAIS (Tun.-Fr., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

SMOKING (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SOLEIL TROMPEUR (Fr.-russe, v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

LE SOURIRE (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81).

SPEED (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

SUTURE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE CROW (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

THE FLINTSTONES (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10).

THÉ NOIR AU CITRON (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

TROP DE BONHEUR (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

UN ÉTÉ INOUBLIABLE (Fr.-Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

VIVRE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

WYATT EARP (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AFRICA, LE SÉRENGETI (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 18 h, 20 h.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 18 h.

ASCENSEUR POUR L'ÉCHAFAUD (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h.

LES AVENTURES D'HUCKLEBERRY FINN (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.

BACKBEAT (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 10.

LA BÊTE (**) (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 18 h.

BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 05.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 45.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h 10.

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 18 h 30.

LA CITÉ DE L'INDISCIBLE PEUR (Fr.) : Brady, 10e (47-70-08-86) .

LA CITÉ DE LA PEUR (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 20.

CONTES IMMORAUX (**) (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 20 h.

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 22 h.

L'ETALON) : Brady, 10e (47-70-08-86) 17 h, 18 h 30, 20 h, 21 h 30.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h 10.

L'EXORCISTE (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 15.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h.

FRIENDS (Brit.-Fr., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h 45.

LE FUGITIF (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 20.

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h, 19 h, 21 h.

HYDRO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) .

JANIS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 22 h 05.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.

LE JOUEUR DE VIOLON (Bel.-Fr.-All.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 20 h 20.

MADAME DOUBTFIRE (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 40.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

LA MORT D'UN MAITRE DE THÉ (Jap., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) 17 h, 19 h, 21 h.

MURIEL (Fr.) : Accatone, 5e (45-33-86-86) 16 h.

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 16 h 30.

NIKITA (Fr.) : Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) 0 h 30 ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h.

PAS TRÈS CATHOLIQUE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h.

PHANTOM OF THE PARADISE (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h 15.

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 10.

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 0 h.

SOUTH CENTRAL (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h 30.

THE PLAYER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.

TRUST ME (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 21 h 45.

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h.

LA VIE ET LA MORT DE PETER TOSH (Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 30.

LES VIES DE LOULOU (*) (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h.

YELLOWSTONE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 16 h.

ZOO (Brit., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 21 h 30.

SAMEDI 17 SEPTEMBRE

TF 1

13.50 **Série : Sydney Police.**
14.45 **Série : Paire d'as.**
15.45 **Série : Chips.**
16.40 **Série : Tarzan.**
17.05 **Magazine :** *Trente millions d'amis.*
17.35 **Série : 21, Jump Street.**
18.35 **Divertissement : Vidéo gag.**
19.05 **Série : Beverly Hills.**
20.00 ***Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.***
20.45 **Variétés : Sébastien chez vous.** *Emission présentée par Patrick Sébastien.*
22.45 **Magazine : Ushuaïa.** Présenté par Nicolas Hulot. Les lignards de l'EDF. L'art des ténèbres, de Jean-Albert Lièvre ; L'« Abeille-Flandre », de Dominique Pipat ; Les pilotes de l'impossible, d'Enrique Urdanoz ; Les pompiers du ciel, de Rasha Drachkovitch.
0.00 **Magazine : Formule foot.** *Championnat de France.*

FRANCE 2

13.35 **Magazine : Savoir plus santé.** Présenté par Martine Allain-Régnault et François de Closets. L'asthme, ça se soigne. Invités : le professeur Pierre Scheinmann, chef du service d'allergologie et de pneumologie pédiatriques à l'hôpital Necker ; le docteur Anne Prudhomme, pneumologue à Tarbes.
14.30 **Magazine : Sport aventure.** A 14.35, Magazine : Wanka *Tanka, le magazine hors-pistes* : la Floride et les Everglades ; à 15.25, Tiercé, en direct d'Evry ; à 15.50, Pelote basque : championnat du monde à Saint-Jean-de-Luz, France-Mexique ; à 16.30, Cyclisme : Tour de l'avenir ; à 17.05, Aviron : championnat du monde à Indianapolis.
18.10 **Série : Cobra.**
18.50 **INC.**
19.00 **Magazine : Chéri(e), j'ai un truc à te dire.** Présenté par Christine Bravo. Invitée : Marie-Anne Chazel.
19.55 **Tirage du Loto** (et à 20.45).
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Divertissement : Surprise sur prise.** Les piégés : Laurent Baffie, Jean-Pierre Darras, Zabou, Claudia Schifer, Renaud Handson, Mimie Mathy, David Ginola.
22.35 **Magazine : Les Enfants de la télé,** présenté par Arthur.
23.30 ***Magazine : La 25e Heure.*** Présenté par Jacques Perrin. Kanzi, le singe aux mille mots, de Masaru Ikeo et Genya Niio. *Un singe qui parle.*
0.25 **Journal et Météo.**
0.50 **Magazine : Taratata** (rediff.).

FRANCE 3

13.00 **Samedi chez vous** (et à 14.50, 16.45).
14.00 **Série : New-York District.**
17.45 ▶ **Magazine : Montagne.** Les Cavaliers de la Shandour, de Dominique Sanfourche.
18.20 **Expression directe.** RPR.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.** Animé par Julien Lepers.
18.50 **Un livre, un jour.** *Le Colonel Chabert*, de Balzac.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Dessin animé : Batman.**
20.35 **Magazine : Tout le sport.**
20.50 ▶ **Téléfilm : La Couleur du mensonge.** De Hugues de Laugardière.
22.15 ▶ ***Magazine : Ah ! Quels titres !*** Présenté par Philippe Tesson et Patricia Martin. Mitterrand en *regard de l'Histoire. Invités* : Daniel Rondeau *(Mitterrand et nous)* ; Emmanuel Faux, Thomas Legrand et Gilles Perez *(la Main droite de Dieu)*. La situation du roman contemporain. Invités : Philippe Labro *(Un début à Paris)* ; Gabriel Matzneff *(Maîtres et complices)* ; Christophe Bataille *(Absinthe)* ; Charles Hargrove *(la Reine)*.
23.25 **Météo et Journal.**
23.50 **Magazine :** ***Musique et compagnie.*** Présenté par Alain Duault. Dvorak, un concerto d'amour. Le *Concerto pour violoncelle* est interprété par Julian Lloyd Weber.
0.50 **Musique : Cadran lunaire.** *Regard de l'Eglise d'amour*, de Messiaen, par Cyprien Katsaris, piano.

CANAL +

13.30 **Le Journal du cinéma du mercredi** (rediff.).
14.00 **Sport : Rugby.**
15.45 **Sport : Football américain.**
16.55 **Documentaire :** ***Animaux de toutes les Russies.*** Soleil d'hiver, de Gérard Calderon et Jean-Claude Cuttoli. *Des rennes dans la taïga.*

En clair jusqu'à 20.30

17.25 **Dessin animé : Léa et Gaspard.**
17.30 **Décode pas Bunny.**
18.30 **Dessin animé : Les Simpson.**
18.55 **Flash d'informations.**
19.00 **Magazine : L'Hebdo.** Présenté par Michel Field en direct du Trocadéro.
20.00 **Série : Absolument fabuleux.** De Bob Spiers.
20.30 **Téléfilm : Le Cauchemar de Laura.** De Jan Eliasberg.
22.05 **Flash d'informations.**
22.15 ***Magazine : Jour de foot.*** Présenté par Thierry Gilardi. Buts et extraits des matches de la 9e journée du championnat de France de D1.
23.00 **Cinéma : Bad Lieutenant.** ■ Film américain d'Abel Ferrara (1992).
0.35 ***Cinéma : Métisse.*** ■■ Film français de Mathieu Kassovitz (1993).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Documentaire : Les Enfants de l'arc-en-ciel.** De Sebastian Hirt (rediff.).
18.00 **Magazine : Mégamix.** Sarajevo ; Jungle Music ; Carleen Anderson ; Station de travail ; Jean-Jacques Lemêtre ; Tamara Khonim ; Bad Brains (rediff.).
19.00 **Série : Belphégor.**
19.25 **Chronique : Le Dessous des cartes.** De Jean-Christophe Victor. Aménager notre territoire. 1. la *France telle qu'elle est. Série de trois émissions consacrées à l'aménagement du territoire.*
19.35 **Documentaire : Histoire parallèle.** Actualités allemandes et britanniques de la semaine du 17 septembre 1944, commentées par Marc Ferro et Francis M. Balace.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Documentaire : La Route des épices.** D'Ebbo Demant. *Dans le sillage des conquérants portugais partis à la découverte de l'Orient au quinzième siècle.*
22.10 **Téléfilm : Parpaillon.** Ou A la recherche de l'homme à la pompe d'Ursus. De Luc Moullet, d'après Alfred Jarry.
23.35 **Magazine : Snark.** Imagine, de Zbigniew Rybczynski ; Porte, de David Anderson ; *Derrière la porte*, de Mounir Dridi ; Image après image, de Makoto Saitoh ; Fenêtres, de Peter Greenaway.
0.00 ***Documentaire : Dauner, Mariano, Saluzzi.*** De Werner Schretzmeier (45 min.).

M 6

13.00 **Série : Les Rues de San-Francisco.**
13.50 **Série : V.**
14.45 **Sport : Moto.** Le Bol d'or : départ de la course.
15.50 **Série : Joëlle Mazart.**
16.50 ***Série : L'Aventurier.***
17.20 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
18.20 **Série : Le Saint.**
19.15 **Magazine : Turbo.** Le Bol d'or : point de la course.
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Classe mannequin.**
20.35 **Sport : Moto.** Le Bol d'or : point de la course.
20.45 **Téléfilm : Si c'était demain.** *De Jerry London.*
23.25 **Téléfilm : Liaison brûlante.** De Sheldon Larry.

FRANCE-CULTURE

20.00 **Musique : Le Temps de la danse.**
20.30 **Photo-portrait.** Paul Vecchiali, cinéaste.
20.45 **Fiction.** Ludwig et Lola, de Gemma Salem.
22.35 **Opus.** Nicole Croisille.
0.55 **Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (en direct de Radio-France) : Extraits du Crépuscule des dieux, de Wagner, par l'Orchestre national de France, dir. Jeffrey Tate ; sol. : Susan Marie Person, soprano ; Œuvres pour piano à quatre *mains sur des thèmes de* Wagner, de Fauré, Messager, Chabrier, par Michel Sendrez, Jeffrey Tate, Patrice d'Ollone, piano.
23.00 **Les Magiciens de la Terre.** Par Daniel Caux.
0.05 **Musique pluriel.** Par Cécile Gilly. Concert (donné le 26 mars à Douai) : Quatuor à cordes n° 6, de Bartok ; Valse pour piano Ghost Czardas, de Toth ; Trio à cordes sur des thèmes hongrois, de *Besson* ; Rondo pour piano et quatuor à cordes, de Toth, par le Quatuor Ravel et Adrienne Krausz, *piano.*

IMAGES

Essorage

L'IMAGE de Coluche était revenue sur nos écrans. Et sa voix commentait le nouveau round du combat titanesque opposant Omo à Ariel. A ma droite, la poudre qui rend le blanc plus blanc que blanc ! A ma gauche, la poudre qui rend maintenant le blanc tellement blanc qu'elle est plus efficace *que la Mère Denis : elle efface les* autres couleurs ! On imaginait la suite. Faites gaffe à vos barils, les mecs ! Un baril peut toujours en cacher un autre. Surtout si vous habitez dans le quartier de l'Elysée… Regardez ces pauvres ménagères socialistes : elles font confiance au baril du Père François, jusqu'au jour où leur machine à laver la mémoire *s'emballe*. Et *alors*, que découvrent-elles ? Que leur beau linge rose n'était qu'un vichy ordinaire…

Jean-Marie Le Pen et Philippe de Villiers, qui vantaient un peu plus loin leur propre camelote, avaient le sourire. On devinait leur nouveau slogan : la politique des autres est aussi mensongère que leurs programmes publicitaires.

Coluche poursuivait sa démonstration mais il avait ôté son nez de clown. Faites aussi gaffe aux machines à la mode, les mecs ! A trop vouloir décrasser la mémoire pour donner à *notre horizon quotidien un éclat* d'arc-en-ciel, vous risquez de perdre le contrôle du tambour et de faire sauter les plombs. Que peut-il se passer, par exemple, si vous testez sans précaution le baril du Frère Delors ?

Vous constaterez que sa poudre a été en partie fabriquée, en 1942-1943, à Clermont-Ferrand. C'est-à-dire pas très loin de Vichy. Premiers doutes. Vous noterez que si Frère Delors, qui préparait là-bas son baccalauréat, affirme avoir fait le coup de poing, au lycée, contre des vichystes antisémites, aucun témoin ne dit si l'issue de son combat fut glorieuse ou piteuse. Deuxième soupçon. Vous n'en saurez pas davantage sur son *attitude le jour de novembre* 1943 où la Wermacht a envahi la faculté où il commençait ses études de droit. S'est-il planqué ? *S'est-il montré héroïque ?* Troisième mystère. Certes, on vous racontera qu'il a fait *« l'impossible »* pour ne pas collaborer au service du travail obligatoire. Mais quel *« impossible »* ? Dans quelles circonstances est-il parvenu à y échapper ? Quatrième énigme.

Coluche en rajoutait : enfin, les mecs ! si vous cherchez bien, vous finirez par dénicher, dans une revue de 1965 intitulée *Citoyens d'Europe* et dirigée par un certain Roger Jacques, un texte révisionniste mettant scandaleusement en garde les Français contre le mariage de la télévision et de la publicité sous prétexte que cette union pourrait un jour *« ériger en pratique d'Etat la religion de la consommation individuelle »*… Quand vous révélerez que le Roger Jacques en question n'était que notre Frère Jacques, camouflé sous un « pseudo », ce paquet de bizarreries, une fois essoré, apparaîtra tellement énorme que *l'affaire sera jugée*. Lessivé Delors ! Au suivant !

Albert Decourtray était une âme droite. Il a rejoint Coluche. *Le bon Dieu n'a pas voulu qu'il* voit ça.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE

TF 1

6.00 **Série : Intrigues.**
6.25 **Club mini Zig-Zag.**
7.10 **Club Dorothée.**
7.55 **Le Disney Club.** Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Bonkers ; Dessin animé ; Déchaînez vos rêves ; Reportages ; Infos enfants ; *Caméra Reporter* ; Variétés : la Famille.
10.20 **Magazine : Auto Moto.** Supertourisme à Albi ; Grand *Prix des Etats-Unis de vitesse* moto ; L'actualité de la Formule 1 ; Rallye du Mont-Blanc ; La Porsche Cup ; Bol d'or au Castellet.
11.03 **Météo** (et à 12.18).
11.05 **Magazine : Téléfoot.** Championnat de France : Nantes-Saint-Etienne, Lens-Le Havre, Cannes-Martigues ; Les autres matches : Sochaux-Bordeaux, Strasbourg-Caen, Monaco-Rennes, Metz-Nice, *Bastia-Montpellier* ; *Résumé* de deux matches de 2e division : Marseille-Dunkerque, Gueugnon-Guingamp ; Retour sur les Coupes d'Europe ; Le oui-non ; Top but.
11.55 **Jeu : Millionnaire.**
12.20 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
12.55 **Météo et Journal.**
13.20 **Série : Hooker.**
14.15 **Série : Arabesque.**
15.10 ***Série : Le Rebelle.***
15.55 **Série : Les Dessous de Palm-Beach.**
16.55 **Disney Parade.** Spécial Blanche-Neige ; Invité : Pierre Tchernia ; L'Indestructible (1re partie).
18.00 **Des millions de copains.** Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 **Magazine : 7 sur 7.** Présenté par Anne Sinclair. Invités : Charles Pasqua et Gérard Depardieu.
20.00 **Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Cinéma : Le Bal des casse-pieds.** ■ Film français d'Yves Robert (1991). Avec Jean Rochefort, Miou-Miou, Jean Carmet.
22.30 **Magazine : Ciné dimanche.**
22.40 **Cinéma : Le Justicier de minuit.** □ Film américain de Jack Lee Thompson (1983). Avec *Charles Bronson, Lisa Eilbacher*, Andrew Stevens.
0.25 **Journal et Météo.**
0.35 **Concert : Visions de 1 à 7.** *Œuvres de Fénelon, Cohen,* Tanguy, Ravel, par Maryvonne Le Dizes, violon, Pierre Strauch, violoncelle, Jean-Claude Henriot, piano, Yvon Quenea, flûte.
1.30 **TF 1 nuit** (et à 2.30, 3.30, 4.05).
1.35 **Feuilleton : Cités à la dérive** (2e épisode).
2.35 **Documentaire : Histoires naturelles** (et à 5.00).
3.35 **Documentaire : L'Aventure des plantes.**
4.10 **Série : Mésaventures.**
4.40 **Musique.**

FRANCE 2

6.10 **Documentaire : Cousteau, *à la redécouverte du monde.*** Le crépuscule du chasseur en Alaska.
6.55 **Dessin animé.**
7.00 ***Les Matins de Saturnin.***
8.45 **Connaître l'islam.**
9.15 **Emission israélite.**
9.30 **Orthodoxie.**
10.00 **Présence protestante.**
10.30 **Magazine : Le Jour du Seigneur.** La Lettre au professeur Marcion, téléfilm de Michel Farin ; à 11.50, Midi moins sept, magazine présenté par Noël Copin.
11.00 **Messe.** Célébrée en l'église Saint-Vaast, à Boran-sur-Oise (Oise).
12.00 **L'Heure de vérité** (et à 1.25). *Magazine présenté par François-Henri de Virieu.* Invité : François Léotard.

12.50 **Météo** (et à 13.15).
12.55 **Loto, Journal et Point route.**
13.25 **Dimanche Martin.** Le monde est à vous, avec Bernard Lavilliers et Céline Dion.
15.00 **Série : L'Homme à la Rolls.**
15.50 **Dimanche Martin** (suite). L'Ecole des fans avec Pierre Perret.
17.20 ▶ **Documentaire : Le Feu de la Terre.** De Haroun Tazieff et Pierre Willemin. 3. Le triangle de l'Afar.
18.15 **Magazine : Stade 2** (et à 3.55).
19.25 **Série : Maguy.**
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Cinéma : La Relève.** ■ Film américain de Clint Eastwood (1990). Avec Clint Eastwood, Charlie Sheen, Raul Julia.
22.55 **Documentaire : Première ligne.** Adoption, les enfants de Medellin, de Vincent Liger. *Le voyage de deux familles en Colombie pour aller chercher leur enfant adopté.*
23.45 **Magazine : Musiques au cœur.** Présenté par Eve Ruggieri. Rencontre au sommet : Luciano Pavarotti et Placido Domingo. Concert enregistré au cours du gala donné au Lincoln Center pour le 25e anniversaire du Metropolitan Opera à New-York.
1.05 **Journal et Météo.**
2.15 **Magazine : Savoir plus santé** *(rediff.).*
3.10 **Documentaire : Urti Bamako, l'initiative en actes.**
3.45 **Dessin animé.**
5.00 **Série : Le Privé.**

FRANCE 3

6.00 **Euronews.**
7.00 **Bonjour Babar.** Les Moomins ; Oui-oui ; Les Histoires du père Castor ; Les Aventures de Tintin : Tintin au Tibet.
8.00 **Les Minikeums.** Widget ; Les Voyages de Corentin ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Télétaz ; Microkids.
10.25 **Magazine : C'est pas sorcier.** Présenté par Frédéric Courant et Jamy Gourmaud. Les plus gros navires du monde.
10.50 **Expression directe.** CGT.
11.00 **Magazine : Outremers.** La forêt tropicale.
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.00 **Documentaire : Les Cinq Continents.** Présenté par Bernard Rapp. Le Mouton noir, documentaire de Jacques Godbout (rediff. du mardi).
14.00 **Magazine : Sports dimanche.** Tennis : finale du 16e Grand Prix Passing Shot de Bordeaux ; à 16 h 50, Tiercé, en direct de Longchamp ; à 17 h 10, Aviron : championnats du monde à Indianapolis (sous *réserve de la durée du tennis*).
18.00 **Magazine : Lignes de mire.** Présenté par Jacques Chancel.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** *De 19.09 à 19.31*, le journal de la région.
20.15 **Divertissement : Benny Hill.**
20.50 **Série : Derrick.** *Une mort sans importance*, de Herbert Reinecker, avec Horst Tappert, Fritz Wepper. *Un courtier en diamants est assassiné…*
21.55 **Série : En garde à vue.** La Petite Sœur, de Marco Pauly, avec Serge Lama, Sophie Carle. *Un frère intégriste musulman très menaçant.*
22.50 **Météo et Journal.**
23.15 **Court métrage : La Meilleure Bobonne.** De Marc Allégret (1930). Avec Fernandel, Madeleine Guitty.
23.35 **Court métrage : *J'ai quelque chose à vous dire.*** De Marc Allégret (1930). Avec Fernandel, Colette Clauday, *Paulette Dubost.*
23.55 **Cinéma : Voyage au Congo.** ■■ De Marc Allégret (1926). Avec André Gide (N., muet).
1.40 **Musique : Cadran lunaire.** Lieder, de Schumann, par Doris Lamprecht, soprano, Sabine Vatin, piano.

CANAL +

7.29 **Pin-up** (et à 12.29, 0.29).
7.30 **Surprises** (et à 2.20).
7.40 **Cinéma : Le Caveau de la terreur.** ■ Film britannique de Roy Ward Baker (1973). Avec Daniel Massey, Michael Craig, Curt Jurgens. *De l'horreur pour rire.*
9.10 **Cinéma : La Cavale des fous.** □ Film français de Marco Pico (1992). Avec Pierre Richard, Michel Piccoli, Dominique Pinon. *Un psy et deux fous sur les routes de France. Pas drôle, malgré les acteurs.*
10.45 **Cinéma : J. F. partagerait appartement.** ■■■ Film américain de Barbet Schroeder (1992). Avec Bridget Fonda, Jennifer Jason Leigh, Steven Weber. *Barbet Schroeder renverse le thriller macho américain en faisant s'opposer et se battre deux jolies filles.*

En clair jusqu'à 14.05

12.30 **Flash d'informations.**
12.35 **Magazine : Télés dimanche.** Présenté par Michel Denisot.
13.35 **Divertissement : La Semaine des Guignols.**
14.05 **Téléfilm : Qui a tué Vicky Gilmore ?** De Charles Correll, avec Katey Sagal, Jameson Parker.
15.40 ▶ **Documentaire : Les Quatre Lieutenants français.** De Patrick Jeudy.
16.40 **Dessin animé : Les Simpson.**

En clair jusqu'à 18.00

17.05 **Ça cartoon.**
17.50 **Sport : Football.** Lyon-PSG, match de la 9e journée du championnat de France de D1, en direct ; coup d'envoi à 18.00.
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **Cinéma : Hélas pour moi.** ■■ Film franco-suisse de Jean-Luc Godard (1992). Avec Gérard Depardieu, Laurence Masliah, Bernard Verley.
21.50 **Flash d'informations.**
22.00 **Magazine : L'Equipe du dimanche.** Présenté par Pierre Sled. Football.
0.30 **Cinéma : Big Man.** ■■ Film britannique de David Leland (1991). Avec Liam Neeson, Joanne Whalley-Kilmer, Ian Bannen (v.o.). *La vision juste et noire d'un « documentariste » anglais.*

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Téléfilm : Sang et Poussière.** De Dennis Berry (rediff.).
18.30 **Documentaire : Dauner, Mariano, Saluzzi.** De Werner Schretzmeier (rediff.).
19.00 **Série : Slapstick.** Le thème : Harold chez les fantômes. Le film : La Maison hantée, avec Harold Lloyd, Mildred Davis.
19.30 **Documentaire : Le Cadre de fer, l'art russe au vingtième siècle.** 3. Pop art à la russe, d'Olga Bruweleit.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Soirée thématique : Trafic monstre.** Soirée proposée par Ann Schäfer.
20.41 **Cinéma : Trafic.** ■ Film français de Jacques Tati (1971). Avec Jacques Tati, Maria Kimberly, Marcel Fraval.
22.20 **Documentaire : Trafic monstre.** De Ralf Lange et Albert Mautner. *Ce film sur « l'organisation » du trafic dans nos sociétés sera suivi à 23 heures d'un court métrage d'Ulrike Bratke,* Petite voiture, grande aventure.
23.00 **Documentaire : Petite voiture, grande aventure.**
23.05 **Documentaire : Paris, ville à deux vitesses.** De Pierre Gény. *La capitale est au bord de la congestion. Peut-on améliorer la situation ? Ce reportage sera suivi à 23 h 45 d'un débat sur l'avenir de la circulation dans les métropoles.*
0.00 **Documentaire : *L'Homme et la Voiture.*** Circuler à Berlin, de Jean-Claude Lubchansky. *Cet essai poétique autour des feux de signalisation à Berlin (réunifié) sera suivi à 0 h 10 d'un court métrage d'Ulrike Bratke,* Coccinelle et Trabant.
0.15 **Documentaire : Une Trabant dans Paris.** De Karin Albers (25 min.).

M 6

8.20 **Téléfilm : Les Mama's en délire.**
10.00 **Magazine : Ciné 6.**
10.30 ***Magazine : La Tête*** **de l'emploi** (et à 2.30). Comment arrondir ses fins de mois quand on est étudiant ; Le bicentenaire du CNAM ; Le diplôme, meilleur rempart contre le chômage.
11.00 **Magazine : Turbo.** Le Bol d'or au Castellet : point de la course.
11.45 **Série : Loin de ce monde.**
12.15 **Série : Mariés, deux enfants.**
12.45 **Série : Les Rues de San-Francisco.**
13.40 **Série : Le Fugitif.**
14.35 **Sport : Moto.** Le Bol d'or : arrivée.
15.10 **Magazine : Fréquenstar.** Michel Leeb.
16.15 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
17.15 **Série : Schimanski.**
19.00 **Série : Aux frontières du réel.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Classe mannequin.**
20.35 **Sport 6** (et à 0.45).
20.40 ***Magazine : Zone interdite.*** Présenté par Patrick de Carolis. Regards de femmes. Politique : chapeau melon et bas résille ; Enfants de personne ; Toxicos : terminus Zurich ; Kibumba : survie mode d'emploi ; Cuba : les ailes de la liberté ; X : quand les amateurs font leur cinéma.
22.30 **Magazine : Culture pub** (et à 5.40). Spécial Brésil.
23.05 **Téléfilm : Passion torride.** De Neal Sundstrom, avec Anoushka Renzi, Eric Doncarli.
0.35 **Six minutes première heure.**
0.55 **Musique : Boulevard des clips** (et à 6.05).
2.55 **Rediffusions.** Jazz 6 ; Chine impériale et millénaire ; Harley Davidson.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Atelier de création radiophonique.** *La Tour des vents* ou dialogue dans les airs.
22.25 **Poésie sur parole.** Les poèmes de Tristan Tzara.
22.35 ***Concert*** *(enregistré en juillet* 1994 à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon) : Les enfants d'Izieu, musique de Nguyen-Thien Dao. Opéra oratorio pour récitants, quatre solistes, chœur d'enfants et Ensemble instrumental.
0.55 **Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.00 **Musique aujourd'hui.** *Concert (donné le 27 mars* 1993 à Douai) : Quintette pour piano et cordes, de Dohnanyi ; Rilke Songs, de Banlaki ; Trois chansons, de Kovacs ; Dentelle du cygne pour trio à cordes, de Pascal ; Mélodies populaires, de Bartok ; Quatuor à cordes n° 2, de Ligeti, par le Qatuor *Ravel ; Adrienne Krausz,* piano ; Clara Csordas-Witt, chant.
21.30 **Voix souvenirs.** Par Henri Goraieb. Roméo et Juliette (extraits), de Gounod.
22.30 **Auto-Portrait.** Par Anne-Marie Réby. François Paris, pensionnaire à la villa Médicis.
23.30 **Le Pays du blues.** Par Lucien Malson.
0.05 **Atelier.** Par Janine Chollet et Karin Le Bail. Cocteau et ses amis musiciens.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 10 : « Cuba », le (« Choix d'Inter ») ; RCJ, 11 h 30 : Claude Bartolone, (« Gros plan ») ; RTL, 18 h 30 : Edmond Alphandéry, (« Grand Jury »).

Le Monde

Après un compromis intervenu au sein du gouvernement britannique

John Major promet un référendum sur le statut de l'Ulster

Le gouvernement britannique a annoncé, le 16 septembre, que tout accord négocié entre les partis sur le statut de l'Ulster devrait faire l'objet d'un référendum. De plus, la censure qui pesait en Grande-Bretagne sur les propos des membres de l'IRA et de sa branche politique, le Sinn Fein, ainsi que des organisations paramilitaires protestantes, a été levée.

LONDRES

correspondance

« Ce sera au peuple d'Ulster de décider » : lors d'une visite à Belfast, le premier ministre britannique, John Major, a indiqué que tout accord qui serait issu des futures négociations intercommunautaires sur l'avenir constitutionnel de l'Ulster sera soumis à un référendum organisé dans les six comtés du Nord. Cette consultation interviendrait au terme des pourparlers entre les principaux partis de la province (les deux partis unionistes), les nationalistes catholiques modérés et l'Alliance interconfessionnelle auxquels pourrait se joindre le Sinn Fein.

En vertu de la déclaration anglo-irlandaise de Downing Street du 15 décembre 1993, le Sinn Fein ne peut être admis à la table des négociations qu'après un cessez-le-feu effectif de trois mois. Lors de sa conférence de presse, John Major a demandé une nouvelle fois à l'IRA de dire *« sans ambiguïté »* que la cessation des opérations militaires, en vigueur depuis le 31 août, était bien *« permanente »* afin de pouvoir déclencher le compte à rebours des quatre-vingt- dix jours. Dès la fin de cette période probatoire, des discussions préliminaires auraient lieu entre Londres et le Sinn Fein pour déterminer les conditions de la participation de ce dernier aux entretiens politiques.

Le Parti officiel unioniste de James Molyneaux et le Parti unioniste démocratique du pasteur Ian Paisley se sont réjouis de l'initiative de M. Major. Les protestants, qui constituent 50 % de la population contre 42 % de catholiques, selon le dernier recensement de 1991, et qui veulent, dans leur grande majorité, maintenir les liens avec la Couronne, qui fonde la pérennité du Royaume-Uni, seraient aujourd'hui certains de remporter une telle consultation. En revanche, Martin McGuinness, le numéro deux du Sinn Fein, a vivement critiqué le projet du référendum limité à l'Ulster et a réclamé son extension à l'ensemble de l'île où les catholiques sont majoritaires.

Pour sa part, le premier ministre irlandais, Albert Reynolds, qui a récemment accusé John Major de ne pas prendre vraiment au sérieux la volonté de paix de l'IRA, a laissé entendre que son gouvernement pourrait lui aussi organiser au même moment un référendum dans la République. La non-violence semble acquise pour un temps, mais tout reste à faire politiquement, et la définition d'une formule de gouvernement local qui permettrait un partage du pouvoir entre catholiques et protestants sera pour le moins complexe.

Levée de la censure

Désireux toutefois de faire un geste en direction du mouvement républicain, John Major a décidé de lever l'interdiction faite aux radios et télévisions britanniques de diffuser la voix des représentants des formations nord-irlandaises engagées dans la violence. Cette interdiction d'antenne qui remonte à 1988, et qui avait pour objectif d'empêcher les groupes terroristes des deux camps d'utiliser les médias audiovisuels comme une tribune, était très controversée. La BBC et la chaîne privée ITV étaient en effet contraintes d'utiliser des acteurs à l'accent de la province pour doubler les propos des extrémistes.

La promesse d'un référendum comme la levée de la censure est le résultat d'un compromis intervenu au sein du gouvernement entre les ministres soucieux de ne pas envenimer les rapports avec Dublin et les tenants de la cause unioniste. Quoi qu'il en soit, à propos de l'Ulster, John Major peut se targuer du soutien de l'opposition travailliste et libérale-démocrate ainsi que de celui de l'opinion publique. Selon un sondage publié par le quotidien *The Guardian*, 41 % des Britanniques estiment que le cessez-le-feu de l'IRA ne devrait pas durer plus de quelques semaines contre seulement 13 % qui l'estiment permanent. Par ailleurs, à une écrasante majorité, le public souhaite qu'en cas de référendum sur l'avenir de la province, le gouvernement britannique se cantonne à une totale neutralité.

MARC ROCHE

L'un des derniers esprits encyclopédiques de notre temps

Le philosophe Karl Popper est mort

Le philosophe britannique d'origine autrichienne Karl Popper est mort samedi 17 septembre à Londres à l'âge de 92 ans.

S'intéressant aussi bien aux problèmes du langage et à la mécanique quantique qu'à la théorie de Marx et aux idées économiques, Karl Popper, né à Vienne en 1902 mais vivant en Grande-Bretagne depuis 1945, aura été l'un des derniers esprits encyclopédiques de notre temps, le dernier peut-être pour qui le nom de philosophe impliquât une vision globale du monde et de la connaissance.

Il serait tentant de distinguer, au sein de son œuvre, deux aspects principaux : l'épistémologie _ exposée dans *Logique de la découverte scientifique*, ouvrage paru à Vienne en 1934 (1) et suivi, un demi-siècle plus tard, par un important « post-scriptum » en trois volumes (2) _ et la philosophie sociale. L'épistémologie peut se résumer par l'idée qu'un énoncé n'a quelque chance de constituer une *connaissance* que s'il est *falsifiable* – c'est-à-dire si l'on peut le confronter aux résultats, éventuellement contraires, d'une expérimentation. La philosophie sociale, centrée sur le refus des utopies totalitaires, peut se réduire à l'idée que les efforts vers la justice ne constituent de véritables progrès que s'ils s'accompagnent d'un renforcement des libertés individuelles. On voit immédiatement que ces deux aspects ne peuvent être séparés sans artifice : l'un et l'autre relèvent d'une même attitude mentale : le refus de l'irrationalisme.

Dans *La Société ouverte et ses ennemis* (3), ouvrage qu'il commence vers 1938 et publie en 1945, Popper accuse violemment certains penseurs (Platon, Aristote, Fichte, Hegel et Marx) coupables selon lui d'avoir voulu ramener l'humanité vers une société « close », c'est-à-dire un type d'organisation tribale et collectiviste qui ne laisse aucune liberté à l'individu. Proche de la social-démocratie, partisan d'un interventionnisme limité de la part de l'État, Popper n'était pas hostile à tous les aspects de la doctrine de Marx – au fond de laquelle il reconnaissait une aspiration anti-irrationaliste dont il se sentait finalement assez proche. Il voulait simplement en éliminer le présupposé « historiciste »-c'est-à-dire cette croyance, particulièrement funeste, selon laquelle l'histoire obéirait à des « lois » et aurait un « sens » nécessaire, croyance sur laquelle il revint longuement dans *Misère de l'historicisme* (4).

En fait, aucune des polémiques suscitées par Popper au fil de ses publications ne peut aujourd'hui être considérée comme close. C'est sans doute bon signe. Cela veut dire que les chemins ouverts par Popper, même s'ils ne sont ni les seuls ni peut-être les meilleurs, existent bel et bien, et qu'il vaut donc la peine de les explorer jusqu'au bout.

CHRISTIAN DELACAMPAGNE

(1) Trad. fr. Payot 1973.
(2) De ces trois volumes, seuls deux ont été traduits : *L'univers irrésolu*, Hermann, 1984, et *Le réalisme et la science*, Hermann, 1990.
(3) Trad. fr. Seuil, 1979.
(4) Trad. fr. Plon, 1956 ; réed. Presses Pocket, 1988.

La crise politique se poursuit entre le président et le Parlement

La bataille entre deux tendances pro-russes paralyse le pouvoir en Crimée

SIMFEROPOL (Crimée)

de notre envoyé spécial

« Sécheresse, choléra et coup d'Etat », résume un journal local. Le manque d'eau dans la presqu'île de Crimée a provoqué une épidémie de choléra (vingt cas recensés et déjà un mort). Mais la crise politique entre le président et le Parlement, pourtant de même tendance politique pro-russe, se poursuit dans ce territoire rattaché à l'Ukraine, mais dont la majorité de la population, russe, veut rejoindre Moscou.

« Elu par le peuple » en janvier, le président de Crimée, Iouri Mechkov, a dissous, le 11 septembre, le Parlement, qui venait de réduire ses pouvoirs. Les députés, qui continuent cependant de siéger, ont voté, jeudi 16 septembre, une motion de censure contre son gouvernement qui, de toute façon, menaçait de démissionner. Le président a refusé la démission du cabinet. Le gouvernement, formé de « techniciens » venus de Russie au grand dam des parlementaires, pourrait finalement faire les frais de cet affrontement entre le cinquième étage (où loge l'exécutif) et le premier étage (où siège le législatif) de l'ancien bâtiment du Soviet suprême de Crimée, où coulent les fontaines malgré la sécheresse.

Préoccupée par le choléra, la population reste indifférente. Elle est désorientée par cette bataille entre partisans du rattachement à la Russie. Devant le l'ex-Soviet suprême, un agitateur patenté harangue une maigre foule de retraités exigeant un référendum pour rétablir un pouvoir présidentiel fort. La tension a nettement baissé dans la capitale de la Crimée depuis que les forces de l'ordre locales ont refusé de prendre parti dans le conflit. Mais la bataille verbale se poursuit entre le président et les députés. Chacun accuse l'autre de *« corruption »*, de vouloir tirer profit de la privatisation des biens de Crimée, la « Côte d'Azur » de l'ex-URSS. Selon les analystes du pays, le Parlement représenterait les intérêts des « hommes d'affaires » et de *« la Mafia »* locale, tandis que l'entourage du président favoriserait les *« cercles »* financiers étrangers, qu'ils soient russes ou occidentaux.

Enjeux contradictoires

Aucune des deux parties ne disposant de la force, un compromis pourrait peut-être finalement s'imposer sur un partage du pouvoir exécutif. L'Ukraine, accusée par la presse russe d'avoir attisé les antagonismes locaux pour asseoir son pouvoir dans la presqu'île séparatiste, semble tirer prudemment parti de la situation. Elle paraît soutenir discrètement le président Mechkov, qui avait plus ou moins renoncé à son programme de réunification avec la Russie après l'élection, en juillet, du nouveau président ukrainien, Leonid Koutchma, favorable à un rapprochement avec Moscou. Selon un analyste, la situation est un classique du post-soviétisme : *« Dès qu'il n'y a plus de conflit avec le centre* (Moscou) *ou avec le nouvel Etat colonisateur* (l'Ukraine), *des conflits internes apparaissent .»*

Alors que les nationalistes ukrainiens ont demandé que Kiev impose une administration présidentielle directe sur la Crimée, le président Koutchma s'est pour l'instant contenté de nommer un représentant plénipotentiaire dans la presqu'île. Une délégation du Parlement ukrainien est arrivée à Simferopol pour tenter d'aplanir le différend. Kiev a aussi déployé quelques détachements de sa police spéciale pour contrôler la ville. La solution de la crise sera peut-être longue tant les intérêts en jeu (financiers, nationaux) de différents pouvoirs (législatif, exécutif) et des différentes Républiques (Russie, Ukraine, Crimée) sont contradictoires. Le coup d'Etat est peut-être évité, mais pas le choléra...

JEAN-BAPTISTE NAUDET

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : visite en France du premier ministre Vaclav Klaus. – Le premier ministre tchèque, Vaclav Klaus, se rendra en France du 23 au 27 septembre pour y rencontrer son homologue Edouard Balladur, ont indiqué, vendredi 16 septembre, des sources officielles tchèques. La dernière visite de M. Klaus en France remonte au mois de novembre 1993. – *(AFP.)*

ALBANIE : deux membres de l'ambassade de Grèce devront quitter le pays. – Signe de la tension persistant entre Tirana et Athènes, les autorités albanaises ont ordonné vendredi 16 septembre, à deux membres du personnel administratif de l'ambassade de Grèce de quitter l'Albanie dans un délai de sept jours. L'Albanie avait déjà demandé, en avril dernier, à la Grèce de réduire son personnel qui est nettement supérieur aux effectifs de la représentation diplomatique albanaise à Athènes. La Grèce n'avait cependant pas donné suite à cette demande. – *(AFP.)*

Une enquête du *Monde*

Portraits de famille

A partir de lundi (numéro daté mardi 20 septembre), à l'occasion de l'Année internationale de la famille, *le Monde* publie une série de cinq volets sur la famille en France en 1994.

La « convention de l'écologie politique et sociale »

Les écologistes cherchent à sortir de leur isolement

Après quatre années, sinon davantage, de conflits en tous genres, la plus large fraction du mouvement écologiste va tenter, samedi 17 et dimanche 18 septembre, de se rassembler. La « convention de l'écologie politique et sociale » doit réunir à Paris les Verts, l'Alternative rouge et verte (AREV) et deux groupes issus de dissidences successives de Génération Ecologie : l'Alliance écologie et démocratie (AED) et Ecologie Autrement. Bien qu'invités à participer à cette réunion, les deux chefs de file « historiques » de l'écologie politique française, Brice Lalonde et Antoine Waechter, devraient se tenir à l'écart de ce que l'un et l'autre considèrent comme une entreprise gauchiste.

L'appel lancé, le 11 juillet, par les organisateurs de cette convention invite, il est vrai, les écologistes à rompre avec la stratégie du « ni droite, ni gauche » : *« Si l'autonomie de l'écologie politique doit être nettement affirmée, elle n'interdit pas les alliances. Il s'agit d'établir des contrats politiques* (...) qui affirment clairement une opposition à la politique défendue par les gouvernements libéraux. »

En clair, il s'agit bien d'un ancrage à gauche, fondé sur *« l'articulation de la défense de l'environnement et de la justice sociale »*. L'AREV participera d'ailleurs, à la mi-octobre, à une autre convention, celle de la gauche alternative, convoquée par les ex-communistes de l'Alliance pour la démocratie et le socialisme (ADS) et les refondateurs proches de Charles Fiterman, avec la bénédiction de la Ligue communiste révolutionnaire. Toutes ces formations devraient, en principe, se retrouver sur des listes communes aux élections municipales, voire soutenir un candidat unique à l'élection présidentielle.

La convention devra arrêter les modalités de désignation de ce candidat, dont il ne fait guère de doute qu'il sera Dominique Voynet, porte-parole des Verts et conseillère régionale de Franche-Comté. Mais en décidant d'élargir le collège électoral à d'autres écologistes que leurs seuls adhérents, les Verts ont pris quelques risques. François Donzel, principal animateur de l'Alliance écologie et démocratie, est assez réservé sur la candidature de Mme Voynet. Après avoir appelé à la convention de ce week-end, un courant de Génération Ecologie, opposé à M. Lalonde mais toujours partie prenante de GE, a finalement renoncé, considérant que *« le but principal* [de la réunion] *semble être de désigner un candidat écologiste de plus à l'élection présidentielle »*. Ce courant, Ecologie Fraternité, est animé par un ancien responsable du Mouvement des radicaux de gauche, Yves Pietrasanta, maire de Mèze (Hérault). Dans l'équipe de campagne – informelle – déjà constituée autour de Mme Voynet, on considère que les écologistes les plus proches du Parti socialiste s'emploient surtout à torpiller la constitution d'un pôle écologiste.

J.-L. S.

Suite à un accord sur le nouvel impôt direct

Fin de la grève à Papeete

Le mouvement de grève commencé jeudi 8 septembre en Polynésie (*le Monde* du 13 septembre) a pris fin mardi 13 septembre. Le gouvernement territorial, présidé par Gaston Flosse, député RPR, et l'intersyndicale sont, en effet, parvenus à un accord sur les modalités de mise en œuvre d'un nouvel impôt direct. Cette cotisation de solidarité territoriale (CST) sera prélevée à partir du mois de septembre et concernera tous les revenus tirés du travail, alors que le gouvernement souhaitait en exempter, notamment, les agriculteurs et les pêcheurs et que les syndicats demandaient qu'elle soit imposée à tous les contribuables, et pas simplement aux salariés. Tout n'est peut-être pas réglé pour autant, puisque Jean Juventin, président de l'Assemblée territoriale, qui a rejoint l'opposition, conteste, devant la justice administrative, que cette assemblée ait pu se réunir pour créer le CST sans qu'il l'ait lui-même convoquée. – *(Corresp.)*

L'ESSENTIEL

DATES

Il y a vingt ans, disparaissait Hailé Sélassié, le dernier empereur d'Ethiopie. Le *« Lion conquérant de la tribu de Juda »* décédait officiellement des suites d'un accident et officieusement étouffé sous un oreiller imbibé d'éther. Aujourd'hui, si le petit peuple se souvient de lui comme du garant de l'unité de l'Ethiopie, mise à mal par la politique de régionalisation ethnique du nouveau régime, les intellectuels rappellent qu'il tenait plus du despote démagogue que d'un monarque éclairé.
Livres politiques, par André Laurens : « L'État, c'est nous », de Marc Ullmann *(page 2)*.

INTERNATIONAL

M. Mandela confie à M. De Klerk la réorganisation des services secrets

Le vice-président Frederik De Klerk, ancien chef de l'Etat sud-africain, sera désormais chargé de veiller à ce que les services secrets, encore composés majoritairement de Blancs, fonctionnent conformément à la politique définie par le nouveau gouvernement *(page 5)*.

POLITIQUE

M. Debré souhaite une rencontre entre M. Chirac et M. Balladur

L'ouverture officieuse de la campagne présidentielle de M. Balladur par l'organisation d'un déjeuner réunissant une quarantaine de parlementaires décidés à le soutenir a soulevé la colère des supporters du maire de Paris. Suite à ces agapes, qui étalent au grand jour les divisions de la majorité, M. Debré, porte-parole du RPR, a souhaité que pour éviter des *« affrontements inutiles »* M. Chirac et le premier ministre se rencontrent *(page 6)*.

COMMUNICATION

Le groupe Hersant revend dix journaux régionaux polonais

Le groupe Hersant qui avait profité de la libéralisation à l'Est pour s'y tailler un empire, organise aujourd'hui son repli, confirmant ainsi par la vente de ses actifs non stratégiques sa politique de désendettement. Le groupe conserve en Pologne un quotidien sportif et surtout ses 49 % dans *Rzeczpospolita*, l'ancien journal gouvernemental du pays *(page 10)*.

CULTURE

Tchaïkovski grandeur nature

Au théâtre du Jorat, *Eugène Onéguine* retrouve son format d'origine, celui d'un opéra de chambre. En effet, Tchaïkovski avait destiné son adaptation du poème de Pouchkine aux élèves du Conservatoire de Moscou. L'Opéra de Lausanne nous offre un *Onéguine* aux dimensions humaines. La dernière représentation aura lieu le dimanche 18 septembre *(page 11)*.

ÉCONOMIE

La Pologne est menacée par l'immobilisme gouvernemental

Un an après le changement de gouvernement en Pologne, les observateurs et les financiers internationaux craignent une remise en cause de la *« thérapie de choc »* libérale. En effet, si l'ambitieuse *« stratégie pour la Pologne »*, présentée à la fin du printemps par le ministre des finances confirme l'engagement résolu du pays dans la voie de l'économie de marché, la *« stratégie »* a du plomb dans l'aile : le premier ministre traîne des pieds et repousse les décisions concrètes *(page 13)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

PROCHAIN NUMERO

L'Economie

Le grand marché aux jeunes : c'est la meilleure nouvelle de l'année, les entreprises se sont remises à embaucher et particulièrement des jeunes. Si les aides de l'État y sont pour beaucoup, une véritable prise de conscience des employeurs vient renforcer ce phénomène, qui se traduit par une mobilisation des organisations patronales en faveur de l'apprentissage.

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales » folioté de I à VIII et un cahier « Radio-télévision » folioté de 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 17 septembre 1994 a été tiré à 461 358 exemplaires

Le Monde

HEURES LOCALES

LES PARENTS, L'INSTITUTEUR, LE MAIRE... ET LE MINISTRE

Les collectivités locales, depuis quelques années, multiplient les initiatives en faveur des élèves. Mais le débat sur la semaine scolaire de quatre jours repose la question du partenariat entre les villes et l'Etat

DE tous ceux d'Europe, ce sont les élèves français qui subissent la journée de classe la plus longue, l'emploi du temps hebdomadaire le plus dense. Le constat n'est pas nouveau. Il a donné lieu, depuis une vingtaine d'années, à tant de reflexions et de recherches sur les *rythmes de l'enfant* qu'il finissait par ressembler à l'une de ces controverses sans fin qui nourrissent le débat sur l'éducation. Jusqu'à ce que la loi d'orientation du 10 juillet 1989, signée par Lionel Jospin, alors ministre de l'éducation nationale, consacre les collectivités locales comme *« partenaires »* de l'école et ouvre, pour la première fois, une brèche dans la gestion centralisatrice du système éducatif. En avril 1991, un décret offrait même un cadre juridique pour des assouplissements du temps scolaire au niveau local. Des expériences d'aménagement du temps de l'enfant devenaient possibles.

Peine perdue : les quelques communes pionnières le sont restées. Saint-Fons en banlieue lyonnaise, Hérouville-Saint-Clair dans le Calvados, Epinal dans les Vosges constituent toujours de rares exemples obligés. Tous ne tiennent que par la volonté de leur maire et ils n'ont guère fait d'émules. Plus encore, après avoir lutté pendant des années contre la rigidité centralisée de l'organisation du temps scolaire, les pédagogues et les médecins qui se sont penchés sur les horaires des écoliers – de l'âge de la pâte à modeler à celui des conjugaisons, tous subissent peu ou prou les mêmes – doivent désormais faire face à une offensive en force des promoteurs de l'aménagement du temps... des enseignants et des parents : autrement dit, des partisans de la suppression des cours le samedi matin et de la « semaine de quatre jours », qui rend encore plus improbable l'assouplissement des rythmes scolaires quotidiens.

Depuis trois ans, cette formule s'étend rapidement. A la rentrée 1992, dans l'enseignement public, elle régissait la semaine d'un écolier de cours élémentaire deuxième année (CE2) sur dix ; en septembre de l'année suivante, près d'un sur six suivait ce rythme. Les amateurs d'un vrai week-end se rencontrent surtout dans la région Rhône-Alpes (dans le Rhône, la Loire et l'Ain) et dans l'Ouest (dans les Côtes-d'Armor, l'Ille-et-Vilaine, le Maine-et-Loire et la Vendée). Dans le premier pôle, c'est l'initiative de la ville de Lyon qui a fait tache d'huile depuis 1991 ; dans le second, l'enseignement privé, très présent, avait souvent pris les devants.

Plébiscitée par les parents, par les syndicats enseignants, et accueillie favorablement par le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, la suppression de la classe le samedi matin semble pour le moins consensuelle. A quelques notables exceptions près : *« La semaine de quatre jours, et je pèse mes mots, est à terme une véritable bombe sociale. Les enfants et les adolescents des milieux fragilisés vont se trouver livrés à eux-mêmes, trois jours entiers, à traîner dans la rue »*, s'est emporté récemment Philippe Séguin (RPR), avec toute l'autorité qui sied à un président de l'Assemblée nationale (1). Il y a là plus qu'une nuance de point de vue entre le CDS François Bayrou et l'un des poids lourds du RPR, même si ce dernier s'exprime là, d'abord, en tant que maire d'Epinal. Le premier se montre toujours soucieux de préserver l'espace privé de la famille, le second défendrait volontiers le rôle fondamental de l'école, laïque, républicaine et source d'intégration, comme l'avait fait en son temps le ministre de l'éducation Jean-Pierre Chevènement.


DR

D'ailleurs, un inspecteur de l'éducation nationale, navré du silence de son corps d'appartenance sur ce thème, décernerait bien quelque médaille à M. Séguin pour avoir lancé ce courageux pavé dans la mare. Cependant, dans l'ensemble, les maires acceptent plutôt de bonne grâce cette évolution. Ils voient mal comment s'opposer à un mouvement social qu'ils estiment irréversible. Certes, la vacuité du samedi matin dans les classes rurales – proportionnellement les plus nombreuses à l'avoir adoptée – n'est pas sans intérêt pour les collectivités locales. Les municipalités peuvent réaliser quelques économies de chauffage des locaux, de frais de personnel dans les écoles maternelles. Les conseils généraux rognent ainsi sur le coût des transports scolaires.

Prendre le relais de l'école

Il s'agit là d'effets marginaux. Les collectivités locales constatent surtout que « la semaine des trois dimanches » leur permet de renvoyer dos à dos parents et pédagogues sur l'épineuse question des rythmes des enfants. Si le débat avait conduit les familles à réclamer des activités de loisirs tous les après-midi, nul doute que les élus, et ceux chargés des finances en premier lieu, se seraient davantage exprimés. L'exemple de la capitale – une commune qui ne manque pas de moyens – est édifiant. Le rectorat de Paris avait lancé l'idée de répartir le travail des écoliers sur cinq jours, du lundi au vendredi. La mairie a prudemment renvoyé la décision à plus tard. Selon ses calculs, entre les repas supplémentaires servis dans les cantines et les activités périscolaires, une telle organisation lui coûterait 150 millions de francs supplémentaires par an.

Néanmoins, certains maires savent qu'il va leur falloir, au moins, prendre le relais de l'école le samedi matin. A Lannion, dans les Côtes-d'Armor, c'est déjà fait. *« Nous étions auparavant bien impliqués dans le domaine périscolaire. Depuis deux ans, nous proposons des activités le mercredi et le samedi toute la journée, voilà tout »*, raconte Alain Gouriou (PS), maire de la commune et vice-président du conseil général du département, chargé de l'éducation et de la formation. *« Cela crée des emplois sur la commune »*, constate-t-il, visiblement conquis par la semaine de quatre jours. *« Cela fait partie de nos devoirs de nous occuper des enfants et des jeunes*, estime-t-il. *De toute façon, ce n'est pas l'Etat qui va le faire. »* L'expérience aidant, aucun élu local ne se berce d'illusions sur ce point.

A la Roche-sur-Yon, en Vendée, Jacques Auxiette (PS) se demande s'il ne va pas falloir créer un *« service public municipal du temps libéré »* et réfléchit à une relance des mouvements d'éducation populaire. Quant à Jacques Guyard (PS), maire d'Evry, dans l'Essonne, et ancien secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique, il fait ses comptes : *« Nous serons obligés d'organiser des centres de loisirs ouverts, c'est-à-dire d'envoyer des animateurs dans les quartiers*, envisage-t-il. *Les familles les plus défavorisées n'ont pas le réflexe d'envoyer leurs enfants pratiquer des activités culturelles ou sportives classiques, avec des horaires fixes, même si elles sont proposées gratuitement. »* A ses yeux, une semaine de quatre ou de cinq jours ne constitue pas, pourtant, le fond du problème, car c'est désormais sur tous les terrains de la jeunesse que les parents se tournent vers la commune. Depuis plus de dix ans, l'Etat en fait de même.

Aménagements du temps scolaire (ATS) prônés par les socialistes en 1984, métamorphosés en « contrats bleus » par le gouvernement de Jacques Chirac, puis en contrats d'aménagement du temps de l'enfant (CATE) après 1988, auxquels se sont ajoutés des contrats de ville sur ce thème, les gouvernements successifs ont tous montré leur souci des loisirs des enfants, et demandé aux collectivités locales d'en prendre l'essentiel à leur charge.

Ces dernières ont accepté ce rôle. Leur souci n'est pas seulement d'occuper le temps libre, mais de favoriser l'initiation au théâtre, à la lecture, aux sports. Sans cet effort-là, les élus savent qu'ils risquent d'avoir à affronter, ensuite, des situations explosives.

Martine Valo

(1) Dans un entretien publié par *le Point* du 3 septembre 1994.

Lire la suite page IV

VU DE LILLE

Trouble socialiste

« LES militants en parlent, mais seulement à la fin des réunions, comme ils parlent de leur vie de famille. » Les socialistes du Nord n'ont pas voulu réagir publiquement aux révélations sur le passé de François Mitterrand et sur ses relations avec l'ancien collaborateur René Bousquet.

Bernard Roman, le premier secrétaire de la fédération, a refusé que le PS du Nord s'exprime officiellement dans ce débat et qu'il s'engage sur le chemin de la polémique. Il préfère se tourner vers l'avenir et faire faire le tour de Lille et des sections à la nouvelle venue, Martine Aubry, annoncée pour figurer en numéro deux, aux élections municipales, derrière Pierre Mauroy. Les socialistes du Nord n'échappent pas à l'interpellation, mais ils veulent laisser celle-ci en dehors du débat politique : *« Je crois*, explique M. Roman, *que chacun est avec sa conscience dans cette affaire. »*

Lors de la réunion du conseil fédéral, le 12 septembre, les débats ont été interrompus pour permettre de suivre l'entretien télévisé du président de la République. L'émission a été suivie de beaucoup de commentaires *« mais surtout pas de jugements »*. *« Les gens*, assure le premier secrétaire, *ont refusé de se placer en juge ou en éditorialiste. Ni rage ni satisfaction. Simplement, une décence et la volonté qu'une certaine image de François Mitterrand, par rapport à son engagement et à son action pour la gauche, ne soit pas altérée. »*

Ainsi, la polémique autour du passé du chef de l'Etat n'aura pas suscité de très fortes tempêtes dans la ville natale du général de Gaulle et dans une région qui avait tant aspiré et contribué à la victoire de M. Mitterrand en 1981. Peut-être la tempête est-elle intérieure, à l'image du *« trouble »* que Pierre Mauroy a reconnu éprouver – tout en voulant le garder pour lui – sur la question du président avec René Bousquet. Ce trouble doit être bien profond pour que le maire de Lille, qui s'honore d'une amitié fidèle et sincère envers M. Mitterrand, le laisse, même furtivement, transparaître.

Jean-René Lore

RETRAITES

LE DIFFICILE ÉQUILIBRE DE LA CAISSE DES COLLECTIVITÉS

Longtemps florissant, ce régime spécial doit maintenant contribuer lourdement à la solidarité nationale

LE personnel retraité des collectivités locales et des hôpitaux va-t-il toucher ses pensions en 1995 ?

Ce régime de retraites, qui concerne les titulaires de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, a été institué par une ordonnance du 17 mai 1945. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'ambition des fondateurs de la Sécurité sociale était de mettre en place un système unique de retraite par répartition, faisant jouer la solidarité entre toutes les catégories professionnelles. Mais ce projet d'envergure s'est heurté aux résistances de nombreuses corporations (mineurs, employés de l'EDF ou de la SNCF, etc.), qui ont voulu maintenir leurs caisses particulières, alors prospères.

A côté du régime dit « général » de la Sécurité sociale, subsistent donc plus de cinq cents régimes dits « spéciaux ». La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) en fait partie. Sa création a été voulue par le gouvernement provisoire de la République française et par les maires des grandes villes, qui étaient aussi les administrateurs des hôpitaux. Le gouvernement du général de Gaulle estimait que la CNRACL serait le prélude à la constitution d'une fonction publique regroupant les agents des communes et le personnel des hôpitaux. La CNRACL a remplacé une multitude de petites caisses locales, mais le projet d'un corps unique de fonctionnaires a été abandonné.

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales paie les pensions de 475 000 personnes, et dispose de 1,5 million de cotisants. Son taux d'activité, c'est-à-dire le rapport entre ceux qui financent les retraites et ceux qui les perçoivent, est extrêmement favorable, puisqu'il s'élève à plus de trois actifs pour un retraité ! A titre de comparaison, le régime général de la Sécurité sociale ne dispose que de deux actifs pour un retraité (*le Monde* du 16 mars 1993).

La structure démographique de la CNRACL est liée à l'évolution des hôpitaux et des collectivités locales. Son taux d'activité a connu un pic au début des années 80, avec 4,53 actifs pour un retraité, grâce à la construction de grands ensembles hospitaliers et à la décentralisation. Devenus des collectivités locales de plein exercice, départements et régions ont beaucoup embauché, pour faire face à leurs nouvelles tâches en matière de formation professionnelle, d'aide sociale, ou d'éducation.

A partir de 1986, toutefois, la CNRACL a enregistré un ralentissement du nombre de ses cotisants. Soucieuses d'équilibrer leurs budgets, les communes ont, en effet, commencé à freiner leurs dépenses de personnel, et privatisé certains services municipaux. Les progrès de la médecine ont, par ailleurs, allongé la durée de vie des retraités. Ces paramètres font qu'en 2010 la CNRACL ne devrait plus compter que deux actifs pour un retraité.

Rafaële Rivais

Lire la suite page II

SOMMAIRE

MOBILIER URBAIN

LE MARCHÉ DES PLAQUES DE RUE

L'aluminium a remplacé l'émail à l'angle des artères de plusieurs villes. En attendant le plastique...

CHAQUE année, à Paris, un millier de plaques de rues prennent la clef des champs, victimes de la convoitise des collectionneurs ! *« Les plaques les plus « empruntées » sont celles de la butte Montmartre et celles qui commémorent des dates comme la rue du 4-Septembre, vraisemblablement utilisées comme cadeaux d'anniversaire »*, constate Jacques Cartier, ingénieur affecté à la direction de la voirie. Les ravages sont tels que la capitale a mis en place un *« système de fixation inviolable »* grâce auquel on ne peut plus enlever la plaque sans la détériorer. Mais seules dix mille plaques sont équipées sur soixante-dix mille. Les amateurs ont encore de belles prises en perspective...

Création de voies nouvelles, changement de noms de rues, remplacement des plaques usées ou volées : bon an mal an, Paris commande trois mille petits rectangles d'acier émaillé à la société ADEM (Atelier de décoration et d'émaillerie moderne), installée à Chaudun, près de Soissons, dans l'Aisne. Entreprise familiale spécialisée dans la signalisation routière et rachetée par une filiale du groupe de travaux publics Colas, ADEM revendique un chiffre d'affaires de 35 millions de francs, dont 1 million seulement réalisé dans la plaque de rue, qu'elle soit fabriquée en acier émaillé (dit aussi vitrifié) ou en plaque d'aluminium recouverte d'un film rétroréfléchissant portant l'inscription du nom de la rue.

C'est en janvier 1993 qu'ADEM a soufflé le marché parisien des plaques de rue, un contrat triannuel pour un volant de commandes compris entre 300 et 500 000 francs par an, aux Emailleries du Dauphiné (installées à Montferrat, dans l'Isère) qui approvisionnaient la capitale depuis des années et continuent, avec la société Girod (à Bellefontaine, dans le Jura), à fournir la Communauté urbaine de Lyon.

Jadis, les noms des rues étaient gravés dans la pierre des hôtels particuliers. C'est en 1844 qu'apparaissent à Paris les plaques de rue émaillées telles qu'on les connaît aujourd'hui, lettres blanches sur fond bleu. Seule différence : l'acier émaillé a définitivement remplacé la lave de volcan, dont il reste seulement quelques milliers d'exemplaires dans Paris, aisément repérables à leur couleur bleu pastel, délavée par les années. La ville de Paris n'a toutefois pas hésité, à l'occasion de la réfection de la place Vendôme, à commander une dizaine de plaques en lave émaillée venues de la région de Volvic et facturées 2 000 francs l'unité – le *must*.

Eviter les graffitis

Plus commun, l'émail est un produit à forte valeur ajoutée : *« La fabrication d'une plaque de rue en émail requiert 90 % de travail manuel »*, estime Jean-Pierre Demercière, directeur général d'ADEM, alors que l'aluminium relève d'une production très automatisée. Certes, l'émail craint moins les graffitis (certains fabricants, comme Ile-de-France Signalisation, qui équipe Rueil-Malmaison ou Sartrouville, vendent d'ailleurs leurs plaques en aluminium recouvertes de vernis antigraffiti) ; en revanche, au moindre coup de marteau, la plaque émaillée éclate. C'est une des raisons pour lesquelles la ville de Bordeaux, qui dispose d'un *« budget plaques de rue »* de 64 000 francs pour 1994, s'est convertie à l'aluminium. *« Les entrepreneurs faisaient trop de dégâts sur l'émail »*, explique Jean-Pierre Tocqueville, inspecteur à la voirie de Bordeaux. Même si certaines fabriques comme ADEM estiment que *« l'émail revient à la mode »*, rares sont les villes qui, comme Paris et Lyon, en sont restées aux plaques émaillées.

Pourtant, à quelques dizaines de francs près, les prix des deux types de plaques sont concurrents. Simplement, la valeur d'une plaque peut varier de 100 (pour le modèle de base de dimension standard) à 600 francs, selon que la municipalité aura choisi de faire inscrire son blason – en couleurs – sur les rectangles indicateurs. Les fantaisies coûtent cher mais il en va, paraît-il, de *« l'identité communale »* ! Ainsi la municipalité de Biarritz a-t-elle opté pour des plaques en aluminium très personnalisées sur lesquelles se dessine, en fond symbolique, le Rocher de la vierge stylisé.

Jamais en reste, la société Decaux s'apprête à lancer une collection de plaques de rue en fonte dessinées par Philippe Starck. Après avoir équipé Madrid, la même société fournit toujours à Saint-Germain-en-Laye des *« plaques en Plexiglass transparentes et lumineuses avec lettres en relief »*, facturées 2 600 francs pièce. Au total, deux cent cinquante plaques, soit 15 % du parc, seraient ainsi équipées. *« Michel Péricard (RPR), le maire, estime que cela donne un cachet de très bon goût à nos rues ! »*, rapporte Jean-François Leconte, directeur de la voirie. Seul inconvénient, lorsque les fameuses plaques sont apparues en 1979, les administrés avaient une fâcheuse tendance à se les approprier pour les utiliser comme tables de salon !

Plexiglass ou ABS, le plastique orne aussi les rues de Douai, Dieppe, Nice ou Antibes, entre autres. Depuis 1990, Cannes a renouvelé deux tiers de ses quatre mille cinq cents plaques, à 218 francs pièce : la plaque en plastique, qui, en plus, résiste fort mal aux rayons ultraviolets du soleil, ne coûte donc pas moins cher.

Si les ateliers municipaux de Bordeaux achètent des fonds de plaques en aluminium et composent eux-mêmes les lettres par sérigraphie, alors que Marseille s'est récemment tournée vers des plaques en Plexiglass (dix fois moins cher que l'aluminium, à l'état brut) sur lesquelles les employés de la ville appliquent des lettres adhésives, la plupart des communes commandent des plaques livrées à de petites entreprises artisanales de proximité. Un marché très éclaté au chiffre d'affaires limité que les quatre grands noms de la signalisation – Sécurité et signalisation, Neuhaus, Lacroix et Girod – ne boudent pas pour autant, surtout dans les grandes villes.

« La plaque de rue ? C'est une déclinaison de notre métier de base qui consiste à fabriquer, toujours selon le même procédé industriel, des équipements urbains, depuis les numéros de maisons jusqu'aux panneaux de signalisation des autoroutes », explique Yves Krotoff, directeur financier du groupe Lacroix. Aucune ville n'ayant encore trouvé le moyen de s'en passer, la plaque de rue constitue une valeur qui s'accroît lorsque les collectionneurs s'en mêlent. *« Nous avons vendu quelques-unes de nos plaques à un restaurateur de Chicago qui voulait décorer son restaurant »*, indique un fonctionnaire de la mairie de Cannes.

Philippe Baverel

FORMATION

REFUS D'AGRÉMENT POUR LA MAISON DES COLLECTIVITÉS

L'organisme parisien ne « dispose pas des moyens financiers nécessaires », selon le ministère

CHRISTIAN JULIENNE, fondateur de la Maison des collectivités locales, fait partie des trente candidats malchanceux qui n'ont pas été retenus par les services de Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, pour dispenser de la formation aux élus locaux (*le Monde* daté 11-12 septembre). La décision qui lui a été notifiée par le préfet d'Ile-de-France stipule en effet que *« le contenu des formations proposées ne comporte pas les précisions nécessaires à l'appréciation de leur adéquation aux besoins spécifiques des élus »*. De plus, il n'apparaît pas que *« l'organisme dispose des moyens financiers et techniques nécessaires à l'organisation des formations proposées »*.

L'étonnement d'un professionnel

M. Julienne s'étonne de ce jugement. *« Je fais de la formation depuis trente ans, mes prix s'inscrivent dans la moyenne des tarifs pratiqués, et 30 % de mes clients sont des élus »*, déclare-t-il. En 1982, M. Julienne a lancé, avec succès, la Fondation pour la gestion des villes, association regroupant élus et chefs d'entreprise, qu'il a dirigée pendant près de dix ans (*le Monde* daté 27-28 janvier 1991). Ses collègues lui reconnaissent un grand professionnalisme, et le considèrent comme un entrepreneur dynamique, bien que parfois trop audacieux dans sa gestion.

M. Julienne a quitté la fondation, en désaccord avec le conseil d'administration de cette association, qui refusait d'investir certains fonds dans la création d'un organisme européen d'étude et de recherche sur les collectivités locales, le Cercle, présidé quelque temps par André Rossinot. M. Julienne a alors fondé un organisme concurrent, la Maison des collectivités locales.

Manque de « transparence »

Il estime que les critères de sélection affichés par le ministère ne sont pas assez *« transparents »*. *« J'aurais aimé que l'on prenne en compte l'existence d'un programme annuel. Sur les soixante-sept organismes agréés, seuls quinze sont en mesure de fournir un programme de formation. Il aurait fallu vérifier en outre que chaque candidat possédait une équipe pédagogique salariée et une clientèle minimale, qu'il s'engageait sur des prix-plafonds et que des élus participaient à son conseil d'administration »*, proteste-t-il.

R. Rs.

RETRAITES

DIFFICILE ÉQUILIBRE

Suite de la page I

Moins favorable qu'à l'heure actuelle, cette situation serait encore meilleure que celle du régime général de la Sécurité sociale (1,41 actif pour un retraité).

En raison de son bon équilibre, la CNRACL a souvent été appelée à soutenir les régimes dont la démographie s'est effritée (agriculteurs, mineurs, marins-pêcheurs). En 1974, elle a contribué à la compensation généralisée instituée au bénéfice des régimes obligatoires de protection sociale.

La loi de finances pour 1986, préparée par le gouvernement de Laurent Fabius, l'a en outre obligée à contribuer à la compensation entre régimes spéciaux, appelée, de façon barbare, « surcompensation ». Sur un budget de 45 milliards de francs en 1993, la CNRACL n'a dépensé que 27 milliards de francs pour les pensions de ses retraités, les 17 milliards restants étant affectés au financement de la compensation et de la surcompensation. *« Quand nous versons cent francs aux ayants droit, nous devons en ajouter cinquante pour la solidarité »*, résume Claude Domeizel, maire socialiste de Volx (Alpes-de-Haute-Provence), qui préside le conseil d'administration de la CNRACL.

Moins de réserves

La situation de la CNRACL s'est tendue l'an dernier. La caisse a dû puiser dans les réserves qu'elle s'était constituées pour franchir le cap difficile de l'an 2000. Ces réserves étaient le produit d'une gestion financière active. L'établissement public, dont le siège se trouve à Bordeaux, est géré par la Caisse des dépôts et consignations, qui y emploie 750 personnes.

Les réserves, de 14 milliards de francs à la fin de l'année 1992, ont été amputées de 11 milliards de francs. Si la caisse continue d'être sollicitée au même rythme, elle devrait être déficitaire de 3 milliards de francs en 1995, assure le directeur de l'établissement bordelais, Jean-François Balthazar.

M. Domeizel tire aujourd'hui la sonnette d'alarme, mais il rappelle que le conseil d'administration de la CNRACL n'a aucune possibilité d'influer sur le sort de l'établissement. Cette instance, composée de vingt-deux membres (représentants des élus, des salariés et des pouvoirs publics), ne maîtrise ni les recettes, ni les dépenses de la caisse, elle ne décide ni du montant des cotisations, ni de celui des retraites, et ne peut formuler que des propositions. *« Tous les régimes de base fonctionnent de cette façon »*, fait-on observer au cabinet de Nicolas Sarkozy, ministre chargé du budget et de la communication.

C'est contre leur gré que les élus et les partenaires sociaux se sont vu imposer la surcompensation, dont ils estiment qu'elle a mis en péril l'équilibre financier de la CNRACL. *« Nous sommes pour la solidarité, mais nous ne voulons pas qu'il y ait deux poids deux mesures »*, nuance Claude Domeizel, en précisant que tous les régimes spéciaux ne sont pas sollicités de la même façon : *« Le financement assuré par la CNRACL représente 50 % de ses pensions, tandis que celui que verse l'Etat-employeur n'en représente que 10 %. Il y a une inégalité. »*

Les difficultés que connaissent certains régimes requièrent une solidarité de type national, estime cet élu. *« Or, quand on sollicite la CNRACL, on pèse sur le budget des hôpitaux et sur celui des collectivités locales. Ce sont finalement la Sécurité sociale et le contribuable local qui sont taxés »*, rappelle M. Domeizel, qui a déjà eu l'occasion d'exprimer ce point de vue dans ces colonnes (*le Monde* daté 31 octobre-1er novembre 1993).

Les syndicats estiment qu'il faut augmenter la cotisation pour équilibrer les comptes, mais les élus s'y opposent, parce que cette mesure entraînerait une élévation de la fiscalité locale. *« Deux points de cotisation à la CNRACL entraînent un point de plus sur les impôts locaux »*, précise M. Domeizel. Le 14 décembre 1993, les syndicats (CGT, FO et CFDT) ont, par neuf voix contre quatre, demandé le relèvement de la cotisation, de trois points en 1994, et de cinq poins en 1995. Le cabinet de M. Sarkozy indique qu'il n'a pas eu connaissance de cette motion, mais que son examen doit être en cours.

Conflits avec le gouvernement

Le conseil d'administration vient d'engager un bras de fer juridique avec le gouvernement. Estimant que le taux de la surcompensation augmentait de façon injustifiée (passant de 22 % en 1991 à 38 % en 1993), M. Domeizel a attaqué plusieurs textes réglementaires devant le tribunal administratif de Paris. *« Il faut qu'il y ait un débat au Parlement. Michel Rocard avait ouvert la voie en publiant un Livre blanc. Il faut continuer la discussion, et remettre à plat tout le système »*, juge-t-il.

Une deuxième source de conflits existe à propos de la gestion du Fonds d'action sociale (FAS) de la CNRACL. Ce fonds, doté de 500 millions de francs, permet de dispenser des subsides aux retraités les plus défavorisés (aides ménagères, aides aux dépenses de santé ou de sépulture, subventions pour l'amélioration de l'habitat, mais aussi circuits et croisières...). En juin, le conseil d'administration a souhaité acquérir une maison de retraite à Paris. Le gouvernement lui a opposé un droit de veto.

Les syndicats s'inquiètent de l'usage qui pourrait être fait de ce fonds. Ils se demandent si le gouvernement choisira de relever la cotisation, ou de diminuer le taux de la surcompensation. Les représentants des organisations syndicales rappellent que la présidence de la CNRACL sera renouvelée au lendemain des élections municipales de 1995, mais ils espèrent qu'une décision sera prise avant.

Rafaële Rivais

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Aménagement du territoire.** – Alors que le débat sur l'aménagement du territoire doit bientôt commencer au Sénat, le service de formation continue de l'Institut d'études politiques de Paris et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) organisent un séminaire sur cette question, mercredi 28 et jeudi 29 septembre, à Paris. Les participants (de nombreux représentants de la DATAR, notamment) feront le diagnostic des handicaps (inégalités entre territoires, difficultés institutionnelles et financières). Ils examineront les solutions apportées à l'échelon local, se livreront à une réflexion prospective (logique d'entreprise et localisation, conséquences de l'ouverture à l'Est ou de l'Union européenne, relations villes/campagnes, etc.), et présenteront la loi d'orientation et le schéma de développement du territoire. Le débat final, intitulé « Vers une nouvelle politique d'aménagement du territoire ? », aura lieu en présence de Pierre-René Lemas, directeur de la DATAR.

▶ **Renseignements : (1) 44-39-07-50.**

■ **Bilan municipal.** – A quelques mois de l'échéance électorale, les élus commencent à réfléchir à la synthèse de leur action et à préparer leur projet pour un futur mandat. Pour les aider, le Forum pour la gestion des villes organise des séminaires. Le prochain, mercredi 21 septembre à Paris, doit aborder les questions financières. Des spécialistes en comptabilité publique doivent proposer des analyses permettant de rapprocher engagements initiaux et bilan, ou de mesurer la qualité de la gestion budgétaire des deniers publics.

▶ **Renseignements : (1) 42-56-39-70.**

■ **Risques naturels.** – L'Ecole nationale supérieure de géologie de Nancy organise une journée d'études sur la prévention des catastrophes naturelles, mercredi 12 octobre, en présence du délégué aux risques majeurs. Universitaires et chercheurs doivent définir la situation française en matière de prévention et aussi préciser le rôle des secteurs privés et publics et des collectivités territoriales dans ce domaine.

▶ **Renseignements : (16) 83-32-85-86.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publication, nº 57 437. ISSN : 0395-2037

PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33

HAUTS-DE-SEINE

RELANCE HÉSITANTE A LA DÉFENSE

Le quartier d'affaires compte beaucoup sur ses derniers équipements de transports

L'APPEL au secours de Charles Ceccaldi-Raynaud (RPR), président de l'établissement public pour l'aménagement de la région de la Défense (EPAD), aura été entendu. Il y a un an exactement, le maire de Puteaux, qui avait retrouvé la direction de l'établissement public après les élections législatives, demandait avec vigueur à l'Etat et à la région de lui apporter 1 milliard de francs pour poursuivre les travaux de construction de l'A 14 entre Nanterre et la Défense, dans le département des Hauts-de-Seine.

Il s'agit de la seule portion à financements publics de l'autoroute Orgeval-la Défense, dont la plus grande partie est concédée à la Société des autoroutes de Paris-Normandie (SAPN). Elle doit être inaugurée en novembre 1996, et les indemnités de retard que l'Etat aurait à verser à la SAPN, si le tronçon sur lequel doit déboucher l'autoroute à péage n'est pas terminé, sont importantes.



L'A 14 sera inaugurée en 1996.

L'Etat a donc apporté le milliard de francs nécessaire pour que l'EPAD puisse mener les travaux à leur terme. La région a débloqué 214 millions de francs du contrat de plan 1989-1993, après une expertise demandée par les élus écologistes. Le conseil régional a bien précisé à cette occasion qu'il considère que cette somme est un « *solde de tout compte* » dans l'aménagement de cette autoroute et de l'échangeur de Nanterre avec la rocade A 86.

La décision, annoncée en plein été 1990, par Michel Delebarre (PS), alors ministre de l'équipement, d'enfouir cette autoroute et de détruire les viaducs déjà construits était justifiée par la nécessité de supprimer les nuisances qu'aurait entraînées le passage d'une autoroute à hauteur des étages des immeubles d'habitation de la ville de Nanterre.

Ces travaux étaient également nécessaires pour rendre crédible la décision de confier à l'EPAD, dont la mission a été prolongée à cette occasion jusqu'en 2007, la poursuite de l'aménagement du périmètre de la Défense vers l'ouest, c'est-à-dire au-delà de la Grande Arche. M. Delebarre avait en effet annoncé le lancement d'un programme de construction de 1,2 million de mètres carrés de logements, de 300 000 mètres carrés de locaux liés à la formation et de 300 000 mètre carrés de bureaux.

Des finances au plus bas

Le choix de faire passer l'A 14 a cependant considérablement augmenté le coût des travaux et fait monter la facture à 3,2 milliards de francs. L'EPAD devait financer à hauteur de 2,3 milliards de francs cette opération, préalable à l'aménagement de ce qu'on appelle aussi l'axe historique qui poursuit la perspective des Champs-Elysées jusqu'à la Seine.

M. Ceccaldi-Raynaud avait de solides arguments pour être entendu des pouvoirs publics. C'est en effet Michel Charasse, alors ministre du budget, qui avait donné l'ordre à ses services de ponctionner, en 1991, 1 milliard de francs dans les caisses, alors bien remplies, de l'EPAD. Ce nouveau prélèvement, intervenu après ceux d'une somme globale équivalente en 1986 et 1988, ont laissé les finances de l'établissement public au plus bas, au moment même où l'EPAD devait affronter la crise économique qui allait entraîner le marasme de l'immobilier de bureaux.

Depuis deux ans, l'EPAD n'aura pas vu un seul franc de droits à construire rentrer dans ses caisses. Malgré le concours de l'Etat pour le financement des travaux de l'A 14 et la réduction de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement, l'EPAD n'a pu poursuivre sa mission d'aménagement qu'en contractant trois emprunts d'un montant total de 1,8 milliard de francs.

Ces difficultés de trésorerie ne sont pas complètement nouvelles pour l'établissement public qui avait déjà dû faire face à des retournements de conjoncture en 1974 et 1978. A chaque fois, les dépenses provoquées par de grosses opérations d'aménagement ont excédé les recettes. Les responsables de l'EPAD chiffrent à 1,3 milliard de francs leur déficit probable à la fin de 1995. « *Nous avons négocié des capacités d'emprunt supérieures pour pouvoir tenir plus longtemps, c'est-à-dire en espérant que le stock de bureaux libres pourra être rapidement résorbé. Nous tablons sur une reprise économique suffisamment importante pour qu'il soit nécessaire de lancer de nouvelles constructions de bureaux* », explique Christian Bouvier, directeur de l'EPAD.

Les ressources de l'établissement public proviennent uniquement de la vente de droits à construire sur son périmètre d'intervention. Aucun promoteur n'a été assez téméraire, pendant ces deux dernières années, pour anticiper sur une hypothétique reprise en finançant une nouvelle opération immobilière dans le quartier d'affaires. Il y a environ 5 millions de mètre carrés de bureaux vides sur les 43 millions que compte l'Ile-de-France. Et sur les 2,6 millions de mètres carrés de bureaux du quartier d'affaires de la Défense, 250 000 sont inoccupés. Une grande partie de ceux-là, en particulier dans le quartier Valmy, qui vient d'être achevé, appartiennent à la SARI, une des raisons des difficultés de Christian Pellerin, qui a dû céder le contrôle de ses activités immobilières à la Générale des eaux.

Cela ne veut pas dire pour autant que rien ne se passe depuis deux ans à la Défense. La Société générale s'apprête à quitter son siège de Paris pour occuper deux impressionnantes tours jumelles dans le quartier Valmy, au pied de la Grande Arche. Usinor va transférer ses 40 000 mètres carrés de bureaux, actuellement dans deux bâtiments distincts, pour s'installer sur une surface moins importante dans la tour Pacifique dans le même quartier. Aux prises avec de graves difficultés, la société Bull va quitter la tour, spécialement construite pour elle et dont elle devrait payer les loyers jusqu'en 1999, pour s'installer à Louveciennes (Yvelines).

Les 100 000 mètres carrés de bureaux qui changent de mains chaque année montrent que le plus grand quartier d'affaires de France et d'Europe conserve tous ses atouts. Huit des dix premières entreprises mondiales et quatorze des vingt premières sociétés françaises y ont leurs bureaux. A la desserte actuelle par métro, train, autobus qui s'ajoute à un parking souterrain de 26 000 places, la Défense va ajouter dans les prochains mois l'ouverture de l'autoroute vers la vallée de la Seine, la Normandie et la Grande-Bretagne. Quelques mois plus tard, le bouclage de la rocade A 86 reliera le quartier à l'aéroport Charles-de-Gaulle et à la gare d'interconnexion du TGV de Roissy.

Au printemps 1995 sera inaugurée la gare de la nouvelle ligne entre Saint-Lazare et la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Peu de temps après doit être ouverte une ligne de tramway jusqu'à Issy-les-Moulineaux. Une nouvelle gare d'interconnexion de TGV, sur le site même de la Défense, a été inscrite dans le nouveau schéma directeur de la région (SDRIF), mais elle ne verra pas le jour avant une dizaine d'années. Les responsables de l'EPAD tentent donc actuellement de faire comprendre aux élus des régions Ile-de-France et Haute-Normandie que la création d'une nouvelle gare pour les turbotrains constituerait l'objet idéal d'un de ces contrats bilatéraux prévus à côté des contrats de plan. D'autant que les voies de la gare de triage de Nanterre-la Folie offrent des terrains disponibles et peu coûteux. Le SDRIF prévoit également que les trains d'Eole, la ligne E du RER, poursuivront un jour leur route au-delà du pont Cardinet

Les échéances du printemps

Ces atouts, ainsi qu'un parc disponible de 250 000 mètres carrés et une capacité à engager très vite des opérations pour doubler son parc de bureaux, placent la Défense dans une position très favorable, alors que la reprise intervient. Les difficultés du secteur IV de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, liées aux incertitudes sur l'avenir d'Euro Disney, les rebondissements administratifs qui perturbent le démarrage de la ZAC Tolbiac, mettent d'autant plus en valeur la réussite de l'aménagement de la Défense. La conjoncture économique donne seulement un peu plus de temps de réflexion aux aménageurs pour la poursuite de l'opération à Nanterre, sur l'axe historique. Mais ce programme, qui a besoin de l'accord de tous les élus, reste lié aux échéances électorales des prochains mois.

Christophe de Chenay

Tensions entre Courbevoie et Puteaux

Après l'explosion qui a détruit, le 30 mars dernier, la chaufferie de Courbevoie, la Climadef, filiale de la Générale des eaux, a présenté un dossier pour l'installation provisoire, sur le site de Courbevoie, de quatre chaudières au fioul lourd. Cet équipement devrait développer une puissance totale de 180 MW, et permettre d'assurer, dès le 10 octobre, le chauffage de 2 millions de mètres carrés de bureaux et 800 000 mètres carrés de logements du quartier de la Défense et des communes environnantes, cela pour une durée de quatre ans maximum.

Une proposition soumise au mois de juillet à une enquête publique réalisée sur les quatorze communes se situant dans un rayon de trois kilomètres autour de la chaufferie. Si douze des villes consultées ont émis un avis favorable, le problème n'en est pas pour autant réglé, puisque Courbevoie, ville sur le territoire de laquelle se situe la plus grande partie de la chaufferie, a donné un avis défavorable, proposant une autre solution, le raccordement des installations de Climadef au réseau de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), filiale de la Lyonnaise des eaux, dont le centre de production est implanté à huit kilomètres de là, à Saint-Ouen.

950 futurs logements tout proches

« *Nous avions la possibilité de nous débarrasser de cette usine une fois pour toutes*, commente Charles Deprez (RPR), maire de Courbevoie. *Nous réglions ainsi le problème de la pollution et du bruit.* » La centrale est située, en effet, en lisière de la Zac Danton, qui abrite déjà le pôle universitaire Léonard-de-Vinci, et où doivent être érigés, sur 22 hectares, 300 000 mètres carrés de bureaux et 3 000 logements. « *Dans trois ans*, explique Charles Deprez, *950 logements HLM seront construits juste en face de cette usine, et il n'est pas question que les habitants supportent le bruit, les odeurs et les retombées de fioul.* »

Selon lui, la solution proposée par la CPCU règle tous ces désagréments. « *Il suffit de construire 8 kilomètres de canalisation. Le directeur de la CPCU s'est engagé à réaliser ces travaux en six mois, après l'obtention des autorisations des communes traversées. De plus, ils ont 400 MW disponibles.* »

Des arguments que réfute Pierre Prince, directeur général de la Climadef. Pour lui, le dossier qu'il a présenté « *est irréprochable. Il respecte les normes d'environnement, de sûreté, et de sécurité. Les chaudières seront alimentées par du fioul à très basse teneur en soufre.* » Quant à la solution défendue par Charles Deprez, le directeur de la Climadef la juge irréaliste. « *Ils ne peuvent fournir que la moitié de la puissance dont nous avons besoin*, affirme-t-il. *Quant à réaliser les travaux de construction d'une canalisation en six mois, ça me paraît difficile, quand on sait qu'il aura fallu près de quatre ans pour relier l'usine de Saint-Ouen au quartier de l'Etoile à Paris, une distance pratiquement comparable.* »

Absence de permis

Au-delà des considérations techniques, le maire de Courbevoie, qui, semble-t-il, n'a pas apprécié d'être mis en minorité sur ce dossier par son collègue Charles Ceccaldi-Raynaud (RPR), maire de Puteaux, mais également président de l'Établissement public de la Défense (EPAD), et du Sicudef, syndicat chargé du chauffage dans le secteur de la Défense (et concédant de la Climadef), a décidé de s'attaquer à la forme. Pour réaliser ces équipements provisoires, la Climadef a déposé une demande de permis de construire.

La chaufferie étant située dans le périmètre de l'établissement public, les trois communes concernées (Puteaux, Courbevoie, Nanterre) doivent donner leur avis ainsi que l'EPAD, avant que ce ne soit le préfet qui délivre le permis. Courbevoie, qui a donné un avis défavorable, reproche maintenant à la Climadef de reconstruire ses installations sans permis. « *Nous ne l'avons pas encore*, reconnaît M. Prince. *Mais, pour être prêt le 10 octobre, comme nous le demande le Sicudef, sous peine de pénalité, nous avons dû anticiper quelques travaux. Le préfet se prononcera sur l'autorisation d'exploitation après la réunion du comité départemental d'hygiène, qui doit se tenir fin septembre. Il devrait conjointement, en cas d'avis favorable, nous délivrer le permis en même temps.* »

Une explication qui ne convainc pas le premier magistrat de Courbevoie, qui accuse la société de le mettre devant le fait accompli. « *Maintenant, il est trop tard, et nous n'avons plus d'autre solution pour cet hiver. Si le préfet doit donner une autorisation pour l'installation provisoire, qu'il la donne pour deux ans maximum, non renouvelable, sinon, l'installation va devenir définitive. La concession arrivant à échéance en 2002, dans quatre ans, ils nous redemanderont quatre ans supplémentaires.* » D'autant qu'en octobre, le concessionnaire doit présenter au Sicudef ses projets d'avenir. Selon Pierre Prince, une douzaine d'options sont prêtes, dont certaines préconisent le maintien de la chaufferie sur place.

En attendant, si le maire de Courbevoie a perdu une bataille, il ne s'avoue pas pour autant vaincu. Mardi 13 septembre, lors d'une réunion du conseil municipal, il a franchi une nouvelle étape dans la dégradation des rapports avec son voisin Charles Ceccaldi-Raynaud, en proposant à ses collègues de quitter le comité de gestion de la Défense, dont il est président, et qui a été créé en février 1993 par Courbevoie, Puteaux, l'EPAD, et le conseil général, pour combler le déficit de fonctionnement du quartier d'affaires, qui s'élève à 100 millions de francs par an.

Une tâche compliquée

Charles Deprez dénonce le manque de transparence dans l'utilisation des sommes versées par les trois partenaires à l'EPAD et réclame la création immédiate d'un syndicat mixte de gestion qui devait succéder, en 1996 au comité de gestion. Ce que refuse, selon lui, le maire de Puteaux. De son côté Charles Ceccaldi-Raynaud met en cause le maire de Courbevoie : « *Le comité de gestion avait prévu, lors de sa création, une réunion annuelle de bilans et de perspectives qui n'a jamais été organisée par Charles Deprez. Nous avions également prévu qu'un audit concernant l'état des lieux du quartier d'affaires devait avoir lieu avant toute transformation de structure, cela également n'a pas été fait.* »

En attendant, Courbevoie assumera seule les déficits relevant de son périmètre, mais compliquera la tâche de l'établissement public et de son président.

Jean-Claude Pierrette

YVELINES

LE CRI D'ALARME DU MAIRE DE VERNOUILLET

Pour éviter une coupure entre le quartier des logements sociaux et le reste de la commune, Mme Eaton demande l'aide de l'Etat

VERNOUILLET, 8 600 habitants, est une ville des bords de Seine peu présente dans l'actualité. La commune est située à mi-chemin entre Poissy et Les Mureaux, non loin de Chanteloup-les-Vignes et d'Achères, des cités dont le nom est plus souvent évoqué. Claude Erignac, préfet des Yvelines, l'a cependant arpentée de fond en comble à son retour de vacances, à la demande pressante du maire, Françoise Eaton (RPR). Car celle-ci réclame sans succès une part des crédits d'Etat affectés à la politique de la ville.

A trente logements sociaux près en effet, Vernouillet pourrait prétendre à la dotation de solidarité urbaine (DSU). « *La loi ne tient malheureusement pas compte de la catégorie sociale des habitants de ces logements. 95 % des nôtres sont habités par des familles d'origine étrangère dont les enfants, très nombreux, nécessitent de notre part d'énormes efforts pour leur permettre de s'intégrer* », regrette Mme Eaton, en comparant sa situation à celle d'autres communes du département des Yvelines. Des villes dont le parc social satisfait quantitativement les normes légales, mais dont les habitants sont en majorité des fonctionnaires au revenu modeste, mais stable, en charge de deux ou trois enfants seulement.

Le quartier du Parc a été construit il y a trente-cinq ans en plein centre-ville pour les cadres de l'usine Talbot de Poissy. Aujourd'hui les 850 logements répartis dans un espace verdoyant, aux abords bien entretenus (la société d'HLM a réhabilité l'ensemble en 1987-1988), abritent 3 000 habitants, en majorité d'origine étrangère (ce qui est le cas de 28 % des Vernolitains).

Mitage des zones boisées

« *Jusqu'à présent nous avons évité la fracture entre ce quartier et le reste de la ville, mais la situation est fragile et j'ai besoin d'aides* », réclame le maire, qui le 8 juillet a profité d'une visite du premier ministre à la base de loisirs voisine (*le Monde* daté 10-11 juillet) pour lancer un cri d'alarme. « *Je n'ai reçu que 25 000 francs au titre des opérations prévention été (OPE). Les jeunes du Parc entendent parler d'une multitude d'activités à Mantes ou aux Mureaux, dont ils ne profitent pas ici. La situation se dégrade* », constate Mme Eaton.

Petite délinquance, protestations des commerçants du centre-ville, augmentation du nombre de vols de voitures... Autant de signaux qui risquent de réduire à néant les efforts réels d'une municipalité en faveur de l'intégration du quartier du Parc au reste de la commune. Une zone où cohabitent quelques cultivateurs, essentiellement des producteurs de fruits, et des cadres supérieurs confortablement retirés dans les hameaux boisés de Brézolles et de Marsinval.

Puisque Vernouillet ne remplit pas les critères de la DSU, que le rectorat ne lui a pas accordé le statut de zone d'éducation prioritaire (ZEP) et que ses chances d'obtenir des financements au titre de la politique de la ville sont quasi nulles, le préfet a proposé, à l'issue de sa visite du 5 septembre, de recourir à un nouveau dispositif : la dotation de développement rural, une subvention spécifique proposée aux élus du département par une circulaire du 24 août.

Le préfet dispose d'une enveloppe de 1,5 million de francs destinés aux groupements des communes et de 600 000 francs à répartir entre les projets locaux qu'il jugera les plus intéressants. « *Les dossiers devaient être déposés avant le 15 septembre, ce qui ne nous a guère laissé de temps pour tenter notre chance* », regrette Mme Eaton. Les projets doivent concerner le développement économique, le développement social ou des actions en faveur des espaces naturels.

La seule entreprise importante implantée à Vernouillet, Eternit, suscite quelques inquiétudes depuis la fermeture de ses usines en Allemagne (elle procure à la commune la moitié de la taxe professionnelle). Les zones boisées, déjà classées « *espaces naturels sensibles* » par le conseil général, sont menacées de mitage par des constructions sauvages édifiées par des gens du voyage sédentarisés. Et sur le plan social, Françoise Eaton et ses adjoints ont encore beaucoup d'efforts à fournir. Un projet de soixante-treize logements destinés aux jeunes attend une dotation au titre des prêts locatifs aidés (PLA) en 1995 et 1996.

Bref, si Vernouillet parvient, par des subventions d'Etat, à conforter ses finances, jugées « *saines mais d'une fragilité structurelle importante* » par le trésorier-payeur général, elle le devra, paradoxalement, à la partie rurale de son territoire alors que son principal problème est celui d'une ville de banlieue.

Pascale Sauvage



Le débat sur les rythmes scolaires

LE RHÔNE ADOPTE LA SEMAINE DE QUATRE JOURS

Après la ville de Lyon, les communes du département ont massivement choisi de satisfaire le souhait des familles

« *ON ne peut plus faire marche arrière.* » Cette petite phrase revient souvent dans le discours des maires, ou des adjoints aux affaires scolaires, des municipalités du Rhône qui ont opté pour la semaine de quatre jours. Par référendum à Villeurbanne, par sondage à Caluire-et-Cuire, *via* le Minitel à Lyon, les maires ont interrogé leurs électeurs, les conseils d'écoles se sont réunis, et le choix a été approuvé rapidement et massivement.

Dans ce département à forte population urbaine, 84 % des communes (regroupant 92 % des écoles) se sont décidées pour ce nouveau rythme, la plupart dès la rentrée 1992 (1). Le samedi matin sans réveil satisfait tellement les parents d'élèves et les enseignants que personne n'ose imaginer aujourd'hui sa remise en cause. D'autant que ce vrai week-end a également ravi le personnel communal (gardiens, agents de service, etc.). « *Dans une ville où 70 % des femmes travaillent, le samedi sans école respecte les conditions de vie des familles* », considère Florence Balay (divers droite), adjointe au maire de Lyon, chargée des affaires scolaires.

Grasse matinée et loisirs

Pour la plupart, les élus affirment ne pas avoir été sollicités par la population pour mettre en place des activités en fin de semaine, mais ils constatent que ce nouveau temps libre favorise la vie associative et sportive de leur commune. Selon eux, le samedi matin est devenu un moment de grasse matinée, de retrouvailles familiales et de loisirs, autant de progrès face auxquels les critiques qui disent que ce système ne profiterait qu'aux départs en week-end des plus aisés ne font pas le poids.

René Beauverie (PS), adjoint à la mairie de Vaulx-en-Velin, l'assure : « *La vie familiale existe aussi chez les habitants aux revenus plus modestes. Pouvoir se retrouver n'est pas une question de richesse.* » Dans cette commune de la banlieue lyonnaise, où la plupart des établissements sont classés en zone d'éducation prioritaire (ZEP), la coupure du samedi « *n'est pas un souci pour les parents* », affirme l'adjoint. « *La collectivité ne peut et ne doit pas remplir tous les vides de l'enfant. Il ne faut pas l'encadrer en permanence, mais davantage travailler sur son environnement afin qu'il puisse aussi s'épanouir tout seul.* »

Des activités le mercredi

Avec son « passeport samedi matin loisirs » permettant aux familles, pour 50 francs par an, de se rendre à la piscine et à la Maison du livre, Villeurbanne a voulu proposer une alternative. « *Nous souhaitions faciliter les sorties pour les plus défavorisés* », explique Brigitte Théveniau (PS), adjointe chargé de l'éducation, de l'école et de la petite enfance. Après deux années de fonctionnement, l'utilisation de ce passeport s'avère très confidentiel. Si Brigitte Théveniau estime, elle aussi, qu'« *un enfant qui grandit n'est pas un enfant toujours occupé* », elle s'inquiète néanmoins pour ceux « *qui galèrent* ». « *Pour eux, rien n'a été gagné. Cette modification de la fin de semaine risque de creuser le fossé des inégalités sociales pour les jeunes en difficulté.* »

A la mairie de Lyon, Florence Balay, favorable au nouveau rythme scolaire, s'interroge sur la manière de le présenter. « *Il ne faudrait pas parler d'une semaine à trois dimanches. Je dirais davantage qu'il s'agit d'une semaine de quatre jours obligatoires et d'un jour facultatif.* » En effet, si les 33 000 petits Lyonnais n'ont plus que quatre journées de cours hebdomadaires, plus de 10 000 d'entre eux vont aussi à l'école le mercredi pour des activités périscolaires, culturelles ou sportives, gratuites.

« *Ce n'est pas une garderie, mais l'occasion de favoriser la réussite scolaire par des activités telles que le jeu d'échecs, le théâtre, etc.* », souligne Florence Balay. L'encadrement, assuré par huit cents intervenants extérieurs et des enseignants volontaires, est financé par la municipalité. L'ensemble de la prise en charge des élèves en dehors du temps scolaire, qui commence le matin avant la classe, représente un budget annuel de 16 millions de francs.

Cette semaine de quatre jours n'a pas foncièrement bousculé la politique périscolaire des municipalités. L'accueil des enfants le mercredi, à l'école ou dans les centres sociaux et aérés, a été maintenu. Les conséquences budgétaires du nouveau rythme restent marginales. Pour sa part, le conseil général a été obligé de réorganiser les transports scolaires dans les secteurs géographiques où les écoliers et les collégiens empruntaient les mêmes cars. Le surcoût engendré par les douze jours de vacances en moins est estimé à 150 000 francs sur un budget annuel de 105 millions de francs.

Si les maires et leurs adjoints ne peuvent que constater la satisfaction de leurs concitoyens, nombre d'entre eux refusent de se prononcer sur le bien-fondé de cette semaine grignotée. Ils craignent, sans l'avouer ouvertement, qu'elle ne réponde pas au bien-être des enfants. Jean-Louis Vazette (UDF), adjoint au maire de Rillieux-la-Pape, regrette l'absence d'un débat de fond sur les rythmes scolaires et considère, en réclamant « *l'arbitrage de l'Etat* », que le financement du périscolaire désavantage les communes des banlieues défavorisées.

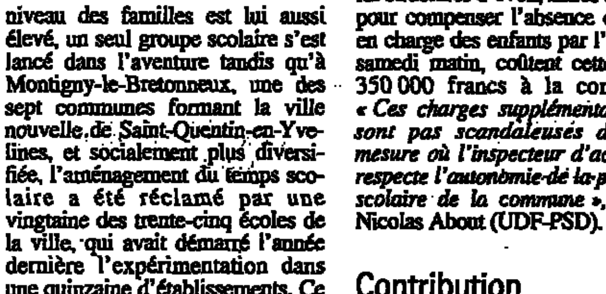
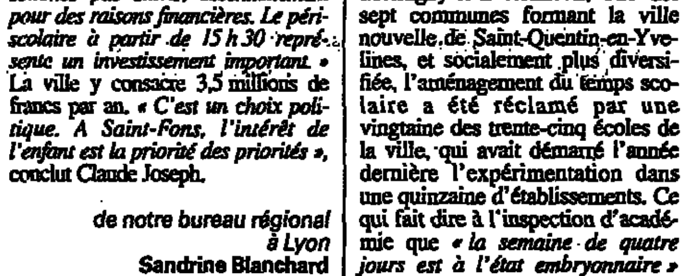
« *La semaine des quatre jours correspond à une demande d'adultes et d'enseignants. Mais c'est une solution boiteuse pour accorder la liberté du samedi matin* », affirme Claude Joseph (PS), adjoint au maire de Saint-Fons. A contre-courant des autres communes, Saint-Fons a institué depuis douze ans une organisation originale, qui cherche un meilleur équilibre.

Les élèves vont en classe tous les jours du lundi au vendredi jusqu'à 15 h 30, sauf le mercredi où la classe s'arrête à mi-journée. Ensuite, jusqu'à 17 heures, encadrés par deux cents animateurs rémunérés par la municipalité, les enfants participent gratuitement à des activités culturelles et sportives. Plus de 90 % d'entre eux s'y rendent. Comme quoi, il existe une véritable demande de la part des familles, même si ces dernières ne la formulent pas spontanément.

Inspirée du modèle anglo-saxon, cette expérience reste pour l'instant, très limitée. « *Nous ne sommes pas suivis, essentiellement pour des raisons financières. Le périscolaire à partir de 15 h 30 représente un investissement important.* » La ville y consacre 3,5 millions de francs par an. « *C'est un choix politique. A Saint-Fons, l'intérêt de l'enfant est la priorité des priorités* », conclut Claude Joseph.

de notre bureau régional à Lyon
Sandrine Blanchard

(1) Dans le Rhône, 235 communes ont adopté la semaine de quatre jours ; 15 ont conservé le rythme traditionnel avec cours le samedi matin, essentiellement dans les zones rurales, et 28 ont transféré les cours du samedi au mercredi matin.

O. AUBERT

Séance de soutien scolaire à Alfortville.

PRUDENCE DANS LES YVELINES

Les élus redoutent des dépenses supplémentaires pour les communes

SEULEMENT cinq communes des Yvelines ont reçu de l'inspection d'académie l'autorisation d'aménager le temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires, sous la forme de la semaine de quatre jours. Les trois communes qui ont obtenu l'extension de l'expérience à toutes leurs écoles sont socialement favorisées : Le Vésinet, Le Mesnil-le-Roi et La Celle-Saint-Cloud.

A L'Étang-la-Ville, où le niveau des familles est lui aussi élevé, un seul groupe scolaire s'est lancé dans l'aventure tandis qu'à Montigny-le-Bretonneux, une des sept communes formant la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, et socialement plus diversifiée, l'aménagement du temps scolaire a été réclamé par une vingtaine des trente-cinq écoles de la ville, qui avait démarré l'année dernière l'expérimentation dans une quinzaine d'établissements. Ce qui fait dire à l'inspection d'académie que « *la semaine de quatre jours est à l'état embryonnaire* » dans un département qui compte deux cent soixante-trois communes.

Les élus locaux se montrent en effet prudents face à cette opportunité, à l'image de Pierre Lequiller (UDF-PR), maire de Louveciennes et vice-président du conseil général chargé de l'éducation. « *Même si à terme une homogénéisation du temps scolaire est souhaitable au niveau du département, il faut laisser les expérimentations se faire pour juger de la qualité des résultats. Si beaucoup de communes n'ont pas choisi la semaine de quatre jours, c'est en accord avec la majorité des parents.* »

A Guyancourt, l'expérience avait été tentée l'année dernière dans une seule école du village. Un quartier pavillonnaire où les immeubles HLM sont peu nombreux et où il n'y a pas de problèmes sociaux majeurs. « *C'était très agréable pour les enfants et leurs parents ainsi que pour les instituteurs, puisque cette école a redemandé la semaine de quatre jours cette année. Mais sur les vingt-sept établissements de la ville deux autres seulement ont formulé la même demande. Or l'autorisation du rectorat était conditionnée par la généralisation à l'ensemble de la commune, sous réserve que chaque école présente un projet pédagogique intéressant pour l'enfant* », explique le maire, Roland Nadaus (PS), enseignant de profession.

Transfert de charges

Ces projets ont été finalement jugés insuffisants. « *Je n'avais accepté l'expérience qu'à condition que l'enfant soit au centre du dispositif, ce qui n'était, semble-t-il, pas le cas des deux nouvelles demandes. J'apprécie donc la position de l'inspecteur d'académie qui refuse de sacrifier les élèves à la commodité de longs week-ends à la campagne recherchés par certains parents* », poursuit le maire.

A Guyancourt, l'expérimentation a révélé que « *les parents ne ressentaient pas la semaine de quatre jours comme un besoin dans tous les quartiers* ». Le maire a même constaté que certains enfants de maternelle issus du seul ensemble HLM du vieux village étaient livrés à eux-mêmes dans la rue le samedi matin. « *Un des points qui m'inquiétaient le plus était une demande de garderie le samedi matin, or je n'en ai pas eue.* » En revanche Roland Nadaus a été contraint de réorganiser le service d'entretien des écoles et le fonctionnement des centres de loisirs.

« *L'organisation des activités périscolaires sera plus coûteuse que les économies réalisables sur les charges directement liées à l'école* », confirme Pierre Lequiller, soulignant au passage la nécessité d'assurer le transport des écoliers pour les activités périscolaires. « *Si la semaine de quatre jours était généralisée, il y aurait transfert de charges sur les collectivités locales. Je ne me fais aucune illusion à ce sujet* », observe-t-il. Une remarque qui rejoint le bilan dressé par Roland Nadaus : « *Depuis plusieurs années, les transferts éducatifs vers les communes ne cessent d'augmenter puisque nous finançons les études surveillées, la cantine, les centres de loisirs et les classes transplantées.* »

A Montigny-le-Bretonneux, les structures d'éveil, mises en place pour compenser l'absence de prise en charge des enfants par l'école le samedi matin, coûtent cette année 350 000 francs à la commune. « *Ces charges supplémentaires ne sont pas scandaleuses dans la mesure où l'inspecteur d'académie respecte l'autonomie de la politique scolaire de la commune* », estime Nicolas About (UDF-PSD).

Contribution du conseil général

En tant que maire, il regrette que « *les élus locaux ne soient pas suffisamment associés au fonctionnement du système scolaire* ». La semaine de quatre jours se présente donc pour lui comme une occasion de renforcer son influence sur le milieu scolaire, la commune finançant déjà les cours d'anglais et d'allemand dès l'école primaire ainsi que les études surveillées du soir. « *Mon souhait serait un système à l'allemande où les élèves prolongent le temps scolaire par des écoles de sport et de musique...* »

La conclusion s'impose d'elle-même aux élus : s'il était généralisé, l'aménagement du rythme scolaire risquerait de générer, surtout dans les communes les moins privilégiées, des charges financières qu'il faudrait bien répartir. Le maire de Guyancourt suggère une mise à contribution du conseil général. Pierre Lequiller admet cette éventualité du bout des lèvres en insistant plutôt sur l'idée que « *la collectivité nationale vienne en aide aux communes dans les secteurs difficiles classés en zone d'éducation prioritaire (ZEP)* ». Nicolas About, également conseiller général, va plus loin en préconisant, en plus des lycées, la gestion des collèges par la région, le département se chargeant des écoles primaires et les communes des maternelles.

Etienne Pinte (RPR), maire adjoint de Versailles chargé de l'enseignement, se déclare séduit par la démarche globale mise en œuvre par son « ami » Philippe Séguin à Epinal, mais il admet que les structures budgétaires actuelles n'autorisent pas les collectivités à assumer la totalité de cette tentative ambitieuse. « *Mon souhait serait de parvenir à une formule analogue consistant à apporter un plus qualitatif et non une réduction quantitative du temps scolaire* », déclare-t-il. A défaut d'y parvenir, Versailles n'envisage pas de tenter dans l'immédiat l'aventure dans ses quarante écoles, d'autant plus qu'aucune n'en a fait la demande.

P. S.

LES PARENTS, L'INSTITUTEUR...

Suite de la page I

« *Nous devons être créatifs, inventer des réponses en amont. Sinon, nous sommes amenés à coller des pansements sur des cas inextricables de jeunes en grande difficulté d'insertion* », témoigne Jacques Auxiette. Michel Fromet, premier adjoint (PS) de Jack Lang à la mairie de Blois, ajoute : « *Les communes ont depuis longtemps la responsabilité matérielle des écoles. Mais depuis les lois de décentralisation, l'école et le sort des enfants sont devenus une responsabilité morale pour les élus locaux, avec une charge budgétaire de plus en plus lourde.* »

Une lune de miel troublée

Seulement, les collectivités locales se sont aussi engouffrées par la porte ouverte par la loi d'orientation de 1989. De l'heure du conte proposée dans les bibliothèques municipales, par exemple, à l'enseignement de la lecture dans la classe, la frontière est progressivement devenue floue. Comme bien d'autres communes, Evry finance, entre autres, des séances d'aide aux devoirs après les cours. Le ministre de l'éducation nationale vient de décider qu'une demi-heure quotidienne serait consacrée à cette activité, pendant le temps scolaire. Cette évolution peut sembler anodine, elle provoque pourtant un certain trouble dans la lune de miel, que vivent l'éducation nationale et les collectivités locales.

Le temps où M. Jospin ne manquait pas une occasion de rendre hommage à l'action de ces dernières semble résolu. Dans son « nouveau contrat pour l'école » (*le Monde* du 10 mai 1994), qui entend précisément « *clarifier les missions* », M. Bayrou manifeste sa volonté de s'appuyer exclusivement sur les personnels de son ministère. Tout juste les collectivités locales sont-elles citées comme étant « *associées aux décisions de la carte scolaire du premier degré* ». C'est là un minimum légal, et un grand bond en arrière. De « *partenaires* », elles sont devenues de simples « *acteurs* ». En fait, au risque de froisser des susceptibilités enseignantes, s'« *il ne faut toujours pas dire que les villes s'occupent de pédagogie, l'école ne peut plus aujourd'hui se passer de ce partenariat éducatif* », affirme Marianne Bruno-Routier, adjoint au maire, chargée de l'enseignement, à Saint-Nazaire.

Tel n'est pas l'avis de M. Bayrou : aux instituteurs incombe l'enseignement, aux familles l'éducation des enfants, quitte à les « *responsabiliser* » dans ce domaine. Cette approche a le mérite de la simplicité, mais elle ne reflète pas la réalité. Voilà longtemps que les municipalités ont dépassé leur rôle de gestionnaire des locaux des primaires et des maternelles, pour s'engager sur le terrain de la pédagogie, avec l'initiation aux langues étrangères ou aux pratiques artistiques, avec la lecture, le soutien scolaire, etc.

De même, depuis plusieurs années, les conseils généraux et régionaux mènent des actions d'appui aux enseignants dans les collèges et les lycées, dont elles n'ont, en principe, que la responsabilité de construire et d'entretenir. Dans les Hauts-de-Seine, par exemple, Charles Pasqua a mis en place dès 1989 un plan d'aide à la lecture (PAL) dans les écoles primaires et des études dirigées dans les collèges, assurées par des professeurs rémunérés pour cette tâche par le conseil général. Coût total de l'opération pour 1994 : 25,5 millions de francs. Le montant du plan lecture décidé par Jacques Chirac en 1990 s'est élevé à 16 millions de francs. Le ministère de l'éducation nationale dans ce domaine prévoyait, lui, 13,5 millions de francs. L'État n'a pas les moyens financiers de bouder ces initiatives.

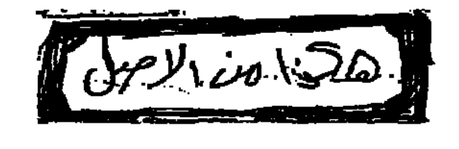
La fantastique pression des familles

Or le temps où les municipalités payaient des ordinateurs sans oser demander ce que les instituteurs en faisaient est lui aussi dépassé. Depuis, non seulement bon nombre de communes paient des professionnels pour animer les salles d'informatique ou les bibliothèques, mais certaines en sont même arrivées à organiser des formations destinées conjointement à des enseignants et à des bibliothécaires. D'autres n'hésitent pas à embaucher des experts pour conduire des audits des établissements scolaires de leur périmètre.

Dans ce domaine comme dans les autres, les collectivités locales ont pris goût à l'autonomie que leur confèrent les lois de décentralisation, mais elles ont surtout senti la pression fantastique des familles. En 1988, l'éducation est décrétée « *priorité des priorités* » du deuxième septennat présidentiel, il est question de « *80 % d'une classe d'âge au baccalauréat* », de « *réussite pour tous* », et le chômage des jeunes semble épargner les diplômés. Alors, les élus se sont lancés sans compter. Certains, il est vrai, se sont contentés d'opérations spectaculaires – ce qui tendrait à montrer que l'école est bien devenue un enjeu électoral –, d'autres se sont engagés dans des investissements de long terme.

A Evry, les loisirs et la scolarité d'un écolier reviennent en moyenne à plus de 5 000 francs et à 8 500 francs pour un petit de maternelle, estime le maire. Des efforts qu'au demeurant les communes rurales sont loin de pouvoir fournir. Avec un ticket d'entrée aussi chèrement acquis, les collectivités locales pourraient réclamer un peu plus d'égards. Voire. « *On ne peut pas parler de véritable partenariat avec le ministère de l'éducation nationale*, constate M. Guyard. *D'ailleurs nous n'avons pas d'interlocuteur à l'échelon municipal. Dans l'enseignement primaire, l'inspecteur d'académie, qui dirige le département, reste le décideur. N'empêche, les maires ont une grande latitude à faire leur choix seuls, à condition d'en assumer les coûts.* »

Martine Valo



هكذا من الاعلى

PRUDENCE DANS LES YVELINES

S

et le partenariat entre les villes et l'Etat

LE LABORATOIRE D'EPINAL

Dans la ville dont Philippe Séguin est le premier magistrat, un écolier sur trois fait du français ou des maths le matin, du dessin ou du golf l'après-midi

S'il y a deux points sur lesquels les Spinaliens – de l'employé municipal au chauffeur de taxi en passant par les instituteurs – sont d'accord, c'est pour dire que lorsque leur maire, Philippe Séguin (RPR), *« veut quelque chose, il l'obtient »* et pour constater que ce dernier a décidé de *« faire de l'école une vitrine de la ville »*. Depuis cinq ans, en effet, la préfecture des Vosges joue les originales. Elle ouvre une partie de ses écoles primaires et maternelles uniquement le matin et essaime l'après-midi les bambins dans la ville pour les initier, gratuitement, à des sports ou à de multiples activités culturelles. Au point d'apparaître, aujourd'hui, comme un laboratoire en matière d'aménagement du temps scolaire de l'enfant.

Gilbert Lentschat, inspecteur départemental de l'éducation nationale, complice indispensable de M. Séguin dans cette aventure, raconte, avec passion, la naissance du projet. Au départ, deux préoccupations se sont recoupées : celle du pégagogue, pour qui *« l'épanouissement de l'enfant a plus d'importance que les connaissances factuelles »* et qui, dans cette logique, souhaite faire plus de place aux sports et aux activités culturelles extrascolaires ; et, celle de l'élu local, persuadé, selon Michel Heinrich, adjoint au maire pour l'éducation et les sports, que *« la journée scolaire, trop longue, décourage les enfants en difficulté »* et qui « [veut] *ouvrir l'école sur la ville afin que tous profitent des services qui sont offerts »*.

L'enthousiasme des pionniers

Le déclic s'est produit lors du congrès des médecins scolaires, organisé à Epinal en 1987, sur les rythmes biologiques de l'enfant : lourdeur excessive des emplois du temps quotidiens et hebdomadaires des écoliers français, diversité des phases d'attention des élèves, nécessité de stimulations multiples..., toutes les questions avaient été lancées. Des voyages, notamment aux Etats-Unis, dans les pays scandinaves et en Allemagne, ont ensuite fini de convaincre l'inspecteur des avantages que les petits Spinaliens pourraient tirer d'une autre organisation de leur temp scolaire.

Un projet a alors germé, immédiatement accepté par le maire. Il consistait en un regroupement des cours le matin, de 8 heures à midi, du lundi au vendredi. En outre, un après-midi par semaine, de 14 heures à 16 h 30, était réservé aux cours d'éducation physique, de musique ou de dessin prévus dans les programmes. Pour respecter le volume global d'heures d'enseignement (936 *heures par an*), l'inspecteur proposait de rallonger l'année scolaire d'une vingtaine de jours. Pendant les trois autres après-midi (le mercredi après-midi étant libre), la ville devait prendre le relais et offrir des activités aux enfants.

L'ampleur de l'innovation invitait à la prudence. Il a été décidé de commencer modestement avec des volontaires et dans une seule classe par niveau, en maternelle comme en primaire. Restait aussi à convaincre les intéressés. Jusqu'au dernier moment, le projet a failli ne pas voir le jour. L'obstacle, inattendu, est venu de l'épiscopat, attaché au principe du mercredi matin réservé à la catéchèse. *« Nous avons fini par débloquer la situation en proposant que le catéchisme se fasse l'après-midi à la place d'une des activités municipales »*, explique M. Heinrich. Finalement, en septembre 1989, près de deux cents petits Spinaliens ont pris le chemin de l'école, quelques jours avant la rentrée officielle.

Côté enseignants, M. Lentschat se souvient de n'avoir à l'époque recueilli que le nombre nécessaire de candidatures. Françoise Muller, directrice de l'école Louis-Pergaud, située dans la ZEP (zone d'éducation prioritaire), retenue pour l'expérience, a plutôt été frappée par l'enthousiasme qui a immédiatement régné au sein de l'équipe pionnière. Le succès de la formule a été tel que le conseil d'établissement a voté, en 1991, une demande de généralisation à toutes les classes de l'école. Ce vœu a été exaucé à la rentrée 1993.

« Au départ, les instituteurs ont quand même été un peu déroutés », reconnaît Mme Muller. Il leur a fallu organiser leur travail différemment, cheminer un peu plus vite. *« Dans une classe traditionnelle, ce qui n'était pas achevé le matin pouvait l'être l'après-midi,* explique-t-elle. *Ce n'est plus possible avec les nouveaux horaires. »* Cependant, ces petits inconvénients ont vite été oubliés. Aujourd'hui, chacun se satisfait d'*« une meilleure qualité de vie »* et d'un travail tout aussi important mais *« accompli avec plus de plaisir »*. Les corrections de devoirs et la préparation de la classe peuvent, à présent, se faire dans l'après-midi, et l'instituteur a l'esprit beaucoup plus libre en fin de journée pour sa vie familiale.

Ne pas se substituer aux instituteurs

Côté ville, un jeune directeur du service des sports, également chargé de l'animation, Thierry Sourdot, a été embauché. Sa mission : relever les types d'activités sportives et culturelles offertes par les associations et les structures municipales, recenser les (nombreux) locaux non utilisés pendant la journée, recruter des animateurs supplémentaires et des accompagnateurs chargés d'encadrer les petits dans les bus pour les trajets entre l'école et les lieux d'activités. *« Nous voulions que les enfants investissent leur ville,* explique M. Heinrich. *Qu'ils apprennent à connaître leur bibliothèque, leur musée et puissent s'initier à des sports qu'ils n'oseraient peut-être pas pratiquer, comme le golf, le patinage, la boxe française... »*

Une consigne a immédiatement été donnée à ces intervenants de l'après-midi, souligne M. Lentschat : *« Ne pas chercher à se substituer et à copier les instituteurs. C'est leurs propres valeurs qu'ils ont été chargés de transmettre, et ils doivent garder un aspect ludique à leurs activités. »* Un coordinateur de la ville a été rattaché à chaque établissement pour assurer la transition entre le matin et l'après-midi, assurer les relations avec les parents et veiller au bon fonctionnement des activités.

Quant aux enfants, il suffit de regarder Bérangère s'entraîner à la boxe française en tapant de tout son cœur avec ses pieds dans le sac de sable suspendu au plafond pour se faire une idée. Elle a neuf ans et fréquente l'école Victor-Hugo, la dernière en date entrée dans le nouveau système.



Pour rien au monde elle ne voudrait revenir au système traditionnel. Elle peste même contre ses parents qui ont voulu l'inscrire à l'instruction religieuse, la privant ainsi de faire de l'informatique avec ses camarades ! Kamel, lui, est en grande maternelle à Chambeauvert, et c'est avec fierté qu'il raconte comment on lui apprend à coudre un petit animal en feutrine.

Presque un tiers des établissements de la ville ont aujourd'hui « basculé » en horaires aménagés, soit neuf établissements, ou 1 300 élèves sur 4 350 enfants scolarisés en maternelle et dans le primaire, et plusieurs attendent leur tour. Comme le souligne M. Heinrich, tout cela a un coût. Il faut compter environ 2 000 francs de frais supplémentaire par enfant et par an. Heureusement, Epinal bénéficie d'un contrat d'aménagement du temps de l'enfant signé avec le ministère de la jeunesse et des sports ; il était de 720 000 francs et s'élèvera à 1,5 million de francs en 1995. Elle a également signé un contrat avec l'éducation nationale pour un montant d'un peu plus de 1 million de francs. Enfin, la Caisse d'allocations famililales accorde environ 500 000 francs pour ce qu'elle considère être des activités de centre de loisirs.

« J'ai du mal à trouver une faille au système ! » s'exclame Philippe Leblond, reponsable départemental de l'association des parents d'élèves, la PEEP. Deux de ses enfants en ont bénéficié, et les deux derniers sont dans des maternelle et primaire à horaires aménagés. Son seul regret est que la scolarité au collège n'adopte pas un rythme similaire. Bernadette Masson, reponsable départementale de la FCPE, vit en dehors de la ville et n'est pas concernée, par l'innovation. Elle reconnaît que *« les parents ne sont pas mécontents »* mais relève toutefois des remarques entendues ici et là sur la fatigue des enfants en maternelle ou les doutes émis sur la formation des intervenants extérieurs.

En fait, très vite, l'inspecteur départemental s'est rendu compte de la nécessité de moduler les interventions en maternelle. Un nouvel emploi du temps tenant compte de l'âge des enfants a été adopté, le nombre d'intervenants a été considérablement réduit pour assurer une continuité dans les relations avec les tout-petits, et une formation particulière a été donnée aux animateurs, avec l'aide des institutrices.

Dire que l'initiative entraîne une adhésion sans faille de tous les Spinaliens serait excessif. Les propos entendus lors de la réunion du conseil d'établissement de Victor-Hugo, le seul à n'avoir recueilli que 69 % de « oui », sont significatifs. Pour les parents de cette école bourgeoise du centre-ville, les réticences se résument en deux phrases : Est-ce à la ville de s'occuper de décider des loisirs de leur progéniture ? Est-on sûr que le niveau des élèves ne pâtit pas de l'expérience ? Comme les parents, les instituteurs, l'inspection départementale, la ville, souhaitent pouvoir bientôt évaluer les effets sur les enfants des aménagements du rythme scolaire, mais s'il devrait être relativement aisé de comparer le niveau de connaissance, comment mesurer le degré d'épanouissement tant recherché ?

En attendant, Jean-Pierre Begel, représentant du syndicat enseignant SE-FEN, majoritaire, s'en tient aux réflexions des militants qui se déclarent *« ravis et enchantés »* et ne se préoccupe guère de la publicité faite indirectement à Philippe Séguin. *« Avec lui, je me fais moins de soucis pour l'avenir de l'école publique. C'est un défenseur de l'école de la République, et il veut essayer de gommer les inégalités par le biais de celle-ci »*, souligne-t-il. Un discours auquel Francis Géhin, représentant du syndicat adverse, le SNUIPP, introduit un bémol : *« Est-ce de l'esbroufe ou un véritable aménagement pédagogique ? »*, se demande-t-il.

Comme le montrent la liste d'attente des établissements candidats aux horaires aménagés et le nombre de candidatures à chaque poste d'enseignant libéré, les réticences continuent d'être très largement minoritaires. M. Lentschat lance cependant une mise en garde à ceux qui voudraient voir dans le système instauré à Epinal un remède à la délinquance : *« L'école ne peut pas tout faire à elle seule. La dégradation du tissu social est trop importante. »* De même, il tempère l'ardeur de ceux qui voient dans cet aménagement des temps scolaires une panacée pour l'amélioration des résultats : *« S'il suffisait de changer les horaires pour augmenter ceux-ci de façon spectaculaire, il y a bien longtemps que cela aurait été fait ! »*

de notre envoyée spéciale à Epinal
Christiane Chombeau

Un entretien avec le ministre de l'éducation nationale

FRANÇOIS BAYROU : « IL FAUT AMÉLIORER L'ÉCOLE PLUTÔT QUE LA DOUBLER »

François Bayrou, ministre de l'éducation nationale et président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, lance, cet automne, une consultation dans tous les conseils d'établissement sur l'aménagement du temps scolaire. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il précise sa conception des relations entre l'école et les collectivités locales.



« Depuis quelques années, les collectivités locales se sont engagées de plus en plus nettement sur le terrain de l'école en multipliant les interventions complémentaires de l'éducation nationale et les dispositifs de soutien aux élèves, notamment dans les zones difficiles. Le débat rebondit aujourd'hui sur la question des rythmes et de l'organisation du temps scolaire. Quel doit être, à vos yeux, le rôle des collectivités locales dans ce domaine ?

– Une réponse de méthode, tout d'abord. Ma conviction profonde est qu'il n'y a pas de solution uniforme, pour l'ensemble de l'Hexagone, du problème du temps scolaire. Il faut tenir compte de la diversité des situations locales, des contraintes différentes liées à l'urbanisation, à la sociologie, etc. Le principe essentiel de mon action dans ce domaine découle de ce constat : il convient de dégager des marges de liberté pour que le service public de l'éducation nationale et les collectivités locales décident ensemble, cas par cas, et dans l'intérêt des enfants. C'est bien l'objectif de la consultation qui va se dérouler cet automne, à ma demande, dans tous les conseils d'établissement, et notamment les conseils d'école.

» En outre, il est indispensable – et le débat de ces prochaines semaines doit y contribuer – de dépasser, de désamorcer la dimension fantasmatique trop fréquente sur ce sujet. Prenez l'exemple de la semaine scolaire de quatre jours. On confond les sujets. La question du samedi et celle des quatre jours sont complètement distinctes. Vous avez d'abord la question du samedi. Pourquoi le souhait qu'il n'y ait plus classe le samedi matin s'exprime-t-il si largement et dans tous les milieux ? Parce que c'est bien le samedi que les parents qui ne travaillent pas ce jour-là peuvent rencontrer leurs enfants. D'ailleurs, dans les 15 % à 20 % d'écoles qui ont adopté cette nouvelle organisation de la semaine scolaire, l'indice de satisfaction, chez les parents comme chez les enseignants, est très élevé, de l'ordre de 90 %.

» Comment choisir, ensuite, la façon la plus pertinente de remplacer ce temps du samedi matin : certains le reportent sur le mercredi matin, d'autres raccourcissent les vacances. Il n'y a pas là matière à s'engager dans des controverses absurdes et de nouvelles guerres de religions. Il faut laisser les acteurs locaux trouver la solution qui convient le mieux.

» J'ajoute qu'il faut élargir notre réflexion sur les rythmes scolaires, sans hésiter à aborder tous les aspects – celui de la journée, de la semaine et de l'année scolaires – et sans dissimuler aucun des problèmes. D'abord, et avant tout, celui des enfants et de leurs besoins. Ensuite, celui des enseignants, qui sont des travailleurs comme les autres, attachés à des habitudes et à des rythmes de travail que l'on ne peut modifier sans en discuter avec eux. Ou encore celui des enjeux pour le secteur du tourisme qui ne sont pas du tout illégitimes et commandent des millions d'emplois.

– Mais en centrant le débat sur la semaine de quatre jours, vous contribuez à occulter le problème de la journée scolaire, alors que la plupart des observateurs estiment que les écoliers français sont soumis à des rythmes quotidiens excessifs. Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale et maire d'Epinal, vient, à cet égard, de lancer un cri d'alarme en qualifiant la semaine de quatre jours de « véritable bombe sociale ». Partagez-vous ses craintes ?

– Ma crainte n'est pas de même nature. Tout d'abord, je suis profondément choqué par le présupposé de beaucoup d'analyses : au fond, on donne à penser, implicitement, que les « pauvres » ne peuvent pas assumer leur tâche éducative. Je trouve choquante cette façon de penser, cette généralisation selon laquelle les parents de familles pauvres ou très modestes n'auraient rien à transmettre à leurs enfants ou qu'ils n'en seraient pas capables. S'il y a *« bombe sociale »*, elle est bien là !

» Quelle que soit la famille, la rencontre parents-enfants est essentielle pour la formation d'un enfant. Je ne méconnais pas les problèmes de certaines cités déstabilisées. Il faut y répondre. Mais je ne veux pas céder à une généralisation excessive.

– Cela signifie-t-il que les initiatives des collectivités locales pour mieux prendre en charge les enfants hors du temps scolaire, après l'école ou pendant les vacances, sont inutiles ?

– Evidemment non. Ce serait plus absurde encore que la position inverse. Dans les zones ou les cités où les besoins sont criants, il faut y répondre. Et les collectivités locales, qui sont les premières soumises à cette demande ou à cette inquiétude sociales, se sont engagées naturellement dans cette voie. Mais ma conviction profonde est qu'il ne faut pas en généraliser le principe, en invoquant le fantasme selon lequel les familles ne pourraient plus s'occuper des enfants et assumer leurs responsabilités.

Pas de « société à la Huxley »

» Une telle évolution se heurte, en outre, à des contraintes budgétaires. Si les collectivités locales étaient amenées à assumer complètement la responsabilité de l'éducation des enfants hors du temps scolaire, cela supposerait des engagements financiers de l'ordre de 60 à 80 milliards de francs par an, par comparaison avec le budget de l'éducation nationale. Ce n'est pas imaginable dans l'état actuel des finances publiques. Surtout quand on mesure, dès à présent, le coût souvent très lourd des initiatives déjà engagées par un grand nombre de communes.

» *Mais l'essentiel n'est pas là.* Pour moi, la famille reste la première responsable de l'éducation des enfants. L'école est en situation de coresponsabilité avec la famille. L'expérience d'autres régimes démontre que, si on crée des systèmes de prise en charge publics, fonctionnarisés et généralisés, on augmente les risques de dépendance des individus et des familles. L'école doit assumer totalement sa responsabilité, la famille la sienne, et ces deux institutions éducatives fondamentales doivent s'aider l'une l'autre. Bref, je n'ai pas envie de favoriser le développement d'une société à la Huxley, où c'est la collectivité qui s'occupe de tout.

» Il y a parfois, ici ou là, quelque inadéquation entre les initiatives locales en faveur des enfants et les besoins les plus criants. Il arrive que l'on dépense beaucoup d'argent pour ceux qui n'en ont pas le plus besoin.

– Mais si les communes ont commencé à investir le champ scolaire, ce n'est pas par électoralisme. C'est bien parce qu'elles constatent des besoins insatisfaits et qu'elles ne peuvent pas se dérober à leur responsabilité sociale...

– Je préférerais évidemment qu'il ne soit pas nécessaire de suppléer l'éducation nationale. Mais je suis persuadé que l'école est capable d'affronter et de surmonter beaucoup de situations difficiles, à condition qu'on l'y aide. Inventer des systèmes de remédiation parallèles, extérieurs à l'école, ce n'est pas toujours la solution. Je préfèrerais que l'on aide à améliorer l'école plutôt que de considérer qu'il faut la doubler. Le jour où école et collectivités locales travailleront plus étroitement ensemble, les deux y gagneront.

Propos recueillis par
Gérard Courtois

ALSACE

ÉPILOGUE D'UNE AFFAIRE DE CORRUPTION

La nomination d'un nouveau chef des services doit permettre au conseil régional de retrouver crédibilité et efficacité

APRÈS l'affaire de corruption qui a agité le conseil régional au mois de juin, la collectivité alsacienne a pris le parti de tourner la page (*le Monde* du 25 juin). Philippe Garing, mis en examen et écroué, mercredi 22 juin, pour corruption, trafic d'influence et escroquerie, a été remplacé à la tête des services régionaux par André Klein, un homme à la réputation sans faille. Jusqu'au 1er septembre, le plus haut fonctionnaire régional était directeur général du conseil général du Haut-Rhin et du comité d'action économique et sociale (CAHR) de ce département.

L'épilogue de l'affaire Garing constitue, en quelque sorte, la revanche des Haut-Rhinois sur les Bas-Rhinois, trop souvent enclins à traiter leurs voisins du Sud avec condescendance. Outre l'arrivée de M. Klein, un autre représentant du département du Sud, Hubert Haenel (RPR), sénateur et vice-président du conseil régional, qui constestait depuis des mois la toute-puissance de M. Garing, apparaît aujourd'hui comme l'homme fort de la région.

Après les élections de mars 1992, il avait déjà été convenu que M. Haenel jouerait un rôle essentiel aux côtés de Marcel Rudloff (UDF), président de l'Assemblée alsacienne et membre du Conseil constitutionnel. Cet objectif s'avérait difficile à atteindre en raison de la présence au poste de commande de M. Garing. L'éviction de ce dernier laisse la voie libre à M. Haenel. Et cela d'autant plus que Marcel Rudloff est certainement plus déstabilisé qu'il ne le laisse paraître par les démêlés de son ancien chef des services avec la justice.

M. Klein, malgré sa haute stature et ses cinquante-six ans, promène un profil d'homme discret, conscient que sa première tâche est de ramener la sérénité à l'Hôtel régional et, en prime, de redonner crédibilité et efficacité à l'action de l'Assemblée. Il ne fait aucun commentaire, bien évidemment, sur la gestion de son prédécesseur, mais il dit d'ores et déjà qu'*« il faut adapter les choses à la nouvelle situation »*. *« Pour l'instant,* ajoute-t-il, *ma tâche consiste à clarifier les compétences de chacun et à rentrer dans tous les dossiers. »* Il n'est pas question pour lui de songer à ce stade à une réorganisation des services.

Prudence et modestie ne l'empêchent cependant pas d'avoir pris une décision importante, quinze jours seulement après son entrée en fonctions. Désormais, le budget régional devra être fin prêt avant Noël alors que toutes ces dernières années il était arrêté après le 1er janvier, même parfois en mars. *« On ne peut plus faire dans le provisoire même si à la fin de l'année il est difficile d'évaluer les recettes fiscales. »*

En finir avec les saupoudrages

L'autre grand principe qu'il entend faire scrupuleusement respecter est de centrer l'effort de la région sur les grandes politiques (enseignement, recherche, transports, économie). Une manière de dire, sans doute, qu'il faut mettre fin à la dérive, ici comme ailleurs, de la politique de saupoudrage, et donc au clientélisme, des aides régionales.

Les élus lui donneront-ils les moyens nécessaires à la réalisation de l'idée qu'il se fait des missions à accomplir par sa région ? Il a pour lui d'avoir un solide crédit dans le domaine économique. Il est sans doute le responsable alsacien qui a le plus œuvré, au travers du CAHR, pour attirer les investissements japonais en Alsace.

Dès le début des années 80, il a été ouvrir une représentation de l'Alsace à Tokyo. Sony, le premier, s'est installé à Ribeauvillé. Ont suivi Ricoh à Wettolsheim, Sharp à Soultz, Yamaha à Saverne, Todenco à Sélestat, Barudan à Obernai. L'implantation nippone a été si forte (près de 3 000 emplois créés) que les Japonais ont aménagé un lycée près de Colmar, où il est dispensé un enseignement dans la pure tradition de leur pays.

M. Klein considère, malgré les investissements suisses et allemands, que cette politique d'ouverture au-delà des limites de l'Europe est indispensable pour combattre le chômage. L'Alsace n'a pas échappé à la crise. Malgré le travail offert aux 60 000 Alsaciens qui traversent chaque jour les frontières avec la Suisse et l'Allemagne, la proportion des sans-emploi a augmenté sensiblement ces dernières années (5,2 % en 1990 contre 7,8 % actuellement). Visiblement, le nouveau chef des services de la région a bien l'intention de s'appuyer sur ses nouvelles fonctions pour aller au bout de son idée.

de notre correspondant régional à Strasbourg
Marcel Scotto

AUVERGNE

QUERELLE HISTORIQUE A CLERMONT-FERRAND

Le maire refuse de restaurer un hôtel particulier où aurait séjourné Blaise Pascal

UNE nouvelle fois Roger Quilliot (PS), maire de Clermont-Ferrand, est en colère. *« Il y a ceux qui veulent faire et ceux qui ne se sentent exister que s'ils empêchent de faire »*, lance le premier magistrat. L'ire de l'édile vise la direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne (DRAC). Dans un éditorial du bulletin municipal intitulé, sans ambiguïtés, « Bureaucratie pas morte », Roger Quilliot fustige Courteline dont il distingue quelques héritiers chez les fonctionnaires du tout-Etat culturel.

L'affaire peut prêter à sourire, mais elle prive les amoureux du patrimoine d'œuvres d'art jusqu'alors ignorées. A l'origine, la municipalité n'avait pourtant pas à se plaindre de son acquisition : deux appartements dans un superbe hôtel particulier du XVIIe siècle, situé rue Pascal, dans le quartier historique du centre ancien de la ville. L'opportunité est d'autant plus belle à saisir qu'une des pièces contient des boiseries et des peintures murales, datées de l'époque, signées François Lombard.

Des recherches ont révélé que ce décor fut conçu en 1665 pour le mariage de Martial de Grandseigne, un noble clermontois conseiller du roi. Enfin, il semble que Blaise Pascal y aurait séjourné. Or la maison natale du philosophe a été détruite.

Brevet d'immobilisme

Que reste-t-il donc de Blaise Pascal à Clermont-Ferrand qui puisse attirer le regard ? Une statue dans un square, une machine à calculer dans un musée... La découverte de ce trésor du XVIIe siècle constitue donc une opportunité de taille. L'idée d'un musée Blaise-Pascal fait son chemin. Il convenait de restaurer les peintures longtemps abandonnées et détériorées par le temps.

La municipalité ne se fait pas prier et participe au financement. En 1984, les toiles sont envoyées dans les ateliers spécialisés de Versailles. En 1986, les décors sont classés monuments historiques. Huit ans plus tard, les boiseries dorment dans le noir, les toiles sont encore à Versailles.

Sur la porte de l'immeuble de la rue Pascal, une affiche dénonce un tel *« gâchis »*. La querelle est à son comble. Roger Quilliot ne veut plus entendre parler d'un musée : *« Cela coûterait cher »*, explique-t-il. Il plaide désormais pour le déménagement pur et simple des boiseries et des peintures qui seraient ensuite exposées dans un musée de la ville existant.

Ce revirement surprend les responsables de la DRAC qui refusent avec éclat. *« On ne déplace pas un monument historique par commodité,* expliquent-ils. *Ces décors ont été classés parmis les monuments historiques. Leur déplacement supposerait la mise en œuvre d'une procédure de déclassement préalable, avec avis du Conseil d'État. Il y a des lois et des textes à respecter. »* De plus, les défenseurs de l'ouverture d'un musée trouvent absurde de démonter ces boiseries : *« Ce décor perdrait beaucoup de valeur si on le sortait du cadre architectural de la rue Pascal. »*

Quelques observateurs jouent les conciliateurs et imaginent un compromis en organisant des visites guidées. Mais le maire abandonne tout projet : *« Que la DRAC rachète donc le bâtiment avec ses richesses et en dispose à son gré. Chacun chez soi et les vaches seront bien gardées ! »*

Pendant ce temps, les touristes ne connaissent de Blaise Pascal que les médaillons de bronze, gravés dans la chaussée par la municipalité. Quand aux Clermontois ils rêvent d'apercevoir ces peintures murales dont on parle tant. Certains s'interrogent : à qui convient-il de décerner un brevet d'immobilisme ?

correspondance à Clermont-Ferrand
Brigitte Cante

HAUTE-NORMANDIE

L'INTERCOMMUNALITÉ DIVISE LES MAIRES DE SEINE-MARITIME

La préparation du schéma départemental de coopération ravive les tensions au sein de l'agglomération rouennaise

LA commission départementale de coopération intercommunale de Seine-Maritime, après deux ans d'une longue réflexion, vient de rédiger un pré-schéma. Seuls trente-quatre membres, sur les cinquante et un qui composent cette commission, ont participé au vote qui a permis l'adoption du document. Les élus UDF, RPR et divers droite se sont prononcés pour. Ils ont bénéficié du renfort de Pierre Bourguignon (PS), maire de Sotteville-lès-Rouen, qui n'a pas suivi ses six amis socialistes dans leur opposition, ni les quatre élus du PCF, qui se sont abstenus. L'ancien député rocardien a voulu donner son accord à l'envoi du document aux maires, *« sans pour autant cautionner son contenu »*.

Ce texte, présenté par Pierre Albertini (UDF), maire de Mont-Saint-Aignan, une commune de l'agglomération rouennaise, suggère notamment la création de communautés de communes à l'échelon cantonal dans les zones rurales afin de mettre un terme à l'émiettement des moyens des collectivités. Le rapport doit être maintenant soumis aux sept cent quarante-cinq maires du département qui devront donner un avis dans un délai de six mois au maximum. Le préfet de région, Jean-Paul Proust, comme le rapporteur général du schéma, Pierre Albertini, demeure cependant prudent sur les leçons à tirer du travail préparatoire. En Seine-Maritime, pays où la méfiance est une vertu première, l'émiettement communal est regretté par tous les élus, mais ne heurte dans les faits que les techniciens de l'aménagement du territoire.

Craintes socialistes

« C'est humain, c'est cauchois, c'est normand, de se demander d'abord ce que l'on va gagner ou perdre avant de travailler ensemble », commente Denis Merville (RPR), maire de Sainneville-sur-Seine, président de l'association des maires du département et vice-président de l'Association des maires de France. Il penche lui-même pour une intercommunalité modérée, *« avec un projet fort à la base »*. Pour essayer de faire évoluer la situation, le rapporteur du schéma, Pierre Albertini, compte sur les prochaines élections municipales, où les équipes candidates sortantes ou d'opposition devront se déterminer sur la nécessité ou non d'une intercommunalité. Le débat portera à la fois sur les régions rurales et sur l'avenir des trois agglomérations de Rouen, de Dieppe et du Havre.

A la campagne, le poids des conseillers généraux de la majorité (UDF-RPR) sera déterminant pour que s'instaurent des coopérations à l'échelle des cantons, appuyées par les finances du département. Le PS craint justement qu'une telle structure de base *« ne serve qu'à figer les choses et ne fasse que renforcer le pouvoir des conseillers généraux en place »*, comme l'explique Marc Massion, président de l'Association des élus socialistes.

L'avenir de l'agglomération de Rouen, avec ses trente-trois communes et une ville-centre de 100 000 habitants sur 400 000, risque bien d'être un des thèmes centraux de la campagne électorale. Faudra-t-il transformer l'actuel syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM), aux moyens financiers restreints, que préside Laurent Fabius (PS), adjoint au maire du Grand-Quevilly, en un district à fiscalité propre ?

Limites géographiques

L'ancien premier ministre a déjà proposé cette mutation en 1990, et toutes les communes de gauche, PS et PCF, l'avaient approuvée. Mais les élus de droite, et principalement le maire de Rouen, alors Jean Lecanuet (UDF-CDS), l'avait refusée. A quelques mois de l'échéance municipale, voici que le nouveau maire de la capitale haute-normande, François Gautier (CDS), et Pierre Albertini appellent cette transformation de leurs vœux. Il ajoute cependant à ce futur district cinq communes solidement ancrées à droite, ce qui ferait basculer la structure intercommunale dans le camp de la majorité départementale.

Un scénario que l'on retrouve dans le schéma départemental de coopération intercommunale. *« Arrière-pensées politiciennes »*, ont vite fait de dénoncer socialistes et communistes, eux-mêmes embarrassés par des divergences internes. Les municipalités de droite pourraient rapidement se prononcer en faveur du schéma proposé par le préfet. L'agglomération rouennaise se retrouverait alors avec des communes toutes favorables au renforcement de son intercommunalité, mais buterait cette fois sur les limites géographiques à lui donner. La décision reviendra aux prochaines équipes municipales.

de notre correspondant à Rouen
Etienne Banzet

PAYS DE LA LOIRE

NANTES A L'HEURE DES SONDAGES

L'opposition et la municipalité consultent la population. Les résultats divergent...

A gauche, un questionnaire envoyé par la municipalité à tous les Nantais, auquel un peu plus de 20 000 habitants ont répondu, et l'institut CSA, son directeur Roland Cayrol en tête, mobilisé pour le dépouillement et l'analyse des résultats. A droite, un sondage réalisé pour l'opposition municipale auprès d'un millier de personnes, suivant la méthode classique des quotas, par des étudiants bénévoles sous la conduite d'un spécialiste local des enquêtes d'opinion. A l'arrivée, des résultats qui diffèrent passablement sur quelques thèmes sensibles comme l'emploi, la circulation et la sécurité en ville.

En lançant cette opération au mois de juin dernier, le maire de Nantes, Jean-Marc Ayrault (PS), voulait saisir l'occasion du débat national sur l'aménagement du territoire pour *« donner la parole »* aux habitants. En balayant à l'avance toute critique : *« Nous ne sommes pas encore en campagne municipale,* avait-il expliqué. *Cette consultation n'est pas destinée à dresser un bilan. Tous les résultats en seront publics et chacun pourra donc s'y référer. »*

La promesse a été tenue au début du mois de septembre, d'autant plus facilement sans doute que les résultats tournent au quasi-plébiscite pour l'équipe municipale en place. En effet 89 % des Nantais ayant renvoyé le questionnaire se disent satisfaits, voire très satisfaits, de vivre dans la capitale des Pays de la Loire.

Pour la majorité d'entre eux, la ville bouge et en plus elle est belle ! A la question : *« Pensez-vous qu'à Nantes les choses vont mieux, moins bien, ni mieux ni moins bien, depuis quelques années ? »*, les réponses donnent un confortable avantage aux « mieux ». Les exceptions notables à cet engouement, largement partagé, concerne le développement économique et la sécurité pour lesquels nombre d'habitants estiment que la situation se serait plutôt dégradée.

« Action de communication »

L'opposition municipale, qui, dès le départ, avait dénoncé *« ce coup médiatique, démagogique et électoraliste »*, se devait de réagir. D'où cette contre-enquête réalisée depuis le mois de septembre pour *« rétablir la vérité statistique »*. *« Questionner les Nantais sur leur ville était en soi une bonne idée,* expliquent de concert Elisabeth Hubert (RPR) et Monique Papon (UDF-CDS), responsables départementales des partis de la majorité, *encore faut-il ne pas biaiser les résultats par des questions fermées et orientées. »*

A l'appui de leurs critiques, les deux députés de Nantes publient les résultats de leur contre-enquête. A la question sur l'évolution de la ville ces dernières années, la circulation qui allait plutôt en s'améliorant pour une majoritié de Nantais, va cette fois plutôt moins bien pour 54 % d'entre eux.

Au chapitre de la lutte contre l'insécurité, les Nantais qui, au mois de juin, mettaient en avant la nécessité de responsabiliser les parents, privilégient plus, deux mois après, les actions de prévention et la répression. Quant aux priorités pour l'avenir, ce n'est plus aux parcs de stationnement qu'il faut penser mais aux équipements pour la petite enfance...

Conclusion des élues de l'opposition municipale : *« Décidément les Nantais ne pensent pas comme le maire le croit. C'est bien la preuve que le questionnaire qu'il leur a proposé n'était pas un sondage fiable, mais bien plutôt une action de communication. »* En attendant, la seule consultation qui vaille réellement demeure bien celle qui doit avoir lieu au mois de juin 1995.

de notre correspondant à Nantes
Yves Decaens

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

CHAMPAGNE-ARDENNE

CONFLIT DE COMPÉTENCE SUR LA GESTION DU SOCIAL A REIMS

Entre la ville et le conseil général, les divergences politiques s'ajoutent aux problèmes de personnels

DEPUIS qu'il a décidé d'exercer toutes ses compétences légales en matière d'action sociale, le département de la Marne *rencontre de* sérieuses difficultés, particulièrement pour le recrutement des assistantes sociales. Avant 1986, le préfet concédait la gestion de ses secteurs d'assistantes sociales à des organismes privés, tels que la Mutualité sociale agricole (MSA). Le conseil général, que préside Albert Vecten (UDF-CDS), s'efforce depuis ses nouvelles attributions de récupérer un à un ces secteurs.

Sur les cent treize assistantes sociales que compte le département, il n'en reste aujourd'hui plus que dix-huit sous statut de la caisse d'allocations familiales. Malgré l'*embauche* récente de quatorze nouveaux agents, il en manque toujours seize pour faire fonctionner les secteurs du département sur Vitry-le-François et Sézanne. Il est probable que cette vacance persiste encore longtemps.

« La Mutualité agricole garde ses assistantes sociales et les reclasse à d'autres fonctions », commente Pierre Lallement (UDF), *président de la* commission des affaires sociales du conseil général. L'une des raisons de cette situation est que le secteur public rémunère largement moins ses salariés que le privé. La différence vaut sur le salaire comme sur la reprise de l'ancien*neté ou le déroulement de carrière*, sans compter que le travail en circonscription passe pour être le plus difficile.

Au sortir de leur formation, les jeunes assistantes choisissent prioritairement de travailler soit en association soit en milieu hospitalier. On pourrait imaginer que les écoles s'adaptent aux besoins. *« Le diplôme d'assistante sociale est un diplôme d'Etat pour lequel est imposé un* numerus clausus, explique Pierre Lallement. *Pour l'école de Reims, il n'y a eu que vingt-quatre sorties cette année. Nous offrons des bourses aux étudiantes qui commencent leurs études, en contrepartie elles s'engagent à travailler pour le département pour une durée de cinq ans une fois leur diplôme obtenu. Mais nous ne sommes pas les seuls dans cette situation, tout le monde rachète les bourses. Nous vivons une période de surenchère. »*

L'opposition du RPR

La reprise en main de l'action sociale par le département a révélé un conflit à Reims. L'association L'Entraide, qui s'occupait, il y a quelques mois *encore, du social et de la prévention* de la délinquance, s'est légitimement sentie dépossédée du volet social par le conseil général. L'association a préféré se retirer également de la prévention et procéder à sa dissolution.

La ville de Reims et le département s'estimaient plus compétents l'un que l'autre pour la reprise du dossier de la prévention. La ville parce qu'elle est sur le terrain pour traiter les problèmes, *le département parce qu'il* finance le fonctionnement de la prévention à 84 %. En dernier ressort, le conseil général a voté la création de dix comités locaux (un *par canton urbain de Reims) qui* seront présidés par un conseiller général.

Les élus rémois ont opposé leur refus à ce nouveau découpage aux motifs qu'il ferait double emploi avec ce qui se pratique *déjà au niveau local. Ils ont aussi* estimé que ces dispositions permettraient à des conseillers généraux socialistes, présents sur l'agglomération, d'intervenir directement sur la gestion de la prévention dans les limites de la cité.

*Cette divergence d'apprécia*tion traduit un profond malaise qui, pour beaucoup, se résumerait à un conflit entre le maire de Reims, Jean Falala (RPR), et le président du conseil général de la Marne, qui fait partie de l'UDF. Les deux hommes représentent des formations politiques souvent en opposition dans le département, mais ils dirigent aussi deux collectivités fières de leurs prérogatives.

Au-delà de ces considéra*tions*, le débat consiste à savoir quelle instance peut être la plus efficace pour organiser l'action sociale dans une grande ville. Gilles Ferreira (RPR), adjoint au maire et également conseiller général, n'hésite pas à déclarer inutiles ses possibilités d'action dans un département géré, selon lui, par des fonctionnaires peu enclins à tenir compte des propositions émanant des élus.

de notre correspondant à Reims
Jean-Michel François

MIDI-PYRÉNÉES

Le pont d'Espagne rendu aux piétons

Le pont d'Espagne possède tous les atouts d'une attraction touristique majeure : un gave *bondissant en cascade sur le gra*nit, au milieu de la forêt, des gorges bouillonnantes traversées par un pont faisant office de balcon, le tout dans un écrin de montagnes splendides qui s'ouvrent en amont sur une large vallée où la rivière serpente *paresseusement au milieu de* vertes prairies. En 1843 déjà, ce lieu grandiose avait séduit Victor Hugo et, depuis lors, son succès ne s'est jamais démenti, en dépit de la concurrence du cirque de Gavarnie, l'autre haut lieu du département.

Hélas! ce site privilégié devient un enfer en haute saison, que ce soit l'hiver avec les skieurs de fond, ou l'été avec les promeneurs, randonneurs, pèle*rins et curistes. Car le pont* d'Espagne se trouve à moins de 40 kilomètres de Lourdes et ses cohortes d'autocars, et à 8 kilomètres de Cauterets, ville thermale, où, chaque année, douze mille asthmatiques et rhumatisants viennent respirer les eaux soufrées des sources.

Lorsque tout ce petit monde se retrouve en même temps sur le pont d'Espagne, c'est pire que le métro aux heures d'affluence. *Les voitures en longues files* d'attente stationnent où elles peuvent et empêchent les piétons de jouir de la vue. On se piétine, on s'invective. La montagne *prend des airs de champ de* bataille. Et cela au cœur même du Parc national des Pyrénées, censé être un havre de nature et de paix...

En 1986, les autorités locales décident d'agir pour remédier au désastre. La municipalité de Cauterets et la commission syndicale de Saint-Savin – qui gère l'exploitation des terres et des thermes pour les sept communes de la vallée – préparent un plan de réhabilitation du site, avec, notamment, un parking payant.

Le projet, présenté un an après, est rejeté l'année suivante par la Commission nationale des sites, car il prévoit aussi l'aménagement d'une piste de ski de fond dont le Parc national ne veut à aucun prix. En représailles de ce refus, les déchets laissés dans le parc par les touristes ne seront plus ramassés pendant un an. Les agents du parc devront les descendre eux-mêmes dans leurs petites voitures !

Miraculeusement, *aujourd'hui, la guerre est finie.* Le nouveau maire de Cauterets, Michel Barrère (PS), et le nouveau président de la Commission syndicale de la vallée, Patrick Paddeu, ont réussi à rebâtir un projet qui plaît à tout le monde, y compris au directeur *du parc, au ministre de l'envi*ronnement et à l'élu régional écologiste, Michel Geoffre.

Il s'agit de bloquer toute la circulation automobile avant le *pont, en aménageant un parking* (payant) de mille deux cents places. De la sorte, quelque 800 mètres de routes goudronnées et ses stationnements vont être rendus à la nature. En échange, un petit téléphérique de 450 mètres de long amènera les visi*teurs à pied d'œuvre au sortir du* parking. *« Ça ne me choque pas,* dit le directeur du parc, Michel Bouvier, *puisque c'est une amélioration par rapport à ce qui existe. »* Il est vrai que le parc national, créé en 1967, a déjà dû accepter la présence d'un télésiège construit en 1963 pour l'accès au lac de Gaube.

Le réaménagement complet du site coûtera au moins 50 millions de francs. Une *société d'économie mixte a été* constituée afin de rassembler ces fonds, qui proviendront, pour moitié, des pouvoirs publics (Etat, région et Union eu*ropéenne) et, pour moitié, d'orga*nismes comme EDF ou le Crédit agricole. EDF a déjà tiré une ligne complètement enterrée pour remplacer les vieux groupes électrogènes. Il faudra compter environ trois ans de travaux entre le premier coup de pioche, le 10 septembre dernier, et la démolition du bar du Clot, dont le contrat de gérance arrive à échéance en 1997.

Après quoi, les pèlerins de *Lourdes et les curistes de Caute*rets pourront contempler les cascades du gave sans crainte des voitures. Quant aux randonneurs d'été et aux skieurs de fond, ils *retrouveront une vallée rendue à* l'état sauvage où les isards viennent brouter jusqu'au bord du gave, surveillés de très haut par l'aigle royal et les vautours fauves.

de notre envoyé spécial à Cauterets
Roger Cans

LORRAINE

ÉLECTIONS CONTESTÉES

Deux décisions différentes du tribunal administratif pour deux scrutins nancéiens

« UNE même erreur, dans deux cantons, peut conduire à deux décisions opposées. Le risque est d'être mal compris ou mal interprété. » Le commissaire du gouvernement, Jean-Michel Adrien, a pris cette précaution oratoire en préconisant d'annuler l'élection cantonale de Nancy-Est et de confirmer celle de Nancy-Ouest, toutes deux marquées par une même erreur d'informatique, lors des scrutins des 20 et 27 mars.

Le tribunal administratif de Nancy, présidé par Daniel Giltard, l'a suivi dans ses conclusions en décidant d'annuler l'élection cantonale de Nancy-Est, qui avait permis, au mois de mars, la victoire de Jean-Paul Bolmont (PS) sur le sortant, Lucien Muller (UDF), conseiller municipal de Nancy. *A la suite* d'une erreur d'informatique, 1 617 électrices de ce canton avaient été privées des enveloppes de propagande électorale pour le second tour.

Les professions de foi et bulletins de vote des candidats avaient été adressés aux femmes mariées ou veuves sous leur nom de jeune fille, et ne leur étaient pas parvenus. Le commissaire du gouvernement avait estimé que 8 % des électrices avaient ainsi été privées de documentation électorale. Sur 20 356 électeurs inscrits, Jean-Paul Bolmont l'avait emporté de 411 voix sur le conseiller général sortant.

M. Adrien a estimé que *« le faible écart »* observé entre les deux scores et *« l'incertitude »* provenant du fait que ces 1 617 électrices n'avaient pu s'exprimer avaient altéré le sens du scrutin. M. Bolmont réfléchit à l'opportunité d'un recours en Conseil d'Etat. D'autant qu'en cas de nouvelles élections la donne risque fort d'être sensiblement modifiée. Jean-Marie Schléret (UDF), député de la circonscription de Nancy-Est depuis la nomination d'André Rossinot (UDF-rad.) comme ministre de la fonction publique du gouvernement d'Edouard Balladur, est en effet susceptible de se présenter en lieu et place de Lucien Muller.

En revanche, dans le canton voisin, celui de Nancy-Ouest, où le sortant, le député Claude Gaillard (UDF), l'avait emporté aisément au *second tour sur* le socialiste Abel Hermel, en dépit de la même erreur informatique, le tribunal administratif a considéré que le score de M. Gaillard levait toute ambiguïté.

Dans ce canton, pourtant, le nombre d'électrices privées de propagande était encore plus élevé puisque, sur les 17 631 inscrits, près de 6 000 n'avaient pas reçu la documentation, soit environ 25 %. Le commissaire du gouvernement a noté que M. Gaillard avait manqué la victoire de 82 voix au premier tour et retrouvé son siège avec 69,58 % des voix, ce qui, à son sens, confirmait qu'en dépit de l'irrégularité le sens du scrutin n'avait pas été altéré. Une position suivie par le tribunal administratif.

de notre correspondante à Nancy
Monique Raux

LANGUEDOC-ROUSSILLON

FEU VERT A PORT-MARIANNE

Il n'y a plus d'obstacle juridique au lancement du projet cher à M. Frêche

EN approuvant par décret, le 12 septembre, le plan d'exposition aux risques d'inondations (PER) de la basse vallée du Lez, le ministère de l'environnement vient de débloquer une situation juridique complexe et de donner, en même temps, le signal du réel démarrage du projet Port-Marianne à Montpellier. Ce chantier, cher au cœur du maire, Georges Frêche (PS), devrait s'étaler sur plusieurs dizaines d'années et créer un nouveau quartier au bord du fleuve Lez, à l'est de la ville (*le Monde* daté 10-11 avril).

Au mois de mars, le projet *avait rencontré un obstacle sérieux.* Un commissaire enquêteur nommé par le préfet avait rendu un avis défavorable au PER, considérant que le site de Port-Marianne pouvait être soumis à des risques d'inondations graves. La cour d'appel administrative de Bordeaux saisie par le Comité de sauvegarde du patrimoine du pays de Montpellier, avait ensuite prononcé le sursis à exécution des travaux de la future faculté de droit et de sciences économiques, le premier vrai chantier de Port-Marianne, qui doit accueillir des étudiants dès le mois prochain.

Les juges avaient alors estimé *qu'on ne pouvait prendre le risque* de poursuivre des travaux, tant qu'on ne saurait pas si les risques d'inondations étaient réels. Après avoir consulté la délégation nationale aux risques majeurs, le Conseil d'État, saisi à ce sujet, n'a finalement pas retenu les hypothèses alarmistes soulevées par le commissaire enquêteur. Il leur a, au contraire, préféré les nombreuses études techniques réalisées auparavant, les jugeant suffisantes pour lever le doute. Michel Barnier, le ministre de l'environnement a suivi cet avis.

En toute logique, le tribunal administratif de Montpellier devrait donc bientôt se prononcer, cette *fois-ci, sur le fond du permis de* construire de la nouvelle faculté de droit, et, vraisemblablement, confirmer sa validité. Une telle décision permettrait à l'Etat de sortir du piège juridique dans lequel il s'était enfermé.

Le préfet n'a jamais appliqué la décision de justice à la lettre, car il était plus préoccupé par la prochaine rentrée universitaire de quatre mille étudiants. Il était aussi soucieux de la poursuite d'un chan*tier dans lequel l'Etat* avait investi 460 millions de francs (60 millions de francs étant à la charge de la ville de Montpellier), alors que l'administration a toujours considéré les risques comme mineurs.

Plus généralement, l'approbation du PER doit permettre à la municipalité de M. Frêche de relancer la construction sur le site de Port-Marianne. Quelques heures seulement après l'annonce de la parution du décret, et donc, dès la *clarification des règles du jeu urba*nistique dans ce secteur, le maire a signé une vingtaine de permis de construire qui étaient en suspens.

de notre correspondant à Montpellier
Jacques Monin



